





Doha (Qatar) – Salle de pompage et de transfert des eaux usées.

Sommaire

01	Profil
02	Le mot du Président
03	Organisation juridique
04	Instances de direction

06	Activité
08	Faits marquants
10	Nos métiers
11	Nos implantations
12	Europe
14	Afrique
16	Océanie et Asie
18	Ressources Humaines
19	Sécurité / Qualité / Environnement / Développement durable
20	Recherche et Développement
21	Perspectives
22	Historique
24	Filiales opérationnelles

25	Rapport de gestion
----	---------------------------

79	Rapport du Président du Conseil d'administration sur le fonctionnement du Conseil et sur le contrôle interne
----	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

101	Comptes consolidés
-----	---------------------------

155	Comptes sociaux
-----	------------------------

177	Conventions réglementées
-----	---------------------------------

185	Responsables du Rapport annuel
-----	---------------------------------------

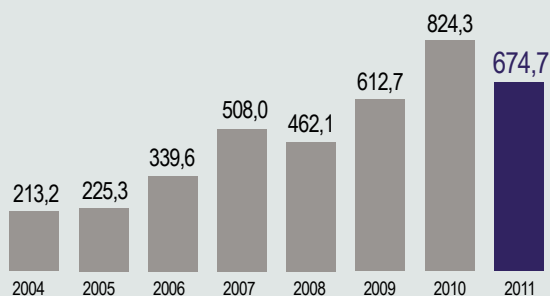
189	Table de concordance
-----	-----------------------------

Chiffres clés

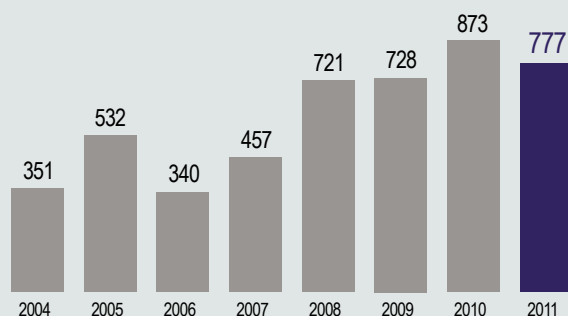
Cirque d'Hiver de Paris (France) –
19 janvier 2012 : le groupe Entrepose
Contracting fête ses 10 ans.



Évolution du Chiffre d'affaires (en M€)

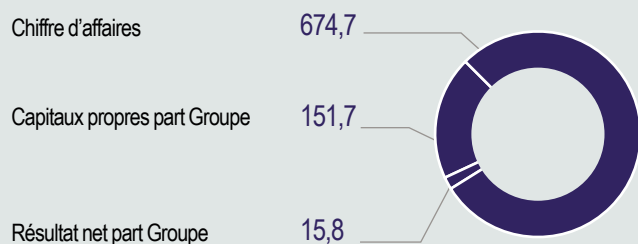


Évolution du carnet de commandes au 31 décembre * (en M€)

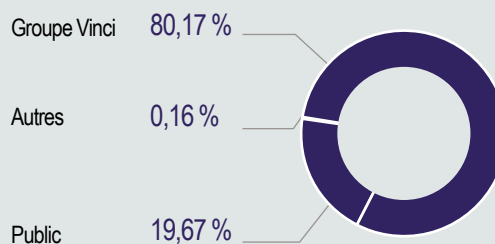


* Hors activités « Services » et « Forages ».

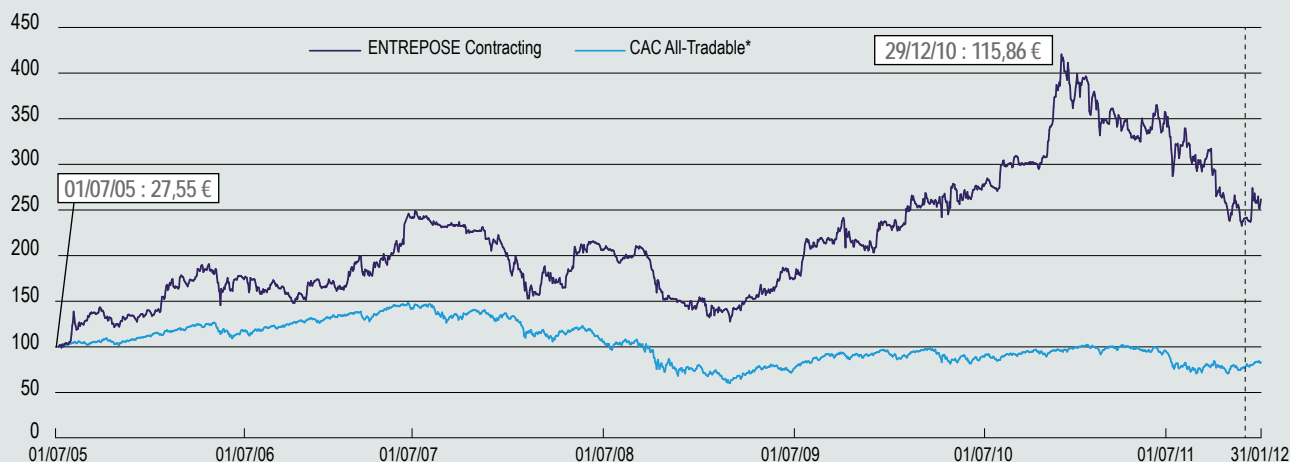
Chiffres consolidés (en M€ – normes IFRS)



Actionnariat au 31 décembre 2011



Cours de l'action (base 100 au 01/07/05)



* Indice boursier qui regroupe les 250 premières capitalisations de la place parisienne.

Profil

Héritier de l'activité internationale d'Entrepose et propriétaire des références internationales de cette dernière, le groupe Entrepose Contracting a un savoir-faire unique, éprouvé depuis près de quatre-vingts ans auprès des plus grands noms de l'industrie. Il constitue une référence mondiale au sein des marchés pétroliers, gaziers et de l'énergie en général.

Reconnu pour son expertise d'entrepreneur dans la conception et la réalisation de projets complexes, depuis la réalisation de solutions de transport, de traitement, de stockage et de forages et ce, jusqu'à la livraison de projets clés en main, le Groupe développe des compétences de maîtrise d'œuvre, de gestion de projet et de services à ses clients, en environnement sensible.

Particulièrement attentif au respect des normes en matière de qualité, d'hygiène, de sécurité, de sûreté et de protection de l'environnement, le groupe Entrepose Contracting peut répondre à tout moment aux exigences les plus contraignantes au niveau de performance le plus élevé.

Le mot du Président

Dominique Bouvier
Président Directeur Général



Nous fêtons cette année le 10^e anniversaire d'Entrepose Contracting.

Cette aventure de dix ans a été marquée par les événements fédérateurs suivants :

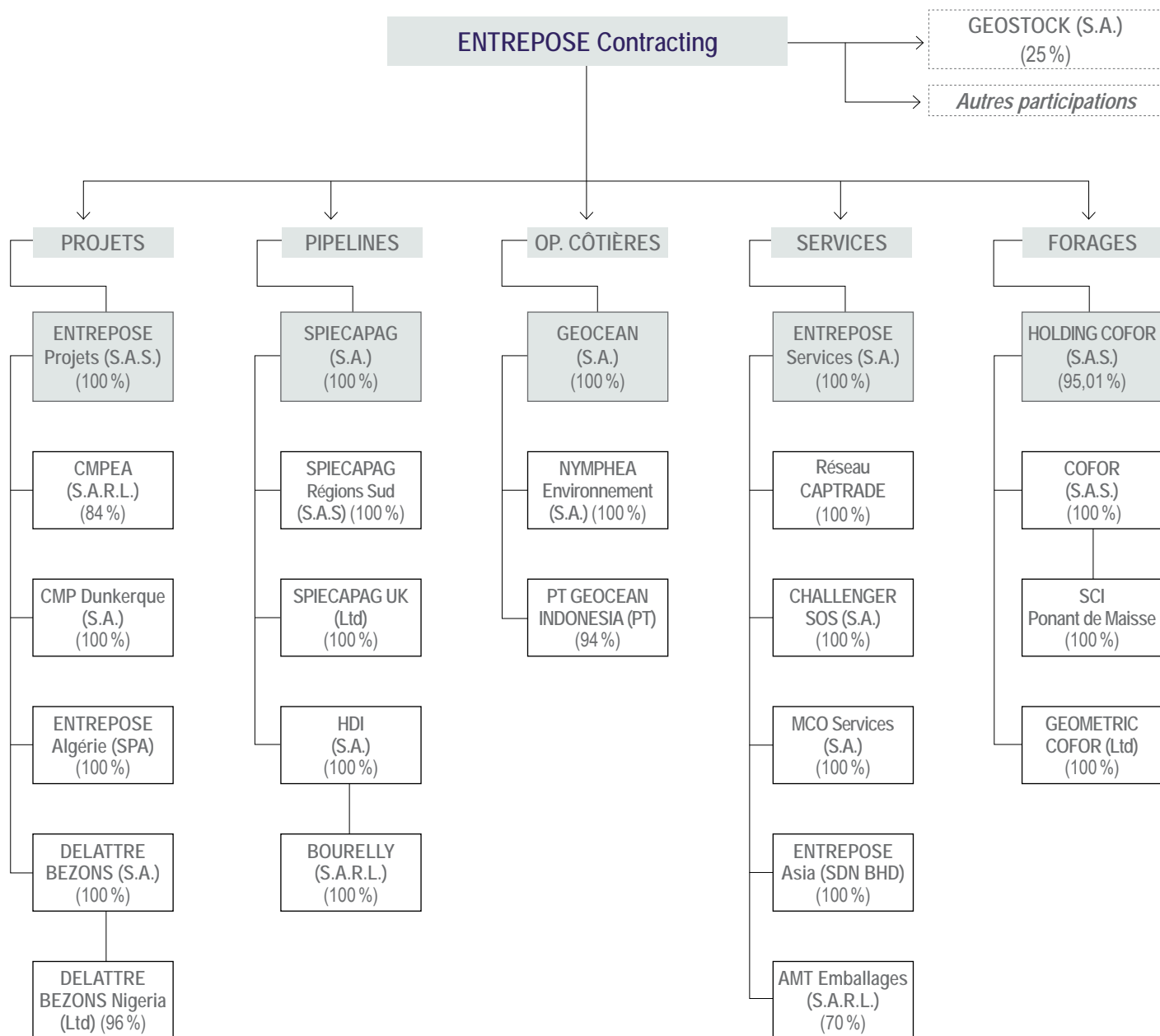
- le Rachat de l'Entreprise par ses Salariés (RES), l'introduction en Bourse, l'adossement au groupe Vinci ;
- des grands chantiers en Afrique, en Amérique latine, en Europe et, depuis peu, en Océanie ;
- des acquisitions : Spiicapag, qui nous a permis de retrouver le métier d'origine d'Entrepose, le pipeline ; Cofor et Geocean, qui nous ont emmenés dans les domaines du forage et des opérations maritimes ; mais aussi Réseau Captrade, à travers Entrepose Services, pour des activités renforçant notre présence chez nos clients.

Cette aventure est celle des collaborateurs d'Entrepose Contracting, de leur professionnalisme, de leur imagination ainsi que de leur volonté d'entreprendre avec le soutien constant de nos clients et de nos actionnaires.

Après une année 2010 marquée par plusieurs acquisitions, comme HDI et Cofor, 2011 aura été une année d'intégration et de consolidation de ces nouveaux savoir-faire au sein d'une offre qui couvre aujourd'hui tous les stades de développement des projets de nos clients.

Dans un contexte de demande croissante d'énergie, la variété des expertises offertes à nos clients et notre portefeuille d'implantations géographiques nous rendent sereins sur la qualité de nos fondamentaux et la poursuite de notre développement.

Organisation juridique



Instances de direction



COMITÉ EXÉCUTIF GROUPE ENTREPOSE Contracting

01 Dominique Bouvier
Président Directeur Général

07 Alain Cesbert
Directeur Général
d'Entrepose Projets

02 Bruno Marcé
Directeur Général Activité Groupe

08 Jean-Claude Van de Wiele
Directeur Général de Spiecapag

03 Jacques Menochet
Directeur Général Adjoint

09 Bruno Maerten
Directeur Général de Geoclean

04 Renaud Laroche
Secrétaire Général

10 Jean-Michel Naud
Directeur Général
d'Entrepose Services

05 Claude Robin
Directeur Ressources Humaines

11 Ahmed Ben Salah
Directeur Général de Cofor

06 Bruno de La Roussière
Directeur Stratégie et Fusions
& Acquisitions

12 François Billard
Directeur Développement
Énergies renouvelables





03.



05.



06.



09.



11.



12.

**DIRECTION
DES FILIALES**

Projets

Entrepose Projets
Alain Cesbert

CMP Dunkerque
Christian Renard

CMPEA
Philippe Ghysel

Delattre Bezons Nigeria
Karim Belkaid

Entrepose Algérie
Youcef Maamir

Pipelines

Spiecapag
Jean-Claude Van de Wiele

Spiecapag UK Ltd
Steve Hancock

Spiecapag Régions Sud
Jean Ramio

Horizontal Drilling International
Denis Pellerin

Ets Bourelly
Jean-Luc Bourelly

Opérations côtières

Geocean
Bruno Maerten

Nympha Environnement
Thierry Carlin

Services

Entrepose Services
Jean-Michel Naud

Challenger Special Oil Services
Sébastien Vacher

MCO Services
Jean-Michel Naud

Forages

Cofor
Ahmed Ben Salah

Geometric Cofor
Ahmed Ben Salah

**CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

Dominique Bouvier (*Président*)

Catherine Boivineau

Raoul Dessaigne

Bruno Dupety

Jacqueline Lecourtier

Nicolas Mankowski

Richard Francioli

Jean-François Vaury

Vinci Construction Participations
représentée par Jean Rossi

COMITÉ D'AUDIT

Nicolas Mankowski (*Président*)

Raoul Dessaigne

Vinci Construction Participations
représentée par François Ravery

**COMITÉ STRATÉGIE
ET PARTENARIATS**

Catherine Boivineau (*Présidente*)

Dominique Bouvier

Jacqueline Lecourtier

Jean-François Vaury

**COMITÉ DES
RÉMUNÉRATIONS ET
DES NOMINATIONS**

Vinci Construction Participations
représentée par Richard Francioli
(*Président*)

Jacqueline Lecourtier

Jean-François Vaury

**COMMISSAIRES
AUX COMPTES**

KPMG Audit
1, cours de Valmy
92923 Paris La Défense

Deloitte & Associés
185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Activité

Juin 2011 – Premier chargement en LNG
des réservoirs cryogéniques réalisés
sur le projet « GATÉ LNG » (Pays-Bas).



2011 restera une année de consolidation dans un contexte économique et politique complexe, qui a provoqué, dans les pays d'Afrique du Nord où nous sommes fortement présents, l'arrêt total ou temporaire de projets en cours, mais aussi l'annulation ou le report d'investissements et d'appels d'offres de la part des donneurs d'ordre.

L'année a ainsi été marquée par la réorganisation interne et le renforcement des différents segments d'activité du groupe Entrepose Contracting :

- filialisation de la branche complète d'activité historique d'Entrepose Contracting (activité « Projets ») par apport de cette activité à Entrepose Projets ;
- rattachement des services « Commissioning » et « Précommissioning » à Entrepose Services ;
- acquisition des 40 % restant du capital d'Eucos (Corée du Sud) pour Entrepose Services ;
- acquisition d'un fonds de commerce de Geometric (Royaume-Uni), qui complète le parc matériel de Cofor ainsi que sa couverture géographique ;
- acquisition des Ets Bourelly (France), qui étaye l'offre de HDI dans les forages horizontaux, principalement dans le sud de la France ;
- élaboration d'un plan quinquennal Groupe sur la sécurité, baptisé « Safety, I Care » ;
- mobilisation sur le marché des énergies renouvelables, et particulièrement dans l'éolien *offshore* aux côtés du groupe Vinci.

Le Groupe clôture l'année 2011 avec un carnet de commandes, hors activités « Services » et « Forages », de 777 millions d'euros. Cette position, qui représente près de seize mois d'activité, offre une bonne visibilité sur 2012.

Faits marquants

Acquisition des 40 % du capital d'Eucos Ltd.

— Eucos Ltd., société de droit sud-coréen basée à Pusan, a été créée en 2006 avec un capital détenu à hauteur de 60 % par Captrade, devenue fin 2010 Entrepose Services. Un ensemble de conditions favorables a permis à Entrepose Services d'acquiescer, le 28 avril 2011, les 40 % du capital restant. Eucos Ltd., comme APS à Singapour ou encore notre bureau d'achats en Chine, est l'un des véhicules de notre croissance en Asie.

Plan Sécurité 2015

— Entrepose Contracting a lancé un plan ambitieux d'amélioration de la sécurité basé sur l'implication et le comportement de chacun d'entre nous. Ce plan, baptisé « Safety, I Care ! », doit nous permettre d'atteindre rapidement un LTIFR * inférieur à 1. Le nom choisi met en avant la nécessité de l'engagement de chacun pour sa propre sécurité ainsi que celle de tous ceux travaillant avec le Groupe.

Accord sur les risques psychosociaux

— Entrepose Contracting et deux de ses principales filiales (Entrepose Projets et Spiecapag) ont signé un accord sur les risques psychosociaux en 2011, afin de réaffirmer l'importance accordée à la préservation de la santé physique et mentale des collaborateurs, à leur sécurité ainsi qu'à la prévention des risques professionnels. L'amélioration de la prévention du stress, du harcèlement et de la violence au travail s'inscrit dans cette optique et constitue un facteur positif qui contribue à une meilleure santé de l'ensemble des collaborateurs.

Filialisation d'Entrepose Projets

— L'Assemblée générale d'Entrepose Contracting, réunie le 1^{er} juin 2011, a approuvé l'apport à la société Entrepose Projets de la branche

complète et autonome d'activité « Projets » d'Entrepose Contracting. Cette évolution de la structure juridique du Groupe Entrepose Contracting permet à l'activité « Projets » de disposer d'une organisation juridique dédiée, analogue à celle de nos autres métiers. Davantage de compétitivité, plus de flexibilité, une responsabilité accrue de ses équipes permettront à Entrepose Projets, dont M. Alain Cesbert a été nommé Directeur Général, de développer ses activités, de renforcer ses implantations, de s'installer dans de nouveaux pays producteurs de pétrole et de gaz, particulièrement en Afrique et au Machrek.

Acquisition d'un fonds de commerce de Geometric

— Cette acquisition accroît le parc de rigs de forage du Groupe de trois machines très récentes à technologie hydraulique et lui permet ainsi de renforcer son offre en Europe et dans d'autres zones géographiques. Elle s'inscrit parfaitement dans notre stratégie. Les marchés de l'énergie continuent à croître et de nouvelles niches, comme le gaz de houille (*Coal Bed Methane*, CBM) et la géothermie, sont en plein essor.

Acquisition des Ets Bourelly

— Société de forage horizontal dirigé, leader régional dans le sud de la France pour les projets de taille moyenne (routes, rivières, voies ferrées, etc.). Cet investissement est important pour le développement en France du pôle « Forage dirigé/Pipelines » (HDI/Spiecapag).

Rapatriement Libye

— Nous réalisons depuis 2009, à Syrte, en Libye, un contrat pour la construction de prises et de rejets d'eau de mer pour le refroidissement d'une centrale thermique. Suite aux événements survenus dans ce pays en février dernier, nous avons procédé, le 25 février, aux actions suivantes :



01.

01. Projet « GATE LNG » (Pays-Bas) – Terrassement autour des réservoirs.

02. Cirque d'Hiver de Paris (France) – Allocation de Dominique Bouvier pour les 10 ans d'Entrepose Contracting.



02.

* Lost Time Injury Frequency Rate.



03. Les 10 ans d'Entrepose Contracting – Au premier plan, Xavier Huillard et Dominique Bouvier.

04. Projet « GECOL » (Libye) – Pré-assemblage des lignes de rejet d'eau.

05. Cirque d'Hiver de Paris (France) – Les 10 ans d'Entrepose Contracting.



03.



04.



05.

- opération aéroportée pour l'évacuation et le rapatriement de l'ensemble du personnel expatrié ;
- déclaration de force majeure auprès du client, selon les termes contractuels ;
- déclaration d'un fait générateur de sinistre auprès des assureurs, aux termes des polices couvrant le risque politique et spécifiquement souscrites pour ce projet.

10^e anniversaire d'Entrepose Contracting

Le 19 janvier 2012, 1 000 invités, majoritairement des collaborateurs, étaient réunis au Cirque d'Hiver de Paris pour fêter le 10^e anniversaire d'Entrepose Contracting. En 2001, issue des activités internationales d'Entrepose (1935), dont elle est l'héritière, Entrepose Contracting, à l'initiative de Pierre Laborie et de Dominique Bouvier, a été créée et a fait l'objet d'un RES.

Nos métiers

Activité « Projets »

— Cette activité regroupe l'ingénierie, la construction et la mise en service des projets liés aux produits gaziers et pétroliers, ainsi que le stockage de ces derniers (hydrocarbures liquides, gaz industriels et gaz naturels). Acteur important dans le domaine du stockage depuis le rachat de Delattre Bezons dans les années 1980, le Groupe, s'appuyant sur sa filiale ingénierie CMPEA et sur son unité de production CMP Dunkerque, a développé une expertise dans le stockage cryogénique de gaz naturel liquéfié à -162 °C et est devenu l'un des leaders mondiaux de l'ingénierie et la construction de ce type de réservoir.

Activité « Opérations côtières »

Via sa filiale Geoclean, le groupe Entrepose Contracting intervient également sur les opérations amont et aval de pose de pipelines en domaine côtier et pour la conception et la construction d'ouvrages en zones maritimes. Prenant appui sur sa filiale Nymphaea Environnement, née de la fusion de Nymphaea Water et de Merclean, Geoclean opère également dans des activités de niche, comme la détection et le captage de résurgences d'eau douce en milieu marin, dans la prévention et le traitement des pollutions marines, ou encore les technologies innovantes comme les SWAC*.

Activité « Pipelines »

Le Groupe a renforcé, en 2007, son activité « Pipelines » par l'acquisition d'un des leaders mondiaux de la pose de pipelines terrestres, Spiecapag, et créé ainsi une forte synergie avec son activité « Opérations côtières », par la complémentarité de l'expertise de sa filiale Geoclean concernant notamment les atterrages. La dimension et la taille des plus récents projets effectués par Spiecapag confirment son expérience et sa capacité à réaliser des projets majeurs dans le secteur des pipelines et des installations pétrolières ou gazières dans le monde entier.

Activité « Forages »

Cofor est spécialisée dans le forage profond *onshore* (pétrole, gaz, géothermie, eau) ainsi que dans le sondage et le carottage en grande profondeur. La société assure également des services d'entretien des puits forés et des équipements de production. Cette acquisition est doublement stratégique pour le groupe Entrepose Contracting : elle nous permet de nous doter d'une nouvelle expertise sur des segments de marchés très porteurs – dont notamment le marché attendu des gaz non conventionnels – tout en complétant notre offre pour accompagner nos clients sur l'ensemble de la chaîne de valeur des métiers de l'exploration-production Oil & Gas *onshore*. Parallèlement, cette acquisition nous permet aussi d'apporter de nouvelles compétences à nos clients dans le domaine des énergies naturelles renouvelables.

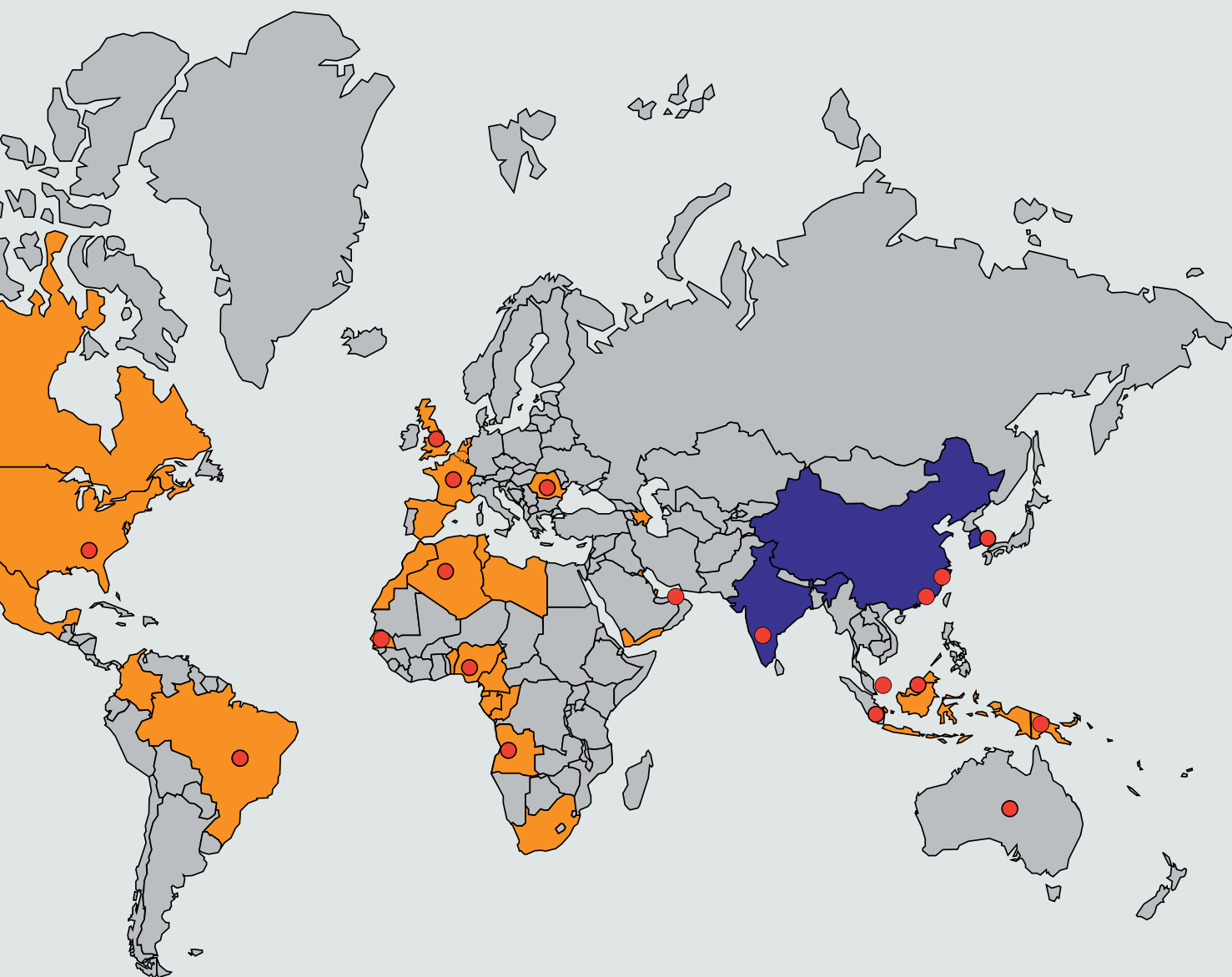
Activité « Services »

Le groupe Entrepose Contracting a élargi et renforcé le spectre de ses compétences et de ses activités dans son offre de « Services » à ses clients. Cette offre intervient dans la maintenance, la mise en service et l'inspection des installations principalement pétrolières et gazières, qu'elles soient terrestres ou maritimes, ainsi que dans la mise à disposition des produits et équipements sur les lieux requis, en rationalisant et en optimisant les achats, la logistique, les frais de transport, les procédures de règlement et en contrôlant la « Supply Chain » complète.

* Sea Water Air Conditioning.



Nos implantations



● **Filiales**
 Algérie, Angola, Australie,
 Corée du Sud, Dubai,
 États-Unis, France, Chine
 (Shanghai et Hong Kong),
 Inde, Indonésie, Nigeria,
 Papouasie – Nouvelle-Guinée,
 Roumanie, Royaume-Uni,
 Sénégal, Singapour

■ **Pays historiques**
 Afrique du Sud, Algérie, Angola,
 Azerbaïdjan, Belgique, Bénin,
 Brésil, Canada, Cameroun,
 Colombie, Congo, Corée du Sud,
 Dubai, Espagne, États-Unis,
 France, Gabon, Haïti, Indonésie,
 Koweït, Libye, Malaisie,
 Maroc, Mexique, Nigeria,
 Papouasie – Nouvelle-Guinée,
 Pays-Bas, Polynésie française,
 Qatar, Roumanie, Royaume-Uni,
 Tunisie, Yémen

■ **Nouveaux pays 2011**
 Chine, Inde, Singapour

Europe

France

- Études (CMPEA)
- Études de travaux de maintenance des réservoirs pour Endel, Verwater, Tissot.
- Études de tenue de toit flottant de réservoir pour la société Sodi (Veolia Propreté).
- Études de détail d'un tripode pour une hydrolienne pour la DCNS.
- Études de détail de trois réservoirs LNG pour EDF sur le site de Dunkerque.
- Études et remises à jour des standards pour Total Cert.

— Forages (Cofor)

- Doublet géothermique à Lognes, pour Geostar.
- Doublet géothermique à Coulommiers, pour SMGC.
- Puits de production de saumure à Marboz, pour Solvay.
- Deux puits de stockage de gaz à Manosque, pour Géométhane.
- Puits d'eau à Pantin, pour la blanchisserie Elis.
- Puits d'eau à Château-Salins, pour le syndicat des eaux de Château-Salins.
- Neuf puits de production et d'exploration pétrolière dans le bassin parisien, pour Lundin International.

— Workover (Cofor)

- Maintenance de deux puits dans le bassin aquitain et en région parisienne, pour Vermilion.

— Sondages (Cofor)

- Reconnaissance géologique sur le tunnel ferroviaire Lyon/Turin, pour LTF.

— Le Poly réseau de Fos-sur-Mer (19 km de canalisation de gaz de 24" et 22 km de canalisation de GPL de 8") a été livré par Spiecapag Régions Sud et réceptionné par son client GRT Gaz et Esso. D'autres projets sont en cours pour Storengy, SPMR, Trapil ainsi que Geostock, à Manosque.

— La station de compression et de soutirage de gaz du stockage souterrain de Trois Fontaines (Haute-Marne), réalisée par Entrepose Projets pour Storengy, filiale de GDF SUEZ, a été mise en service.

— La construction de trois réservoirs de stockage cryogéniques de gaz naturel liquéfié, d'une capacité unitaire de 190 000 m³, pour le terminal méthanier de Dunkerque LNG, confiée à un groupement dont Entrepose Projets est le leader, rentre maintenant dans une phase plus active. L'équipe projet est mobilisée pour la réalisation de l'ensemble des activités d'engineering, le démarrage des achats et la préparation des travaux de construction. La mise en service des réservoirs est prévue pour le deuxième semestre 2015.

— CMP Dunkerque a réalisé dans ses ateliers pour le compte de DCNS un prototype de fondation en acier pour une hydrolienne, qui a été installé sur le site de Paimpol-Bréhat, en Bretagne. Les quatre éléments, d'un poids total de 210 tonnes, ont été chargés sur cargo à Dunkerque à destination de Brest. Leur assemblage a été réalisé cet été sur les chantiers navals DCNS, à Brest, et la première hydrolienne du futur parc hydrolien EDF de Paimpol-Bréhat a été immergée le 22 octobre 2011 à 35 m de profondeur.

Royaume-Uni

— Plusieurs contrats pour Spiecapag UK :

- pour Wales and West Utilities (WWU), au Pays de Galles – pipeline de 80 km de 10" ;
- pour Storengy, à Stublach – pipeline ;
- pour le MOD (*Ministry of Defence*) – installation de *jet fuel* sur la base militaire RAF/US Air Force de Mildenhall ;
- pour Oil Pipeline Agency (OPA), dans le Kent – pipeline de pétrole de 14 km en 8" .

— Études (CMPEA)

- Études de transformation d'un réservoir à toit conique en toit flottant à Pembroke, au Pays de Galles, pour Chevron.

80 km

Longueur du pipeline réalisé pour Wales and West Utilities (Pays de Galles).

01.



01. Construction des parois d'un réservoir cryogénique.

02. Vue interne – Structure métallique du toit d'un réservoir cryogénique.

03. Geoceam – Opération maritime.



02.

Belgique

— Études (CMPEA)

- Études de cinq réservoirs pour un dépôt stratégique pour DPC Wandre, avec la société Verwater.

Pays-Bas

— Études (CMPEA)

- Études de deux réservoirs et de notes de calculs pour les systèmes d'arrosage et à mousse pour la société Verwater.

— En 2011, les trois bacs cryogéniques de 180 000 m³ du projet « GATE LNG », confiés en EPC au groupement Entrepose Projets/ Vinci Construction Grands Projets, ont été livrés à la date prévue au contrat. L'inauguration du projet en présence de la reine des Pays-Bas a eu lieu le 23 septembre 2011.



03.

180 000 m³

Capacité unitaire des bacs cryogéniques du projet « GATE LNG » (Pays-Bas).

210 tonnes

Poids du prototype de fondation en acier pour une hydrolienne (France).

Afrique

Afrique du Sud

— La canalisation de 544 km de 24" multiproduit entre Durban et Johannesburg, et de 160 km de canalisation 16" autour de Johannesburg, pour notre client Transnet, réalisée par Spiecapag en association avec un partenaire local, est en service.

Algérie

— Ce projet, livré par Entrepose Algérie, avait pour objet de raccorder les puits du champ de Rhourd Nouss (sud-est algérien) au centre de traitement des hydrocarbures.

— GNL 2, à Skikda, signé par le consortium Entrepose Projets, Vinci Construction Grands Projets et Orascom, a pour objet la réalisation de trois unités de stockage de gaz naturel liquéfié, d'une sphère et de six réservoirs, le tout s'intégrant dans un train de liquéfaction.

— Entrepose Projets, en groupement avec sa filiale algérienne Entrepose Algérie, a signé un contrat avec la société Petrofac pour le montage électromécanique des unités de compression du projet « El Merk », la plus grosse centrale de traitement de pétrole brut d'Afrique du Nord. Les travaux ont débuté en plein désert algérien, moins de deux mois après la signature du contrat.

— MLN 405, dont les phases 1 et 2 ont été réalisées par Entrepose Contracting, a été confié par ConocoPhillips, en 2010, à notre filiale Entrepose Algérie. Il comprend l'adjonction de neuf puits producteurs de pétrole brut et de six puits de réinjection de gaz, la réalisation de trois *manifolds*, des travaux de modification et de maintenance.

— Entrepose Algérie, déjà présente à Skikda, a été retenue par KBR et Sonatrach pour la réalisation des travaux de raccordements du nouveau train de liquéfaction à l'ancienne usine LNG existante. Il s'agit d'opérations de *piping*, de mécanique et d'électricité instrumentation sur un site en exploitation.

— Études CMPEA de deux sphères et huit réservoirs destinés à Hassi Messaoud, pour Saipem.

Tunisie

— La Société Nationale de Distribution des Pétroles (SNDP) a confié à Entrepose Projets, en 2010, la réalisation clés en main d'un stockage d'hydrocarbures liquides constitué de six sphères de 4 000 m³ chacune, à Gabes, dans le sud tunisien, et dont les études sont réalisées par CMPEA. Le montage de la première sphère doit débuter en janvier 2012.

Angola

— Les trois lignes de 18", 22" et 24" pour le client Angola LNG (Chevron) sont en service (Spiecapag).

— Après les projets « Soyo EPC 1 » (pipeline), « EPC 2 » (11 stations et chambre à vannes), c'est le projet « EPC 2.2 » (21 km de 8") qui a été réceptionné par le client, Somoil (Spiecapag).

— Démarrage de la phase 1 du projet du « domestique pipeline » (ligne de gaz de 20" sur 8 km) pour Sonagas (Spiecapag).

Congo

— Études CMPEA de six ballons aériens de 150 m³ pour la société Kosan Krisplan.

— Signé avec Total E&P, le contrat prévoit la réalisation d'un réservoir de décantation de 20 000 m³ sur le terminal de Djeno. Un projet à large synergie, puisque, outre la collaboration avec CMPEA et CMP Dunkerque, Cegelec Congo participe avec nous à la construction de ce projet.

Libye

— Réalisation d'émissaires en mer pour le refroidissement de la centrale thermique de Syrte (Entrepose Projets/Geocean). Les événements survenus en Libye nous ont contraints à suspendre le projet, à rapatrier le personnel présent sur site et à effectuer une déclaration de force majeure. Nous suivons de près l'évolution politique du pays et sommes en pourparlers avec les autorités administratives et politiques libyennes.

01. Villeseneux, dans la Marne (France) – Forage par le HH 300 d'un puits pétrolier.

02-03. Trancheuses d'aujourd'hui (2011) et d'hier (1950).



02.



03.



01.



01. Doha (Qatar) – Aire de stockage d'éléments de la construction des stations de pompage d'eaux usées.

02. Dunkerque (France) – Transport maritime d'un réservoir horizontal de propane réalisé par CMP Dunkerque.

02.



03. Un vestiaire dans l'enceinte d'un réservoir cryogénique.

04. Projet « PNG » (Papouasie – Nouvelle-Guinée) – Déchargement à terre des tronçons de pipeline.



Océanie et Asie

OCÉANIE

Papouasie – Nouvelle-Guinée

— Le contrat « PNG LNG EPC5A » (ingénierie, approvisionnement et construction) pour ExxonMobil, se composant de 285 km de canalisation de gaz d'un diamètre 32" et de 160 km de diamètre 8" à 22", est en cours. Après une année d'ingénierie, d'achat et de mobilisation, les travaux de construction ont débuté sur site dans des conditions météorologiques et locales particulièrement difficiles (Spiecapag).

ASIE

Irak

— Études par CMPEA de trois réservoirs à toit flottant d'une capacité unitaire de 66 000 m³.

Qatar

— En JV avec Vinci Construction Grands Projets, Entrepose Projets a démarré la dernière phase du projet d'assainissement du nord de la ville de Doha (station de relevage d'eaux usées, station de transfert, trois pipelines de 1,6 m de diamètre et des unités périphériques). Les opérations de commissioning sont prévues début 2012, pour une mise en service au deuxième semestre 2012.

66 000 m³
Capacité unitaire des réservoirs à toit flottant (Irak).

Ressources Humaines

Une politique responsable

— La politique de gestion des Ressources Humaines du Groupe Entrepose Contracting vise à agir en employeur responsable, en créant des emplois durables, en organisant le partage des fruits de la croissance, en favorisant un dialogue social de qualité, en préservant la santé et la sécurité de chaque collaborateur, en prévenant les discriminations et en anticipant les besoins d'évolution des compétences. Cette politique s'inscrit également dans un engagement sociétal.

Ainsi, en 2011, les différentes filiales du Groupe se sont dédiées à la mise en œuvre des différents accords signés depuis trois ans en faveur de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, et de la gestion des seniors, avec le renforcement du programme de tutorat.

La pratique – étendue depuis trois ans à l'ensemble des filiales du Groupe – de l'entretien d'objectifs, d'évaluation des performances individuelles et de développement professionnel s'est traduite par la mise en place de plans de formation, dont le budget moyen s'élève à 3,5 % de la masse salariale.

Par ailleurs, les différents dispositifs de GPEC mis en place depuis 2009 permettent désormais une gestion dynamique des mobilités au sein

des sociétés et du Groupe, des revues annuelles de talents et la mise en place de plans de succession.

Sur le plan du dialogue social, il sera mentionné qu'en 2011, des accords ont été conclus en faveur de la prévention des risques psychosociaux, mettant l'accent sur la gestion professionnelle des relations et des conditions de travail. Le partage des résultats a également fait l'objet de la signature d'accords ou d'avenants sur l'intéressement. Enfin, l'ensemble des collaborateurs du groupe Entrepose Contracting remplissant les conditions d'attribution a bénéficié, en octobre 2011, de la prime de partage des profits de 350 euros résultant de l'accord-cadre signé au niveau du groupe Vinci.

Sur le plan des effectifs, Entrepose Contracting a maintenu, en 2011, une forte activité de recrutement, avec l'intégration de 206 nouveaux collaborateurs, dont 58 femmes (28 %), confirmant ainsi l'orientation de sa politique de développement RH en faveur de la féminisation des effectifs (actuellement 18 %). Cette amélioration résulte de l'effort constant investi sur les forums des écoles d'ingénieurs pour promouvoir les métiers de la construction auprès du public féminin.

3,5 %

Pourcentage de la masse salariale attribué au budget moyen des plans de formation.

206

Nombre de nouveaux collaborateurs recrutés en 2011, dont 58 femmes (28 %).



Projet « PNG » (Papouasie – Nouvelle-Guinée) – Acheminement et bardage des tronçons de pipeline.



Sécurité/Qualité/ Environnement/ Développement durable



Sécurité

— Pour un effectif moyen sur chantier de 8 000 personnes (y compris effectifs des sous-traitants), près de 16 millions d'heures de travail ont été effectuées, en 2011, au titre de l'activité du Groupe.

Au cours de l'exercice, 28 accidents avec arrêt de travail se sont produits, soit un taux de fréquence LTIFR de 1,77 et un taux de gravité de 0,06 (selon les standards IOSH 2001, BIT Genève).

L'objectif du groupe Entrepose Contracting est d'être une référence en matière de sécurité dans son secteur d'activité. Ainsi, une mission a été confiée à DuPont Sustainable Solutions pour réaliser une évaluation de nos pratiques en gestion de la sécurité, afin d'identifier les axes d'amélioration qui nous permettront de renforcer notre culture sécurité et de réduire nos risques d'accidents. Les recommandations formulées à l'issue de cette mission seront traduites dans des plans d'action déployés dans l'ensemble des filiales du Groupe.

En amont de cette démarche, au cours de l'exercice 2011, le Groupe a renforcé son organisation en matière de sécurité par l'embauche de six professionnels spécialisés dans le domaine HSE.

Qualité

— Les sociétés opérationnelles du Groupe réalisant des projets sont certifiées dans le cadre d'une démarche Qualité. Le processus de suivi de la certification déployé en 2011 n'a pas mis en évidence de dysfonctionnements majeurs. Les efforts ont porté particulièrement cette année dans la mise en place d'outils de mesure des coûts associés à la non-qualité.

Environnement

— Aucun incident environnemental majeur n'est à déplorer au titre de l'exercice 2011 ; ce résultat illustre la performance du système de management environnemental du Groupe. Un reporting environnemental commun à l'ensemble

des filiales du Groupe et Vinci a été mis en place. Cet outil permet de relever les défis importants en matière de respect de l'environnement, notamment dans les régions du monde présentant une grande biodiversité, comme en Papouasie – Nouvelle-Guinée, ou bien encore en zone sensible, comme en France, dans le Dunkerquois, lieu de réalisation de travaux pour le futur terminal méthanier.

Développement durable

— Intégrer les préoccupations sociales, environnementales et économiques dans nos activités et dans leurs interactions avec les parties prenantes relève de notre responsabilité sociétale en matière de développement durable.

« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. » (extrait du « Rapport Brundtland », 1987).

Nous hiérarchisons nos responsabilités en :

- identifiant les éléments dans nos activités quotidiennes qui sont le plus sujets à impacter la vie sociale, économique et environnementale ;
- recherchant et en mettant en œuvre, dans nos offres et projets, des solutions d'ingénierie process visant à améliorer l'efficacité énergétique et à minimiser voire à soustraire l'impact négatif sur l'environnement ;
- respectant les lois et l'éthique quel que soit le pays dans lequel nous intervenons.

En 2011, le Comité exécutif du groupe Entrepose Contracting a été pilote pour la mise en place d'un programme d'autodiagnostic de « Développement durable » permettant à chacune de ses filiales d'analyser sa performance globale dans les domaines social, environnemental et sociétal, afin de construire des plans d'action.

Sur la base de cette démarche d'autodiagnostic, Spiecapag s'est vu attribuer une certification de l'Afnor attestant avoir évalué la contribution au développement durable, en cohérence avec la norme ISO 26000.

Recherche et Développement

Le Groupe Entrepouse Contracting a poursuivi ses objectifs en termes de Recherche et Développement (R&D). Aux recherches en cours et engagées les années précédentes se sont ajoutés, courant 2011, de nouveaux projets.

CITEPH

— Le Groupe est membre du CITEPH*, association regroupant les principaux acteurs du secteur parapétrolier français et qui a pour

vocation de financer en partie des projets de recherche proposés par des PME-PMI. Au cours de l'année 2011, les quatre projets sélectionnés par Entrepouse Contracting ont été :

- système acoustique de détection et de localisation de petits pipelines ;
- couplage de données de télédétection et dérive de nappes de surface ;
- problématique du traitement des eaux émises par l'industrie pétrolière ;
- simulateur de management de projet.

Autres projets R&D

— Indépendamment des travaux réalisés dans le cadre du CITEPH, le Groupe a travaillé sur les thèmes suivants :

- nettoyage automatique des bacs LNG et LPG après épreuve hydraulique à l'eau de mer ;
- Pelle Abyss : pelle mécanique télécommandée de technologie avancée utilisée jusqu'à une profondeur de 50 m, notamment pour les SWAC ;
- amélioration de la fiabilité et de la mise en œuvre du RSV (*Remote Surface Vehicle*) ;
- projet Notil : chalut de dépollution des nappes d'hydrocarbures ;
- traitement des fluides de forage ;
- projet de dépollution Metane ;
- Innocold Dunkerque : favoriser et financer les projets de recherche sur la cryogénie ;
- solaire thermodynamique ;
- éoliennes *offshore* ;
- hydroliennes.

R&D au sein des contrats du Groupe

— Dans le cadre de l'ensemble des projets clés en main qu'il réalise, le Groupe propose des variantes technologiques dont l'objectif est de réduire sensiblement la puissance énergétique consommée et de diminuer parallèlement l'émission à l'atmosphère de produits susceptibles de nuire à l'environnement. Une telle philosophie de conception nécessite la recherche permanente de solutions innovantes et la mise en œuvre de technologies issues des divers programmes R&D dans lesquels le Groupe est impliqué.

* Concertation pour l'Innovation Technique dans l'Exploitation de la Production des Hydrocarbures. Le programme CITEPH a pour objet de promouvoir activement, en France et à l'international, le savoir-faire, la technologie et les progrès pouvant résulter d'actions concertées en matière d'innovation pour l'industrie des hydrocarbures dans le domaine de l'exploration-production. Fonctionnant sur un modèle de « sponsoring », Subsea7 (ex-Aceryg), CGGVeritas, Doris, Entrepouse Contracting, GDF SUEZ, Geoservices, ENI, Schlumberger, Technip et Total en sont les membres.



01.

01. France – Transport d'une hydrolienne sur son socle métal réalisé par CMP Dunkerque.



02.

02. Atoll de Tetiaroa (Polynésie française) – Mise au point par Nymphaea Environnement, la Pelle Abyss en opération.

Perspectives



2012 sera une année de consolidation dans un environnement peu lisible en termes de calendrier d'investissements. Nous maintiendrons notre stratégie de développement, de niches et d'excellence au service de nos clients.

Outre notre carnet de commandes de seize mois d'activité, notre confiance s'appuie sur nos collaborateurs et leur savoir-faire, sur de bonnes relations avec nos clients, partenaires et États dans lesquels nous sommes implantés.

Nous poursuivrons ainsi sur 2012 le développement de filiales telles qu'Entrepose Algérie, Delattre Bezons Nigeria, Cofor ou Entrepose Services et le développement de l'activité renaissante en Libye et en Irak.

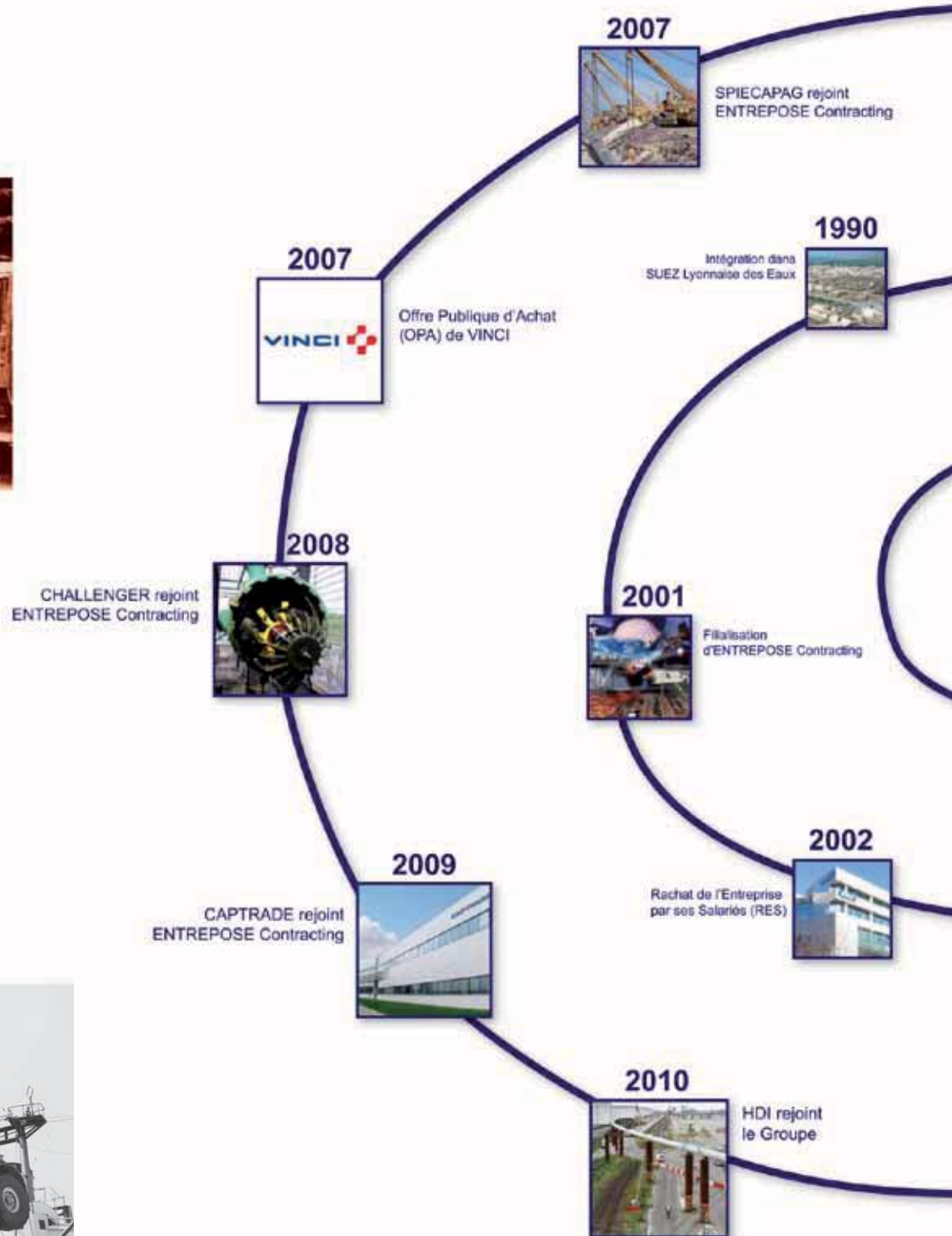
Les énergies renouvelables, notamment l'éolien *offshore* et la géothermie, la multiplication des appels d'offres liés aux besoins croissants du marché de l'énergie, dans lequel des innovations comme les SWAC s'intègrent, constituent également un axe fort de développement.

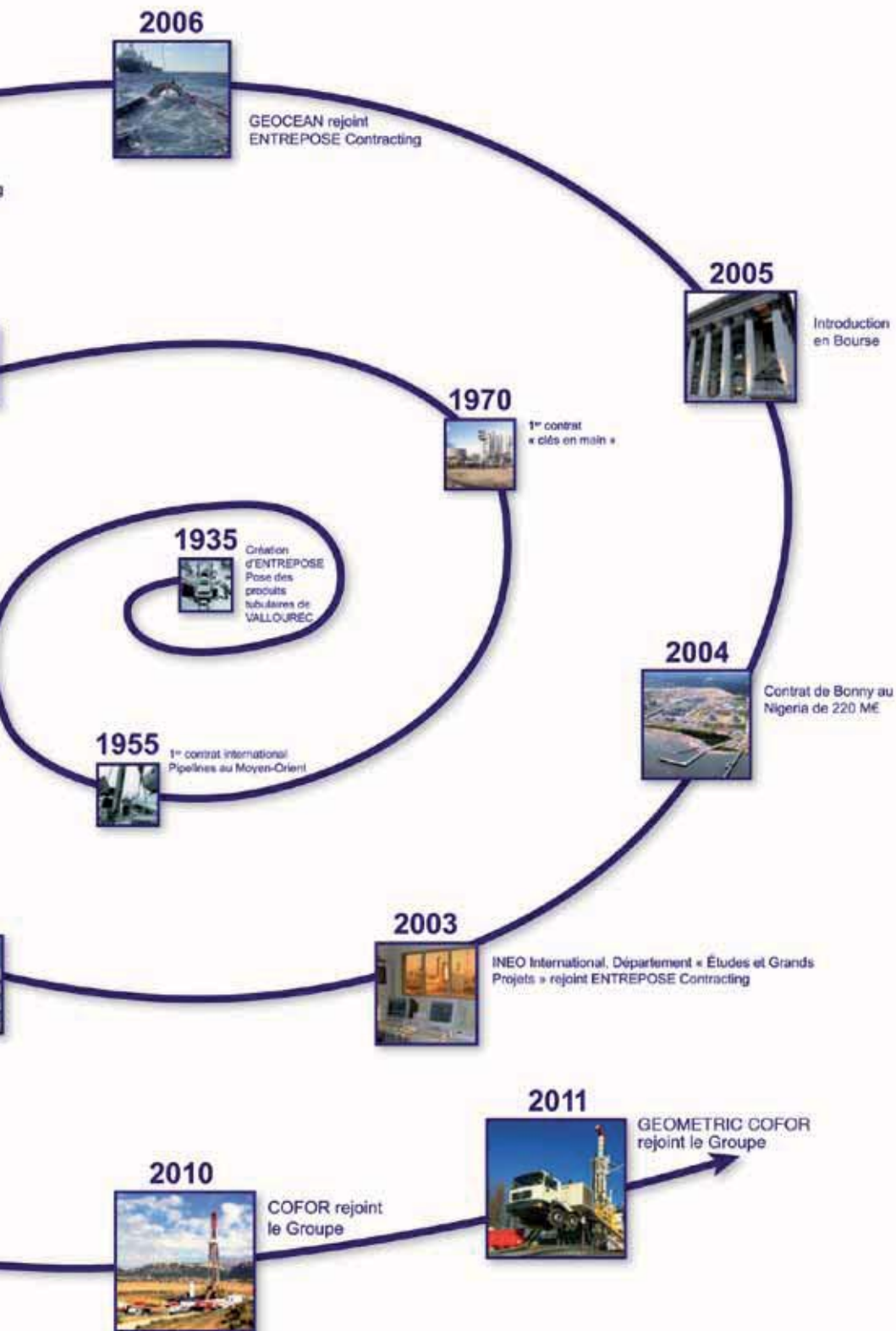
Historique

1935



1955





1970



2012



Filiales opérationnelles

Siège social

ENTREPOSE Contracting
Immeuble Hampton
165, boulevard de Valmy
92707 Colombes Cedex
France
Tél. : + 33 (0)1 57 60 93 00
Fax : + 33 (0)1 57 60 93 01

Filiales

ENTREPOSE Projets
Immeuble Hampton
165, boulevard de Valmy
92707 Colombes Cedex
France
Tél. : + 33 (0)1 57 60 93 00
Fax : + 33 (0)1 57 60 93 01

Agence
Actiparc de la Crau
9, rue des Artisans
13310 Saint-Martin-de-Crau
France
Tél. : + 33 (0)4 90 18 83 40
Fax : + 33 (0)4 90 18 59 44

ENTREPOSE Algérie
Immeuble Zephyr Center
11, chemin Doudou Mokhtar
16035 Ben Aknoun - Alger
Algérie
Tél. : + 213 (0)21 91 37 12
Fax : + 213 (0)21 91 32 40

CMPEA
Route de Sedan - Wadelincourt
CS 40921 - 08209 Sedan Cedex
France
Tél. : + 33 (0)3 24 29 44 33
Fax : + 33 (0)3 24 29 58 40

CMP Dunkerque
ZI de Petite Synthe
BP 82 - 59944 Dunkerque
France
Tél. : + 33 (0)3 28 29 65 00
Fax : + 33 (0)3 28 60 17 11

DELATTRE BEZONS Nigeria
Plot 184
A et B Moshood Olugbani Street
Victoria Island - PO Box 51150
Falomo - Lagos
Nigeria
Tél. : + 234 (0)1 77 49 940
Fax : + 234 (0)1 46 18 378

COFOR
41, route de la Ferté-Alais
91720 Maisse
France
Tél. : + 33 (0)1 64 99 09 12
Fax : + 33 (0)1 64 99 35 42

GEOMETRIC Cofor
46 West-Bar
Banbury
Oxfordshire OX 16 9 RZ
UK
Tél. : + 44 1295 220 330
Fax : + 44 1295 220 339

SPIECAPAG
Immeuble Gershwin
165, boulevard de Valmy
92707 Colombes Cedex
France
Tél. : + 33 (0)1 57 60 95 15
Fax : + 33 (0)1 57 60 97 78

SPIECAPAG UK Ltd
46 West-Bar
Banbury
Oxfordshire OX 16 9 RZ
UK
Tél. : + 44 1295 220 330
Fax : + 44 1295 220 339

SPIECAPAG Régions Sud
10, avenue de Pradié
ZI du Bois Vert
31120 Portet-sur-Garonne
France
Tél. : + 33 (0)5 61 76 06 00
Fax : + 33 (0)5 61 76 06 99

HDI
Immeuble Armstrong
165, boulevard de Valmy
92707 Colombes Cedex
France
Tél. : + 33 (0)1 57 60 93 21
Fax : + 33 (0)1 57 60 94 96

GEOCEAN
Quartier du Brégadan
ZA Technoparc - CS 60001
13711 Cassis Cedex
France
Tél. : + 33 (0)4 42 18 02 18
Fax : + 33 (0)4 42 18 02 20

NYMPHEA Environnement
Quartier du Brégadan
ZA Technoparc - CS 60001
13711 Cassis Cedex
France
Tél. : + 33 (0)4 42 18 02 18
Fax : + 33 (0)4 42 82 44 08

PT GEOCEAN Indonesia
Wisma 77
2nd Floor
JL. S. Parman Kav. 77
Slipi - Jakarta Barat 11410
Indonésie
Tél. : + 62 21 536 3212
Fax : + 62 21 536 3251

ENTREPOSE Services
BP 28546 Cergy
21-23, rue du Petit Albi
95892 Cergy-Pontoise Cedex
France
Tél. : + 33 (0)1 34 48 97 30
Fax : + 33 (0)1 30 37 45 59

Réseau CAPTRADE
NumRS
BP 28546 Cergy
21-23, rue du Petit Albi
95892 Cergy-Pontoise Cedex
France
Tél. : + 33 (0)1 34 48 97 30
Fax : + 33 (0)1 30 37 45 59

CHALLENGER
Special Oil Services
Immeuble Armstrong
165, boulevard de Valmy
92707 Colombes Cedex
France
Tél. : + 33 (0)1 57 60 93 00
Fax : + 33 (0)1 57 60 97 67

ENTREPOSE Asia
Suite 11-13
11th Floor
MCB Plaza
6 Changkat Raja Chulan
50200 Kuala Lumpur
Malaisie
Tél. : + 60 3 2031 9613
Fax : + 60 3 2715 0028

MCO Services
Quartier du Brégadan
ZA Technoparc
CS 60001
13711 Cassis Cedex
France
Tél. : + 33 (0)4 42 18 02 18
Fax : + 33 (0)4 42 18 02 20

Rapport de gestion

01.

A	Rapport sur les comptes de l'exercice	29
A.1	Comptes consolidés	29
A.1.1	Faits marquants de la période	29
A.1.2	Chiffre d'affaires	30
A.1.3	Résultat opérationnel sur activité / Résultat opérationnel	34
A.1.4	Résultat net	35
A.1.5	Capacité d'autofinancement	35
A.1.6	Autres flux de trésorerie	35
A.1.7	Excédent Financier Net et trésorerie en devises	36
A.2	Comptes sociaux	36
A.3	Affectation des résultats et dividendes	37
B	Événements postérieurs à la clôture, tendances et perspectives	38
B.1	Événements significatifs postérieurs à la clôture	38
B.2	Informations sur les difficultés rencontrées et les tendances	38
B.2.1	Difficultés rencontrées en 2011	38
B.2.2	Suivi des litiges	39
B.2.3	Tendances 2012	41
B.3	Marchés du Groupe : saisonnalité de l'activité	41
C	Facteurs de risques	41
C.1	Risques économiques, politiques et commerciaux	42
C.2	Risques opérationnels liés à la réalisation des contrats	44
C.3	Risques environnementaux et industriels	46
C.4	Risques financiers	46
D	Mandataires sociaux et dirigeants	48
D.1	Mandats et fonctions des Mandataires sociaux	48
D.2	Rémunérations et intérêts des Mandataires sociaux	49
D.2.1	Rémunérations des Mandataires sociaux	49
D.2.2	Mandats et fonctions des Mandataires sociaux	50
D.2.3	Actions détenues par les Mandataires sociaux	56
D.2.4	Jetons de présence	56
D.3	Options et actions de performance	56
D.3.1	Politique d'attribution d'options ou d'actions de performance	56
D.3.2	Options consenties en 2011	57
E	Données sociales et environnementales	57
E.1	Responsabilité sociale	57
E.1.1	Informations sur la Société	57
E.1.2	Informations sur le Groupe	59
E.2	Sécurité	60
E.3	Environnement et développement durable	61
E.3.1	Environnement	61
E.3.2	Développement durable	61
E.4	Démarche Qualité	61
E.5	Recherche et Développement	62
F	Renseignements généraux sur la Société et son capital	62
F.1	Identité de la Société	62
F.2	Informations complémentaires	62
F.2.1	Objet social	62
F.2.2	Capital social	63
F.2.3	Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions	68

F.3 Documents accessibles au public	70
F.3.1 Relations entre la Société et ses filiales	72
F.3.2 Rôle de la holding vis-à-vis de ses filiales	72
F.4 Renseignements sur le capital d'Entrepose Contracting	73
F.4.1 Évolution du cours de l'action	73
F.4.2 Répartition du capital et actions d'autocontrôle	73
F.4.3 Programme de rachat d'actions	74
F.4.4 Actionnariat salarié	74
F.5 Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique	75
F.6 Autres informations sur la Société faisant partie intégrante du Rapport de gestion	75
F.6.1 Observations du Comité d'entreprise	75
F.6.2 Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce	75
F.6.3 Conventions visées à l'article L. 225-39 du Code de commerce	75
F.6.4 Conventions visées à l'article L. 225-42 du Code de commerce	75
Annexes	76
Annexe 1	76
Annexe 2	77
Annexe 3	77

Entrepose Contracting S.A. (la « Société ») et ses filiales (ensemble, le « Groupe » ou le « groupe Entrepose Contracting ») sont spécialisées dans la conception et la réalisation de projets industriels complexes dans les domaines du pétrole et du gaz et, plus généralement, de l'énergie et de l'environnement.

Le Groupe développe ses compétences de maîtrise d'œuvre et de gestion de projets en environnement sensible. Son activité se déploie au travers des cinq lignes de métiers suivantes :

Projets

L'activité « Projets » rassemble les métiers historiques du Groupe dans les domaines de la conception, construction et mise en service d'ensembles industriels clés en main dans les secteurs du pétrole, du gaz et autres énergies, et de l'eau.

À la tête du pôle « Projets », la nouvelle société Entrepose Projets (*cf. ci-dessous commentaires sur la filialisation de l'activité « Projets » au sein du Groupe*), rassemble les activités des sociétés CMP Dunkerque, CMPEA, Entrepose Algérie et Delattre Bezons Nigeria.

Son expertise s'exerce plus particulièrement dans les métiers de l'activité *onshore* en matière de traitement et de transport ainsi qu'en matière de stockage pour les produits gaziers et pétroliers, dans des marchés particulièrement attentifs au respect des normes de qualité, hygiène, sécurité, sûreté et protection de l'environnement.

Opérations côtières

Grâce à l'acquisition du groupe Geoccean en 2006, le Groupe a développé une offre connexe en activité *offshore* peu profond (*shallow water*) et suit cette activité dans un segment d'activité distinct dénommé « Opérations côtières ».

Le groupe Geoccean se positionne comme un spécialiste des travaux maritimes à l'international, principalement centré sur la pose de pipelines en zones côtières et la réalisation des atterrages correspondants, au service de l'industrie pétrolière et gazière et de l'environnement.

En s'appuyant sur des développements plus récents, Geoccean a étendu son expertise à la réalisation de systèmes de *Sea Water Air Conditioning* (SWAC) qui consistent à utiliser de l'eau de mer à basse température pompée en grande profondeur pour des installations de climatisation.

Pipelines

Les activités et le positionnement géographique du Groupe dans le domaine des « Pipelines » ont été renforcés avec l'acquisition du groupe Spiecapag en 2007.

Au travers du segment « Pipelines », Spiecapag propose son expertise en ingénierie, fourniture et construction de pipelines *onshore* et de stations de compression aux clients de l'industrie pétrolière et gazière, ainsi qu'aux collectivités.

Le Groupe a fait l'acquisition, au travers de sa filiale Spiecapag, de la société Horizontal Drilling International (HDI) le 8 janvier 2010. Cette société est spécialisée dans les travaux de forages horizontaux dirigés. Cette acquisition stratégique permet d'étendre l'offre du Groupe dans le domaine de la pose de canalisations en zones sensibles. L'offre de ce segment d'activité ainsi que son implantation commerciale au sud de la France ont été récemment complétées par l'acquisition des Établissements Bourelly (*cf. ci-après au paragraphe A.1.1 « Faits marquants de la période »*).

Services

En août 2009, le Groupe avait fait l'acquisition de 70 % du groupe Captrade (regroupement d'achats, optimisation de la chaîne d'approvisionnement) et avait ainsi significativement renforcé sa nouvelle ligne d'activité « Services ».

La création de cette ligne d'activité répondait à la volonté du Groupe de renforcer sa proximité avec ses clients, en étant présent à toutes les étapes de la vie des projets.

En décembre 2010, le Groupe a renforcé l'organisation et la structuration de son pôle « Services » en procédant au rachat des 30 % de capital détenus par les minoritaires au sein du groupe Captrade.

Désormais dénommé « Entrepose Services », ce groupe développe également l'activité des sociétés MCO Services (intégrité et fiabilité des actifs industriels) et Challenger Special Oil Services (services et maintenance des pipelines).

Forages

Enfin, au début du quatrième trimestre de l'exercice 2010, Entrepose Contracting a acquis 70 % du capital de Cofor. Cette société est spécialisée dans le forage profond *onshore* (pétrole, gaz, géothermie, eau), ainsi que dans le sondage et le carottage en grande profondeur. Cofor assure également des services d'entretien et de remise en état des puits forés et des équipements de production.

Cette acquisition permet à Entrepose Contracting de se doter d'une nouvelle expertise sur un segment de marché porteur dont les performances sont retracées au sein de la nouvelle ligne de métiers « Forages ».

Plus récemment, Entrepose Contracting a renforcé ce segment, d'une part, avec l'acquisition en juillet 2011 du fonds de commerce et de trois *rigs* de forage auprès de la société Geometric Drilling Ltd, et d'autre part, en portant sa participation au sein de Cofor à plus de 95 % (cf. ci-dessous au paragraphe A.1.1 « Faits marquants de la période »).

A Rapport sur les comptes de l'exercice

A.1 Comptes consolidés

A.1.1 Faits marquants de la période

Filialisation de l'activité « Projets » au sein d'Entrepose Projets

Une réorganisation interne au périmètre du Groupe est intervenue au cours du premier semestre 2011.

Dans le but de rationaliser la structure juridique du Groupe et de renforcer l'identité et la lisibilité des lignes de métiers, Entrepose Contracting a procédé à la filialisation de ses activités « Projets » par apport partiel d'actifs à une nouvelle entité dénommée « Entrepose Projets ».

L'opération a été réalisée sous le régime juridique des scissions, par apport d'une branche complète et autonome d'activité à Entrepose Projets et en application du régime fiscal s'y référant.

Entrepose Projets est une société par actions simplifiée détenue à 100 % par Entrepose Contracting ; elle contrôle désormais toutes les sociétés du Groupe œuvrant dans le cadre du segment d'activité « Projets », en particulier Entrepose Algérie, CMPEA, CMP Dunkerque, Delattre Bezons Nigeria dont les titres étaient jusqu'alors détenus (directement ou indirectement) par la société Entrepose Contracting.

L'opération a été approuvée par l'Assemblée générale extraordinaire réunie le 1^{er} juin 2011, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011. Elle n'a aucune incidence sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2011.

Depuis cette opération de filialisation, la Société exerce une activité de gestion de participations et de prestations de services aux filiales du Groupe (cf. ci-après paragraphe F.3.2 « Rôle de la holding »).

Acquisition du fonds de commerce Geometric Drilling

Le 1^{er} juillet 2011, la filiale Holding Cofor a fait l'acquisition, au travers de sa filiale britannique Cofor Ltd, du fonds de commerce de la société Geometric Drilling Ltd domiciliée à Stirling, au Royaume-Uni, et spécialisée dans le forage. Ce fonds de commerce est composé principalement de trois *rigs* de forage.

Cette opération est décrite dans l'Annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2011 (cf. paragraphe B.1).

Acquisition de Bourelly par HDI

Cette opération a été réalisée le 19 septembre 2011 et permet à HDI de compléter son offre avec des appareils plus légers et d'étendre son implantation commerciale au sud de la France.

Cette acquisition est décrite dans l'Annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2011 (cf. paragraphe B.1).

Renforcement de la participation dans Holding Cofor

Depuis le 29 novembre 2011, la participation d'Entrepose Contracting dans le capital de Holding Cofor a été portée à 95,01 % (i) par augmentation de capital réservée égale au prix d'acquisition du fonds de commerce de Geometric Cofor et (ii) par acquisition de 43 786 actions (4,9 M€) auprès de NGE Energies Nouvelles.

Cette opération est décrite dans l'Annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2011 (cf. paragraphe B.1).

A.1.2 Chiffre d'affaires

En retrait par rapport au niveau historiquement élevé enregistré en 2010 (824,3 M€), le Chiffre d'affaires annuel du groupe Entrepose Contracting ressort à 674,7 M€ au 31 décembre 2011, soit une diminution de -18,1 % (et -19,6 % à taux de change et périmètre constants).

La contribution de chacune des activités du Groupe a été la suivante :

En M€	2011	2010	Variation
Projets	224,3 33 %	209,5 25 %	+7,0 %
Pipelines	340,2 50 %	389,6 47 %	-12,7 %
Opérations côtières	12,5 2 %	164,2 20 %	-92,4 %
Services	63,9 9 %	59,1 7 %	+8,1 %
Forages	33,8 5 %	2,0 0 %	ns
Chiffre d'affaires total	674,7	824,3	-18,1 %

Dans le domaine des « Opérations côtières », le Groupe a dû en effet faire face à la situation de force majeure issue des événements qui ont frappé la Libye à partir de février 2011. Le contrat de réalisation de prises et rejets d'eau de mer pour le refroidissement de la centrale thermique de Syrte a subi une interruption, le personnel a été rapatrié et toutes activités sur le site ont cessé. Depuis, les contacts ont repris avec le client Gecol et le Groupe étudie avec lui les conditions préalables à une reprise possible des travaux à la fois en termes de sécurité, en fonction de l'état des installations sur place et eu égard à la nécessaire remise à l'équilibre de la situation financière du projet.

Par ailleurs, le Chiffre d'affaires 2011 de l'activité « Pipelines » représente la moitié de l'activité réalisée par le groupe Entrepose Contracting au cours de l'exercice. Il est en légère diminution par rapport à l'exercice précédent qui avait connu une activité forte en Angola et en Afrique du Sud. Le Chiffre d'affaires 2011 intègre notamment la finalisation des contrats en Afrique du Sud et en Angola, ainsi que la poursuite de la réalisation du contrat « Papouasie – Nouvelle-Guinée LNG » pour ExxonMobil se déroulant dans des conditions d'environnement très difficiles notamment sur le plan météorologique.

Le Chiffre d'affaires annuel de l'activité « Projets » est, quant à lui, en augmentation par rapport à 2010 : 224,3 M€, soit +7,0 %. L'activité de l'exercice, pour cette ligne de métiers, a été marquée notamment par la poursuite de la réalisation des réservoirs cryogéniques de gaz naturel liquéfié en Algérie (KBR Skikda) et aux Pays-Bas (GATE LNG, livré à la fin du troisième trimestre 2011) et de stations de pompage d'eaux usées pour la ville de Doha, au Qatar – contrats exécutés conjointement avec Vinci Construction Grands Projets – ainsi que par le démarrage des travaux de construction du centre de stockage de GPL à Gabès, en Tunisie.

Consolidé pour la première fois sur une année entière, le Chiffre d'affaires du segment d'activité « Forages » a atteint 33,8 M€ au cours de l'exercice.

Le Chiffre d'affaires de l'activité « Services » s'est inscrit lui aussi en progression par rapport à l'exercice 2010 (63,9 M€ soit +8,1 %).

La répartition du Chiffre d'affaires en fonction du pays de destination de l'ouvrage ou du bien livré (classement par zone géographique) et son évolution par rapport à l'exercice précédent sont les suivantes :

En M€	2011	2010	Variation
Afrique	313,8 47 %	585,9 71 %	-46,4 %
Amérique	6,1 1 %	10,3 1 %	-40,6 %
Asie – Moyen-Orient	43,5 6 %	50,3 6 %	-13,6 %
Europe	142,3 21 %	130,9 16 %	+8,7 %
Océanie	169,0 25 %	46,8 6 %	+261,0 %
Chiffre d'affaires total	674,7	824,3	-18,1 %

L'activité du Groupe est détaillée ci-après et présentée par zone géographique pour les principaux contrats ayant généré de l'activité en 2011.

Afrique

Les activités du Groupe réalisées sur le continent africain représentent traditionnellement une part significative du Chiffre d'affaires total (47 % en 2011 et 71 % en 2010).

Afrique du Sud

En association à 50 % avec South Africa's Group Five, Spiecapag a remporté en mai 2008 un contrat auprès de Transnet (compagnie publique sud-africaine de transport logistique) pour la construction d'un pipeline multiproduit entre Durban et Johannesburg. Ce contrat a fait l'objet d'avenants successifs, portant le montant total à 251,2 M€ (part Groupe). Les travaux sont aujourd'hui terminés et le décompte final est en cours de discussion avec le client.

Algérie

Le Groupe est historiquement présent en Algérie au travers de sa filiale Entrepose Algérie, qui réalise des travaux de proximité pour des clients tels que Sonatrach et Sonelgaz notamment, ainsi que des travaux en cotraitance avec Entrepose Projets.

Au cours de l'exercice 2011, Entrepose Projets a poursuivi l'exécution du projet Skikda (contrat avec Kellogg Brown & Root International) pour la réalisation de trois réservoirs cryogéniques, dont un de 150 000 m³, pour un montant total de 155,6 M€.

Entrepose Projets et Entrepose Algérie ont démarré en 2011 les travaux mécaniques et électriques pour des compresseurs de gaz prévus dans le cadre d'un contrat obtenu au cours de l'exercice auprès de Petrofac, dans le cadre du projet El Merk. Son montant représente 29,9 M€.

Angola

Au cours de l'exercice, Spiecapag a poursuivi la réalisation du contrat obtenu auprès d'Angola LNG Limited pour le développement du segment *nearshore/onshore* d'un réseau de gazoducs, pour un montant contractuel initial de 321 M\$. Les actionnaires d'Angola LNG Limited sont des sociétés affiliées à Chevron ainsi que Sonangol, BP, Total et ENI. Les travaux sont aujourd'hui terminés et le décompte final a été agréé avec le client.

Congo

Au cours de l'exercice, Entrepose Projets a démarré dans ce pays les travaux de construction d'un bac de décantation d'hydrocarbures d'une capacité de 20 000 m³ dans le cadre d'un projet clés en main réalisé pour le client Total E&P Congo sur le terminal *onshore* de Djeno (près de Pointe-Noire). Les délais de réalisation pour ce contrat de 23,9 M€ sont de dix-huit mois.

Libye

Geocean a obtenu en 2008 un contrat pour la réalisation de prises et rejets d'eau de mer pour le refroidissement de la centrale thermique de Syrte, pour le client public libyen Gecol. Ce contrat, dont les travaux ont démarré en 2009, était réalisé en association avec Entrepose Projets.

En raison des événements survenus en Libye au début de l'exercice 2011, la réalisation du contrat a été interrompue compte tenu de la situation de force majeure et toutes activités sur le site ont cessé après le rapatriement de l'ensemble du personnel expatrié.

Depuis, les contacts ont été repris avec le client et le Groupe étudie avec lui les conditions préalables à une reprise possible des travaux à la fois en termes de sécurité, en fonction de l'état des installations sur place et eu égard à la nécessaire remise à l'équilibre de la situation financière du projet.

Nigeria

Le Groupe est présent depuis plusieurs années au Nigeria avec sa filiale Delattre Bezons Nigeria (DBN) qui y réalise des travaux de proximité pour des clients implantés localement. DBN intervient également aux côtés d'Entrepose Projets dans le cadre de la réalisation de contrats plus significatifs. À ce titre, l'exercice a été marqué par la finalisation des travaux de construction de réservoirs de l'usine NLNG de Bonny Island ainsi que du système d'instrumentation et de contrôle. Ces deux contrats – exécutés sur plusieurs années – auront représenté un volume global de Chiffre d'affaires de près de 432,9 M€.

Tunisie

Le Groupe a obtenu au cours de l'exercice précédent un contrat d'un montant de 83,5 M€ auprès de la Société Nationale de Distribution des Pétroles (SNDP) pour la construction d'un centre de stockage de gaz de pétrole liquéfié (GPL) à Gabès. Ce projet prévoit la réalisation de six sphères de 4 000 m³ sous talus. Le Groupe est en charge de l'ingénierie, de la fourniture d'équipements, de la construction et du démarrage des installations. Les travaux sur site ont démarré et la livraison des premiers éléments préfabriqués de sphère fournis par la filiale CMP Dunkerque est intervenue au cours de l'exercice.

Europe

L'activité du Groupe en France (y compris DOM TOM) et sur l'ensemble du continent européen représente 21 % du Chiffre d'affaires consolidé total en 2011.

France métropolitaine et DOM-TOM

En France, le Groupe développe son expertise en matière de réservoirs de stockage à travers ses filiales françaises CMP Dunkerque, spécialisée dans les activités de chaudronnerie lourde pour la construction des réservoirs de stockage, et CMPEA, spécialisée dans l'ingénierie des réservoirs.

Avec Entrepose Projets, l'exercice 2011 a vu, en outre, le démarrage de l'activité sur le contrat de construction de trois réservoirs cryogéniques de gaz naturel liquéfié (GNL) dans le cadre du projet de terminal méthanier de Dunkerque pour le compte de Dunkerque LNG, filiale d'EDF (cf. *ci-après chapitre B « Événements postérieurs à la clôture, tendances et perspectives »*).

L'activité récurrente du segment « Pipelines » y est portée par Spiecapag Régions Sud, qui développe ses métiers de la canalisation eau et gaz, de la tuyauterie industrielle et des réseaux de production de neige sur les marchés des collectivités territoriales et des clients industriels. L'activité de Spiecapag Régions Sud, qui avait subi un ralentissement lié à la crise économique et financière, renoue avec un niveau plus soutenu sur les segments pétrole et gaz et dans le domaine de la tuyauterie industrielle. L'exercice a été marqué notamment par la réalisation d'un contrat à Fos-sur-Mer (19 km x 24" et 22 km x 8"). L'activité dans les domaines de l'hygiène publique et des réseaux de production de neige, quoique conforme aux objectifs, est restée faible cette année compte tenu du contexte économique.

Dans le domaine des « Forages », le Groupe intervient en France au travers de sa filiale Cofor, qui a réalisé en 2011 plusieurs ouvrages dans la géothermie, le forage d'eau et les sondages. L'exercice a été marqué notamment par la réalisation de doublets géothermiques à Lognes et à Coulommiers, en Seine-et-Marne. Enfin, Cofor réalise des forages pétroliers dans le département de la Marne pour le compte d'une société internationale.

Dans le domaine des « Opérations côtières », Geoclean a signé un contrat avec un groupe hôtelier pour la réalisation, sur un atoll au nord de Tahiti, d'un SWAC (*Sea Water Air Conditioning*), prise d'eau de mer profonde (-960 mètres) destinée à la climatisation d'un complexe hôtelier.

Pays-Bas

Entrepose Contracting, en association avec Techint, Sener et Vinci Construction Grands Projets, a signé fin 2007 un contrat EPC (*Engineering, Procurement, Construction*) de trois réservoirs de gaz naturel liquéfié de 180 000 m³ sur le port de Rotterdam, pour le client GATE, une association Gasunie/Vopak. La part d'Entrepose Contracting s'élève à 137,7 M€. La construction est terminée ; les réservoirs cryogéniques ont été livrés fin septembre dans les délais prévus.

Espagne

Entrepose Contracting a construit un réservoir cryogénique de 155 000 m³ à Huelva, en association avec le groupe espagnol de construction Acciona, réalisé pour le client Enagas. La quote-part pour Entrepose Contracting s'élève à 32,6 M€. Les essais ont été effectués avec succès et la mise sous azote (inertage) a eu lieu en novembre 2010. Le réservoir est désormais en fonctionnement depuis mars 2011.

Royaume-Uni

Le Groupe est présent au Royaume-Uni principalement par sa filiale Spiecapag UK Ltd (ex-« Entrepose Industrial Services »).

Dans un contexte général dans ce pays de baisse de commandes et d'activité dans nos domaines d'intervention, la contribution de cette filiale au Chiffre d'affaires consolidé du Groupe a atteint 19,3 M€. L'exercice 2011 a été marqué notamment par la poursuite des travaux dans le cadre d'un contrat obtenu l'année dernière auprès du Département des Domaines du ministère de la Défense britannique pour la construction d'un pipeline pour le transport de fuel aviation sur la base militaire de Mildenhall.

Amérique

Avec 6,1 M€, soit 1 % du Chiffre d'affaires consolidé du Groupe, l'activité réalisée en 2011 sur le continent américain est peu significative.

Asie – Moyen-Orient

Qatar

Dans le cadre d'une joint-venture constituée avec Vinci Construction Grands Projets (leader) et QDVC (Qatari Diar 51 %, Vinci Construction Grands Projets 49 %), Entrepose Contracting a obtenu en 2009 un contrat pour la construction de stations de pompage des eaux usées de la ville de Doha, au Qatar, auprès de l'Autorité des Travaux Publics PWA Ashghal. La quote-part Groupe Entrepose Contracting représente 30 %, soit 108,8 M€.

Entrepose Contracting est plus particulièrement en charge de la réalisation d'une station de relevage d'eaux usées, d'une station de transfert, de trois pipelines de fonte et des unités périphériques.

Les travaux sont aujourd'hui avancés à plus de 90 %.

Indonésie

Dans le domaine des « Opérations côtières », Geoclean a commencé au cours du troisième trimestre les travaux pour l'atterrissage des pipelines South Mahakam et Ruby au terminal de Senipah (île de Bornéo) de Total Indonésie.

Océanie

Papouasie – Nouvelle-Guinée

Spiecapag exécute actuellement en Papouasie – Nouvelle-Guinée un contrat pour la réalisation d'un pipeline à terre d'environ 450 kilomètres dans le cadre du projet « PNG LNG » du groupe ExxonMobil. Ce contrat, d'un montant supérieur à 800 M\$, comprend l'ingénierie, la fourniture d'équipements, la construction et l'installation du réseau de pipelines à terre.

Le projet est dirigé depuis deux bureaux établis pour l'un à Brisbane, en Australie, et pour l'autre à Port Moresby, en Papouasie – Nouvelle-Guinée.

Les conditions d'exécution des travaux se sont dégradées au cours de l'exercice en raison des conditions météorologiques et du contexte local difficiles. La fin du projet est prévue au cours de l'exercice 2013.

A.1.3 Résultat opérationnel sur activité / Résultat opérationnel

Le Résultat opérationnel sur activité (ROPA) de l'exercice ressort à 33,5 M€, en baisse de 51,6 % par rapport à celui de l'exercice 2010 (69,1 M€).

Il représente 5,0 % du Chiffre d'affaires contre 8,4 % en 2010.

En M€	2011	% CA	2010	% CA
Projets	30,7	13,7 %	6,3	3,0 %
Pipelines	23,0	6,7 %	50,4	12,9 %
Opérations côtières	(18,8)	-150,1 %	12,9	7,9 %
Services	0,4	0,7 %	(0,2)	-0,4 %
Forages	0,0	0,1 %	(0,3)	-14,5 %
Holding	(1,9)	–	–	–
Résultat opérationnel sur activité (ROPA)	33,5	5,0 %	69,1	8,4 %
Paiement en actions (IFRS 2)	(2,0)	–	(1,2)	–
Dépréciation de goodwill	–	–	(1,1)	–
QP résultat sociétés mises en équivalence	2,9	–	5,8	–
Résultat opérationnel	34,4	5,1 %	72,7	8,8 %

Le ROPA se définit comme le Résultat opérationnel avant prise en compte des charges associées aux paiements en actions (IFRS 2), des dépréciations de goodwill et de la quote-part de résultat dans les sociétés mises en équivalence.

Le ROPA de l'activité « Projets » a fortement contribué au ROPA du Groupe en 2011 compte tenu notamment de l'incidence favorable dans les comptes des chantiers GATE et Skikda et de l'issue positive du litige Reganosa (cf. ci-après paragraphe B.2.2 « Suivi des litiges »).

L'activité « Pipelines » s'inscrit en recul par rapport à l'exercice 2010 qui avait connu une activité soutenue en Angola et en Afrique du Sud. Le ROPA de cette activité ressort toutefois à 23,0 M€ et intègre la conséquence de l'avancement difficile du contrat PNG en raison des circonstances climatiques et locales particulièrement difficiles (cf. ci-après paragraphe B.2.1 « Difficultés rencontrées en 2011 »).

Le segment des « Opérations côtières » a quant à lui subi l'impact de l'arrêt du contrat Gecol en Libye en février 2011 (cf. ci-après paragraphe B.2.1 « Difficultés rencontrées en 2011 ») qui a conduit le Groupe à cantonner la reconnaissance de marge aux créances payées. L'incidence sur le ROPA de l'arrêt du chantier Gecol pour cause de force majeure représente -21,2 M€ sur l'exercice.

Après prise en compte des charges associées aux paiements en actions (IFRS 2), des dépréciations de survaleurs éventuelles et de la quote-part de résultat dans les sociétés mises en équivalence, le Résultat opérationnel ressort à 34,4 M€ en 2011, soit 5,1 % du Chiffre d'affaires, en baisse de 52,6 % par rapport à celui de 2010 (72,7 M€).

La charge sur paiements en actions, traduisant les avantages consentis aux salariés au titre des plans d'actions de performance, de stock-options et du Plan d'Épargne Groupe, s'élève à -2,0 M€ contre -1,2 M€ en 2010.

Aucune dépréciation de survaleurs n'a été constatée au cours de la période.

La part Groupe dans le résultat des sociétés mises en équivalence ressort à 2,9 M€ (contre 5,8 M€ au 31 décembre 2010). Pour rappel, au titre de l'exercice 2010, la part Groupe dans le résultat des sociétés mises en équivalence intégrait notamment la comptabilisation d'une plus-value exceptionnelle non récurrente de 2,4 M€.

A.1.4 Résultat net

Le Résultat net consolidé part Groupe de l'exercice 2011 s'élève à 15,8 M€, en diminution de 71,2 % par rapport à celui de 2010 (54,9 M€).

Le Résultat net dilué par action s'établit à 3,06 €, en diminution de -71,2 % (contre 10,67 € par action en 2010).

En M€	2011	2010	Variation 2011/2010
Résultat opérationnel	34,4	72,7	-52,6 %
Coût de l'endettement financier	0,2	0,9	-76,2 %
Autres produits et charges financiers	(4,6)	(1,6)	+194,1 %
Charge d'impôt sur le résultat	(14,3)	(16,3)	-12,2 %
Résultat net	15,7	55,7	-71,7 %
Intérêts minoritaires	0,1	(0,8)	-107,0 %
Résultat net part Groupe	15,8	54,9	-71,2 %

Le coût de l'endettement financier net représente 0,2 M€. Tout en présentant un solde positif en raison des produits financiers liés aux placements, il s'inscrit en diminution par rapport à l'exercice précédent au cours duquel il avait atteint 0,9 M€. La souscription d'emprunts au cours de l'exercice 2011 a en effet induit des charges d'intérêts supérieures à celles supportées au cours de l'exercice précédent.

Les autres produits et charges financiers présentent un solde négatif de -4,6 M€, contre -1,6 M€ en 2010. Ils correspondent principalement aux différences négatives de change, réalisées ou latentes, ainsi qu'à la valorisation des instruments de couverture de change à la juste valeur.

La charge d'impôts de l'exercice s'élève à 14,3 M€, en baisse de 12,2 % par rapport à l'exercice précédent (16,3 M€). Le taux effectif ressort à 52,8 %, en augmentation par rapport à celui constaté en 2010 (24,6 %). En effet, le Groupe a adopté une position prudente pour la clôture 2011 en écrêtant des actifs d'impôts différés calculés sur déficits reportables pour un montant de 7,6 M€. Retraité de cet effet, le taux effectif d'impôt serait ressorti à 24,7 %.

Les intérêts minoritaires représentent 0,1 M€ au titre de l'exercice 2011.

A.1.5 Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement (CAF) avant coût de l'endettement et impôt baisse de 42,5 % par rapport à 2010, pour s'établir à 44,3 M€ au 31 décembre 2011, contre 77,1 M€ en 2010. Elle représente 6,6 % du Chiffre d'affaires de la période, contre 9,4 % en 2010.

A.1.6 Autres flux de trésorerie

Les flux de trésorerie liés à l'activité, incluant la CAF présentée ci-dessus, ressortent à -58,3 M€, compte tenu d'une variation négative (emploi) de BFR de -91,7 M€. Cette variation du BFR est notamment due à la consommation de la trésorerie du contrat « PNG », les premiers termes de paiement encaissés fin 2010 (et expliquant à l'époque un niveau historiquement élevé de disponibilités à la fin de l'exercice) ayant été utilisés pour l'exécution des travaux sur site dans le courant de l'année 2011.

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements représentent quant à eux une évolution de -48,2 M€ sur l'exercice 2011 et témoignent des investissements destinés à enrichir et moderniser le parc de matériels de l'activité « Forages », des autres investissements opérationnels, ainsi que des mouvements intervenus sur le périmètre au cours de l'exercice.

Enfin, les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement ont concouru positivement à l'évolution de la trésorerie : +16,6 M€. Cette évolution s'explique principalement par la mobilisation d'un emprunt de 36,5 M€ souscrit au cours de l'exercice auprès d'une filiale du groupe Vinci spécialisée dans les financements, la mise en place d'un prêt bancaire de 11,4 M€ pour l'acquisition d'un *rig* de forage et, en sens opposé, par le versement de dividendes aux actionnaires du Groupe pour un montant de 16,0 M€ ainsi que par le remboursement de 10,0 M€ d'une ligne de crédit court terme et de 2,1 M€ de remboursements d'autres emprunts.

A.1.7 Excédent Financier Net et trésorerie en devises

Il résulte de ce qui précède un Excédent Financier Net (EFN) ⁽¹⁾ de 85,7 M€ au 31 décembre 2011, contre 204,8 M€ à la fin de l'exercice 2010, soit une variation au cours de la période de -119,0 M€.

La trésorerie en devises se ventile comme suit :

Montants en milliers de devises		2011			2010		
		Contre-valeur Euros	Taux de change utilisé	Montants devises	Contre-valeur Euros	Taux de change utilisé	Montants devises
EUR	Euro	78 031	1,0000	78 031	139 640	1,0000	139 640
USD	Dollar des États-Unis	26 974	1,2939	34 902	39 126	1,3362	52 280
ZAR	Rand d'Afrique du Sud	7 003	10,5089	73 590	15 562	8,8625	137 920
AUD	Dollar d'Australie	13 975	1,2723	17 781	11 664	1,3136	15 322
QAR	Rial du Qatar	3 262	4,6931	15 307	7 629	4,8620	37 094
MAD	Dirham du Maroc	3 276	11,1031	36 374	5 478	11,1747	61 220
DZD	Dinar d'Algérie	2 654	97,0491	257 527	5 382	103,4926	557 012
PGK	Kina de Papouasie	3 776	2,7629	10 432	1 499	3,5178	5 274
GBP	Livre Sterling	1 634	0,8353	1 365	2 767	0,8608	2 382
TND	Dinar de Tunisie	4 535	1,9331	8 766	2 913	1,9195	5 591
Autres devises		2 328			2 327		–
Total disponibilités et équivalents de trésorerie		147 447			233 988		
Découverts		(454)			(1 189)		
Trésorerie nette à la clôture		146 993			232 799		
Actifs financiers de gestion de trésorerie		4 705			15		
Autres emprunts et dettes financières		(46 713)			(3 599)		
Dettes financières courantes (hors découverts)		(19 248)			(24 445)		
Excédent Financier Net (EFN)		85 737			204 770		

Avec une part de 53 % du total des disponibilités, la trésorerie du Groupe reste majoritairement libellée en euros.

A.2 Comptes sociaux

Les comptes sociaux d'Entrepose Contracting font apparaître un Chiffre d'affaires de 12,6 M€, contre 238,0 M€ au 31 décembre 2010, essentiellement constitué de prestations facturées par la holding à ses filiales (pour rappel, l'activité « Projets » a fait l'objet d'une filialisation en 2011 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011).

Le Résultat net de la société mère s'élève à 17,6 M€ en 2011, contre 22,0 M€ en 2010.

Le montant des charges visées à l'article 39-4 du CGI est de 7 979,45 € pour l'exercice 2011. L'impôt correspondant s'élève à 2 659,82 €.

Aucune charge n'a été comptabilisée dans les comptes de la Société en 2011 concernant la réintégration du montant de certaines dépenses (selon l'article 39-5 et 54 quater du CGI) dans les bénéfices imposables à la suite d'un redressement fiscal définitif.

(1) L'Excédent (ou l'Endettement, selon le cas) Financier Net (EFN) est un agrégat présentant la position financière du Groupe à court, moyen et long terme. Il correspond aux disponibilités et équivalents de trésorerie et aux actifs financiers de gestion de trésorerie du total desquels sont déduits les emprunts bancaires et autres dettes financières (courantes ou non) ; l'EFN intègre également la juste valeur (positive ou négative, selon le cas) des produits dérivés.

Au 31 décembre 2011, les échéances des dettes fournisseurs se présentent comme suit (données exprimées en milliers d'euros) :

Situation au 31 décembre 2011	Total	Échus	Échéance < 1 mois	Échéance < 2 mois	Échéance < 3 mois
Fournisseurs des établissements français	250	36	200	14	
Total échéances fournisseurs dues	250				
Factures non parvenues provisionnées	880				
Total fournisseurs	1 130				
<i>se décomposant en :</i>					
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	1 130				
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>	0				
Total fournisseurs	1 130				

Situation au 31 décembre 2010	Total	Échus	Échéance < 1 mois	Échéance < 2 mois	Échéance < 3 mois
Fournisseurs des établissements français	8 826	6 729	1 903	194	
Fournisseurs des établissements étrangers	16 360				
Total échéances fournisseurs dues	25 186				
Factures non parvenues provisionnées	29 321				
Total fournisseurs	54 507				
<i>se décomposant en :</i>					
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	54 507				
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>	0				
Total fournisseurs	54 507				

A.3 Affectation des résultats et dividendes

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours de chacun des cinq derniers exercices est joint au présent rapport.

Affectation du Résultat net de la Société au titre de l'exercice 2011

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011 font apparaître des bénéfices d'un montant de 17 597 123,88 €. Nous vous proposons de :

- constater qu'en l'absence de pertes antérieures, et compte tenu de l'existence d'un report à nouveau de 7 016 688,77 €, il existe un bénéfice distribuable de 24 613 812,65 €,
- fixer à 4 752 175,36 € le montant des dividendes à répartir au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011, soit un dividende de 0,92 € pour chacune des 5 165 408 actions composant le capital social, étant précisé que la somme correspondant aux dividendes que la Société ne pourra pas percevoir pour les actions qu'elle possède et dont elle sera encore en possession à la date de mise en paiement du dividende sera portée au crédit du compte de report à nouveau ;
- décider que ce dividende sera prélevé sur le bénéfice distribuable ;
- d'affecter le solde du bénéfice distribuable au compte de report à nouveau ;
- décider que ce dividende sera mis en paiement à compter du 31 mars 2012.

Le tableau suivant résume l'affectation envisagée :

<i>En euros</i>	
Report à nouveau antérieur (AG)	6 998 417,37
Affectation des dividendes sur actions autodétenues	18 271,40
Report à nouveau définitif	7 016 688,77
Bénéfice de l'exercice	17 597 123,88
Total à répartir	24 613 812,65
Bénéfice distribué	4 752 175,36
Report à nouveau	19 861 637,29
Total affecté	24 613 812,65

Le dividende ouvrira droit, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à un abattement de 40 % conformément aux dispositions du 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts, étant précisé qu'une option leur est ouverte pour son assujettissement à un prélèvement forfaitaire libératoire au taux de 21 % conformément aux dispositions de l'article 117 quater du Code général des impôts, auquel s'ajouteront les contributions sociales actuellement de 13,5 %.

Il est rappelé que les dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

	Dividende par action de 1 € de nominal	Nombre d'actions de 1 € de nominal
Exercice 2010	3,10 €	5 165 408
Exercice 2009	1,80 €	5 164 310
Exercice 2008	1,20 €	5 025 241

B Événements postérieurs à la clôture, tendances et perspectives

B.1 Événements significatifs postérieurs à la clôture

Néant.

B.2 Informations sur les difficultés rencontrées et les tendances

B.2.1 Difficultés rencontrées en 2011

L'exercice 2011 a présenté une activité en réduction par rapport à l'exercice précédent, conséquence de plusieurs événements extérieurs auxquels le Groupe a dû faire face.

En Libye, la réalisation du contrat Gecol a été perturbée par les événements dits du « Printemps arabe ». Devant les circonstances de nature à porter atteinte à la sécurité du personnel et l'impossibilité de poursuivre l'exécution du contrat dans des conditions satisfaisantes, le Groupe a décidé de suspendre toute activité et de rapatrier le personnel. Le Groupe a tiré les conséquences d'un point de vue comptable et financier en cantonnant la reconnaissance de marge aux créances payées ; l'incidence dans les comptes au 31 décembre 2011 représente -10,6 M€ sur le Chiffre d'affaires, -21,2 M€ sur le Résultat opérationnel sur activité (ROPA) et -16,2 M€ sur le Résultat net.

En Tunisie, le Groupe réalise actuellement un contrat pour la Société Nationale de Distribution des Pétroles (SNDP) dans la zone industrielle de Gabès (cf. ci-dessus paragraphe A.1.2 « Chiffre d'affaires », partie consacrée à l'Afrique), dont l'avancement a été perturbé par des mouvements sociaux entraînant un léger retard à ce stade dans la phase de construction sans toutefois remettre en cause la réalisation du projet.

Dans le domaine des « Pipelines », le Groupe a rencontré des difficultés dans la réalisation du contrat « PNG » en Papouasie – Nouvelle-Guinée pour ExxonMobil. Au regard du contexte local et météorologique difficile, une partie de l'activité liée à l'exécution de ce contrat a dû être différée sur 2012 et aucune contribution de ce contrat à la marge brute de l'exercice n'a été reconnue.

Certaines difficultés inhérentes aux métiers du Groupe ont été rencontrées sur des contrats en phase d'achèvement. Le Groupe a dû faire face notamment à des litiges et réclamations (cf. ci-après paragraphe B.2.2 « Suivi des litiges »).

Le Groupe, conformément à sa politique, a mis en œuvre les moyens nécessaires pour traiter au mieux ces difficultés et a enregistré dans ses comptes, le cas échéant, les surcoûts correspondants, notamment dans les provisions pour risques et charges, en application du principe de prudence. Les améliorations liées à ces actions sont attendues au cours de l'exercice 2012.

Les performances du Groupe au 31 décembre 2011, et notamment en termes de Résultat net, font suite aux performances historiquement élevées de l'exercice 2010 et s'inscrivent dans un contexte géopolitique instable en 2011 (Libye notamment).

B.2.2 Suivi des litiges

Reganosa

L'exercice 2011 a vu aussi la résolution favorable pour le Groupe du litige Reganosa. Un litige opposait Entrepose Contracting à TGE concernant le paiement du solde des travaux exécutés par le Groupe dans le cadre du projet Reganosa en Espagne. Une demande d'arbitrage avait été introduite et les créances non encore recouvrées avaient fait l'objet de provisions pour dépréciation. Au terme de ce litige, Entrepose Contracting a perçu le 24 février 2011 la somme de 5,1 M€ que TGE avait été condamnée à payer. Ce règlement a mis un terme définitif à ce différend. L'incidence favorable sur le ROPA au 31 décembre 2011 est de +4,5 M€.

Litiges douaniers et fiscaux en Algérie

Dans le cadre d'une affaire achevée en 2006, la société Spiecapag s'est vue notifier des redressements fiscaux au titre de ses activités en Algérie sur les périodes 2003 à 2007. Le Groupe intervenait alors au sein d'un GEIE à part égale avec un partenaire. Parallèlement subsiste un contentieux douanier sur cette même affaire, relatif à une vente de matériel sur le sol algérien.

Concernant le litige douanier, l'affaire est toujours en cours devant la Cour Suprême.

Au cours du premier trimestre 2011, et sur la demande de l'Administration fiscale algérienne, la société Spiecapag a constitué un dépôt de cautionnement d'un montant de 0,9 M€ pour sa quote-part dans le GEIE dans le cadre des réclamations de l'Administration en matière de TVA.

Le Groupe considère que les positions des Administrations algériennes en matière fiscale sont contestables et poursuit ses discussions en vue d'un règlement favorable de ces litiges. Les comptes de la société Spiecapag au 31 décembre 2011 intègrent une provision estimée suffisante pour couvrir l'ensemble de ces risques.

Tchad Cameroun

Entre 2000 et 2002, la société Spiecapag a réalisé un chantier pour le groupe Esso dans le cadre du projet « Chad Cameroon Pipeline ». Il s'était associé pour cette opération à un partenaire dans le cadre d'une joint-venture intégrée.

Un sous-traitant du partenaire prétend que celui-ci ne l'a pas dédommagé pour des frais qu'il aurait supportés en 2002 en vue de la réalisation de prestations.

En 2007, ce sous-traitant a déposé à l'encontre du client une demande de « saisie conservatoire de créances entre les mains d'un tiers ». En 2008, il a également déposé une requête aux fins de paiement de créances et des dommages. Une audience s'est tenue en 2009, au cours de laquelle il a demandé la condamnation du client à lui payer l'équivalent de 2,8 M€ (créances et dommages-intérêts).

À ce jour, une procédure est en cours près le Tribunal de N'Djamena ; le client s'estime en effet indûment poursuivi et a rappelé à la joint-venture certaines dispositions contractuelles pouvant lui permettre de se retourner contre elle en cas de condamnation. La demande du plaignant fait l'objet depuis 2010 d'une provision à hauteur de la quote-part Groupe au sein de la joint-venture (50 %).

Le risque étant aujourd'hui considéré comme négligeable par la filiale Spiecapag, cette provision a été reprise au cours de l'exercice 2011 et n'apparaît donc plus au 31 décembre 2011.

Bras Panon – La Réunion

En février 2001, en vue de la conception et de la réalisation de la station d'épuration de Bras Panon, sur l'île de La Réunion, une convention de groupement conjoint était signée entre Spiecapag Réunion et un partenaire spécialiste des activités d'épuration.

Des dysfonctionnements sont apparus au niveau du système d'infiltration des eaux traitées et, en septembre 2005, la commune de Bras Panon a introduit une requête en référé expertise auprès du Tribunal de Saint-Denis de La Réunion. Une ordonnance nommant un expert a été rendue le 8 novembre 2005. Une visite sur le site a eu lieu avec l'ensemble des intervenants. Aucune déclaration de sinistre n'a été établie. Les assureurs, interrogés depuis, opposent la prescription biennale.

Le 12 novembre 2008, l'expert a déposé un prérapport dans lequel il évalue le coût des réparations à 1,1 M€. Fin novembre 2009, la commune de Bras Panon a introduit un recours et demande l'indemnisation du préjudice, ainsi que la prise en charge des frais d'expertise et de contrôle. Il n'y a eu aucune évolution sur le contentieux dans le courant de l'exercice 2011.

Spiecapag Réunion a été cédée par le Groupe en juillet 2008 à VCFI (groupe Vinci), mais le Groupe conserve la responsabilité de cette affaire. Le Groupe conteste les conclusions du rapport de l'expert et réclame une contre-expertise.

Dans les comptes au 31 décembre 2011, la provision constituée antérieurement a été conservée.

Agadir

Dans le cadre d'un chantier exécuté en 2005 par la société Geoclean au Maroc pour la Régie d'Assainissement d'Agadir (RAMSA), le client a déposé une réclamation suite à des fuites constatées en 2009 sur la partie terrestre de l'émissaire. Geoclean a constitué une provision dans les comptes de l'exercice 2010 à ce titre.

Geoclean a fait procéder, après expertises, à la réparation de la partie terrestre du pipe.

Geoclean a obtenu, au cours du premier semestre 2011, le procès-verbal de réception pour les travaux de réparation effectués sur l'émissaire.

De ce fait, une reprise du solde de la provision constituée antérieurement a été effectuée dans les comptes de la société Geoclean au 31 décembre 2011.

Lyms NTI

Suite à une facture impayée d'un client-fournisseur franco-algérien Lyms NTI, la société NumRS a assigné ledit fournisseur via un conseil français. La créance due à la société NumRS s'élève à 1,0 M€.

Un protocole contractuel moratoire a été signé en 2010 entre les sociétés Lyms NTI et NumRS permettant d'échelonner le remboursement de la somme due. Mais, Lyms NTI n'ayant pas respecté ses engagements au titre de ce protocole, une action contentieuse a été intentée à l'encontre de Lyms NTI. Une ordonnance a été rendue par le Tribunal d'instance de Pontoise le 21 décembre 2011, qui autorise la société NumRS à saisir les biens meubles à son domicile. Une seconde action, au fond, sera menée pour permettre la mise œuvre du protocole transactionnel.

Une provision a été constituée depuis décembre 2009 dans les comptes de NumRS à hauteur de la totalité du risque.

Risque « amiante »

Pour rappel, et compte tenu de la politique générale du Groupe visant à analyser au cas par cas les éventuels risques au titre des maladies professionnelles liées à l'exposition à l'amiante, des provisions constituées antérieurement figuraient dans les comptes consolidés au 31 décembre 2010.

Au cours de l'exercice 2011, une mise à jour de l'estimation des risques sur l'ensemble des cas avérés ou potentiels a été effectuée et a ainsi conduit le Groupe à doter une provision complémentaire.

Le montant total des provisions pour risque « amiante » s'établit donc à 0,8 M€ au 31 décembre 2011.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société ou du Groupe.

B.2.3 Tendances 2012

Le Groupe aborde l'année 2012 avec un carnet de commandes au 1^{er} janvier de 777 M€ qui représente l'équivalent de près de seize mois d'activité environ, hors activités « Services » et « Forages » (sur la base de douze mois glissants). Cette position offre une bonne visibilité sur l'avenir en termes d'activité.

Ce carnet intègre notamment un contrat d'un montant de 145 M€ relatif à la construction de trois réservoirs cryogéniques de gaz naturel liquéfié (GNL) d'une capacité unitaire de 190 000 m³ au terminal méthanier de Dunkerque pour le compte de Dunkerque LNG, filiale d'EDF, et dont la mise en service opérationnelle est prévue en 2015.

Dans le domaine des « Pipelines », l'année 2012 verra également la poursuite de la réalisation du projet « PNG LNG ».

Tiré par une progression continue de la demande énergétique au niveau mondial, le contexte reste porteur et bien orienté pour les activités du Groupe. Les clients du Groupe dans les domaines du pétrole et du gaz poursuivront nécessairement leurs projets d'investissements. C'est pourquoi l'activité commerciale est restée soutenue en 2011 et de nombreuses offres ont été remises. Le Groupe estime ainsi qu'il conserve des atouts favorables pour remporter de nouveaux contrats au cours de l'exercice 2012.

Par ailleurs, si les marchés du pétrole et du gaz restent porteurs, le Groupe a également la volonté de réaliser une part croissante de son Chiffre d'affaires dans les énergies naturelles renouvelables dont le potentiel est important.

À ce titre, le groupe Entrepose Contracting s'est positionné dans le domaine de la construction d'éoliennes *offshore* en devenant membre d'un consortium emmené par Vinci Construction Grands Projets pour répondre aux appels d'offres lancés par le gouvernement français pour la construction de parcs éoliens en mer.

Enfin, le Groupe continue à exercer une veille économique et stratégique active et étudie des dossiers de prises de participations de nature à enrichir, voire étendre, son offre de projets et de services.

À la date de publication du présent document, aucun changement significatif de la situation financière et commerciale du Groupe n'est survenu depuis le 31 décembre 2011.

B.3 Marchés du Groupe : saisonnalité de l'activité

L'activité du Groupe n'est marquée par aucun phénomène de saisonnalité.

C Facteurs de risques

La gestion des risques est au cœur du métier du Groupe qui conçoit, achète, construit et met en service pour des clients nationaux et internationaux, dans le monde entier, des unités de traitement, de stockage et de transport, de pétrole et de gaz, ainsi que des ouvrages en *offshore* peu profond.

Au travers des activités de services, le Groupe assure également des prestations de mise en service, de maintenance, d'inspection et d'approvisionnement d'équipements et de produits.

Enfin, le Groupe réalise une activité de forages, d'entretien de puits et de sondages.

La démarche générale du Groupe en matière de risques et leurs modalités de recensement et de gestion sont abordées dans le « Rapport du Président du Conseil d'administration sur le fonctionnement du Conseil et le contrôle interne », notamment au paragraphe C.3 « Processus d'évaluation et de gestion des risques ».

La cartographie des risques réalisée fin 2010 et mise à jour au cours de l'exercice a permis de préciser les principaux facteurs de risques propres au Groupe. Ces risques se présentent en quatre grandes familles :

- les risques économiques, politiques et commerciaux ;
- les risques opérationnels liés à la réalisation des contrats ;
- les risques environnementaux et industriels ;
- les risques financiers.

Ces risques sont, à la date du présent document, ceux dont la Société estime que la réalisation pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement. D'autres risques, non identifiés à la date du présent document ou dont la réalisation n'est pas considérée, à cette même date, comme susceptible d'avoir un effet significativement défavorable sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement, peuvent exister.

C.1 Risques économiques, politiques et commerciaux

Risques liés à la conjoncture économique mondiale

L'activité du Groupe est étroitement liée aux investissements des compagnies pétrolières dans l'exploration, la production et le transport d'hydrocarbures. Les prix du pétrole et du gaz sur les marchés mondiaux ainsi que leur anticipation ont une influence significative sur les décisions d'investissement des principaux acteurs du secteur.

Ainsi, en raison du ralentissement économique mondial et du manque de visibilité sur la situation macroéconomique accentué par l'instabilité géopolitique de certaines régions de production, les prix des hydrocarbures ont fortement varié au cours des deux dernières années, influençant le calendrier d'investissement des compagnies pétrolières. De fait, au cours de l'exercice, le Groupe a observé des décalages sur les décisions d'investissement de ses clients. Si cette situation devait perdurer sur une longue période, elle pourrait constituer un facteur de risque quant à la capacité du Groupe à poursuivre la croissance de son activité et de ses résultats.

Néanmoins, malgré ce contexte difficile, et compte tenu de son carnet de commandes significatif, le Groupe conserve une bonne visibilité sur ses perspectives d'activité pour l'année 2012. D'autre part, le développement des activités de services depuis fin 2009 permet d'augmenter le poids des activités récurrentes dans le Chiffre d'affaires du Groupe (plus de 9 %), qui sont généralement moins dépendantes des cours des hydrocarbures.

Les marchés sur lesquels intervient le Groupe restent porteurs sur les moyen et long termes. À titre d'illustration, selon des études récentes, on estime que 193 Md\$ seront investis d'ici à 2015 dans des projets de pipelines *onshore*, soit une progression de 11 % du nombre de kilomètres installés sur 2011-2015, et dont 68 % seront dédiés au transport de gaz. En fonction des régions, la construction de pipelines est d'une importance clé pour répondre à certaines exigences :

- en Amérique du Nord : en raison du développement des énergies non conventionnelles ;
- en Asie, du fait de la forte croissance de la demande et du besoin d'infrastructures nationales et transnationales (estimation des investissements : 55 Md\$) ;
- en Europe, pour des raisons de sécurité énergétique.

De plus, la découverte et la mise en exploitation de nouveaux gisements d'hydrocarbures, le développement du GNL suite aux événements récents survenus dans le nucléaire, ou encore avec la montée en puissance des valeurs environnementales et l'émergence des énergies naturelles renouvelables qui en résulte, telles que l'éolien *offshore*, la géothermie ou encore les SWAC, constituent autant d'éléments favorables pour chacun des marchés sur lesquels le Groupe est présent et continue à se développer.

Risques liés à la crise financière

Suite à la crise financière et aux difficultés rencontrées notamment par le secteur bancaire, on note un renchérissement du coût du crédit et de mise en place des garanties bancaires. Le Groupe dispose aujourd'hui de lignes de garanties significatives lui permettant de faire face à ses besoins tant dans la conduite de ses projets que dans le processus de prise d'affaires (cf. « Annexe aux comptes consolidés », paragraphe E.10.2).

Cependant, ces conditions et les répercussions de la crise financière peuvent également avoir un impact négatif sur les clients du Groupe qui ont habituellement recours aux établissements bancaires, institutionnels et étatiques pour le lancement de leurs projets ; leur capacité à trouver des financements (ou à mettre en place les garanties) liés à des projets de production, de traitement ou de transport d'hydrocarbures (se chiffrant souvent en centaines de millions d'euros) pourrait s'en trouver plus limitée. Ce contexte général peut donc indirectement constituer un facteur de risque pour la croissance de l'activité du Groupe.

Risques de dépendance commerciale

L'activité du Groupe s'exerce auprès d'un nombre restreint de clients souvent associés aux compagnies pétrolières et gazières internationales. Des difficultés significatives rencontrées au cours de l'exécution d'un projet, qu'elles soient d'ordre commercial ou technique, peuvent avoir un impact non négligeable sur les relations du Groupe avec son client. Elles peuvent également porter atteinte à l'image et à la réputation du Groupe auprès des autres acteurs du secteur et donc avoir un impact sur la capacité du Groupe à prendre des affaires (cf. également « Annexe aux comptes consolidés », paragraphe E.11.1).

Risques liés à la concurrence

Le Groupe évolue dans un environnement concurrentiel et se voit donc attribuer la très grande majorité de ses contrats à l'issue d'un processus de sélection mené par les donneurs d'ordre dans chacun des secteurs d'activité dans lesquels il cherche à se positionner.

Même si, fort de son expérience reconnue, le Groupe apporte un soin constant à la qualité de ses prestations au service de ses clients et est à même de proposer des solutions techniques et industrielles adaptées à leurs besoins, la pression croissante de la concurrence sur les prix pourrait réduire la capacité du Groupe à obtenir des contrats satisfaisant à ses objectifs de marge par activité.

Si la demande venait en effet à se contracter, les risques liés à la concurrence et à la pression induite sur les prix qui ne manquerait de s'ensuivre pourraient avoir un impact significatif défavorable sur le Chiffre d'affaires et les marges du Groupe.

À ce jour, la concurrence à laquelle le Groupe fait face comprend un grand nombre d'acteurs.

La concurrence du Groupe sur le segment d'activité « Projets » concerne notamment :

- projets Gaz Naturel Liquéfié : Saipem (Italie) et CB&I (États-Unis),
- autres projets : Technip (France), Saipem (Italie), Petrofac (Royaume-Uni), CCC (Grèce) ainsi que des entreprises régionales et locales selon les pays.

Les concurrents du Groupe sur le segment « Pipelines » sont principalement : Saipem (Italie), Techint (Argentine), Sicim (Italie), Punj Lloyd (Inde) et CCC (Grèce).

Concernant les « Opérations côtières » les principaux concurrents rencontrés sont les suivants : Saipem (Italie), Technip (France), Subsea 7 (Luxembourg/Royaume-Uni) ainsi que des entreprises régionales selon les zones géographiques et maritimes.

Dans le domaine des « Forages », en Europe, le Groupe fait principalement face aux concurrents tels que S.M.P. (France), ITAG (Allemagne), KCA Deutag (Allemagne), Hydro Drilling International (Italie), Larchford (Royaume-Uni) et BDF (Royaume-Uni).

Ainsi, les concurrents du Groupe comprennent souvent de grandes sociétés internationales dont la taille et les ressources en capitaux dépassent les siennes. La taille du marché, la stratégie du Groupe visant à se spécialiser sur des niches géographiques et technologiques, alliées à son expérience, à la proximité avec ses clients et sa souplesse d'adaptation lui permettent de tirer avantage de cet environnement concurrentiel. Par ailleurs, l'appartenance au groupe Vinci (qui détient 80,17 % du capital de la Société au 31 décembre 2011) constitue un atout majeur sur le plan commercial, à la fois pour gagner la confiance de nouveaux clients et pour être en mesure de soumettre des offres dans le cadre de projets significatifs à réaliser conjointement avec d'autres filiales du groupe Vinci.

Risques politiques et risques liés à l'instabilité sociale

Compte tenu du nombre important de pays où le Groupe est présent, certaines de ses activités peuvent être ponctuellement affectées par des mouvements sociaux (grèves), diverses formes d'instabilité politique (émeutes, actes de terrorisme, conflits armés) ainsi que des actes malveillants (vols sur chantier, vandalisme) ou criminels (enlèvements).

La survenance de ce type de risques peut avoir pour conséquence des retards de calendrier, des dommages à l'ouvrage ou des risques pour les personnels travaillant sur site.

À cet égard, plusieurs dispositions permettent de réduire l'exposition du Groupe, et en particulier :

- des procédures de sécurité des personnes et des sites ;
- des procédures de rapatriement ;
- des couvertures d'assurance par la Coface (ou équivalentes auprès du marché privé de l'assurance) sur les risques de fabrication, de crédit et d'atteinte aux biens ;
- d'autres assurances spécifiques.

Ce type de disposition a été mis en œuvre lors de la signature de certains contrats du Groupe identifiés comme situés dans des zones à risque. Les événements survenus début 2011 dans le monde arabo-persique ont confirmé la pertinence de ce type de couverture, en particulier dans le cas de la Libye.

Enfin, l'expérience du Groupe dans les pays où il a l'habitude de déployer ses activités ainsi que sa présence locale directe à travers ses filiales constituent un atout majeur pour lui permettre de gérer au mieux ces risques et de les limiter.

C.2 Risques opérationnels liés à la réalisation des contrats

Risques liés aux surcoûts d'un projet

Les contrats réalisés par le Groupe – que ce soit les projets d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction (EPC), les projets de pipelines ou les travaux côtiers ou de forages – sont généralement complexes. Des coûts supplémentaires non pris en compte lors de la phase étude peuvent être supportés lors de la réalisation de ces projets. Ils peuvent découler de difficultés techniques, de modifications de conception de l'ouvrage lors de l'exécution ou de travaux additionnels qui ne peuvent pas être systématiquement appréhendés lors de la phase d'étude.

Des dispositions contractuelles permettent généralement de répercuter au client toutes modifications du projet impliquant des coûts supplémentaires lorsque celles-ci interviennent à sa demande. Dans le cas contraire, le Groupe négocie systématiquement avec ses clients des avenants aux contrats (travaux supplémentaires, extension de délais, etc.) afin de couvrir ces coûts additionnels pouvant affecter la marge du projet. En cas d'échec de la négociation, le Groupe essaye, par voie de contentieux ou d'arbitrage, de recouvrer les sommes engagées.

Risques projets et chantiers

La réalisation des projets implique des risques éventuels à la fois sur l'ouvrage et les équipements faisant l'objet du contrat avant réception par les clients, ainsi que sur les ouvrages existants appartenant au client. Ils correspondent, entre autres, aux risques suivants :

- dommages accidentels,
- conséquences dommageables d'une erreur de conception ou de construction ou de choix des matériaux,
- incendie,
- événements naturels.

Ces risques sont systématiquement couverts par une assurance « Tous Risques Chantiers » (TRC) souscrite soit par le client, soit par la filiale en charge de l'exécution du projet. Le plus souvent, les conditions et niveaux de garanties, les plafonds et les franchises applicables sont définis dans le contrat conclu entre le client et la filiale en charge de l'exécution du projet. Les garanties de la TRC couvrent les dommages matériels occasionnés sur le chantier à l'ensemble des éléments destinés à faire partie intégrante de l'ouvrage définitif.

Sont ainsi couverts par la TRC :

- les travaux à compter de l'ouverture du chantier,
- les matériaux et équipements à compter de leur arrivée sur le site.

Risques contractuels

Toute l'activité des sociétés du Groupe repose sur des contrats, la plupart du temps soumis aux lois du pays de réalisation du projet ou du client, et leur exécution induit généralement des risques ou des responsabilités pour les sociétés du Groupe.

Le Groupe a mis en place une politique contractuelle stricte visant à limiter ou à exclure son exposition, en refusant de supporter des risques qui dépassent son activité d'entrepreneur.

Ainsi, cette politique du Groupe tend à :

- exclure les dommages indirects (perte d'exploitation, etc.) ;
- exclure toute responsabilité en matière de pollution accidentelle ;
- limiter sa responsabilité contractuelle sur l'ensemble du projet à un pourcentage du prix du contrat ;
- plafonner les pénalités de retard et de performance à un pourcentage acceptable du prix du contrat ;
- prévoir un ajustement du prix contractuel en cas de modifications législatives ;
- obtenir la protection d'une clause de force majeure (risques politiques ; fait du prince) ;
- obtenir une clause d'arbitrage international.

L'ensemble des dispositions prises et des contrôles effectués au sein du Groupe et de ses filiales en amont de la signature d'engagement sont par ailleurs décrits dans le « Rapport du Président du Conseil d'administration sur le fonctionnement du Conseil et sur le contrôle interne ».

Risques de retard

Si une société du Groupe, engagée dans l'exécution d'un contrat, n'est pas en mesure de livrer un projet dans le délai contractuel, elle s'expose à l'application de pénalités si le retard lui est imputable. Ce type de pénalités est généralement prévu au contrat. Celles-ci peuvent, si elles sont appliquées, avoir un impact significatif sur le niveau de marge du projet. D'autre part, des retards dans l'exécution des projets entraînent également une hausse mécanique des coûts de réalisation de l'ouvrage liés à la mobilisation des équipes supplémentaires ou de matériel.

Afin de limiter ces risques, le Groupe s'attache à plafonner systématiquement le montant de ces pénalités et à contractualiser leur caractère libératoire. Par ailleurs, dans certains pays où les conditions climatiques peuvent modifier le calendrier d'un projet, le client peut parfois prendre à sa charge le risque de retard par le versement d'indemnités compensatoires.

Risques liés à une résiliation anticipée de projet

Dans les contrats signés par le Groupe, le client dispose d'un droit de résiliation anticipée à sa propre convenance. Il s'agit d'une disposition courante des contrats de construction. En pratique, ce pouvoir n'est que très rarement exercé dans les projets du secteur pétrolier et gazier.

En pareil cas néanmoins, une disposition contractuelle prévoit *a minima* le remboursement du montant des coûts encourus par le Groupe et des frais de dédits éventuels. Si ce risque venait à se réaliser, il aurait néanmoins un impact significatif sur le volume d'activité du Groupe.

Risques liés à la défaillance des équipements achetés

Pour la réalisation de ses contrats, le Groupe a recours à de nombreux fournisseurs et sous-traitants, dans des domaines aussi variés que l'ingénierie, l'électricité et l'instrumentation, la fourniture d'incorporables et d'équipements spécifiques, les moyens maritimes, le montage des installations, en fonction de la nature de l'ouvrage à réaliser. La qualité de la prestation et le respect des délais négociés avec les fournisseurs sont des facteurs clés de réussite de chacun des projets.

Des retards dans la livraison de ces matériels ou des défaillances de certains équipements peuvent potentiellement remettre en cause le planning prévisionnel d'exécution du projet ou générer des coûts supplémentaires qu'il n'est pas systématiquement possible de répercuter aux clients ou aux fournisseurs.

Afin de se prémunir contre ces risques, les équipements clés achetés par le Groupe sont toujours fournis par des entreprises de taille significative et bénéficiant d'une excellente réputation dans leur domaine d'activité. Le référencement d'un fournisseur (ou d'un sous-traitant) passe par un processus de sélection exigeant incluant une revue de ses capacités financières. Les équipements livrés sont garantis et le Groupe négocie avec ses fournisseurs une période de garantie compatible avec celle de ses propres engagements contractuels envers son client.

Risques de perte de personnel dans des fonctions clés et difficultés de recrutement

Les performances du Groupe dépendent d'un personnel qualifié ayant l'expérience et les capacités techniques et commerciales nécessaires à l'exécution de ses projets et au développement de son activité. Le marché du travail des professionnels qualifiés dans les domaines d'activité du Groupe est concurrentiel et le Groupe pourrait rencontrer des difficultés pour embaucher ou conserver un personnel aux compétences requises pour maintenir son rythme de développement.

Pour réduire ces risques, le Groupe met notamment en œuvre une politique sociale d'intéressement et d'actionnariat attractive via un Plan d'Épargne d'Entreprise (cf. notamment « Annexe aux comptes consolidés », paragraphe E.7.2).

C.3 Risques environnementaux et industriels

Santé, sécurité, sûreté

Le Groupe conduit ses activités de manière à préserver la santé et à garantir la sécurité de ses salariés et des personnes présentes sur les sites sur lesquels il intervient (entreprises extérieures, intérimaires, stagiaires et visiteurs).

Le Management du Groupe est responsable de la prévention des accidents. Chaque responsable s'engage à respecter et à faire respecter, conformément à la Charte HSSE, les principes de la politique environnementale et toutes les règles, procédures et consignes applicables dans son secteur. Des formations régulières sont conduites auprès des salariés afin de minimiser les risques d'atteinte aux personnes, aux biens et à l'environnement. Ces aspects font l'objet d'une attention particulière dans la sélection des sous-traitants.

Pollution

Dans les activités qu'il déploie, le Groupe vise à préserver l'environnement et s'appuie pour cela sur un système de management dédié.

Les lois relatives à l'environnement imposent des obligations en matière d'entretien et de remise en état des sites de production au cas où des contaminations seraient découvertes. Le Groupe dispose d'un seul site de production en France. À ce titre, le Groupe pourrait être impliqué dans des procédures qui pourraient entraîner des dépenses de mise en conformité et autres coûts. Aucun risque de ce type n'était toutefois identifié à la clôture de l'exercice.

Risques liés à l'usage passé de l'amiante

Se référer au paragraphe B.2.2 « Suivi des litiges », à propos des risques « amiante ».

C.4 Risques financiers

Risques de contrepartie et risques de crédit

Le Groupe peut être exposé dans le cadre de son activité à une défaillance ou à un défaut de paiement d'un client, tant au cours de la réalisation d'un projet que lors de la livraison de l'ouvrage.

Généralement, les clients de la Société sont des compagnies pétrolières et gazières de renommée internationale, telles que Total, BP, ExxonMobil, Shell, Statoil, Chevron ou des indépendants reconnus comme ConocoPhillips, ou encore des opérateurs nationaux avec lesquels elle entretient des relations commerciales de longue date. D'autre part, le Groupe ne s'engage contractuellement qu'après avoir acquis la certitude de la solvabilité de son client ou de la mise en place effective d'un financement dédié au projet. Enfin, le mode opérationnel du Groupe repose sur le versement d'avances ou la négociation de termes de paiements lui permettant d'avoir, le plus souvent, une trésorerie positive et donc une exposition financière réduite.

D'autre part, en dernier ressort, le Groupe peut ponctuellement souscrire des assurances risque de crédit adaptées.

Le développement des activités « Services » a néanmoins élargi l'éventail traditionnel des clients vers le monde industriel (agroalimentaire, ciment, etc.), mais les montants unitaires des contrats restent peu significatifs à ce jour, limitant ainsi pour le Groupe l'incidence financière qu'aurait une éventuelle défaillance de l'un ou l'autre de ces clients.

Le Groupe est également exposé à un risque de contrepartie dans le cadre des instruments financiers souscrits par la Société et ses filiales dans l'hypothèse où le débiteur refuserait ou serait dans l'impossibilité d'honorer ses engagements. Le risque de contrepartie peut là aussi se traduire par une perte de valeur ou par une perte de liquidité. Il en est ainsi dans le cadre du placement de ses disponibilités, de valeurs mobilières de placement, de créances financières, de produits dérivés et de garanties ou cautions reçues. Le Groupe pourrait enfin être exposé à une perte de liquidité sur les encours de lignes de crédit confirmées non utilisées en cas de défaillance d'une banque, par exemple (cf. également « *Annexe aux comptes consolidés* », paragraphe E.11.2).

Risques liés à la volatilité du prix des matières premières et à l'inflation

Le Groupe est fréquemment appelé à réaliser des ouvrages dans des pays pouvant connaître des taux d'inflation significatifs. Ce phénomène pourrait avoir une incidence sur l'évolution du coût des projets au cours de leur réalisation et donc sur le niveau des marges du Groupe. Afin de se prémunir face à ces risques, le Groupe négocie avec ses fournisseurs des clauses de stabilité des prix pour des durées compatibles avec celles de son offre lors de la préparation des appels d'offres. Par ailleurs, le Groupe privilégie l'insertion de formules de révision de prix utilisables en cours de réalisation du projet.

Plus généralement, le Groupe s'efforce de préciser les hypothèses de taux d'inflation dans ses contrats. La référence à ces hypothèses permet, en cas de variation significative constatée du taux d'inflation, d'entamer des négociations avec le client en vue d'obtenir une compensation spécifique.

Risques liés à la variation des taux de change

Lors de la phase d'appel d'offres, le Groupe peut être exposé à un risque de change pour la période allant de la date de remise d'une offre engageante libellée en tout ou partie en devises et la date de signature et d'entrée en vigueur du contrat.

Afin de se prémunir contre ces risques, le Groupe s'efforce de libeller ses offres en devises sur la base de taux révisibles. Dans le cas contraire, la période d'adjudication est couverte via des assurances (souscrites auprès de la Coface notamment). En phase d'exécution des projets, le Groupe peut être exposé à un risque de change sur tout ou partie des flux d'encaissements et de décaissements en devises. En effet, une part significative des contrats est libellée en devises (dollars américains principalement). D'autre part, une partie des coûts d'exécution des ouvrages sont engagés localement, dans la devise du pays de réalisation du contrat.

Dans ces conditions, et afin de se prémunir contre le risque de change, la politique du Groupe est de limiter l'exposition en devises projet par projet, par la couverture des marges réalisées en devises. Dans ce cadre, le Groupe peut être amené à mettre en place soit immédiatement après la signature du contrat, soit en cours d'exécution, à mesure de la réalisation des flux, des achats/ventes à terme ou des assurances dédiées (cf. également « *Annexe aux comptes consolidés* », paragraphe E.11.3.2.2).

Risques liés à la variation des taux d'intérêt

Le Groupe étant faiblement endetté, le risque de taux reste peu significatif. Toutefois, la charge d'intérêt de certains emprunts à taux variable ou de certaines lignes de crédit peut être sensible à l'évolution des taux d'intérêt, dans la zone euro principalement.

La trésorerie du Groupe est structurellement positive du fait du préfinancement obtenu par les avances et la négociation des *milestones* contractuels. La trésorerie de la Société et du Groupe est placée en SICAV monétaires ou en dépôts à terme, sensibles à l'évolution des taux d'intérêt. Dans ces conditions, une baisse des taux entraînerait une baisse des produits financiers.

D Mandataires sociaux et dirigeants

D.1 Mandats et fonctions des Mandataires sociaux

Renouvellement du mandat d'un administrateur

Nous vous informons que le mandat d'administrateur de Madame Jacqueline Lecourtier arrive à expiration à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Nous vous proposons de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Jacqueline Lecourtier pour la durée prévue par les statuts de la Société, soit pour une durée de quatre (4) ans, et qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Aucun autre mandat d'administrateur n'arrivant à expiration.

Ratification de la nomination d'un administrateur à titre provisoire

Le Conseil d'administration de la Société a procédé dans sa séance du 25 janvier 2012 à la cooptation de Monsieur Yves Meignié, demeurant 7 bis, rue de Bellevue – 78560 Le Port-Marly en qualité d'administrateur à titre provisoire en remplacement de Monsieur Bernard Lemoine pour la durée restant à courir de son mandat d'administrateur de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Conformément aux dispositions légales, nous soumettons à votre approbation la ratification de cette nomination.

Choix des modalités d'exercice de la Direction Générale

Nous vous rappelons que la Direction Générale de la Société est exercée par le Président du Conseil d'administration.

Absence de condamnation pour fraude, d'association à une faillite ou d'incrimination et/ou sanction publique officielle

À la connaissance de la Société, aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq (5) dernières années à l'encontre de l'un de ses membres du Conseil d'administration et/ou du Président Directeur Général.

De plus, aucun des membres du Conseil d'administration et/ou du Président Directeur Général n'a été associé au cours des cinq (5) dernières années à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que Directeur Général.

Aucune condamnation par un tribunal n'a été prononcée au cours des cinq (5) dernières années à l'encontre de l'un de ses membres du Conseil d'administration et/ou du Président Directeur Général empêchant d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq (5) dernières années au moins.

Aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre d'aucun des membres et/ou personnes visées ci-dessus.

Absence de liens familiaux entre les Mandataires sociaux, les dirigeants et/ou membre des organes d'administration

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les Mandataires sociaux, les dirigeants et/ou les membres des organes d'administration.

Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, et les intérêts privés et/ou autres devoirs de l'un des membres du Conseil d'administration de la Société ou du Président Directeur Général.

D.2 Rémunérations et intérêts des Mandataires sociaux

D.2.1 Rémunérations des Mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social, tant par la Société que par les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce et par la société qui contrôle la Société au sens des mêmes dispositions.

Il est rappelé que depuis sa décision du 19 mars 2010, le Conseil d'administration a décidé de se référer en matière de règles de gouvernement d'entreprise sur les rémunérations des dirigeants et Mandataires sociaux, aux dispositions du Code MiddleNext.

Tableau récapitulatif des rémunérations et des options et actions attribuées

Exercice 2011	Rémunération brute	dont : part variable	dont : avantages en nature	Jetons de présence	Valorisation des options et actions de performance attribuées	Total
Dominique Bouvier (PDG)	427 458	220 000	13 735	n/a	378 425	805 883
Jean-François Vauray (Administrateur)	n/a	n/a	n/a	22 000	n/a	22 000
Jacqueline Lecourtier (Administratrice)	n/a	n/a	n/a	22 000	n/a	22 000
Catherine Boivineau (Administratrice)	n/a	n/a	n/a	22 000	n/a	22 000
Nicolas Mankowski (Administrateur)	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Vinci Construction Participations, SNC (Administrateur), représentée par M. Jean Rossi	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Bruno Dupety (Administrateur)	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Bernard Lemoine (Administrateur)	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Raoul Dessaigne (Administrateur)	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Richard Francioli (Administrateur)	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a

Exercice 2010	Rémunération brute	dont : part variable	dont : avantages en nature	Jetons de présence	Valorisation des options et actions de performance attribuées	Total
Dominique Bouvier (PDG)	367 071	160 000	17 463	n/a	180 070	547 141
Jean-François Vauray (Administrateur)	n/a	n/a	n/a	1 900	n/a	1 900
Jacqueline Lecourtier (Administratrice)	n/a	n/a	n/a	22 000	n/a	22 000
Jean-Pierre Masset (Administrateur)	n/a	n/a	n/a	11 000	n/a	11 000
Catherine Boivineau (Administratrice)	n/a	n/a	n/a	11 000	n/a	11 000
Nicolas Mankowski (Administrateur)	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
VINCI Construction Participations, SNC (Administrateur), représentée par M. Richard Francioli	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Pierre Berger (Administrateur)	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Jean Rossi (Administrateur)	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Jean-Marie Dayre (Administrateur)	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Bernard Lemoine (Administrateur)	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Raoul Dessaigne (Administrateur)	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Bruno Dupety (Administrateur)	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a

Les administrateurs non indépendants et représentant le groupe Vinci sont salariés du groupe Vinci et ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat d'administrateur de la Société.

La rémunération du Président Directeur Général a été arrêtée par le Conseil d'administration et a fait l'objet de recommandations préalables de la part du Comité des rémunérations et des nominations.

La rémunération du Président Directeur Général est actuellement constituée d'une partie fixe, versée tous les mois sur 13,46 mois, et d'une prime annuelle, dont le montant peut aller jusqu'à 300 000 € et arrêtée par le Conseil d'administration en fonction des résultats du Groupe.

Pour l'exercice 2011, le Président Directeur Général a perçu une rémunération brute de 427 457,52 € (dont 220 000 € de primes) et a bénéficié sur l'exercice d'avantages en nature à hauteur de 13 734,60 € correspondant à un véhicule de fonction ainsi qu'à une assurance garantie sociale des Chefs et Dirigeants d'Entreprise.

Il a également bénéficié en mai 2011 de l'attribution gratuite d'actions de performance à hauteur de 7 000 actions de la société Vinci S.A. et dont l'attribution définitive est assortie de conditions, ainsi que de 12 500 options donnant droit à souscription d'actions de cette même société. La valeur de ces actions et options de souscription d'actions représente 378 425 €.

Dans le cadre des autorisations données par l'Assemblée générale, le Conseil d'administration de Vinci a décidé la mise en place de souscription et/ou d'achat d'actions.

Tableau récapitulatif des actions de performance et options de souscription d'actions Vinci attribuées à M. Dominique Bouvier, Président Directeur Général

Plan	Date AG Vinci	Date CA Vinci	Nombre d'actions Vinci attribuées sous condition de performance	Nombre d'options donnant droit à souscription d'actions Vinci	Valeur totale des actions et options attribuées	Nombre d'actions Vinci définitivement attribuées	Nombre d'options de souscription Vinci définitivement attribuées	Date d'expiration des levées d'options de souscription
		11/12/07	3 000	n/a	90 000 €	2 301	n/a	
Vinci 2009	14/05/09	31/08/09	4 400	11 000	199 298 €	4 400	11 000	15/09/16
Vinci 2010	14/05/09	09/07/10	4 400	11 000	180 070 €			09/07/17
Vinci 2011	02/05/11	02/05/11	7 000	12 500	378 425 €			02/05/18

Les prix d'exercice des options de souscription sont de 38,37 € pour le plan Vinci 2009, 36,70 € pour le plan Vinci 2010 et 43,70 € pour le plan Vinci 2011.

Les actions de performance, ainsi que les options de souscription d'actions Vinci, ne sont définitivement acquises qu'à l'expiration d'une période de deux années suivant la date du Conseil d'administration ayant procédé à leur attribution sous condition de présence et de performance.

M. Dominique Bouvier n'a procédé à aucun exercice d'options de souscription d'actions Vinci au cours de l'exercice 2011. Il a par ailleurs bénéficié en février 2008 de l'attribution gratuite de 250 actions Entrepose Contracting, et qu'elles ne lui ont été définitivement acquises qu'à l'issue d'une période de deux ans, soit au 1^{er} mars 2010.

Il est également rappelé que le Président Directeur Général, M. Dominique Bouvier, dispose d'un contrat de travail le liant à la Société, actuellement suspendu pour la durée de son mandat de Directeur Général.

Enfin, il est précisé que le Président Directeur Général de la Société ne bénéficie d'aucun régime de retraite supplémentaire, d'indemnités ou d'avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions et d'indemnités relatives à une clause de non-concurrence.

D.2.2 Mandats et fonctions des Mandataires sociaux

D.2.2.1 Mandats

Figure ci-après la liste des mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice dans toute société par le Directeur Général (qui est également Président du Conseil d'administration) et des administrateurs de la Société.

<p>Monsieur Dominique Bouvier Président Directeur Général de la Société 63 ans Nationalité française Adresse : Entrepose Contracting, 165, boulevard de Valmy 92707 Colombes Cedex</p> <p>Administrateur de la Société (Nommé par l'Assemblée générale en date du 4 mai 2005 – Renouvellement du mandat lors de l'Assemblée générale en date du 8 avril 2011)</p> <p>Président du Conseil d'administration (Nommé par le Conseil d'administration en date du 8 janvier 2008)</p> <p><i>Fin de mandat :</i> lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014</p>	<p>Mandats en cours</p> <p>France</p> <p>Président du Conseil d'administration Delattre Bezons, Geoclean, Spiecapag, Entrepose Services, MCO Services, Holding Cofor</p> <p>Représentant permanent Entrepose Contracting au Conseil d'administration de Doris Engineering, Entrepose Contracting au Conseil d'administration de Nymphaea Environnement, Entrepose Contracting au Conseil d'administration de Challenger Special Oil Services, Entrepose Contracting au Conseil d'administration de Doris Engineering, Entrepose Contracting au Conseil d'administration de Doris Engineering, NEReHyd, Entrepose Contracting Présidente de la société Entrepose Projets</p> <p>Président Directeur Général TMSI S.A.</p> <p>Administrateur Geostock Holding</p> <p>Étranger</p> <p>Gérant Delattre Bezons Tunisie</p> <p>Représentant permanent de la société Entrepose Contracting Entrepose Algérie</p> <p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices</p> <p>France</p> <p>Directeur Général Delattre Bezons</p> <p>Représentant permanent Entrepose Contracting au Conseil d'administration de Geostock Holding</p> <p>Étranger</p> <p>Administrateur de : Entrepose Algérie</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p>Monsieur Jean-François Vaury Associé de la société Ciclad 62 ans Nationalité française Adresse : Ciclad, 22, avenue Franklin Roosevelt, 75008 Paris</p> <p>Administrateur (Nommé par l'Assemblée générale en date du 4 mai 2005 – Renouvellement du mandat lors de l'Assemblée générale en date du 8 avril 2011)</p> <p><i>Fin de mandat :</i> <i>lors de l'Assemblée générale</i> <i>statuant sur les comptes</i> <i>de l'exercice clos</i> <i>au 31 décembre 2014</i></p>	<p>Mandats en cours</p> <p>Administrateur GPL Industrie, Siraga</p> <p>Représentant permanent de la société Johes Cnim, Superba</p> <p>Président Johes</p> <p>Membre du Comité de surveillance Sikinos (Arelec), DP Logiciels, H&A</p> <p>Directeur Général Valens</p> <p>Membre du Comité de suivi Sikinos (Arelec), H&A (Président)</p> <p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices</p> <p>Président Directeur Général Johes, Ciclad Participations, Kimolos</p> <p>Président Ciclad Participations, Ciclad Gestion, Kronos</p> <p>Directeur Général/Administrateur Ciclad Gestion, Ciclad Gestion</p> <p>Directeur Général Délégué Ciclad Gestion</p> <p>Administrateur Cnim</p> <p>Membre du Comité stratégique Cari Finance</p> <p>Membre du Comité de surveillance Axicorp, Superba, Cari Finance</p> <p>Représentant permanent de Ciclad S.A. / Administrateur Siraga, GPL Industrie</p>
<p>Madame Jacqueline Lecourtier Directrice de l'Agence nationale de la recherche 60 ans Nationalité française Adresse : ANR, 212, rue de Bercy, 75012 Paris</p> <p>Administratrice de la Société (Nommée par l'Assemblée générale en date du 24 mai 2006)</p> <p><i>Fin de mandat :</i> <i>lors de l'Assemblée générale</i> <i>statuant sur les comptes</i> <i>de l'exercice clos</i> <i>au 31 décembre 2011</i></p>	<p>Mandats en cours Néant</p> <p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices Néant</p>
<p>Madame Catherine Boivineau 68 ans Nationalité française</p> <p>Administratrice (Cooptation lors du Conseil d'administration en date du 28 juillet 2010 – Ratification de la cooptation lors de l'Assemblée générale en date du 8 avril 2011)</p> <p><i>Fin de mandat :</i> <i>lors de l'Assemblée générale</i> <i>statuant sur les comptes</i> <i>de l'exercice clos</i> <i>au 31 décembre 2012</i></p>	<p>Mandats en cours Néant</p> <p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices Néant</p>

<p>Vinci Construction Participations</p> <p>Représentée par Monsieur Jean Rossi 62 ans Nationalité française Adresse : Vinci Construction, 5, cours Ferdinand de Lesseps, 92500 Rueil-Malmaison</p> <p>Administrateur (Renouvellement du mandat lors de l'Assemblée générale en date du 8 avril 2011)</p> <p>Fin de mandat : lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014</p>	<p>Mandat en cours Néant</p> <p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices Néant</p> <p>AU SEIN DU GROUPE VINCI</p> <p>Mandats en cours France</p> <p>Président Vinci Construction, Société Générale de Travaux</p> <p>Administrateur Vinci Energies</p> <p>HORS DU GROUPE VINCI France</p> <p>Président Entreprise Générale de France</p> <p>Administrateur FNTP (Syndicat de France)</p> <p>Étranger Néant</p> <p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices</p> <p>AU SEIN DU GROUPE VINCI France</p> <p>Président Vinci Environnement, Vinci Construction France, GTM Génie Civil et Services</p> <p>Gérant non associé ADIM</p> <p>Étranger Néant</p> <p>HORS DU GROUPE VINCI France</p> <p>Président Service Protection Environnement Ingénierie et Construction</p> <p>Étranger Néant</p>
<p>Monsieur Richard Francioli Directeur Général Adjoint Vinci S.A. 52 ans Nationalité française Adresse : Vinci, 1, cours Ferdinand de Lesseps, 92500 Rueil-Malmaison</p> <p>Administrateur de la Société (Nommé lors de l'Assemblée générale en date du 8 avril 2011 – Renouvellement du mandat lors de l'Assemblée générale en date du 8 avril 2011)</p> <p>Fin de mandat : lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014</p>	<p>AU SEIN DU GROUPE VINCI</p> <p>Mandats en cours France</p> <p>Administrateur Soletanche Freyssinet, Vinci Energies, La Fabrique de la Cité</p> <p>Président VIE</p> <p>Représentant permanent de Vinci Construction au sein de : Doris Engineering, Cofiroute</p> <p>Étranger</p> <p>Directeur Vinci PLC</p> <p>Administrateur Compagnie d'Entreprises CFE</p> <p>Mitglied des Aufsichtsrats VINCI Deutschland GmbH</p> <p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices France</p> <p>Président Vinci Construction, Vinci Networks</p> <p>Gérant non associé Dodin International</p> <p>Membre du Conseil de surveillance Cegelec Entreprise</p> <p>Étranger</p> <p>Président et Membre du Directoire Warbud</p> <p>Président du Conseil de surveillance First Czech Construction Company, FCC</p> <p>Member SMP CZ</p>

<p>Monsieur Nicolas Mankowski Chargé de Mission Vinci S.A. 62 ans Nationalité française Adresse : Vinci, 1, cours Ferdinand de Lesseps, 92500 Rueil-Malmaison</p> <p>Administrateur de la Société (Nommé par l'Assemblée générale en date du 13 juin 2005 – Renouvellement de mandat lors de l'Assemblée générale en date du 8 avril 2011)</p> <p>Fin de mandat : lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014</p>	<p>Mandats en cours Néant</p> <p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices</p> <p>France</p> <p>Administrateur Soletanche Bachy Entreprise, SB 2006, Sol Environment, Soletanche Étranger, Sol-Expert International, Sepicos-Perfosol, Solmarine, Soldata</p> <p>Gérant Soil Corporation SC, Société de Gestion Immobilière, Mobisol, Solval, SB 2005</p> <p>Étranger</p> <p>Membre du Conseil de surveillance Warbud</p> <p>Managing Director Soletanche Bachy Asia Holdings</p> <p>Director Bachy Soletanche Holdings (Europe), Bachy Soletanche Holdings, Soletanche Bachy U.S.A.</p>
<p>Monsieur Bruno Dupety Membre du Comité exécutif de Vinci S.A. 55 ans Nationalité française Adresse : Soletanche Freyssinet, 133, boulevard National, 92500 Rueil-Malmaison</p> <p>Administrateur de la Société (Nommé par l'Assemblée générale en date du 16 novembre 2007)</p> <p>Fin de mandat : lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2012</p>	<p>AU SEIN DU GROUPE VINCI</p> <p>Mandats en cours</p> <p>France</p> <p>Président Terre Armée Internationale, SMU-France, Soletanche Bachy Entreprise, Soletanche Bachy, SB Participations</p> <p>Directeur Général Soletanche Freyssinet</p> <p>Gérant non associé Freyssinet Participations, FIS, Menard</p> <p>Administrateur Soletanche Freyssinet</p> <p>Étranger</p> <p>Chairman Freyssinet (UK), Reinforced Earth Company (Canada), Reinforced Earth Company (Eire)</p> <p>Chairman and Chief Executive Officer RE CO, Reinforced Earth (PVT)</p> <p>Chairman and Director Terre Arme K.K., Freyssinet Asia Pacific Limited, Freyssinet, Construction Asia, Freyssinet Construction Asia</p> <p>Chairman, President, Chief Executive Officer Ashgrove Holdings</p> <p>Director and Managing Director Menard Geosystems Singore Pte</p> <p>Director Freyssinet New Zealand, Freyssinet Insight Sewer Services Limited, DGI Menard Inc., Freyssinet Hong Kong, Freyssinet Korea Co, Freyssinet PSC (M), Immer Pty, PSC Freyssinet (S) PTE, RE CO, Reinforced Earth, Reinforced Earth Pacific, Reinforced Earth Pty, Reinforced Earth Company, Reinforced Earth S.E.A, Reinforced Earth Insaat Proje Ve Tic As, Freyssinet Posten, Corrosion Control Services UK, Menard Bachy Pty, Freypak, (Private), Freyssinet Menard d.o.o., Freyssinet Menard India Pvt, Freyssinet Norge, Nuvia, Freyssinet Menard, Cyprus, The Reinforced Earth Company, Nicholson Construction Company, Bermingham Foundations Solutions, Menard New Zealand, REFCO Holdings Inc., Bachy Soletanche Holdings (Europe)</p> <p>Président Freyssinet Belgium, Freyssinet Canada Ltee, PT Freyssinet Total Technology</p> <p>Vice-Président Zeta Zemin Technolojisl</p> <p>Administrateur Freyssinet Yapi Sistemleri Sanayi A.S. Freysas, Tierra Armada, Freyssinet Canada Ltee, Freyssinet (Esp), Freyssinet (CH), Terra Armata, Advitam Holdings Canada/Placements Advitam Canada Inc., Freyssinet Menard Canada Inc., PT Freyssinet Total Technology, Geopac Inc.</p> <p>General Manager Freyssinet Pujiang (Shanghai) Cable Co</p> <p>Gérant non associé Menard Polska</p> <p>Gérant Pannon Freyssinet</p> <p>Président Hebetec Freyssinet Holding, Hebetec Engineering</p> <p>Member of Board of Directors Advanced Foundation Systems Inc.</p>

<p>Monsieur Bruno Dupety Membre du Comité exécutif de Vinci S.A. 55 ans Nationalité française Adresse : Soletanche Freyssinet, 133, boulevard National, 92500 Rueil-Malmaison</p> <p>Administrateur de la Société (Nommé par l'Assemblée générale en date du 16 novembre 2007)</p> <p>Fin de mandat : <i>lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2012</i></p>	<p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices</p> <p>AU SEIN DU GROUPE VINCI</p> <p>France Président Directeur Général Menard Renforcement</p> <p>Administrateur PPC, Menard Renforcement</p> <p>Président PPC, Freyssinet</p> <p>Gérant non associé Freyssinet International & Cie, Société Civile des Brevets Henri Vidal</p> <p>Gérant Freyssinet France</p> <p>Étranger Directeur Advitam Solutions, Freyssinet Australia Pty, Soletanche Inc., Soletanche Bachy U.S.A. Inc.</p> <p>Président Freyssinet Products Company, Freyssinet Menard Canada Inc., 2744333 Canada Inc., Geopac Inc., Freyssima</p> <p>Administrateur Freyrom</p> <p>Gérant non associé Freyssinet International & Cie</p> <p>Chairman Freyssinet Australia Pty, Freyrom, Soil Nailing</p> <p>HORS DU GROUPE VINCI</p> <p>France Gérant non associé Compagnie des travaux et revêtements spéciaux</p> <p>Étranger Président et administrateur 2744333 Canada Inc.</p>
<p>Monsieur Raoul Dessaigne Directeur Général Adjoint VINCI Construction 61 ans Nationalité française Adresse : Vinci Construction, 5, cours Ferdinand de Lesseps, 92500 Rueil-Malmaison</p> <p>Administrateur de la Société (Coopté lors du Conseil d'administration en date du 28 septembre 2007)</p> <p>Fin de mandat : <i>lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014</i></p>	<p>AU SEIN DU GROUPE VINCI</p> <p>Mandats en cours</p> <p>France Administrateur Soletanche Freyssinet</p> <p>Étranger Administrateur Novkol</p> <p>Member QDVC</p> <p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices</p> <p>France Administrateur Soletanche</p> <p>Étranger Mitglied des Aufsichtsrats Vinci Bautech, Vinci Deutschland</p> <p>Member of Supervisory Board WARBUD, FCC</p> <p>Member SMP CZ</p> <p>Geschäftsführer Vinci Deutschland, Vinci Services, Vinci Construction Deutschland</p> <p>President of Supervisory Board Hidepitö, AS Alkon</p> <p>Director Intermost, Novkol, SKE International Inc.</p> <p>Membre du Conseil de surveillance Wiener Trachte</p>
<p>Monsieur Bernard Lemoine <i>Démission le 17 décembre 2011</i> 53 ans Nationalité française</p> <p>Administrateur de la Société (Coopté lors du Conseil d'administration en date du 19 novembre 2010)</p>	<p>N/A</p>

D.2.2.2 Renseignements personnels concernant les Mandataires sociaux

Dominique Bouvier, 63 ans, Président Directeur Général

Diplômé de l'École nationale supérieure des industries chimiques de Nancy en 1973, Dominique Bouvier a débuté sa carrière au sein du groupe Degremont, où il a été successivement ingénieur de Projet Export (1974-1977), chef de secteur de la zone Moyen-Orient (1980-1985), Directeur Général Degremont India (1986-1990), Directeur Europe (1990-1997) et enfin Directeur Général Adjoint Export Afrique/Amérique Latine/Europe (1997-1999).

Dominique Bouvier a ensuite rejoint le groupe Entrepose en tant que Directeur Délégué Développement en 1999, et est devenu Directeur Délégué Développement et International puis Directeur Général Délégué d'Entrepose Contracting. Il a piloté avec Pierre Laborie l'opération de RES réalisée en décembre 2002.

Dominique Bouvier est aussi Conseiller du Commerce extérieur depuis 1988.

Membre du Comité exécutif, Dominique Bouvier est en charge de la direction de la Société et supervise en direct les aspects de développement commercial et stratégique.

Jean-François Vaury, 62 ans, Administrateur

Normalien, agrégé de mathématiques, Jean-François Vaury a débuté sa carrière au sein du groupe Schlumberger en tant qu'ingénieur puis Directeur du Personnel. Il a par la suite rejoint le Boston Consulting Group en tant que consultant, avant d'être Directeur de Département à l'Institut du développement industriel (IDI). En 1988, il crée Cicalad, dont il est aujourd'hui l'un des associés.

Jacqueline Lecourtier, 60 ans, Administratrice indépendante

Diplômée de l'École nationale supérieure des industries chimiques (ENSIC – Nancy France) et de l'université de Paris VI – doctorat d'État ès sciences physiques (« Thermodynamique des gels et des phases greffés – Applications à la chromatographie en phase liquide »).

Après avoir été chargée de recherche au CNRS durant huit années (de 1974 à 1981), Jacqueline Lecourtier entre à l'Institut Français du Pétrole (IFP) en 1981 en tant qu'ingénieur de recherche. Jacqueline Lecourtier a été de 2001 à 2006 directrice scientifique de l'IFP, puis Directrice Générale de l'Agence nationale de la recherche de 2006 à début 2012. Elle est également membre du Comité à l'Énergie Atomique.

Officier de la Légion d'Honneur et Officier de l'Ordre National du Mérite.

Catherine Boivineau, 68 ans, Administratrice indépendante

Diplômée de l'Institut d'études politiques et licenciée ès lettres, Catherine Boivineau a réalisé sa carrière auprès de l'Administration française, principalement dans des fonctions rattachées aux Relations extérieures, et notamment en tant qu'ambassadrice dans plusieurs pays d'Afrique.

Officier de la Légion d'Honneur et Officier de l'Ordre National du Mérite.

Vinci Construction Participations, représenté par M. Jean Rossi, 62 ans, Administrateur

Diplômé de l'École spéciale des travaux publics (ESTP) de Paris en 1973, Jean Rossi intègre en 1973 la société Pradeau et Morin en tant que conducteur de travaux. En 1978, il devient directeur d'exploitation puis Directeur Général de la Société nancéienne d'entreprise générale (Sneg) à Nancy (groupe Caroni). Il rejoint Sogea, qui deviendra par la suite Sogea, en tant que directeur de bâtiment et des travaux publics (1983), directeur régional (1988), directeur chargé du nord de la France (1991) et Directeur Général Adjoint (1996). Il devient Président de Sogea Construction en 2001. Jean Rossi est Président de Vinci Construction France depuis le 1^{er} janvier 2007. Il devient Directeur Général Délégué de Vinci Construction en juin 2007 puis Président de Vinci Construction en 2011.

M. Richard Francioli, 52 ans, Administrateur

Après des études à l'École supérieure de commerce d'Angers, Richard Francioli est entré dans le Groupe Vinci en 1983. Après avoir débuté sa carrière par un stage en VSNE sur le chantier de l'hôpital d'Ain Shams au Caire, son parcours opérationnel l'a conduit à occuper les postes de directeur régional nord de Sogea Construction, puis de directeur province de Sogea Construction, avant de devenir Président de Vinci Construction Filiales Internationales et Président de Vinci Construction en mars 2006. Il est nommé Directeur Général Adjoint de Vinci en charge du Contracting en janvier 2010.

Nicolas Mankowski, 62 ans, Administrateur

Diplômé d'H.E.C. (1970) et d'un *Master of Science in Management*, M.I.T., Boston, U.S.A. (1972).

En 1974, il commence sa carrière chez ETPM (groupe GTM, maintenant Vinci) où il développe vingt-six ans d'expérience dans l'industrie de la construction de grands projets internationaux « Oil & Gas Offshore ». Il y occupe les postes suivants : contrôleur de gestion puis Secrétaire Général du groupe ETPM.

En 2000, il devient Secrétaire Général du groupe Soletanche Bachy, puis Secrétaire Général de Vinci Construction Filiales Internationales.

Depuis 2009, Nicolas Mankowski est chargé de différentes missions au profit du groupe Vinci, portant notamment sur la réduction des délais de publications trimestrielles, semestrielles et annuelles au sein de Vinci et de ses filiales.

Bruno Dupety, 55 ans, Administrateur

Ancien élève de l'École polytechnique et de l'École nationale des ponts et chaussées, Bruno Dupety est titulaire d'un Master de sciences de l'université de Berkeley. En 1980, il commence sa carrière comme ingénieur des travaux publics dans l'Administration française, en charge de différents types d'infrastructures. Entré dans le groupe Eiffage, il y occupe successivement les postes suivants : en 1988, directeur régional puis Directeur Général Adjoint de Fougerolle Ballot ; en 1995, Directeur Général de Routière Beugnet ; en 1996, Directeur Général Adjoint de S.A.E., l'une des plus grandes sociétés de construction en France. En 1999, il intègre Freyssinet, filiale du groupe Vinci, en qualité de Directeur Général Adjoint, responsable du pôle France. En 2001, il est nommé Directeur Général de Freyssinet, puis en 2002, Président Directeur Général et Directeur Général Adjoint de Vinci Construction. Après la fusion de Freyssinet avec Soletanche, le 1^{er} janvier 2009, qui donne naissance à Soletanche Freyssinet, il devient Administrateur Directeur Général de Soletanche Freyssinet. Parallèlement à sa vie professionnelle, il est administrateur du Syndicat professionnel des entrepreneurs de travaux publics de France, administrateur de la Fédération nationale des travaux publics, membre du Bureau, Président de la Commission Europe International/SEFI, Président du Syndicat des entrepreneurs français internationaux (SEFI). En 2009, il reçoit les insignes de Chevalier de l'Ordre National du Mérite. Il entre au Comité exécutif de Vinci en janvier 2010.

Raoul Dessaigne, 61 ans, Administrateur

Diplômé de l'École polytechnique (1971) et de l'École nationale des ponts et chaussées (Civil – 1976).

Chevalier de l'Ordre National du Mérite et Conseiller du Commerce extérieur de la France.

D.2.3 Actions détenues par les Mandataires sociaux

Conformément aux statuts de la Société, le nombre minimal d'actions Entrepose Contracting que doit détenir chaque administrateur est d'une (1) action inscrite au nominatif.

D.2.4 Jetons de présence

Le montant total des jetons de présence versé en 2011 par la Société s'est élevé à 66 000 €.

Il est rappelé que l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 8 avril 2011 a fixé le montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs à la somme de 66 000 €. Cette décision étant valable pour l'exercice 2011 et pour les exercices ultérieurs sauf décision contraire.

Au titre de l'exercice 2012, le montant des jetons de présence reste fixé à 66 000 €.

Il est en outre précisé que les administrateurs non indépendants et salariés du groupe Vinci ne perçoivent aucun jeton de présence au titre de leur mandat d'administrateur de la Société.

D.3 Options et actions de performance

D.3.1 Politique d'attribution d'options ou d'actions de performance

Le Conseil d'administration de Vinci dispose d'une autorisation de l'Assemblée générale du 2 mai 2011 pour procéder à l'attribution d'options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société Vinci à émettre à titre d'augmentation de capital en faveur des membres du personnel salarié en fonction d'objectifs économiques et financiers devant refléter les performances économiques du groupe Vinci.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'administration de la société Vinci en date du 2 mai 2011 a mis en place un plan d'incitation reposant sur l'attribution d'options de souscription d'actions Vinci sous conditions de performance.

Il est rappelé que la politique de Vinci consiste à attribuer des actions de performance et des options à un nombre significatif de dirigeants et collaborateurs du Groupe, afin de les associer à ses bonnes performances et de les fidéliser à long terme.

D.3.2 Options consenties en 2011

Le Conseil d'administration de Vinci a arrêté le règlement du plan d'options de souscription dans les conditions ci-dessous.

Chaque option donne droit à la souscription d'une action nouvelle Vinci, au prix de souscription de 43,70 €. Au plus tard le 2 mai 2013, le Conseil d'administration de Vinci constatera le niveau de l'indice de performance et, au regard de cet indice de performance, déterminera le nombre d'options faisant l'objet d'une attribution au bénéficiaire desdites options.

Le nombre d'options finalement attribuées sera fonction de ce taux reflétant la performance de l'action Vinci par rapport à l'indice, 100 % des options étant attribués s'il est supérieur à 5 % et 0 % s'il est inférieur à -5 %, le pourcentage étant déterminé par interpolation linéaire entre ces deux bornes de +5 % et -5 %.

Les options ayant fait l'objet d'une attribution définitive au regard de la condition de performance ne peuvent être exercées par les bénéficiaires desdites options qu'à partir du 2 mai 2014 sous condition de présence. Les actions issues de levées d'options sont assorties d'une interdiction de cession avant l'expiration de la période d'indisponibilité fiscale de quatre ans, sauf en cas de décès, d'invalidité ou de mise à la retraite.

Les bénéficiaires disposent également d'un droit d'exercice anticipé des options ayant fait l'objet d'une attribution définitive suite à la vérification de la condition de performance dans le cas où les titres de la société Vinci feraient l'objet d'une offre publique.

Les options ont une validité de sept (7) ans et expirent le 2 mai 2018.

E Données sociales et environnementales

E.1 Responsabilité sociale

La Société et le Groupe poursuivent une politique dynamique en matière de gestion de la protection de la santé, de la sécurité au travail et de l'environnement ainsi qu'en matière de qualité.

E.1.1 Informations sur la Société

Effectifs

Au 31 décembre 2011, l'effectif de la Société était de 36 salariés, se décomposant comme suit :

- cadres : 27,
- employés : 9,
- ouvriers : 0.

La Société a compté une moyenne de 276 salariés jusqu'au 31 mai 2011 et de 36 salariés à compter du 1^{er} juin 2011, date à laquelle a été effectuée l'opération de filialisation de l'activité « Projets » au profit de la société Entrepose Projets.

Au cours de l'exercice 2011, la Société a embauché 28 personnes, dont 21 en contrat à durée indéterminée et 2 en contrat à durée déterminée.

Au cours de l'exercice 2011, 268 personnes ont quitté la Société :

- 255 transferts liés à la filialisation de l'activité « Projets » le 1^{er} juin 2011,
- 2 mutations intra-Groupe,
- 1 licenciement,
- 9 démissions,
- 1 fin de chantier.

Au cours de l'exercice 2011, aucune heure supplémentaire n'a été enregistrée.

La Société a employé en moyenne 23 personnels intérimaires.

Aucun plan de réduction des effectifs n'a été mis en œuvre.

Organisation du temps de travail

Depuis le 1^{er} avril 2000, il existe un accord sur le temps de travail dans la Société. Le temps de travail est de 38 heures par semaine. Les employés bénéficient de 11 jours de RTT par an.

Absences

Au cours de l'exercice 2011, la Société a enregistré 971 jours d'absence (maladie, maternité, accident) ⁽²⁾ dont :

- 630 jours dus à la maladie,
- 189 jours en raison de maternité,
- 152 jours consécutifs à un accident de travail ou de trajet.

Rémunérations

Les rémunérations comptabilisées au cours de l'exercice s'élèvent à 9 123 K€, auxquels s'ajoutent 4 676 K€ de charges sociales, pour les salariés de droit français.

Depuis le 18 novembre 2003, il existe un accord de participation dans l'entreprise. Il n'y a pas eu de participation des salariés comptabilisée au titre de l'exercice 2011.

Relations professionnelles

Sur le plan des relations professionnelles, il a été conclu avec les représentants du personnel :

- un accord sur la prévention des risques psychosociaux ;
- un avenant à l'accord d'intéressement 2010-2012.

Ces accords complètent ceux déjà conclus dans la société depuis 2009 :

- un accord sur la Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences (GPEC) ;
- un accord d'intéressement (50 K€ ont été versés au titre de l'exercice 2010) ;
- un accord sur les dispositions en faveur de l'emploi des seniors.

Par ailleurs, en application de la loi n° 2011-894 du 28 juillet 2011 de financement rectificative de la Sécurité sociale, un accord sur l'instauration d'une prime de partage des profits, dont les dispositions s'appliquent aux filiales françaises du groupe Entrepose Contracting, a été conclu entre les organisations syndicales et la Direction du groupe Vinci le 19 septembre 2011. Ainsi, une prime d'un montant brut de 350 € a été versée aux salariés remplissant les conditions définies.

(2) Y compris les effectifs de l'activité « Projets » transférés vers Entrepose Projets le 1^{er} juin 2011.

Formation

Au cours de l'exercice écoulé, 12 stagiaires employés par la Société ont bénéficié de vingt-neuf journées de formation, ce qui a représenté un investissement de 28 K€, charges sociales incluses.

Travailleurs handicapés

Au cours de l'exercice écoulé, la Société a employé deux travailleurs handicapés.

Œuvres sociales

Les dépenses d'Œuvres sociales de la Société au cours de l'exercice 2011 se sont élevées à 5 K€. La crèche inter-entreprises créée en 2009 avec une capacité initiale de 4 berceaux en compte désormais 10.

E.1.2 Informations sur le Groupe

Effectifs

L'effectif moyen permanent du Groupe sur l'exercice se décompose comme suit :

	2011
Entrepose Contracting	132
Entrepose Projets et ses filiales	315
Spiecapag et ses filiales	356
Geocean et ses filiales	85
Entrepose Services et ses filiales	144
Cofor et ses filiales	187
Total	1 219

Par catégories, l'effectif moyen permanent du Groupe se répartit de la manière suivante :

	2011
Cadres	550
Employés et agents de maîtrise	471
Ouvriers	198
Total	1 219

Politique générale des ressources humaines

La politique de gestion des ressources humaines vise à agir en employeur responsable, en créant des emplois durables, en organisant le partage des fruits de la croissance, en favorisant un dialogue social de qualité, en préservant la santé et la sécurité de chaque collaborateur, en prévenant les discriminations et en anticipant les besoins d'évolution des compétences.

La politique d'innovation sociale et sociétale a vocation à contribuer au développement des territoires et à favoriser l'engagement citoyen des collaborateurs.

Développement professionnel, formation, motivation et tutorat

Les performances et le développement du Groupe dépendent essentiellement de collaborateurs qualifiés ayant les capacités techniques, managériales, commerciales et l'expérience nécessaires au succès de la réalisation de ses projets. De surcroît, l'environnement particulièrement concurrentiel en matière de ressources humaines du secteur d'activité dans lequel évolue le Groupe conduit à renforcer une politique dynamique de gestion des ressources humaines centrée sur le développement des compétences et le maintien du meilleur niveau de motivation.

Les différents dispositifs de GPEC mis en place depuis 2009 sont pleinement opérationnels. Ils permettent désormais une gestion améliorée des mobilités au sein des sociétés et du Groupe, des revues annuelles de talents et la mise en place de plans de succession.

La pratique – étendue depuis trois ans à l'ensemble des filiales du Groupe – de l'entretien d'objectifs, d'évaluation des performances individuelles et de développement professionnel s'est traduite par la mise en place d'un plan de formation dont le budget s'élève en moyenne à 3,5 % de la masse salariale.

Par ailleurs, le dispositif de tutorat – également mis en place en 2009 – entre dans une phase de consolidation et d'extension au sein des filiales. Cette action confirme l'engagement du Groupe en faveur de la transmission des savoirs et favorise la capitalisation sur l'expérience acquise, garante du professionnalisme des équipes.

Initiatives sociétales

En matière de responsabilité sociétale, le Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ) dans la métallurgie créé à l'initiative de CMP Dunkerque – filiale du groupe Entrepose Contracting – comptait le 31 décembre 2011 un cumul de 87 stagiaires candidats à la réinsertion, dont 6 sont accueillis au sein de CMP Dunkerque.

Pour rappel, ce GEIQ, inauguré en juin 2010, associe d'autres partenaires et intervenants (BTP Nord-Pas-de-Calais, UIMM, Entreprendre Ensemble, DDTEFP, etc.).

Actions gratuites, Intéressement, Participation, Plan d'Épargne avec abondement et Plan d'Épargne Retraite Collectif

Afin d'associer ses collaborateurs aux succès et résultats du Groupe, des initiatives ont été engagées ou poursuivies au cours de l'exercice.

Depuis juin 2009, la plupart des filiales françaises ont conclu des accords d'intéressement fondés sur la progression du Chiffre d'affaires, du résultat et de la performance en matière de sécurité. Six accords ont été signés pour trois ans (2009-2012). L'effort de mise en place se poursuit auprès des sociétés ayant récemment rejoint le Groupe.

Dans le domaine de la participation, un accord approuvé par la totalité du personnel est en vigueur depuis 2010 au sein de la société NumRS (réseau Captrade).

Par ailleurs, il convient de mentionner que l'ensemble des salariés de contrat français, présents début 2008, ont bénéficié d'un plan de distribution d'actions gratuites Entrepose Contracting. Le même dispositif a été appliqué aux salariés de Spiecapag UK Limited.

Enfin, les salariés de l'ensemble des filiales du groupe Entrepose Contracting bénéficient de la possibilité d'adhérer sur une base volontaire aux Plan d'Épargne d'Entreprise avec abondement (PEE) et Plan d'Épargne Retraite Collectif également abondé (PERCO) mis en place par le groupe Vinci.

E.2 Sécurité

Pour un effectif moyen sur chantier de 8 000 personnes (y compris effectifs des sous-traitants), près de 16 millions d'heures de travail ont été effectuées en 2011 au titre de l'activité du Groupe.

Au cours de l'exercice, 28 accidents avec arrêt de travail se sont produits, soit un taux de fréquence de 1,77 et un taux de gravité de 0,06 (selon les standards IOSH 2001, BIT Genève). Le Groupe n'a donc pas atteint les objectifs qu'il s'était fixés pour 2011 (taux de fréquence inférieur à 1,6).

Les résultats sont en dégradation par rapport à l'exercice 2010, qui avait connu un taux de fréquence de 1,61 (pour un objectif de 1,9).

En 2011, le taux global d'accidentologie (prenant en compte les accidents mortels, les accidents avec arrêt de travail et les accidents sans arrêt de travail) est de 4,97.

La gravité des accidents s'est amplifiée par rapport à l'exercice précédent ; trois accidents mortels sont en effet à déplorer.

Le groupe Entrepose Contracting ambitionne d'être une référence en matière de sécurité dans son secteur d'activité. Il a ainsi sollicité la société DuPont Sustainable Solutions pour réaliser une évaluation de ses pratiques de gestion

de la sécurité, afin d'identifier les axes d'amélioration qui lui permettront de renforcer sa culture sécurité et de réduire les risques d'accidents. Les recommandations formulées à l'issue de cette mission à la fin de l'exercice sont en cours de déploiement par le biais de plans d'actions déployés dans l'ensemble des filiales du Groupe.

En amont de cette démarche, au cours de l'exercice 2011, le Groupe a renforcé son organisation en matière de sécurité par l'embauche de six ingénieurs spécialisés dans le domaine HSE.

E.3 Environnement et développement durable

E.3.1 Environnement

Aucun incident environnemental majeur n'est à déplorer au titre de l'exercice 2011 ; cela illustre la performance du système de management environnemental du Groupe.

Un reporting environnemental commun à l'ensemble des filiales du Groupe (et également partagé avec le groupe Vinci) a été mis en place. Cet outil permet de relever les défis importants en matière de respect de l'environnement, notamment en Papouasie – Nouvelle-Guinée (région du monde présentant une grande biodiversité dans laquelle le Groupe réalise actuellement des travaux de construction d'un pipeline de 450 kilomètres), ou encore en France avec le démarrage des travaux d'un terminal méthanier dans la région dunkerquoise en zone sensible.

E.3.2 Développement durable

L'action du Groupe en 2011 a continué de s'inscrire dans une démarche volontaire visant à favoriser le développement durable :

- d'une part, dans ses offres et projets, par la recherche et la mise en œuvre de solutions d'ingénierie process visant à améliorer leur efficacité énergétique et à minimiser l'impact négatif sur l'environnement ;
- d'autre part, dans ses communications auprès des diverses communautés que le Groupe rencontre dans les pays où il opère.

L'activité du Groupe se déploie souvent dans des pays moins favorisés économiquement. C'est pourquoi, quand cela est possible, des projets équitables sont mis en œuvre et permettent de faire converger les préoccupations sociales et la dimension économique.

De même, le Groupe s'efforce d'employer et de former les populations locales aux métiers susceptibles de les aider dans leur développement. À ce titre, par exemple, des écoles de soudures ont été créées.

Une des filiales du Groupe a entrepris une évaluation de sa performance selon le référentiel ISO 26000 concernant la responsabilité sociétale des entreprises.

Enfin, le Groupe s'est positionné sur les marchés relatifs au développement et à la mise en valeur des énergies renouvelables.

E.4 Démarche Qualité

Les sociétés opérationnelles du Groupe réalisant des projets sont certifiées dans le cadre d'une démarche Qualité. Le processus de suivi de la certification déployé en 2011 n'a pas mis en évidence de dysfonctionnements majeurs. Les efforts ont porté particulièrement cette année sur la mise en place d'outils de mesure des coûts associés à la non-qualité.

Les sociétés du pôle « Entrepose Services » ont entrepris une démarche de certification qui devrait aboutir au cours de l'exercice 2012.

Deux organismes extérieurs suivent les filiales engagées dans cette démarche Qualité (AFNOR Certification et Bureau Veritas Certification).

E.5 Recherche et Développement

Le groupe Entrepose Contracting a poursuivi ses objectifs en termes de Recherche et Développement (R&D). Aux recherches en cours et engagées les années précédentes se sont ajoutés, courant 2011, de nouveaux projets.

Pour mémoire, le Groupe est membre du CITEPH, association regroupant les principaux acteurs du secteur parapétrolier français qui a pour vocation de financer en partie des projets de recherche proposés par des PME-PMI.

Indépendamment des travaux réalisés dans le cadre du CITEPH, le Groupe a travaillé sur d'autres projets de R&D. Enfin, dans le cadre de l'ensemble des projets clés en main qu'il réalise, le Groupe propose des variantes technologiques dont l'objectif est de réduire sensiblement la puissance énergétique consommée et de diminuer parallèlement l'émission à l'atmosphère de produits susceptibles de nuire à la propreté de l'environnement. Une telle philosophie de conception nécessite la recherche permanente de solutions innovantes et la mise en œuvre de technologies issues des divers programmes R&D dans lesquels le Groupe est impliqué.

F Renseignements généraux sur la Société et son capital

F.1 Identité de la Société

Dénomination sociale : Entrepose Contracting

Siège : 165, boulevard de Valmy – 92700 Colombes, France

Téléphone : +33 (0)1 57 60 93 00

Forme juridique : société anonyme de droit français à Conseil d'administration, régie par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, ainsi que par ses statuts et le Règlement intérieur du Conseil d'administration

Constitution : 20 janvier 1997

Durée : 99 années à compter de la date de constitution, soit une expiration au 20 janvier 2096, sauf en cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

Exercice social : du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Registre du Commerce : 410 430 706 RCS Nanterre

Code APE : 4221Z.

F.2 Informations complémentaires

F.2.1 Objet social

La Société a pour objet social (article 2 des statuts), en France et en tous pays :

- la conception, la construction, la mise en service, la vente, la maintenance et l'exploitation d'ensembles industriels clés en main dans les secteurs du pétrole, du gaz et autres énergies, et de l'eau ;
- la conception, la construction et la vente de réservoirs de stockage industriel pour le gaz et les liquides ;
- l'obtention, l'acquisition, la vente et l'exploitation de tous procédés ou droits de propriété industrielle, l'obtention ou la concession de licences ;
- la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes les sociétés ou entreprises ayant un objet similaire ou de nature à favoriser ou à développer, directement ou indirectement les activités faisant l'objet de la Société ;
- et généralement, de réaliser toutes opérations quelconques industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement aux objets ci-dessus.

F.2.2 Capital social

F.2.2.1 Montant du capital souscrit et détail de chaque catégorie d'actions

Le montant du capital social s'élève à 5 165 408 €. Il est divisé en 5 165 408 actions d'un (1) euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

L'évolution sur l'exercice du nombre d'actions en circulation est présentée au paragraphe E.7.1 de l'« Annexe aux comptes consolidés 2011 ».

F.2.2.2 Forme des actions et identification des actionnaires (article 7 des statuts)

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les registres tenus par la Société ou un intermédiaire agréé.

Les inscriptions en comptes individuels peuvent être des comptes « nominatifs purs » ou des comptes « nominatifs administrés » au choix de l'actionnaire.

En vue de l'identification des détenteurs de titres au porteur, la Société est en droit, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres, selon le cas, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution, et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Au vu de la liste transmise à la Société par l'organisme chargé de la compensation des titres, la Société a la faculté de demander soit à l'organisme chargé de la compensation des titres, soit directement aux personnes figurant sur cette liste et dont la Société estime qu'elles pourraient être inscrites en qualité d'intermédiaires et pour le compte de tiers propriétaires de titres, les informations prévues à l'alinéa précédent concernant les propriétaires des titres.

La Société est également en droit pour ce qui concerne les titres inscrits sous la forme nominative de demander à tout moment à l'intermédiaire inscrit pour le compte de tiers propriétaires des titres de révéler l'identité des propriétaires de ces titres.

Aussi longtemps que la Société estime que certains détenteurs de titres, au porteur ou sous la forme nominative, dont l'identité lui a été communiquée le sont pour le compte de tiers propriétaires des titres, elle est en droit de demander à ces détenteurs de révéler l'identité des propriétaires de ces titres dans les conditions prévues ci-dessus.

Actions non représentatives du capital

À la date d'enregistrement du présent document de référence, il n'existe aucun titre non représentatif du capital de la Société.

Actions détenues par l'émetteur lui-même

L'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 8 avril 2011, statuant en la forme ordinaire, a autorisé, dans sa 18^e résolution, le Conseil d'administration à acheter des actions de la Société dans la limite de 10 % du capital social.

Le texte de la résolution est repris ci-après :

« – L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'administration,

autorise le Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à faire acheter par la Société ses propres actions dans la limite de 516 540 actions, dans le respect des conditions légales et réglementaires applicables au moment de son intervention, et notamment dans le respect des conditions et obligations posées par les articles L. 225-209 à L. 225-212 du Code de commerce, par le Règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003, par l'article L. 451-3 du Code monétaire et financier et par les dispositions du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers,

décide que cette autorisation pourra être utilisée en vue :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
- d'attribuer des actions aux salariés ou aux Mandataires sociaux de la Société ou des sociétés de son groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions, par voie d'attributions gratuites d'actions dans les conditions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ou dans les conditions prévues par les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ;
- de conserver des actions et de les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans le respect de la limite de 5 % du capital prévue au 6^e alinéa de l'article L. 225-209 du Code de commerce ;
- d'annuler des actions, sous réserve d'une autorisation par l'Assemblée générale extraordinaire ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement de réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur ;

décide que l'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être réalisés, dans le respect de la réglementation en vigueur, par tous moyens, notamment sur le marché ou hors marché, notamment de gré à gré, y compris par l'intermédiaire d'instruments financiers dérivés, et à tout moment ; que la part du programme qui peut s'effectuer par négociation de blocs n'est pas limitée et pourra représenter la totalité du programme ;

décide que la Société pourra, dans le cadre de la présente autorisation, acquérir sur le marché ou hors marché ses propres actions dans les limites suivantes :

- prix maximum d'achat : 150 € par action,
- prix minimum de vente : 23 € par action,

étant précisé que ces montants pourront être ajustés par le Conseil d'administration en cas d'opérations sur le capital de la Société, et notamment d'augmentation de capital par incorporation de réserves réalisée par voie d'attribution gratuite d'actions ou d'augmentation de la valeur nominale des actions,

décide que le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions est de trente millions d'euros (30 000 000 €),

prend acte que, conformément à la loi, le total des actions détenues par la Société ne pourra dépasser 10 % du capital social,

décide de conférer tous pouvoirs au Conseil d'administration pour mettre en œuvre la présente autorisation, en particulier pour juger de l'opportunité de lancer un programme de rachat et en déterminer les modalités, affecter ou réaffecter les actions acquises aux différents objectifs poursuivis dans les conditions légales et réglementaires applicables, étant précisé que le Conseil pourra déléguer au Directeur Général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués, les pouvoirs nécessaires pour réaliser l'opération, dans les conditions prévues par la loi, et notamment passer tous ordres en Bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes formalités, démarches et déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tout autre organisme, et d'une manière générale faire tout ce qui sera nécessaire ;

que le Conseil d'administration informera l'Assemblée générale annuelle des opérations réalisées conformément à la réglementation applicable,

décide que la présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée,

et qu'elle prive d'effet, à hauteur de la partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet, et notamment l'autorisation conférée au Conseil par l'Assemblée générale des actionnaires en date du 12 mai 2010 aux termes de sa 8^e résolution. »

L'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 8 avril 2011 dans sa 29^e résolution, a autorisé le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions que la Société détiendrait ou pourrait détenir en conséquence de l'utilisation de l'autorisation d'achat d'actions données par l'Assemblée générale au Conseil d'administration, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre mois.

Le texte de la résolution est repris ci-après :

« L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'administration et du Rapport spécial des Commissaires aux comptes,

autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions que la Société détient ou pourra détenir en conséquence de l'utilisation des diverses autorisations d'achat d'actions données par l'Assemblée générale au Conseil d'administration, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre mois ;

délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, tous pouvoirs pour réaliser la ou les réductions du capital consécutives aux opérations d'annulation autorisées par la présente résolution, impartir de passer les écritures comptables correspondantes, imputer la différence entre la valeur d'achat des actions annulées et leur valeur nominale sur tous postes de primes et réserves disponibles, procéder à la modification corrélative des statuts, et d'une façon générale pour accomplir toutes formalités nécessaires ;

fixe à dix-huit mois la durée de validité de la présente autorisation ;

décide que la présente délégation prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet, et notamment l'autorisation conférée au Conseil par l'Assemblée générale des actionnaires en date du 12 mai 2010 aux termes de sa 19^e résolution. »

Au 31 décembre 2011, la Société détenait 3 142 de ses propres actions.

Par ailleurs, conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers, la Société a conclu avec la société Natixis Securities un contrat de liquidité (cf. paragraphe F.4.3 « Programme de rachat d'actions »).

Il sera proposé à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 14 mars 2012 dans sa 8^e résolution d'autoriser le Conseil d'administration à acheter des actions de la Société dans la limite de 10 % du capital social.

Le texte de la résolution proposée est repris ci-après :

« L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'administration,

autorise le Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à faire acheter par la Société ses propres actions dans la limite de 516 540 actions, dans le respect des conditions légales et réglementaires applicables au moment de son intervention, et notamment dans le respect des conditions et obligations posées par les articles L. 225-209 à L. 225-212 du Code de commerce, par le Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, par l'article L. 451-3 du Code monétaire et financier et par les dispositions du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers,

décide que cette autorisation pourra être utilisée en vue :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme aux principes énoncés par la charte de déontologie établie par l'AMAFI concernant les contrats de liquidité en date du 8 mars 2011 figurant en annexe de la décision de l'AMF du 21 mars 2011 modifiant la décision de l'AMF du 1^{er} octobre 2008 ;*
- de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;*
- de conserver des actions et de les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans le respect de la limite de 5 % du capital prévue au 6^e alinéa de l'article L. 225-209 du Code de commerce ;*

- d'annuler des actions, sous réserve d'une autorisation par l'Assemblée générale extraordinaire ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement de réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur ;

décide que l'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être réalisés, dans le respect de la réglementation en vigueur, par tous moyens, notamment sur le marché ou hors marché, notamment de gré à gré, y compris par l'intermédiaire d'instruments financiers dérivés, et à tout moment ; que la part du programme qui peut s'effectuer par négociation de blocs n'est pas limitée et pourra représenter la totalité du programme,

décide que la Société pourra, dans le cadre de la présente autorisation, acquérir sur le marché ou hors marché ses propres actions dans les limites suivantes :

- prix maximal d'achat : 150 € par action,
- prix minimal de vente : 23 € par action,

étant précisé que ces montants pourront être ajustés par le Conseil d'administration en cas d'opérations sur le capital de la Société, et notamment d'augmentation de capital par incorporation de réserves réalisée par voie d'attribution gratuite d'actions ou d'augmentation de la valeur nominale des actions,

décide que le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions est de trente millions d'euros (30 000 000 €),

prend acte que, conformément à la loi, le total des actions détenues par la Société ne pourra dépasser 10 % du capital social,

décide de conférer tous pouvoirs au Conseil d'administration pour mettre en œuvre la présente autorisation, en particulier pour juger de l'opportunité de lancer un programme de rachat et en déterminer les modalités, affecter ou réaffecter les actions acquises aux différents objectifs poursuivis dans les conditions légales et réglementaires applicables, étant précisé que le Conseil pourra déléguer au Directeur Général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués, les pouvoirs nécessaires pour réaliser l'opération, dans les conditions prévues par la loi, et notamment, passer tous ordres en Bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes formalités, démarches et déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tout autre organisme, et d'une manière générale faire tout ce qui sera nécessaire ;

que le Conseil d'administration informera l'Assemblée générale annuelle des opérations réalisées conformément à la réglementation applicable,

décide que la présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée,

et qu'elle prive d'effet, à hauteur de la partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet, et notamment l'autorisation conférée au Conseil par l'Assemblée générale des actionnaires en date du 8 avril 2011 aux termes de sa 18^e résolution. »

Il sera également proposé à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 14 mars 2012 dans sa 18^e résolution d'autoriser le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions que la Société détiendrait ou pourrait détenir en conséquence de l'utilisation de l'autorisation d'achat d'actions données par l'Assemblée générale au Conseil d'administration, dans la limite de 10 % du capital par période de dix-huit mois.

Le texte de la résolution proposée est repris ci-après :

« L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'administration et du Rapport spécial des Commissaires aux comptes,

autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions que la Société détient ou pourra détenir en conséquence de l'utilisation des diverses autorisations d'achat d'actions données par l'Assemblée générale au Conseil d'administration, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre mois,

délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, tous pouvoirs pour réaliser la ou les réductions du capital consécutives aux opérations d'annulation autorisées par la présente résolution, impartir de passer les écritures comptables correspondantes, imputer la différence entre la valeur d'achat des actions annulées et leur valeur nominale sur tous postes de primes et réserves disponibles, procéder à la modification corrélative des statuts, et d'une façon générale pour accomplir toutes formalités nécessaires,

fixe à dix-huit mois la durée de validité de la présente autorisation,

décide que la présente délégation prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet, et notamment l'autorisation conférée au Conseil par l'Assemblée générale des actionnaires en date du 8 avril 2011 aux termes de sa 29^e résolution. »

Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bon de souscription

À la date d'enregistrement du présent document de référence, il n'existe aucune valeur mobilière, autre que les actions donnant accès au capital de la Société, immédiatement ou à terme.

Conditions du droit d'acquisition et/ou obligation attaché au capital souscrit, mais non libéré

L'ensemble des délégations et autorisations données au Conseil d'administration par l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 8 avril 2011 est synthétisé au sein de l'Annexe 2 du Rapport de gestion 2011 de la Société.

Historique du capital social

L'évolution de la répartition du capital social et des droits de vote entre les principaux actionnaires de la Société est détaillée paragraphe F.4.2 du Rapport de gestion 2011.

Évolution du capital social de l'émetteur

Date de l'Assemblée ou du Conseil d'administration	Opération	Nombre d'actions émises	Valeur nominale des actions	Montant nominal de l'augmentation de capital	Montant nominal de la réduction de capital	Montant total de la prime d'émission, d'apport ou de fusion	Montant cumulé du capital	Nombre cumulé d'actions
31 octobre 2001	Apport partiel d'actif	253 750	16,00	4 060 000	–	–	4 100 000	256 250
4 mai 2005	Augmentation de capital consécutive à la fusion absorption de Financière Entrepose	228 068	16,00	3 649 088	–	1 815 816	7 749 088	484 318
4 mai 2005	Réduction de capital consécutive à la fusion absorption de Financière Entrepose	(239 685)	16,00	–	(3 834 960)	(1 815 816)	3 914 128	244 633
27 mai 2005	Division du nominal par 16	3 669 495	1,00	–	–	–	3 914 128	3 914 128
9 juin 2005	Émission	976 744	1,00	976 744	–	21 488 368	4 890 872	4 890 872
30 octobre 2006	Augmentation de capital pour rémunérer des apports en nature décidée par le Conseil d'administration en usage de la 15 ^e résolution de l'Assemblée générale du 24 mai 2006	134 369	1,00	134 369	–	5 135 583	5 025 241	5 025 241
24 septembre 2009	Augmentation de capital pour rémunérer des apports en nature décidée par le Conseil d'administration en usage de la 13 ^e résolution de l'Assemblée générale du 26 mai 2009	89 772	1,00	89 772	–	4 340 476	5 115 013	5 115 013
1 ^{er} mars 2010	Augmentation de capital pour la distribution d'actions gratuites décidée par le Conseil d'administration en usage de la 20 ^e résolution de l'Assemblée générale du 8 juin 2007	49 297	1,00	49 297	–	–	5 164 310	5 164 310
20 novembre 2010	Augmentation de capital pour la distribution d'actions gratuites décidée par le Conseil d'administration en usage de la 20 ^e résolution de l'Assemblée générale du 23 mai 2008	1 098	1,00	1 098	–	–	5 165 408	5 165 408

F.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions

F.2.3.1 Affectation du résultat et répartition des bénéfices

L'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions, étant précisé que l'offre de paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en actions devra être faite simultanément à tous les actionnaires.

Les dividendes des actions sont payés aux époques et lieux fixés par l'Assemblée générale ordinaire dans un délai maximal de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice.

F.2.3.2 Droit de vote double et franchissement de seuils

Outre le droit de vote qui lui est attribué par la loi, chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social ou le boni de liquidation à une quotité proportionnelle au nombre et à la valeur nominale des actions existantes. Tout actionnaire a le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre et la cession comprend tous les dividendes échus et non payés et à échoir ainsi, éventuellement que la part dans les fonds de réserve.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié, au plus tard le troisième jour précédant la date de l'Assemblée, d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd ce droit de vote double.

Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus ci-dessus.

La fusion ou la scission de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la Société ou des sociétés bénéficiaires, si les statuts de celles-ci l'ont institué.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double pourra être conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'Assemblée générale.

À l'égard de la Société, les actions sont indivisibles. Les copropriétaires d'actions sont tenus de se faire représenter pour chaque consultation par un seul d'entre eux ou par un mandataire pris en la personne d'un autre actionnaire ; en cas de désaccord, le mandataire est désigné par le Président du Tribunal de commerce du ressort du siège social statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Tout actionnaire indivis peut bénéficier de l'information prévue par la loi et les règlements en vigueur.

Les héritiers, créanciers, ayants droit, syndics ou autres représentants d'un actionnaire ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, provoquer l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la Société, en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans son administration ; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'Assemblée générale.

Le droit de vote est exercé par le propriétaire des titres remis en gage.

Lorsque les actions sont l'objet d'un usufruit, le droit de vote attaché à ces actions appartient aux usufruitiers, dans les Assemblées générales ordinaires, et aux nus-proprétaires, dans les Assemblées générales extraordinaires.

Le droit à l'information prévu par les présents statuts est exercé par le nu-proprétaire et l'usufruitier.

Chaque fois qu'il est nécessaire pour exercer un droit de posséder un certain nombre d'actions, il appartient aux propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre de faire leur affaire du groupement d'actions requis.

Toutes les actions qui composent ou composeront le capital social seront toujours placées sur un pied d'égalité en ce qui concerne les charges fiscales. Par conséquent, tous les impôts et taxes qui, pour quelque cause que ce soit, pourraient, à raison du remboursement du capital de ces actions, devenir exigibles pour certaines d'entre elles seulement, soit au cours de l'existence de la Société, soit à la liquidation, seront répartis entre les actions composant le capital lors de ce, ou de ces, remboursements afin que toutes les actions actuelles ou futures confèrent à leurs propriétaires les mêmes avantages et leur donnent droit à recevoir la même somme nette.

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder une fraction égale à un quarantième (2,5 %) du capital social ou des droits de vote ou à tout multiple de cette fraction du capital social ou des droits de vote, est tenue, dans les cinq jours de Bourse de l'inscription en compte des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ces seuils, de déclarer à la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée au siège social, le nombre total des actions et le nombre des droits de vote qu'elle possède et de faire part de ses intentions à l'égard de la Société.

L'intermédiaire inscrit comme détenteur de titres conformément au troisième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce est tenu, sans préjudice des obligations des propriétaires des titres, d'effectuer les déclarations prévues au présent article, pour l'ensemble des actions de la Société au titre desquelles il est inscrit en compte.

Cette déclaration sera effectuée dans les conditions ci-dessus chaque fois que les seuils susvisés seront franchis en hausse ou en baisse.

À défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction égale au vingtième au moins (5 %) du capital ou des droits de vote en font la demande lors de l'Assemblée générale. Cette obligation d'information s'ajoute à l'obligation d'information des franchissements de seuil prévue par la loi.

F.2.3.3 Modifications du capital et des droits attachés aux actions

La cession et la transmission des actions sont libres et s'opèrent dans les conditions légales et réglementaires.

F.2.3.4 Assemblées générales

Les Assemblées générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation, même en dehors du département où se trouve le siège social.

Tout actionnaire a vocation à participer aux Assemblées dans les conditions prévues par la loi.

Il est justifié du droit de participer aux Assemblées par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application de l'article L. 228-1 du Code de commerce, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à 0 heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Tout actionnaire remplissant les conditions requises pour participer à une Assemblée peut s'y faire représenter dans les conditions prévues par la loi.

Le vote par correspondance s'exerce dans les conditions et selon les modalités fixées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les propriétaires d'actions de la Société n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent être inscrits en compte et être représentés à l'Assemblée par tout intermédiaire inscrit pour leur compte et bénéficiant d'un mandat général de gestion de titres, sous réserve que l'intermédiaire ait préalablement déclaré au moment de l'ouverture de son compte auprès de la Société ou de l'intermédiaire financier teneur de compte, conformément aux dispositions légales et réglementaires, sa qualité d'intermédiaire détenant des titres pour compte d'autrui.

La Société est en droit de demander à l'intermédiaire inscrit pour le compte d'actionnaires n'ayant pas leur domicile sur le territoire français et bénéficiant d'un mandat général de gestion des titres de fournir la liste des actionnaires qu'il représente dont les droits de vote seraient exercés à l'Assemblée.

Le vote ou le pouvoir émis par un intermédiaire qui ne s'est pas déclaré comme tel conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ou des présents statuts, ou qui n'a pas révélé l'identité des propriétaires des titres, ne peut pas être pris en compte.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par un membre désigné par le Conseil.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les membres de l'Assemblée présents et acceptants qui disposent du plus grand nombre de voix.

Le bureau désigne le secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des assemblées sont valablement certifiés soit par le Président du Conseil d'administration, soit par un membre du Conseil d'administration exerçant les fonctions de Directeur Général ou par le secrétaire de l'Assemblée.

F.3 Documents accessibles au public

Accessibilité de la communication

Entrepose Contracting informe régulièrement ses actionnaires sur l'évolution de son activité par des communiqués publiés dans la presse économique et financière, également sur le site www.lesechoscomfi.com, diffuseur professionnel agréé par l'Autorité des Marchés Financiers et qui assure pour le compte d'Entrepose Contracting la diffusion de l'ensemble de sa communication réglementée, sur le site Boursorama.com ainsi que sur son propre site www.entrepose.fr. Tout actionnaire qui en fait par ailleurs la demande en remplissant le formulaire prévu à cet effet sur www.entrepose.fr se verra adressé en direct l'ensemble de la communication d'Entrepose Contracting.

Le site Internet www.entrepose.fr offre également aux actionnaires, en français et en anglais, une information détaillée sur le Groupe, accessible en direct ou téléchargeable : stratégie, historique des contrats et contrats en cours, management, chiffres clés, actionnariat, communiqués de presse, document de base, *slideshow* des dernières présentations, etc. Enfin, le présent document de référence est disponible au format papier sur simple demande auprès de :

Entrepose Contracting

Clarisse Lebreton
165, boulevard Valmy
92707 Colombes Cedex
infos@entrepose.fr

NewCap

Axelle Vuillermet
8, place de la Madeleine
75008 Paris
infos@newcap.fr

L'ensemble des documents sociaux relatifs à la Société peut être consulté au siège social de la Société 165, boulevard de Valmy, à Colombes (92700).

Liste des communications réalisées au cours des douze derniers mois

Communiqués de presse et avis financiers

Les différents communiqués ou informations sont disponibles sur le site de la Société : www.entrepose.fr.

Communications au BALO

Les différentes publications au BALO sont disponibles sur le site sur BALO : www.journal-officiel.gouv.fr/balo/.

Informations périodiques et occasionnelles disponibles sur le site Internet de l'AMF

Les différents communiqués ou informations sont disponibles sur le site de l'AMF : www.amf-france.org.

Informations déposées au greffe du Tribunal de commerce de Nanterre

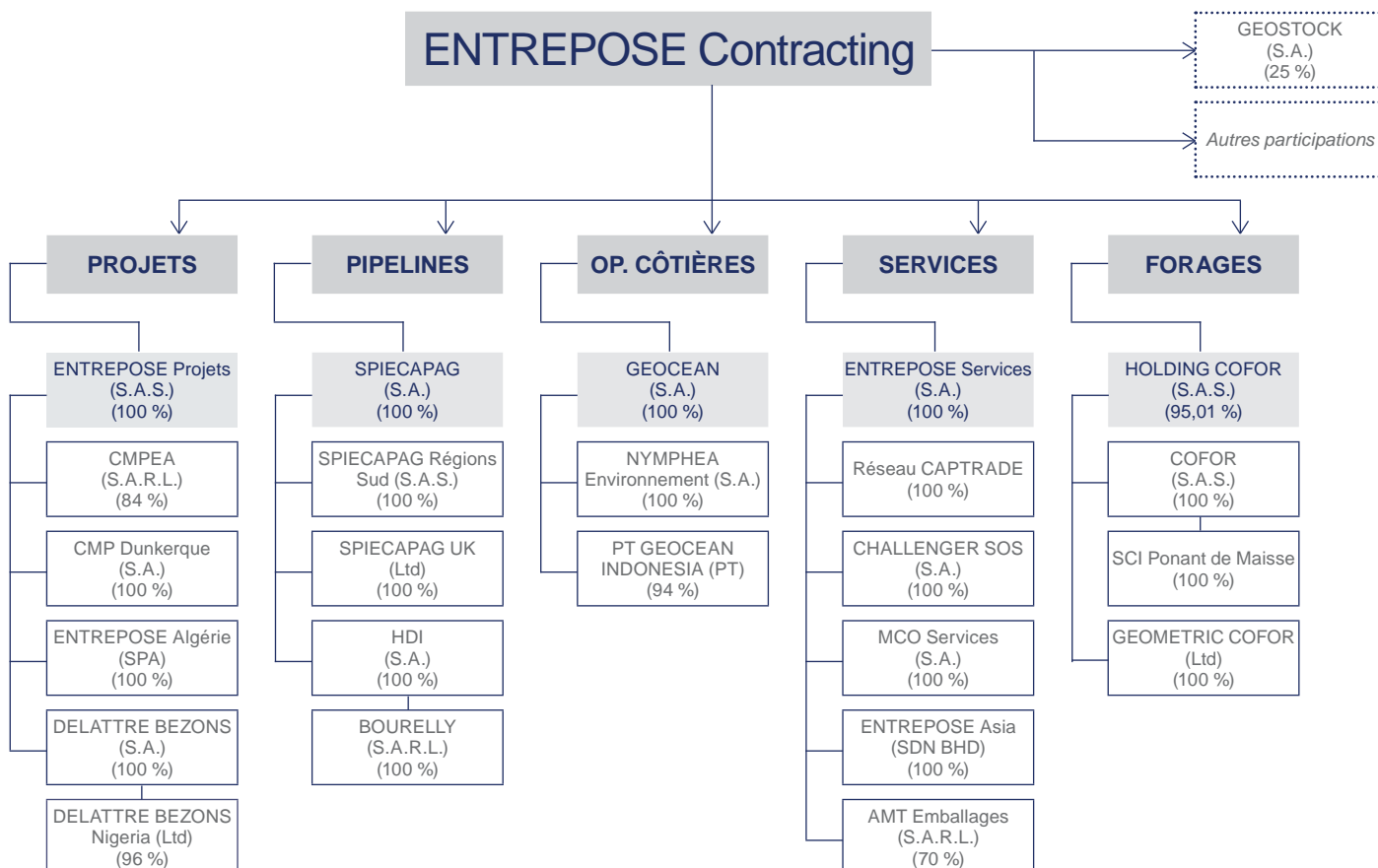
Les différentes informations sont disponibles sur le site d'Infogreffe : www.infogreffe.fr.

Informations mises à disposition des actionnaires préalablement à la tenue de l'Assemblée générale et qui en font la demande

- l'ordre du jour ;
- le texte des projets de résolution présentés par le Conseil d'administration ;
- un exposé sommaire de la situation de la Société au cours de l'exercice écoulé ;
- un tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices ou de chacun des exercices clos depuis la constitution de la Société ou l'absorption par celle-ci d'une autre société si leur nombre est inférieur à cinq ;
- un formulaire de vote par correspondance comportant le rappel des dispositions de l'article L. 225-107 du Code de commerce ;
- le rappel, de manière très apparente, des dispositions de l'article L. 225-106 du Code de commerce ;
- une formule de procuration ;
- une formule de demande de envoi de documents et renseignements visés à l'article R. 225-83 du Code de commerce, informant les actionnaires titulaires de titres nominatifs qu'ils peuvent, par une demande unique, obtenir l'envoi de l'ensemble des documents et renseignements visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures ;
- l'indication que l'actionnaire, à défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, peut choisir entre l'une des trois formules suivantes : (a) donner une procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint, (b) voter par correspondance ou (c) adresser une procuration à la Société sans indication de mandat ;
- l'indication qu'en aucun cas l'actionnaire ne peut retourner à la Société à la fois la formule de procuration et le formulaire de vote par correspondance (en cas de retour à la fois de la formule de procuration et du formulaire de vote par correspondance, la formule de procuration est prise en considération, sous réserve des votes exprimés dans le formulaire de vote par correspondance) ;
- la liste des administrateurs et des Directeurs Généraux, ainsi que leur nom, prénom usuel et l'indication des autres sociétés dans lesquelles ils exercent des fonctions de gestion, d'administration, de direction ou de surveillance ;
- le Rapport de gestion intégrant les éléments sur la gestion du Groupe, auquel est joint le Rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil et les procédures de contrôle interne ;
- le Rapport du Conseil d'administration qui sera présenté à l'Assemblée générale ;
- les comptes annuels ;
- les comptes consolidés ;
- un tableau des affectations de résultat précisant notamment l'origine des sommes dont la distribution est proposée ;
- les Rapports des Commissaires aux comptes ;
- le tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital.

F.3.1 Relations entre la Société et ses filiales

Organigramme⁽³⁾



F.3.2 Rôle de la holding vis-à-vis de ses filiales

La Société n'exerce pas d'activité opérationnelle propre. Les activités opérationnelles du Groupe sont assurées par ses filiales, regroupées en cinq pôles d'activités : « Projets », « Pipelines », « Opérations côtières », « Services » et « Forages ».

La holding assure une fonction d'animation et de contrôle des entités opérationnelles. Dans ce cadre, elle fournit à ses filiales des prestations d'assistance qui recouvrent les domaines suivants :

- élaboration et exécution de la stratégie, opérations d'acquisition ou de cession patrimoniales, étude et mise en œuvre de synergies industrielles et commerciales à l'intérieur du Groupe ;
- apport d'expertises dans les domaines administratif, juridique, financier, des ressources humaines, de la communication, du développement durable, de la Qualité & Sécurité.

Par ailleurs, Entrepose Contracting fait bénéficier à ses filiales des avantages liés à la dimension et à la notoriété du Groupe : accès à des partenaires extérieurs, optimisation des conditions de financement, d'achat et d'assurance ; accès facilité aux autorités réglementaires ; relations publiques.

⁽³⁾ Organigramme opérationnel simplifié du Groupe au 31 décembre 2011. Le périmètre simplifié de consolidation est présenté dans l'« Annexe aux comptes consolidés 2011 », chapitre H.

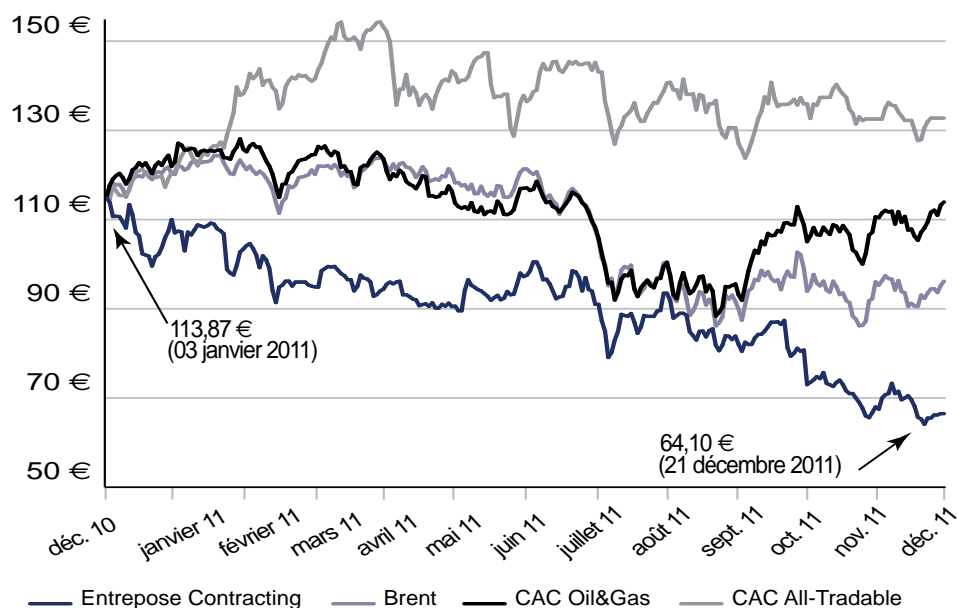
F.4 Renseignements sur le capital d'Entrepose Contracting

F.4.1 Évolution du cours de l'action

Au titre de l'exercice écoulé, 1 020 166 titres ont été échangés, ce qui représente une moyenne mensuelle de 85 014 échanges.

Au cours de cet exercice, le titre, qui cotait 114,90 € le 31 décembre 2010, est passé à 66,49 € en fin d'exercice, après une évolution retracée par le graphique ci-après :

Évolution du cours de l'action et des principaux indices (rebasés Entrepose Contracting) au cours de l'exercice 2011



La progression du titre au cours de l'exercice 2011 a été de -42,13 %, contre -16,29 % pour l'indice « CAC All-Tradable ».

Le cours le plus haut enregistré sur le titre au cours de l'exercice écoulé se situe à 113,87 € le 3 janvier 2011 et le cours le plus bas à 64,10 € le 21 décembre 2011.

Sur la base d'un nombre total de 5 165 408 actions, la capitalisation boursière au 31 décembre 2011 ressortait à 343,4 M€.

F.4.2 Répartition du capital et actions d'autocontrôle

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux Assemblées générales.

	Au 31 décembre 2011			Au 31 décembre 2010			Au 31 décembre 2009		
	Nombre d'actions	% du capital	% de droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% de droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% de droits de vote
Vinci Construction Participations	3 881 496	75,14 %	85,41 %	3 881 496	75,14 %	75,00 %	3 881 496	75,88 %	72,31 %
Vinci S.A.	259 720	5,03 %	2,86 %	244 240	4,73 %	4,72 %	—	—	—
Sous-total Groupe Vinci	4 141 216	80,17 %	88,27 %	4 125 736	79,87 %	79,72 %	3 881 496	75,88 %	72,31 %
Sous-pacte d'actionnaires « SMEC »	—	—	—	15 480	0,30 %	0,60 %	259 720	5,08 %	9,68 %
Pacte d'actionnaires (acquisition de Captrade)	—	—	—	88 272	1,71 %	1,71 %	89 772	1,76 %	1,67 %
Public	1 015 892	19,67 %	11,73 %	930 202	18,01 %	17,98 %	876 723	17,14 %	16,34 %
Autocontrôle (PRA)	3 142	0,06 %	—	558	0,01 %	—	2 142	0,04 %	—
Autres actions d'autocontrôle	5 158	0,10 %	—	5 160	0,10 %	—	5 160	0,10 %	—
Total	5 165 408	100,00 %	100,00 %	5 165 408	100,00 %	100,00 %	5 115 013	100,00 %	100,00 %

Les Conseils d'administration des 22 février et 20 novembre 2008, sur autorisation des Assemblées générales du 8 juin 2007 et 23 mai 2008, ont décidé l'attribution gratuite de 57 500 actions de la Société, soit 1,14 % du capital de la Société, à l'ensemble des salariés des sociétés françaises du Groupe ainsi qu'à ceux de la filiale anglaise EIS, par émission d'actions nouvelles et à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans.

Le Conseil d'administration du 19 mars 2010 a constaté qu'au 1^{er} mars 2010, compte tenu des critères d'attribution fixés lors du Conseil d'administration du 22 février 2008, 49 297 actions sur les 56 000 initialement attribuées ont été émises en faveur des salariés et des Mandataires sociaux attributaires au sein des sociétés françaises, portant le total d'actions émises à cette date à 5 164 310 actions.

Lors de sa séance du 17 décembre 2010, le Conseil d'administration a constaté l'émission de 1 098 actions au profit des salariés de la filiale anglaise EIS devenue Spiecapag UK Ltd, portant ainsi le nombre total d'actions de la Société à 5 165 408.

Aucune des sociétés contrôlées par la Société ne détient d'actions de la Société.

F.4.3 Programme de rachat d'actions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 du Code de commerce, nous vous indiquons que la Société a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité – conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI du 20 septembre 2008 approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers par décision du 1^{er} octobre 2008 –, successivement à la société Portzamparc (jusqu'au 30 juin 2010) puis à Natixis (depuis le 1^{er} juillet 2010).

Au titre du contrat de liquidité, au cours de l'exercice 2011, Natixis, en tant que prestataire, a acheté pour le compte de la Société 46 756 actions de la Société au cours moyen de 93,80 € et vendu pour le compte de la Société 44 172 actions de la Société au cours moyen de 93,76 €. La Société n'a pas procédé à d'autres acquisitions d'actions de la Société.

Au 31 décembre 2011, la Société détenait 3 142 de ses propres actions dans le cadre du contrat de liquidité, représentant 0,06 % du capital, d'une valeur nominale de 1 € chacune, pour un montant de 212 902,61 € dans les comptes de la Société.

Il est précisé que la Société n'a fait usage que de la finalité du programme de rachat d'actions destinée à assurer la liquidité et animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

Aucune réallocation n'a été effectuée.

F.4.4 Actionnariat salarié

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social.

Au dernier jour de l'exercice écoulé, aucune action de la Société n'était détenue par le personnel de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens des dispositions de l'article L. 225-180 du Code de commerce dans le cadre du Plan d'Épargne d'Entreprise (CAP) et par les salariés et anciens salariés dans le cadre des fonds communs de placement d'entreprise.

Les Conseils d'administration des 22 février et 20 novembre 2008, sur autorisation des Assemblées générales du 8 juin 2007 et 23 mai 2008, ont décidé l'attribution gratuite de 57 500 actions de la Société, soit 1,14 % du capital de la Société, à l'ensemble des salariés des sociétés françaises du Groupe ainsi qu'à ceux de la filiale anglaise EIS devenue Spiecapag UK Ltd, par le biais d'une augmentation de capital et à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans.

Ces plans d'attributions gratuites d'actions arriveront à terme le 1^{er} mars 2012 pour le premier, et le 20 novembre 2012 pour le second.

La législation en vigueur a permis aux salariés de la Société de verser une partie de ces actions gratuites sur le FCPE « Entreprise Entrepose Contracting ». Le PEG « Entreprise Contracting » a ainsi été réouvert pour la circonstance. Ce FCPE est désormais investi en actions Vinci et en actions Entrepose Contracting et ce, jusqu'à concurrence de l'apport des salariés. Cette transformation du FCPE a été approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers et a reçu l'agrément n° 65019.

F.5 Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique

Tous les accords entre actionnaires entraînant des restrictions au transfert d'actions ont pris fin au 31 décembre 2010 à l'exception du « sous-pacte » d'actionnaires de la SMEC dont les engagements ont définitivement pris fin en février 2011 par la levée de la totalité des promesses de cession par Vinci.

F.6 Autres informations sur la Société faisant partie intégrante du Rapport de gestion

F.6.1 Observations du Comité d'entreprise

Le Comité d'entreprise n'émet aucune observation sur le Rapport de gestion du Conseil d'administration à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires en date du 14 mars 2012.

F.6.2 Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

Vos Commissaires aux comptes ont été informés des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce conclues au cours de l'exercice écoulé qu'ils vous relatent dans leur Rapport spécial.

Vous allez entendre la lecture de ce rapport.

Nous vous demandons d'approuver les conventions qui y sont visées.

F.6.3 Conventions visées à l'article L. 225-39 du Code de commerce

Nous vous informons que la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 dite de « simplification et d'amélioration de la qualité du droit » dans son article 58 a supprimé l'obligation, pour les S.A. et les S.A.S., de communiquer à leurs organes de Direction et aux Commissaires aux comptes les conventions courantes conclues à des conditions normales entre la Société et l'un de ses dirigeants ou actionnaires.

En conséquence, aucun rapport concernant ces conventions visées à l'article L. 225-39 du Code de commerce n'aura à être produit lors de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 14 mars 2012.

F.6.4 Conventions visées à l'article L. 225-42 du Code de commerce

Nous vous informons qu'aucune convention visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été conclue sans l'autorisation préalable du Conseil d'administration.

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels et consolidés que nous soumettons à votre approbation.

Par rapport à l'exercice précédent, aucune modification significative n'a été apportée aux méthodes comptables.

Vous trouverez dans les annexes aux comptes annuels et consolidés toutes les explications complémentaires.

Nous vous demanderons enfin de vous prononcer sur le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement que nous avons engagées au cours de l'exercice écoulé, dont le montant global s'élève à 7 979,45 € et correspondant à un impôt sur les sociétés de 2 659,82 €.

Le Conseil d'administration

Annexes

Annexe 1

Tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices

Annexe 2

Tableau récapitulatif des délégations de compétences et de pouvoirs accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration sur le fondement des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce

Annexe 3

Observations du Comité d'entreprise

Annexe 1

Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices

<i>En M€ sauf autre indication</i>	2011	2010	2009	2008	2007
Capital de fin d'exercice	5,2	5,2	5,1	5,0	5,0
Nombre d'actions ordinaires existantes	5 165 408	5 165 408	5 115 013	5 025 241	5 025 241
Opérations et résultats de l'exercice					
CA hors taxes	12,6	238,0	186,8	133,7	215,9
Résultat avant dot. & rep. aux amts & prov. IS, participation	15,4	32,2	15,6	9,6	17,4
IS	(2,9)	2,4	2,3	0,8	1,8
Participation des salariés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3
Résultat net	17,6	22,0	5,4	5,7	13,3
Résultat distribué	4,8	16,0	9,3	6,0	5,3
Résultat par action (en €)					
Après IS, part mais avant dot. & rep. aux amts & prov.	3,55	5,77	2,61	1,75	3,05
Net par action	3,41	4,25	1,06	1,14	2,65
Dividende distribué par action	0,92	3,10	1,80	1,20	1,05
Personnel					
Effectif moyen	136	268	255	240	270
Masse salariale de l'exercice	3,1	23,5	19,7	17,9	22,2
Avantages sociaux	3,6	12,1	12,5	9,6	10,4

Annexe 2

Tableau récapitulatif des délégations de compétences et de pouvoirs accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration sur le fondement des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce.

Date de l'Assemblée générale ayant décidé la délégation	Nature de la délégation	Durée	Utilisation
Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 8 avril 2011 <i>(18^e résolution)</i>	Autorisation à donner au Conseil d'administration d'acheter des actions de la Société dans la limite de 10 % du capital social, le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions étant de trente millions d'euros (30 000 000 €).	18 mois	Achat de 46 756 actions et cession de 44 172 actions au cours de l'exercice 2011
Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 8 avril 2011 <i>(19^e résolution)</i>	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances dans la limite d'un montant de quatre-vingts millions d'euros (80 000 000 €).	26 mois	Néant
Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 8 avril 2011 <i>(20^e résolution)</i>	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription dans la limite de quatre-vingts millions d'euros (80 000 000 d'€).	26 mois	Néant
Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 8 avril 2011 <i>(21^e résolution)</i>	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital sans droit préférentiel de souscription par offre publique, dans la limite de quatre-vingts millions d'euros (80 000 000 d'€).	26 mois	Néant
Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 8 avril 2011 <i>(22^e résolution)</i>	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital sans droit préférentiel de souscription dans le cadre d'un placement privé dans la limite de quatre-vingts millions d'euros (80 000 000 d'€).	26 mois	Néant
Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 8 avril 2011 <i>(23^e résolution)</i>	Autorisation donnée au Conseil d'administration d'augmenter le nombre de titres en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription.	26 mois	Néant
Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 8 avril 2011 <i>(24^e résolution)</i>	Autorisation donnée au Conseil d'administration de fixer le prix d'émission dans la limite de 10 % du capital social par an en cas d'émission par offre publique ou par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier.	26 mois	Néant
Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 8 avril 2011 <i>(25^e résolution)</i>	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital, par incorporation de primes, réserves, bénéfiques ou autres dans la limite de vingt-cinq millions d'euros (25 000 000 d'€).	26 mois	Néant
Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 8 avril 2011 <i>(26^e résolution)</i>	Délégation donnée au Conseil d'administration des pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à une augmentation de capital, dans la limite de 10 % de son capital social, en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.	26 mois	Néant
Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 8 avril 2011 <i>(27^e résolution)</i>	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital, sans droit préférentiel de souscription, en vue de rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange.	26 mois	Néant
Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 8 avril 2011 <i>(28^e résolution)</i>	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital de la Société en faveur des salariés adhérent à un Plan d'Épargne d'Entreprise (CAP) dans la limite d'un plafond de cent cinquante-cinq mille euros (155 000 €).	26 mois	Néant
Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 8 avril 2011 <i>(29^e résolution)</i>	Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions propres détenues par la Société dans la limite de 10 % du capital social.	18 mois	Néant
Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 8 avril 2011 <i>(30^e résolution)</i>	Autorisation à donner au Conseil d'administration en cas d'offre publique visant les titres de la Société et d'application de la clause légale de réciprocité.	20 mois	Néant

Annexe 3

Observations du Comité d'entreprise

Néant.

Rapport du Président du Conseil d'administration

sur le fonctionnement
du Conseil et
sur le contrôle interne

02.

Rapport du Président du Conseil d'administration sur le fonctionnement du Conseil et sur le contrôle interne

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, j'ai l'honneur, dans le cadre du présent rapport, de vous rendre compte de la composition du Conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration d'Entrepose Contracting S.A. (ci-après, la « Société ») et des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société, de vous indiquer les limitations apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur Général et de vous présenter les principes et les règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux Mandataires sociaux.

A	Composition du Conseil d'administration	81
B	Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration	82
B.1	Conditions de préparation des travaux du Conseil d'administration	82
B.1.1	Le Comité des rémunérations et des nominations	82
B.1.2	Le Comité stratégie et partenariats	83
B.1.3	Le Comité d'audit	83
B.1.4	Le Comité sécurité	84
B.2	Conditions d'organisation des travaux du Conseil	84
B.2.1	Organisation	84
B.2.2	Les réunions du Conseil	85
B.2.3	Les comptes-rendus de séance	85
B.2.4	L'information des administrateurs	86
B.2.5	Jetons de présence	86
B.3	Limitations des pouvoirs du Directeur Général	86
B.4	Principes de détermination de la rémunération des Mandataires sociaux	86
C	Contrôle interne et gestion des risques	87
C.1	Introduction – Référentiel utilisé et objectifs	87
C.2	Environnement de contrôle	88
C.2.1	Valeurs du Groupe	88
C.2.2	Les acteurs du contrôle interne	88
C.3	Processus d'évaluation et de gestion des risques	89
C.3.1	Cartographie des risques	89
C.3.2	Gestion des risques	90
C.4	Procédures de contrôle interne	90
C.4.1	Procédures relatives aux engagements et à la prise d'affaire	90
C.4.2	Procédures de suivi de l'exécution des contrats	92
C.4.3	Conformité aux lois et règlements	93
C.4.4	Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable	93
C.5	Information et communication	95
C.6	Supervision et pilotage du système de contrôle interne	96
C.6.1	Audit interne Groupe	96
C.6.2	Directions Financières des segments d'activité	96
C.6.3	Mission spécifique réalisée à la demande de la Direction Générale	96
C.6.4	Commissaires aux comptes	96
C.7	Actions menées pour le renforcement du contrôle interne et de la gestion des risques	97
C.7.1	Actions menées en 2011	97
C.7.2	Perspectives 2012	97
D	Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale	98
E	Autres éléments	98

A Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Société est actuellement composé de dix membres :

- Monsieur Dominique Bouvier, Président du Conseil,
- Madame Catherine Boivineau, Administratrice indépendante,
- Monsieur Raoul Dessaigne,
- Monsieur Bruno Dupety,
- Monsieur Richard Francioli,
- Madame Jacqueline Lecourtier, Administratrice indépendante,
- Monsieur Nicolas Mankowski,
- Monsieur Jean-François Vaury, Administrateur indépendant, [et]
- Vinci Construction Participations (SNC), dont le représentant permanent est Monsieur Jean Rossi, et
- Monsieur Yves Meignié.

Vous trouverez en annexe au présent rapport les fonctions exercées par les administrateurs dans la Société, les dates de prise d'effet et d'expiration de leur mandat, ainsi que les fonctions et mandats exercés par chacun d'eux dans d'autres sociétés.

À ce jour, trois des administrateurs de la Société, soit près d'un tiers des membres du Conseil, sont des administrateurs indépendants.

Il est rappelé que l'indépendance se caractérise par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement.

Aux termes des dispositions du Règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société, sont pris en compte, pour apprécier l'indépendance des administrateurs, les critères suivants :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années ;
- ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la Société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas être actionnaire de référence de la Société ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence de la Société ;
- ne pas avoir été auditeur de la Société au cours des trois dernières années ;

étant précisé que le Conseil peut, sous réserve de justifier sa position, considérer qu'un de ses membres est indépendant alors qu'il ne remplit pas tous ces critères ou, qu'à l'inverse, un de ses membres remplissant les critères n'est pas indépendant.

Enfin, il est précisé que les principales qualités attendues pour tous les administrateurs de la Société sont l'expérience de l'entreprise, l'engagement personnel dans les travaux du Conseil et au sein des divers Comité qui lui sont rattachés, la compréhension du monde économique et financier, la capacité de travailler en commun dans le respect mutuel des opinions, le courage d'affirmer une position éventuellement minoritaire, le sens des responsabilités à l'égard des actionnaires et des autres parties prenantes et l'intégrité.

En ce qui concerne le principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil, la question de la nomination de femmes à compétences égales sera posée à l'occasion de chaque nomination d'administrateur, étant précisé que la proportion des femmes au sein du Conseil d'administration de la Société s'élève à ce jour à un peu plus de 20 %.

B Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

B.1 Conditions de préparation des travaux du Conseil d'administration

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille notamment à ce qu'ils disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission et à ce que les représentants des organes représentatifs du personnel soient régulièrement convoqués et disposent également des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Le Conseil d'administration a mis en place, en son sein, quatre Comités, dont le rôle est de l'assister sur certaines missions spécifiques.

Chaque Comité a un rôle d'étude, d'analyse et de préparation de certaines délibérations du Conseil relevant de sa compétence et d'étude sur les sujets ou projets que le Conseil ou son Président soumet à son examen. Il n'a aucun pouvoir de décision. Il émet dans son domaine de compétence des recommandations, des propositions ou des avis, selon le cas. Il a un pouvoir consultatif et agit sous l'autorité du Conseil, dont il est une émanation.

Les dénominations et attributions actuelles de ces Comités sont exposées ci-après, étant précisé que chacun de ces Comités examine par ailleurs toute question entrant dans le champ de ses compétences qui lui est soumise.

Vous trouverez également dans les développements qui suivent des informations sur les travaux effectués par chacun des Comités au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

B.1.1 Le Comité des rémunérations et des nominations

Le Comité des rémunérations et des nominations est composé de trois membres :

- Vinci Construction Participations représenté par Richard Francioli (Président),
- Jacqueline Lecourtier,
- Jean-François Vaury.

Les attributions principales de ce Comité sont :

- (i) en ce qui concerne les rémunérations, de faire au Conseil des recommandations concernant la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature et les droits pécuniaires divers, y compris le cas échéant les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions ou les attributions gratuites d'actions de la Société, relatives aux dirigeants Mandataires sociaux de la Société et aux éventuels membres du Conseil d'administration salariés, de préconiser la politique générale d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'attributions gratuites d'actions de la Société et de proposer au Conseil un montant global pour les jetons de présence et des modalités pour leur répartition, et
- (ii) en ce qui concerne les nominations, d'examiner périodiquement les questions relatives à la composition du Conseil, à son organisation et à son fonctionnement, en vue de faire des propositions à ce dernier, de formuler des propositions sur la sélection des administrateurs, d'examiner toute candidature à la nomination à un poste de membre du Conseil ou aux fonctions de mandataire social et de formuler sur ces candidatures un avis et/ou une recommandation auprès du Conseil, d'examiner, le cas échéant le caractère indépendant des candidats au poste d'administrateurs, et, chaque année, la qualification d'administrateur indépendant des membres du Conseil en fonction, et enfin, de préparer des recommandations pour le renouvellement du mandat du Président du Conseil ou du Directeur Général ou l'organisation de leur succession.

En 2011, le Comité des rémunérations et des nominations s'est réuni trois fois.

Au cours de ces réunions ont été abordés notamment l'examen annuel du caractère indépendant des administrateurs en fonction désignés comme tels, le fonctionnement du Conseil et la préparation de ses travaux, la situation des mandats des administrateurs arrivant à expiration, l'examen des nouvelles candidatures au poste d'administrateur de la Société, le renouvellement des fonctions du Président du Conseil et du Directeur Général de la Société, la rémunération du Directeur Général et le montant de sa rémunération variable au titre de l'exercice 2010 et le renouvellement des mandats d'administrateurs arrivant à échéance.

B.1.2 Le Comité stratégie et partenariats

Le Comité stratégie et partenariats est composé de quatre membres :

- Catherine Boivineau (Présidente),
- Dominique Bouvier,
- Jacqueline Lecourtier,
- Jean-François Vaury.

Ce Comité a pour mission principale d'assister le Conseil d'administration dans la définition des grandes orientations stratégiques de la Société et de ses filiales, tant en termes de métiers que d'implantations géographiques. Le Comité stratégie et partenariats analyse notamment les projets de développement, de prises de participations dans des sociétés tierces, de désinvestissements et de constitutions de partenariats à plus ou moins long terme. Le Comité a également pour mission d'examiner celles des conventions à intervenir entre la Société et une ou plusieurs des sociétés du groupe Vinci ou du groupe Entrepose Contracting qui lui sont soumises et de donner son avis sur le point de savoir si ces conventions, et plus généralement celles des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce qui lui sont soumises, portent sur des opérations courantes et seraient conclues à des conditions normales.

Au cours de l'exercice 2011, Le Comité stratégie et partenariats s'est réuni deux fois, afin notamment de passer en revue les développements technologiques récents, concernant en particulier les unités de traitement et la R&D, ainsi que les conventions à intervenir entre la Société et une ou plusieurs des sociétés du groupe Vinci ou du groupe Entrepose Contracting, et de se prononcer sur les opportunités de croissance externe, et notamment sur l'acquisition des actifs de la société Geometric Drilling Ltd, située au Royaume-Uni.

B.1.3 Le Comité d'audit

Le Comité d'audit est composé de trois membres :

- Nicolas Mankowski (Président),
- Raoul Dessaigne,
- Vinci Construction Participations représenté par François Ravery.

Ce Comité a pour mission principale de veiller à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux et consolidés de la Société et à la qualité du contrôle interne et de l'information délivrée aux actionnaires et aux marchés.

Plus particulièrement, le Comité d'audit a pour mission :

1) en ce qui concerne les comptes :

- de procéder à l'examen des comptes annuels, semestriels ;
- d'examiner la pertinence et la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ;
- d'examiner le périmètre de consolidation et, le cas échéant, les raisons pour lesquelles certaines sociétés n'y seraient plus ;
- d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;

Rapport du Président du Conseil d'administration sur le fonctionnement du Conseil et sur le contrôle interne

étant précisé que son rôle à cet égard ne consiste pas tant à entrer dans le détail des comptes que d'assurer le suivi des processus qui concourent à leur établissement et d'apprécier la validité des méthodes choisies pour traiter les opérations significatives.

2) en ce qui concerne le suivi des règles d'indépendance et d'objectivité des Commissaires aux comptes :

- d'examiner les questions relatives à la nomination, au renouvellement ou à la révocation des Commissaires aux comptes de la Société et au montant des honoraires à fixer pour l'exécution des missions de contrôle légal ;
- de veiller au respect des principes garantissant l'indépendance des Commissaires aux comptes ;
- d'examiner chaque année avec les Commissaires aux comptes les montants des honoraires d'audit versés par la Société et ses filiales aux entités des réseaux auxquels appartiennent les Commissaires aux comptes ;
- d'examiner les conclusions des Commissaires aux comptes et leurs recommandations, ainsi que les suites qui leur sont données.

Au cours de l'exercice 2011, le Comité d'audit s'est réuni trois fois.

Lors de ces réunions du Comité, ont notamment été présentés les impacts comptables, juridiques et financiers des opportunités de croissance externe telles que l'acquisition des actifs de la société Geometric Drilling Ltd, les comptes, une synthèse des litiges. Par ailleurs, y ont été présentés et analysés les états financiers annuels (2010) et semestriels (30 juin 2011) IFRS.

B.1.4 Le Comité sécurité

Le Comité sécurité est composé de trois membres :

- Dominique Bouvier (Président),
- Bruno Dupety,
- Jean-François Vaury.

Le Comité sécurité a pour mission principale de définir la politique de sécurité du groupe Entrepose Contracting et d'apporter tout éclairage nécessaire à la Société dans ce domaine. En effet, dans le cadre d'une politique volontariste, il est aujourd'hui plus que nécessaire d'avoir une réflexion profonde sur les sujets liés à la sécurité et aux enjeux de la qualité et de l'environnement au sein de l'entreprise et sur les sites de réalisation de nos contrats.

Le Comité sécurité est composé de trois membres, dont au moins un administrateur indépendant.

En 2011, il s'est réuni une fois.

Lors de cette réunion a été discutée la possibilité d'améliorer encore les résultats du Groupe en matière de sécurité par le lancement d'un plan dit « *Security / Care* » à horizon de 2015.

Les travaux de ces quatre Comités ont permis d'analyser certains aspects de l'activité de la Société et de ses projets à la fois sur les plans stratégique, financier et juridique.

B.2 Conditions d'organisation des travaux du Conseil

B.2.1 Organisation

Le fonctionnement du Conseil est régi par les dispositions d'un Règlement intérieur du Conseil d'administration. Ce Règlement intérieur est consultable, sur demande écrite préalable, au siège de la Société.

Aux réunions obligatoires du Conseil (arrêté des comptes annuels et semestriels) s'ajoutent les séances dont la tenue est justifiée par la marche des affaires.

Le Règlement intérieur prévoit que le Conseil se réunit au moins quatre fois par an.

Au cours de l'année 2011, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni sept fois :

- le 25 janvier,
- le 1^{er} mars,
- le 8 avril,
- le 24 juin,
- le 27 juillet,
- le 21 octobre,
- le 14 décembre.

Le taux de présence moyen des membres au Conseil a été de 87 %.

B.2.2 Les réunions du Conseil

Les administrateurs sont convoqués aux séances du Conseil par le Président ou en son nom, par une personne désignée par lui, ou, le cas échéant, par l'administrateur temporairement délégué dans les fonctions de Président.

Conformément aux dispositions de l'article L. 823-17 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes sont convoqués à toutes les réunions du Conseil d'administration qui examinent ou arrêtent les comptes annuels ou intermédiaires.

Les représentants du Comité d'entreprise sont convoqués à toutes les réunions du Conseil. Ils ont assisté à toutes les réunions du Conseil qui se sont tenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

B.2.3 Les comptes-rendus de séance

Le procès-verbal de chaque réunion est établi par un secrétaire de séance nommé lors de chaque réunion, puis arrêté par le Président qui le soumet à l'approbation du Conseil suivant. Il est retranscrit dans le registre des procès-verbaux après signature par le Président et un administrateur.

Le Conseil a pris, au cours de l'exercice 2011 un certain nombre de décisions relatives notamment à l'examen des états financiers, l'arrêté des comptes annuels et semestriels et des documents de gestion prévisionnels et validé la communication semestrielle sur les comptes de la Société.

Il a également donné une autorisation annuelle au Directeur Général de consentir des cautions, avals et garanties dans la limite de certains montants, fixé la rémunération annuelle et les primes du Directeur Général, soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010, préparé et convoqué l'Assemblée générale annuelle d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010, pris les décisions nécessaires à la mise en œuvre du programme de rachat d'actions, procédé à l'examen de conventions soumises à son approbation et donné des autorisations pour la constitution de filiales et succursales directes ou indirectes, pour des prises et des cessions de participations.

Le Conseil d'administration a également procédé à la modification de son Règlement intérieur, fait un point sur son fonctionnement et sur la préparation de ses travaux.

Le Conseil d'administration a procédé à la nomination des trois membres du nouveau Comité sécurité, examiné l'opportunité de certains développements externes, et notamment décidé de procéder à l'acquisition du fonds de commerce de la société Geometric Drilling Ltd, société de droit anglais, et autorisé la signature de contrats relatifs à cette acquisition.

Le Conseil d'administration a également approuvé les termes du projet de traité d'apport partiel d'actifs de la branche d'activité dite « Projets » de la Société à la société Entrepose Projets et convoqué une Assemblée générale extraordinaire des actionnaires en vue de l'approbation de cet apport partiel d'actifs.

Enfin, le Conseil a procédé à l'examen de projets de contrats pour lesquels la Société et/ou ses filiales ont requis une autorisation préalable à leur soumission en adéquation avec les dispositions du Règlement intérieur de la Société, et a autorisé la signature de ces contrats et des éventuelles garanties qui y sont liées.

Rapport du Président du Conseil d'administration sur le fonctionnement du Conseil et sur le contrôle interne

B.2.4 L'information des administrateurs

Tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission par chacun des administrateurs lui ont été communiqués.

B.2.5 Jetons de présence

Le montant annuel des jetons de présence fixé, le cas échéant, par l'Assemblée générale des actionnaires est réparti par le Conseil entre les administrateurs indépendants, en fonction de l'assiduité de ces derniers aux réunions du Conseil ainsi qu'au sein des différents Comités auxquels ils participent, et du temps qu'ils consacrent à leurs fonctions.

Il est rappelé que l'Assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue le 8 avril 2011 a fixé à soixante-six mille euros (66 000 €) le montant des jetons de présence à répartir entre les administrateurs indépendants au titre de l'exercice 2011.

Le Conseil d'administration de la Société a, lors de sa réunion en date du 14 décembre 2011, décidé de verser des jetons de présence à hauteur des soixante-six mille euros (66 000 €) alloués par l'Assemblée générale, répartis de façon égalitaire entre les trois administrateurs indépendants.

B.3 Limitations des pouvoirs du Directeur Général

Les pouvoirs du Directeur Général ne font l'objet d'aucune limitation statutaire.

En revanche, le Conseil a limité ses pouvoirs dans son Règlement intérieur. Ses dispositions actuelles prévoient ainsi que le Conseil examine et doit approuver préalablement toute opération significative se situant hors de la stratégie annoncée de la Société et que doivent également lui être soumises pour approbation préalable du Conseil d'administration :

- la soumission d'une offre engageante et/ou la signature d'un contrat dans lesquels la part de la Société et/ou de l'une ou plusieurs de ses filiales directes ou indirectes, créée(s) ou non pour la circonstance, est supérieure à quatre cents millions d'euros (400 000 000 €), ou constitue une prise de risque inhabituelle ;
- la cession ou l'acquisition par la Société ou une de ses filiales directes ou indirectes de toute participation d'un montant supérieur ou égal à trois cent mille euros (300 000 €) ;
- la cession ou l'acquisition par la Société ou une de ses filiales directes ou indirectes de tout actif non lié à un projet spécifique d'un montant supérieur ou égal à huit millions d'euros (8 000 000 €) ;
- la création de filiales par la Société ou une de ses filiales directes ou indirectes dont le capital social est supérieur ou égal à un million d'euros (1 000 000 €) ;
- la fusion, la scission, la dissolution, la liquidation ou la mise en location-gérance de filiales de la Société directes ou indirectes, ainsi que l'apport partiel d'actifs significatifs de la Société ou une de ses filiales directes ou indirectes.

B.4 Principes de détermination de la rémunération des Mandataires sociaux

Les rémunérations du Directeur Général et des éventuels Directeurs Généraux Délégués sont arrêtées par le Conseil d'administration et font l'objet de recommandations de la part du Comité des rémunérations et des nominations.

La rémunération du Directeur Général est actuellement constituée d'une partie fixe, versée tous les mois, sur 13,46 mois, et d'une prime annuelle, dont le montant est arrêté par le Conseil d'administration en fonction des résultats de la Société et de ses résultats personnels.

En 2011, la prime allouée au Directeur Général au titre de l'exercice 2010 s'est élevée à 220 000 €.

Par ailleurs, le Directeur Général a bénéficié au cours de l'exercice d'avantages en nature à hauteur de 13 734,60 €, correspondant à un véhicule de fonction, d'une part, et à une assurance garantie sociale des Chefs et Dirigeants d'Entreprise, d'autre part.

Je vous informe par ailleurs que, depuis la parution du Code MiddleNext sur le gouvernement d'entreprise des valeurs moyennes et petites, le Conseil d'administration a décidé de se référer, en matière de règles de gouvernement d'entreprise sur les rémunérations des dirigeants et Mandataires sociaux, aux dispositions dudit Code.

Il est rappelé enfin que les informations concernant la rémunération des Mandataires sociaux figurent dans le Rapport de gestion intégrant les éléments sur la gestion du Groupe.

C Contrôle interne et gestion des risques

Les procédures de contrôle interne en vigueur au sein de la Société et qui sont présentées ci-dessous concernent l'ensemble des sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation du groupe constitué par la Société ainsi que ses filiales directes et indirectes (le « Groupe »).

C.1 Introduction – Référentiel utilisé et objectifs

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a publié, en juillet 2010, les résultats des travaux du groupe de place établi sous son égide, dans un document intitulé « Le dispositif de gestion des risques et de contrôle interne : cadre de référence ». Le référentiel du Groupe en matière de contrôle interne et de gestion des risques s'inspire de ce document, ainsi que de la Recommandation AMF n° 2010-15/Rapport complémentaire de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise, la rémunération des dirigeants et le contrôle interne pour les valeurs moyennes et petites se référant au Code de gouvernement d'entreprise de MiddleNext de décembre 2009. Les procédures de contrôle interne sont conformes aux principes définis par le cadre de référence COSO (*Comitee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission*), et correspondent aussi au référentiel recommandé par l'AMF.

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques propres au Groupe et à l'ensemble de ses filiales qui :

- contribuent à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources ;
- doivent lui permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou juridiques.

Le dispositif vise plus particulièrement à assurer :

- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment des processus concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières ;
- la conformité aux lois et règlements.

Toutefois, le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques, aussi bien conçu et appliqué soit-il, ne peut, comme tout système de contrôle, fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

Le contrôle interne ne se limite donc pas à un ensemble de procédures ni aux seuls processus comptables et financiers.

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques tel que décrit dans le présent document s'applique à la Société et à l'ensemble de ses filiales françaises et étrangères.

Le contrôle interne, tel que défini par le référentiel COSO, comporte cinq composantes :

- l'environnement de contrôle ;
- la gestion des risques ;
- les activités de contrôle (règles et procédures mises en œuvre pour traiter les risques) ;
- l'information et la communication ;
- la supervision du contrôle interne.

Chacune de ces composantes est détaillée ci-dessous.

C.2 Environnement de contrôle

C.2.1 Valeurs du Groupe

Le Groupe a élaboré un Code de bonne conduite qui formalise les valeurs que chaque acteur de l'entreprise doit observer dans le cadre de son travail. Ces valeurs englobent à la fois le respect de la personne et de son travail, le respect des lois et règlements, la loyauté et l'intégrité, la conduite éthique des affaires, le traitement de l'information concernant notamment la confidentialité, l'utilisation des biens de la Société et de ses filiales, et enfin le respect des délégations de pouvoirs et de signatures.

Afin de veiller à la bonne application et au respect de ce Code de bonne conduite, le Groupe a nommé un déontologue.

C.2.2 Les acteurs du contrôle interne

Le Conseil d'administration et les Comités du Conseil

Le Conseil d'administration, où siègent trois administrateurs indépendants, tient une place fondamentale dans la bonne gouvernance du Groupe. Il a pour rôle majeur de définir la stratégie du groupe Entrepose Contracting, ainsi que les grandes lignes de son application. Afin de l'assister dans sa mission de conseil et de contrôle dans la gestion du Groupe, et conformément à la réglementation en vigueur, le Conseil d'administration d'Entrepose Contracting a mis en place quatre Comités dont les principales missions sont détaillées ci-dessus. Il est précisé ci-après les points suivants.

Le Comité des rémunérations et des nominations

Ses principales attributions sont de faire des recommandations au Conseil d'administration concernant notamment :

- la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature et les droits pécuniaires divers relatifs aux dirigeants Mandataires sociaux de la Société et aux éventuels membres du Conseil d'administration salariés ;
- la politique générale d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'attributions gratuites d'actions de la Société ;
- le montant global des jetons de présence et leurs modalités de répartition ;
- les questions relatives à la composition du Conseil, à son organisation et à son fonctionnement.

Le Comité stratégie et partenariats

Le Comité stratégie et partenariats assiste le Conseil d'administration dans la définition des grandes orientations stratégiques de la Société et de ses filiales, tant en termes de métiers que d'implantations géographiques. Il intervient également dans l'examen des conventions passées entre Entrepose Contracting, d'une part, et ses filiales ou filiales du groupe Vinci, d'autre part.

Le Comité d'audit

Conformément à l'ordonnance du 8 décembre 2008, il veille notamment à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux et consolidés du Groupe et à la qualité du contrôle interne et de l'information délivrée aux actionnaires et aux marchés. Ainsi, le Comité d'audit est notamment chargé des missions suivantes :

- suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, d'Audit interne et de gestion des risques ;
- suivi du contrôle légal des comptes et examen des comptes consolidés ;
- examen et suivi de l'indépendance des Commissaires aux comptes.

Le Comité sécurité

Le Comité sécurité a pour mission principale de définir la politique de sécurité du groupe Entrepose Contracting et d'apporter tout éclairage nécessaire à la Société dans ce domaine.

Le Comité exécutif

Afin d'assister le Président Directeur Général du Groupe dans la mise en œuvre de la stratégie telle que définie par le Conseil d'administration, le Comité exécutif, comité opérationnel, se réunit de manière hebdomadaire. Ses principales missions sont de :

- suivre la gestion du Groupe ;
- suivre l'évolution des projets ;
- proposer et mettre en œuvre la politique du Groupe en termes de ressources humaines et de respect des règles de sécurité et d'environnement ;
- proposer les orientations en matière de développement géographique et technologique ;
- évaluer la qualité des relations avec les principaux clients ;
- proposer des stratégies de partenariat pour répondre aux appels d'offres.

L'Audit interne Groupe

L'Audit interne Groupe a pour mission d'assurer la coordination des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques du Groupe.

Par ailleurs, à la demande de la Direction Générale, dans le cadre du développement du Groupe, il peut assurer des missions spécifiques.

L'Audit interne Groupe est notamment chargé :

- d'établir la cartographie des risques ;
- d'identifier et de documenter les processus du contrôle interne et de gestion des risques ;
- de vérifier la pertinence et l'efficacité des processus de contrôle interne existants ;
- de proposer et de mettre en place des procédures complémentaires si nécessaire, d'assurer la veille réglementaire en matière de contrôle interne, notamment en ce qui concerne le règlement AMF ;
- de développer des plans d'audit, d'en assurer la réalisation, et de rendre compte de son action auprès du Secrétaire Général, à la Direction Générale et au Comité d'audit ;
- de préparer la mise en place de nouveaux contrôles si nécessaire ;
- d'identifier et de préparer les processus antifraude et d'en assurer le contrôle.

Il coordonne son action avec les auditeurs externes et est en contact régulier avec le Comité d'audit, auquel il présente les plans d'action et les résultats du contrôle interne.

C.3 Processus d'évaluation et de gestion des risques

C.3.1 Cartographie des risques

Une refonte de la cartographie des risques a été effectuée fin 2010. Conformément aux recommandations de l'AMF (cadre de référence du contrôle interne), cette action a été menée en trois étapes :

- recensement des principaux risques internes ou externes pouvant constituer un obstacle à l'atteinte des objectifs du Groupe ;
- analyse et évaluation des risques selon une échelle qualitative de leur criticité en prenant en compte leur impact financier, humain ou de réputation et leur possible occurrence ;
- traitement des risques visant à les maintenir dans les limites acceptables via leur suppression, leur réduction, leur transfert ou leur acceptation.

Rapport du Président du Conseil d'administration sur le fonctionnement du Conseil et sur le contrôle interne

C.3.2 Gestion des risques

La gestion des risques est au cœur du métier du Groupe qui conçoit, achète, construit et met en service pour des clients internationaux et dans le monde entier des unités de traitement, de stockage et de transport d'hydrocarbures et de gaz, ainsi que des ouvrages en *offshore* peu profond. Au travers ses activités de « Services », le Groupe assure également des prestations de mise en service, de maintenance, d'inspection et d'approvisionnement d'équipements et de produits. Enfin, le Groupe a développé une activité de forage *onshore*.

La cartographie des risques a permis de préciser les principaux facteurs de risques propres au Groupe. Ces risques se présentent en quatre grandes familles :

- les risques économiques ;
- les risques opérationnels liés à la réalisation des projets ;
- les risques environnementaux ;
- les risques financiers.

Un audit externe de la politique d'assurance du Groupe a par ailleurs été conduit en 2011 afin de s'assurer, pour chaque risque assurable identifié, de :

- la qualité des polices d'assurance souscrites par le Groupe,
- leur adéquation pour remédier aux éventuelles faiblesses de garanties.

À la suite de cet audit, plusieurs plans d'action ont été mis en œuvre afin de remédier aux éventuelles faiblesses identifiées et d'optimiser, lorsque cela était possible, le programme d'assurance.

Si l'un ou plusieurs de ces risques devaient se matérialiser, les activités, la situation financière, les résultats et le développement du Groupe pourraient s'en trouver affectés. L'ensemble des facteurs de risques sont détaillés dans le chapitre C du Rapport de gestion.

C.4 Procédures de contrôle interne

Les principales règles et procédures décrites sont communes à l'ensemble du Groupe. Celles-ci couvrent les procédures de contrôle interne visant à maîtriser les risques et donner une assurance suffisante quant à la réalisation des activités du Groupe :

- en amont de la signature des contrats ;
- lors de l'exécution des contrats ;
- en matière de respect des lois et de réglementation ;
- en matière d'élaboration et de traitement de l'information financière et comptable.

Au sein de chaque segment d'activité ou filiale, des procédures spécifiques existent également et viennent compléter le dispositif présenté ci-après.

C.4.1 Procédures relatives aux engagements et à la prise d'affaire

C.4.1.1 Procédure de sélection des offres

Afin de s'assurer que les appels d'offres auxquels le Groupe répond sont cohérents avec ses objectifs stratégiques et financiers, une étude préliminaire est effectuée avant de lancer les démarches nécessaires pour y répondre. Elle intègre notamment les paramètres suivants :

- capacité technique, humaine et matérielle de la filiale à réaliser l'affaire ;
- capacité financière du donneur d'ordre ou du client ;
- coût de l'étude ;

- concurrence pressentie ;
- cohérence avec les objectifs stratégiques et financiers du Groupe.

Seule la Direction Générale de la filiale ou, le cas échéant, les personnes disposant des délégations de pouvoirs nécessaires sont habilitées à statuer sur la suite à donner à un appel d'offres et l'opportunité d'engager des études.

C.4.1.2 Procédure de revue des offres et d'analyse des risques

Le Groupe poursuit sa politique de gestion et d'analyse des risques notamment dans le cadre du processus de prise d'affaires et de gestion des engagements contractuels. Les risques inhérents à un projet sont nombreux et il est impossible d'en dresser une liste exhaustive au préalable.

Cependant les principaux risques sont de quatre ordres :

- risques associés au pays où le projet se réalise ;
- risques liés au client ;
- risques liés aux partenaires cocontractants de la filiale réalisant le projet ;
- risques liés aux sous-traitants.

Une grande partie des risques inhérents aux activités du Groupe peuvent être traités et couverts en amont de la signature des contrats. Les mesures prises pour chaque risque identifié sont de trois ordres :

- refus sans réserve d'accepter le risque ;
- acceptation conditionnée par le transfert entier ou partiel du risque à un tiers (sous-traitant spécialisé, assureur) ;
- acceptation inconditionnée du risque qui reste supporté par le Groupe.

Dès la réception d'un appel d'offres, le Groupe prend en compte les exigences du client en matière de garanties, de procédés et de délais. Dans un premier temps, la Direction Commerciale appréhende les risques et les enjeux commerciaux du projet et prend la décision de répondre ou non après consultation de la Direction Générale.

Préalablement à l'envoi d'une offre pour un projet, la direction générale de la filiale concernée examine, le cas échéant avec la Direction Générale de la Société, les éléments clés du projet :

- l'enjeu commercial ;
- la qualité du projet et les problématiques techniques éventuelles ;
- les moyens nécessaires à la bonne réalisation du projet (achats, matériel, personnel) ;
- le calendrier ;
- les garanties demandées (garantie de soumission, de bonne fin, etc.) ;
- les aspects financiers (chiffre d'affaires estimé, marge attendue, mode de financement, fiscalité) ;
- la recommandation du responsable de projet.

Une analyse des risques inhérents au projet est systématiquement réalisée préalablement à la remise d'offre. Elle contient une évaluation de l'impact financier des risques identifiés et doit permettre, *in fine*, de s'assurer que l'ensemble des risques sont maîtrisés. L'objectif est d'identifier les mesures de traitement appliquées à chacun des risques afin de s'assurer que les risques résiduels sont maintenus dans des limites acceptables. L'analyse des risques porte sur les items suivants :

- conduite du projet ;
- client et autorité administrative ;
- contrat et portée des engagements ;
- contexte politique/cadre législatif et réglementaire ;
- condition du site ;

Rapport du Président du Conseil d'administration sur le fonctionnement du Conseil et sur le contrôle interne

- ressources allouées au projet ;
- partenaires (cocontractants et sous-traitants) ;
- évolution des coûts ;
- finance/fiscalité ;
- développement durable.

D'autre part, la Direction Juridique de chaque segment d'activité est responsable de la définition, de la mise en œuvre et du suivi de la politique contractuelle du segment d'activité. Elle vérifie, analyse et sécurise les risques contractuels tant en amont au stade des appels d'offres que dans l'exécution des projets, et conseille les Directions Opérationnelles en la matière. De manière générale, toute offre remise par le Groupe est systématiquement revue préalablement par un spécialiste du droit des contrats, interne ou externe.

Enfin, conformément aux dispositions du Règlement intérieur du Conseil d'administration, toute offre engageante et/ou toute signature de contrat dans lesquels la part de la Société et/ou de l'une ou plusieurs de ses filiales directes ou indirectes est supérieure à quatre cents millions d'euros (400 000 000 €) ou constitue une prise de risque inhabituelle doit être préalablement autorisée par le Conseil d'administration d'Entrepose Contracting.

C.4.2 Procédures de suivi de l'exécution des contrats

Chaque projet est suivi par :

- un Directeur de Projet qui rapporte au Directeur Général de la filiale en charge du projet ;
- un Contrôleur de gestion, au moins, qui rapporte hiérarchiquement au Directeur de division et fonctionnellement au Directeur Financier de la filiale en charge du projet.

Le Contrôleur de gestion du projet, sous la supervision du Directeur de Projet, assure :

- le suivi formalisé du planning et des ressources (main-d'œuvre) ;
- le suivi de la sous-traitance et des achats incorporables ;
- la prise en compte d'aléas au budget ou dans l'analyse de sensibilité en cas d'identification de risques particuliers (risque de pénalités de retard, aléas techniques, etc.) ;
- le calcul d'avancement de l'activité (permettant de déterminer le Chiffre d'affaires) ;
- le calcul du résultat à stade ;
- l'arrêté comptable trimestriel, permettant la détermination du Chiffre d'affaires à l'avancement.

Au niveau du Groupe, le contrôle de gestion est effectué affaire par affaire à travers trois réunions annuelles de suivi de projets auxquelles participe la Direction Générale de la Société.

À l'occasion de ces présentations, les directions opérationnelles et fonctionnelles des différentes filiales du Groupe exposent à la Direction Générale la situation de chaque projet en termes d'avancement physique et de trésorerie, d'évaluation des risques aussi bien techniques que financiers ou contractuels, ainsi que les aléas positifs et négatifs et les opportunités sur chaque projet. Ces réunions permettent de suivre l'évolution des risques à terminaison de chacune des affaires, de déterminer le Résultat net annuel de ces affaires, de projeter le résultat annuel prévisionnel de la Société, ainsi que d'établir le budget prévisionnel Groupe pour l'exercice futur.

Ces revues de projet sont un élément clé du dispositif de pilotage et de contrôle du Groupe et permettent :

- de détecter localement une dérive par rapport au budget initial et en tirer les conséquences comptables ;
- d'informer et permettre à la Société de contrôler de façon continue les différents projets et de réagir rapidement en cas de besoin.

C.4.3 Conformité aux lois et règlements

Les lois et règlements en vigueur fixent des normes de comportement que le Groupe intègre à ses objectifs de conformité.

La Direction Juridique du Groupe assiste et conseille certaines entités du Groupe au cas par cas et assure :

- une veille juridique afin de connaître les diverses règles qui sont applicables au Groupe ;
- une information des collaborateurs concernés sur celles des règles qui les concernent spécifiquement ;
- un suivi des grands dossiers d'acquisition ou de contentieux pouvant avoir un impact sur le Groupe.

La Direction Juridique de chaque segment d'activité est chargée de le prémunir contre d'éventuels risques contractuels. Elle s'assure plus généralement que les filiales de son périmètre se conforment aux lois et règlements en vigueur dans les différents pays où elles exercent leur activité. Elle s'appuie sur des conseils externes chaque fois qu'elle le juge utile.

C.4.4 Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

C.4.4.1 Contrôle de la trésorerie

Compte tenu du nombre de pays dans lesquels le Groupe est opérationnel, la gestion de la trésorerie joue un rôle majeur dans le dispositif de contrôle interne comptable et financier. Il s'agit d'une fonction centrale, mise en œuvre localement sous le contrôle de la Direction Financière du Groupe. Cette dernière est plus particulièrement chargée de :

- gérer les équilibres financiers entre les différentes entités du Groupe ;
- élaborer une politique très prudente de placement des excédents exclusivement en produits monétaires ;
- gérer les risques de change (principalement EUR/USD) pour minimiser l'incidence des variations monétaires par rapport au résultat net prévu au budget, étant précisé que les moyens mis en œuvre à cet égard sont :
 - le choix de l'Euro, du Dollar américain et de la Livre Sterling comme principales devises de facturation du Groupe ;
 - la mise en place de couvertures soit immédiatement après la signature du contrat, soit au fur et à mesure que la certitude des flux à couvrir est suffisante.

Au siège de la Société, les paiements sont nécessairement signés par deux cadres de la Société appartenant à deux groupes de signataires distincts et ayant reçu pouvoir à cet effet. Autant que possible, la Société privilégie par ailleurs les virements réalisés via un dispositif sécurisé de type ETEBAC 5 (SWIFT en cours de déploiement).

Le Groupe dispose par ailleurs de règles strictes applicables à l'ensemble de ses filiales concernant la gestion des pouvoirs bancaires, la sécurisation des moyens de paiement, la prévention de la fraude et la gestion des relations bancaires.

C.4.4.2 Contrôle de gestion

Au niveau de chaque segment d'activité, le contrôle de gestion est en charge du suivi et de l'évaluation financière des projets, notamment du suivi des marges et de la facturation.

Un budget annuel est établi projet par projet et révisé trois fois par an.

Il inclut notamment les objectifs de Chiffre d'affaires et de résultat à l'avancement, les prévisions de trésorerie, le carnet de commandes et les avenants aux contrats.

Les contrôleurs de gestion se rendent plusieurs fois par an sur les chantiers pour contrôler la qualité de l'arrêté comptable des projets, assurer le respect des procédures et pour analyser les dérives éventuelles par rapport au budget.

La Direction du Contrôle de gestion, intégrée au Secrétariat Général, centralise et consolide le flux d'informations de gestion à l'intention de la Direction Générale et du Conseil d'administration. Toutes les informations de gestion des projets sont rapprochées avec la comptabilité lors de chaque arrêté.

Rapport du Président du Conseil d'administration sur le fonctionnement du Conseil et sur le contrôle interne

C.4.4.3 Arrêté de comptes et de consolidation

La date de clôture des comptes est le 31 décembre pour l'ensemble des sociétés du Groupe.

Les comptes sont arrêtés à la fin de chaque semestre civil, pour la Société comme pour chacune de ses filiales.

Les arrêtés de comptes sont réalisés conjointement avec les responsables administratifs et financiers de chacune des entités, sous la supervision de la Direction Financière de la Société, qui vérifie notamment pour chacune des filiales du Groupe et pour la Société :

- la qualité des arrêtés locaux, notamment au regard de l'indépendance des exercices ;
- l'adéquation des méthodes d'arrêté locales par rapport aux principes comptables généraux du Groupe ;
- l'adéquation des arrêtés par rapport aux règles comptables et fiscales en vigueur localement.

Le cas échéant, la Direction Financière de la Société identifie les écarts entre les normes comptables retenues pour les arrêtés locaux et pour celui de la Société et les normes IFRS applicables aux comptes consolidés du Groupe.

La consolidation est effectuée par le Service Consolidation de la Société. Ce service détermine les principes comptables applicables au sein du Groupe et propose à la Direction Financière toutes les évolutions qui lui paraissent souhaitables, lesquelles devront être entérinées par le Comité d'audit avant d'être mises en place.

Le Service Consolidation assiste le Directeur Financier dans la relation avec les Commissaires aux comptes du Groupe.

C.4.4.4 Contrôle des filiales, des succursales et des joint-ventures

La Société veille à l'existence de dispositifs de contrôle interne adaptés au sein de chacune de ses filiales. Celles-ci sont responsables de l'élaboration et de la bonne application de leurs propres procédures internes. En revanche, elles doivent impérativement et, *a minima*, être compatibles avec les règles précisées dans le manuel de contrôle interne mis en œuvre au sein du Groupe et qui couvre l'ensemble des processus.

Le contrôle de gestion dans les filiales est assuré localement en coordination avec le Directeur Financier de la filiale et sous la responsabilité *in fine* de la Direction Financière de la Société.

Toutes les filiales étrangères font par ailleurs l'objet d'un audit externe indépendant.

Concernant les succursales, des délégations de pouvoirs sont mises en place projet par projet, lesquelles permettent un contrôle strict des engagements de dépenses.

Ces délégations de pouvoirs portent notamment sur :

- les pouvoirs bancaires autorisés sur les comptes locaux des succursales ;
- les pouvoirs d'engagement de la succursale au niveau juridique et fiscal.

La Direction Financière du Groupe analyse régulièrement les comptes des filiales et arrête les options de clôture avec les Directions des filiales.

Concernant les joint-ventures (JV) auxquelles une des sociétés du Groupe est partie, les règles d'organisation et de gestion qui régissent les rapports entre les différentes parties à chaque JV sont celles qui sont fixées dans l'accord de JV concerné. Cet accord met également en place des règles de gestion pour le contrôle et le suivi budgétaire du projet pour lequel la JV a été créée.

C.5 Information et communication

Afin d'être efficace, le dispositif de contrôle interne doit faire l'objet d'une communication adéquate en vue de sa mise en œuvre par l'ensemble du personnel du Groupe. Le contrôle interne est d'autant plus pertinent qu'il est fondé sur des règles de conduite et d'intégrité portées par les organes de gouvernance et communiquées à tous les collaborateurs. Il ne saurait, en effet, se réduire à un dispositif purement formel en marge duquel pourraient survenir des manquements graves à l'éthique, aux principes de contrôle interne et aux valeurs du Groupe.

La gestion du référentiel du Groupe et la documentation afférente a été coordonnée par l'Audit interne Groupe et, dans ce but, le Groupe a poursuivi la diffusion du manuel de contrôle interne élaboré en s'appuyant sur le cadre de référence de l'AMF.

Ce manuel a pour vocation de :

- participer à la maîtrise des risques opérationnels, financiers ou de conformité susceptibles d'affecter le groupe Entrepose Contracting, ses filiales et leurs projets ;
- faire respecter les règles et les valeurs du Groupe en incluant le Code de bonne conduite, la charte HSSE et la Charte Entrepose Contracting.

Il définit les fondamentaux, règles élémentaires devant être appliquées au sein de chacune des filiales du Groupe, et vise, en tant que référentiel partagé par tous, à :

- se doter de règles précises devant être respectées dans l'ensemble du Groupe ;
- partager un langage commun ;
- favoriser les bonnes pratiques.

Le manuel constitue un cadre général. Il est complété par les filiales qui restent en effet responsables de l'élaboration et de la bonne application de leurs propres procédures internes. En revanche, celles-ci doivent impérativement et, *a minima*, être compatibles avec les règles Groupe qui couvrent l'ensemble des processus du Groupe :

- affaires (prise d'affaires, suivi et exécution, consortium & JV) ;
- investissements (acquisitions d'entreprises, autres investissements) ;
- reporting et contrôle de gestion ;
- trésorerie (couverture des risques, gestion de la trésorerie et des relations bancaires) ;
- cautions et garanties ;
- comptabilité et consolidation ;
- personnel et ressources humaines ;
- achats ;
- hygiène, santé, sécurité et environnement ;
- juridique et assurances ;
- gouvernance d'entreprise ;
- communication ;
- informatique et systèmes d'information.

Il contient également des bonnes pratiques dont la mise en œuvre est recommandée.

Ce manuel a été largement diffusé au sein du Groupe et est accessible directement via l'intranet de la Société. Le contrôle du respect des règles Groupe est décrit ci-dessous, à travers la description des outils de supervision et de pilotage du système de contrôle interne.

En plus de ce manuel, des instructions de clôtures sont communiquées trimestriellement à l'ensemble des Directions Financières des segments d'activité et permettent de rappeler les règles comptables applicables au sein du Groupe et les évolutions réglementaires en la matière.

C.6 Supervision et pilotage du système de contrôle interne

Comme tout système, le dispositif de contrôle interne doit faire l'objet d'une surveillance permanente. Il s'agit de vérifier sa pertinence et son adéquation aux objectifs du Groupe. Mise en œuvre par le management, cette surveillance prend notamment en compte l'analyse des principaux incidents constatés, le résultat des contrôles réalisés ainsi que des travaux effectués par l'Audit interne Groupe.

C.6.1 Audit interne Groupe

L'Audit interne Groupe a déployé le plan d'audit Groupe. Les audits réalisés ont permis d'évaluer la maîtrise de risques opérationnels, financiers et réglementaires, tant au niveau des activités de la Société que dans les filiales ou sur les projets. Le département d'Audit interne Groupe a procédé à six missions d'audit au cours de l'exercice 2011.

Les points d'amélioration en matière de contrôle interne identifiés dans le cadre de ces audits font tous l'objet de plans d'action dont la mise en œuvre est sous la responsabilité de chaque filiale concernée. Le suivi de leur mise en œuvre est assuré par l'Audit interne Groupe en collaboration avec la Direction Générale des entités auditées.

C.6.2 Directions Financières des segments d'activité

Parallèlement au suivi budgétaire des filiales et de projets, les Directions Financières des segments d'activité réalisent également des missions de contrôle financier ciblées. Pour l'ensemble du Groupe, les missions de contrôle et de support aux filiales et projets réalisés en 2011 ont permis de couvrir près de 59 % du Chiffre d'affaires 2011. Ces missions sont généralement conduites par la Direction Financière de chaque segment d'activité.

C.6.3 Mission spécifique réalisée à la demande de la Direction Générale

Le Groupe a diligenté une mission d'audit et de conseil en matière d'assurance afin d'identifier les éventuelles faiblesses en matière de garantie et d'optimiser le programme tant du point de vue de sa gestion que de son coût.

Cet audit a donc permis d'analyser :

- la qualité des polices d'assurances souscrites par le groupe Entrepose Contracting,
- leur adéquation pour protéger le Groupe des risques assurables.

Cet audit a donné lieu à la mise en œuvre de plans d'action afin de suivre les préconisations en matière de :

- limite de garantie (RC maritime),
- regroupement de polices au sein du Groupe (optimisation des coûts),
- rationalisation par suppression ou regroupement (doublons).

Par ailleurs, une mission d'évaluation et d'audit de la politique et des performances HSE conduite par les équipes de Dupont Sustainable Solutions, pour une durée d'environ deux mois, a été lancée en septembre 2011. Cette mission a pour objectif d'accompagner le Groupe dans sa politique d'amélioration continue en matière de HSE. Elle est conduite en étroite collaboration avec le Directeur HSE Groupe et le Directeur Général Activité Groupe.

C.6.4 Commissaires aux comptes

Ils assurent une mission permanente et indépendante de vérification des valeurs et des documents comptables de la Société, de contrôle de la conformité de la comptabilité aux règles en vigueur, ainsi que de vérification de la concordance avec les comptes annuels et de la sincérité des informations données dans le Rapport de gestion du Conseil d'administration

et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes de la Société. La Société est dotée de deux Commissaires aux comptes, conformément à la législation qui lui est applicable.

Dans le cadre de leur mission générale, ils font part de leurs recommandations sur les procédures et les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques qui pourraient avoir une incidence sur la qualité des informations comptables et financières produites. Ils présentent au Comité d'audit les résultats de leurs travaux et diligences.

C.7 Actions menées pour le renforcement du contrôle interne et de la gestion des risques

C.7.1 Actions menées en 2011

L'exercice 2011 a coïncidé avec une consolidation de l'action du département d'Audit interne qui a réalisé pour la première fois un plan d'audit s'appuyant sur la méthodologie mise en œuvre au cours de l'exercice précédent. Par ailleurs, l'Audit interne est intervenu sur divers projets pour le Secrétariat Général visant à améliorer et renforcer le contrôle interne au sein du Groupe, notamment à travers la mise en place de procédures Groupe (en matière de gestion des couvertures de change, par exemple).

C.7.2 Perspectives 2012

C.7.2.1 Réalisation d'un plan d'audit Groupe

Un plan d'audit 2012, approuvé par le Directeur Général du Groupe et présenté au Comité d'audit du 19 octobre 2011 a été établi par le responsable de l'Audit interne Groupe sur la base des éléments suivants :

- évaluation des risques pesant sur les entités du Groupe (cartographie des risques) ;
- recommandations du Secrétaire Général du Groupe ;
- directives de la Direction Générale ;
- besoins spécifiques des filiales.

Le plan d'audit sera, si nécessaire, ajusté au cours de l'année sur la base d'éléments exceptionnels ou de requêtes de la Direction Générale et/ou du Secrétaire Général.

L'objectif des audits conduits sera avant tout d'évaluer et d'améliorer la maîtrise des risques opérationnels, financiers et des risques de conformité. Ces audits participeront donc à l'amélioration continue du contrôle interne au sein du Groupe.

Au total, le plan inclut six missions d'audit qui seront conduites par le responsable de l'Audit interne Groupe. Chacun de ces audits, conformément à la méthodologie d'audit Groupe, fera l'objet d'un rapport et de plans d'action dont le suivi sera assuré par l'Audit interne Groupe.

C.7.2.2 Optimisation des systèmes d'information et de gestion

Un projet d'amélioration, de modernisation et d'optimisation des outils informatiques d'information et de gestion a été lancé en décembre 2010 et s'est poursuivi tout au long de l'année 2011.

Un cabinet de conseil externe est notamment en charge de coordonner l'évaluation des outils existants et les besoins des différents utilisateurs. Cette mission a notamment permis à ce stade de préparer un cahier des charges pour le développement et la mise en œuvre d'évolution des outils de gestion. Ce projet se poursuivra au cours de l'année 2012 qui doit coïncider avec la définition des nouveaux outils de gestion à mettre en œuvre.

D Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale

Les modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée générale sont prévues par les dispositions des articles 18 et 19 des statuts de la Société, étant précisé que les dispositions statutaires régissant les droits et obligations attachés aux actions sont stipulées à l'article 9 desdits statuts.

E Autres éléments

En matière de gouvernement d'entreprise, la Société se réfère aux dispositions du Code MiddleNext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, étant précisé que le Conseil d'administration a pris connaissance des points de vigilance qui y sont stipulés. Ce Code peut être consulté au siège social.

Les éléments énumérés à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce sont publiés dans le Rapport de gestion intégrant la gestion du Groupe.

Le Président du Conseil d'administration

Annexe

La liste des mandats et fonctions exercées dans toute la société par le Directeur Général (qui est également Président du Conseil d'administration) et des administrateurs de la Société est donnée dans le Rapport de gestion.

Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le Rapport du Président du Conseil d'administration

Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Entrepose Contracting S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le Rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le Rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le Rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le Rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le Rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le Rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 17 février 2012

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Philippe Bourhis

Deloitte & Associés
Marc de Villartay

Comptes consolidés

03.

Compte de résultat de la période	103
État du résultat global de la période	103
Bilan consolidé	104
Tableau des flux de trésorerie consolidés	105
Variation des capitaux propres consolidés	106
Annexe aux comptes consolidés	107
A Principes comptables et méthodes d'évaluation	107
B Acquisitions d'entreprises	121
C Activité opérationnelle et informations sectorielles	123
D Notes relatives au compte de résultat	127
E Notes relatives au bilan	131
F Autres notes	149
G Événements postérieurs à la clôture	150
H Liste des principales entités consolidées au 31 décembre 2011	151
I Rapprochement entre le Tableau des flux de trésorerie 2010 issus des états financiers 2011, avec le TFT publié 2010	152

Compte de résultat de la période

En M€	Paragraphes	Exercice 2011	Exercice 2010
Chiffre d'affaires	C.1, C.2	674,7	824,3
Produits des activités annexes		0,0	0,0
Charges opérationnelles		(641,3)	(755,2)
Résultat opérationnel sur activité	C.2	33,5	69,1
Paiements en actions (IFRS 2)		(2,0)	(1,2)
Perte de valeur des goodwill		0,0	(1,1)
Résultat des sociétés mises en équivalence	E.5	2,9	5,8
Résultat opérationnel		34,4	72,7
Coût de l'endettement financier brut		(1,2)	(0,3)
Produits financiers des placements de trésorerie		1,4	1,2
Coût de l'endettement financier net	D.2	0,2	0,9
Autres produits financiers	D.2	0,6	4,1
Autres charges financières	D.2	(5,2)	(5,6)
Impôts sur les bénéfices	D.3	(14,3)	(16,3)
Résultat net des activités poursuivies		15,7	55,7
Résultat net d'impôt des activités abandonnées (arrêtées, cédées)		0,0	0,0
Résultat net de la période		15,7	55,7
Résultat net de la période - part des intérêts minoritaires		0,1	(0,8)
Résultat net de la période part Groupe		15,8	54,9
<i>Résultat net par action des activités poursuivies part Groupe</i>			
Résultat net par action (en €)	D.4	3,06	10,67
Résultat net dilué par action (en €)	D.4	3,06	10,67
<i>Résultat net par action part Groupe</i>			
Résultat net par action (en €)	D.4	3,06	10,67
Résultat net dilué par action (en €)	D.4	3,06	10,67

État du résultat global de la période

En M€	Exercice 2011			Exercice 2010		
	Part du Groupe	Part des intérêts minor.	Total	Part du Groupe	Part des intérêts minor.	Total
Résultat net de la période	15,8	(0,1)	15,7	54,9	0,8	55,7
Instruments financiers des sociétés contrôlées : variations de juste valeur	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,2
<i>dont :</i>						
<i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>			0,0			0,0
<i>Couverture de flux de trésorerie</i>			0,0	0,2		0,2
Instruments financiers des sociétés mises en équivalence : variations de juste valeur			0,0			0,0
Écarts de conversion	(3,1)	0,1	(3,0)	2,1		2,1
Impôt			0,0	0,1		0,1
Produits et charges de la période comptabilisés directement en capitaux propres	0,3	0,0	0,3	(0,6)	0,0	(0,6)
<i>dont sociétés contrôlées</i>	0,3	0,0	0,3	(0,6)		(0,6)
<i>dont sociétés mises en équivalence</i>			0,0			0,0
Résultat global de la période	13,0	0,0	13,0	56,8	0,8	57,6

Bilan consolidé

En M€	Paragraphes	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Actifs non courants			
Goodwill net	E.1, E.4	83,5	82,5
Autres immobilisations incorporelles	E.2	1,9	1,2
Immobilisations corporelles	E.3	72,9	46,6
Participations dans les sociétés mises en équivalence	E.5	19,5	17,8
Autres actifs financiers non courants	E.6	4,7	3,1
Impôts différés actifs	D.3	4,6	9,2
Total actifs non courants		187,1	160,4
Actifs courants			
Stocks et travaux en cours		2,1	3,2
Clients	E.9	217,4	219,8
Autres actifs courants d'exploitation	E.9	79,2	77,8
Autres actifs courants hors exploitation		0,0	0,0
Actifs d'impôt exigible		3,2	2,7
Autres actifs financiers courants		0,1	0,3
Actifs financiers de gestion de trésorerie		4,7	0,0
Disponibilités et équivalents de trésorerie	E.10	147,4	234,0
Total actifs courants (avant actifs en cours de cession)		454,2	537,8
Total actifs courants		454,2	537,8
TOTAL ACTIFS		641,3	698,2 (*)
Capitaux propres			
Capital social	E.7	5,2	5,2
Primes liées au capital		29,1	29,1
Titres autodétenus		0,0	0,0
Autres instruments de capitaux propres		0,0	0,0
Réserves consolidées		102,4	64,4
Réserves de conversion		(0,8)	2,3
Résultat net part Groupe		15,8	54,9
Opérations enregistrées directement en capitaux propres		0,0	0,0
Capitaux propres part Groupe		151,7	155,9
Intérêts minoritaires		0,4	0,2
Total capitaux propres		152,0	156,1
Passifs non courants			
Provisions non courantes	E.8	17,8	17,5
Emprunts obligataires		0,0	0,0
Autres emprunts et dettes financières	E.10	46,7	3,6
Autres passifs non courants		2,3	6,2
Impôts différés passifs	D.3	1,3	1,4
Total passifs non courants		68,1	28,7
Passifs courants			
Provisions courantes	E.8	14,9	20,9
Fournisseurs		208,0	192,5
Autres passifs courants d'exploitation	E.9	163,5	256,4
Autres passifs courants hors exploitation		0,0	0,0
Passifs d'impôt exigible		15,1	18,0
Dettes financières courantes	E.10	19,7	25,6
Total passifs courants (avant passifs en cours de cession)		421,1	513,4
Total passifs courants		421,1	513,4
TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		641,3	698,2 (*)

(*) Certaines modifications de présentation affectant les comptes comparatifs 2010 ont été effectuées, pour des montants non significatifs.
Renvoi annexe, chapitre A.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

En M€	Paragraphes	Exercice 2011	Exercice 2010
Résultat net consolidé de la période (y compris les intérêts minoritaires)		15,7	55,7
Dotations nettes aux amortissements		16,8	11,3
Dotations (reprises) nettes aux provisions		1,7	2,6
Paiements en actions (IFRS 2) et autres retraitements		(0,5)	(0,0)
Résultat sur cessions		(1,6)	(1,3)
Variation de juste valeur des instruments financiers		1,0	(0,7)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence, dividendes des sociétés non consolidées et résultat des activités en cours de cession		(2,9)	(5,8)
Coûts d'emprunt immobilisés		0,0	0,0
Coût de l'endettement financier net comptabilisé		(0,2)	(0,9)
Charges d'impôt (y compris impôts différés) comptabilisées		14,3	16,3
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts		44,3	77,1
Variations du BFR liées à l'activité et des provisions courantes	E.9	(91,7)	(27,8)
Impôts payés		(12,7)	(1,1)
Intérêts financiers nets payés		0,2	0,9
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		1,7	3,8
Flux de trésorerie liés à l'activité	I	(58,3)	52,9
<i>Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles</i>		(46,3)	(19,4)
<i>Cession des immobilisations corporelles et incorporelles</i>		5,6	4,5
Investissements opérationnels nets	II	(40,7)	(14,9)
<i>Cash flow opérationnel</i>		(99,0)	37,9
<i>Investissements en immobilisations du domaine concédé (net de subventions reçues)</i>		(0,0)	0,0
<i>Créances financières (contrats de PPP et autres)</i>		0,0	0,0
Investissements de développement concessions et PPP		0,0	0,0
Cash flow libre (après investissements)		(99,0)	37,9
<i>Acquisition de titres de participation (consolidés et non consolidés)</i>		(6,4)	(27,2)
<i>Cession de titres de participation (consolidés et non consolidés)</i>		0,0	0,0
<i>Incidence nette des variations de périmètre</i>		(0,1)	6,2
Investissements financiers nets	II	(6,5)	(21,0)
Autres	II	(1,0)	(0,2)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements	II	(48,2)	(36,2)
Augmentation et réduction de capital		0,0	0,0
Opérations sur actions propres		0,0	0,0
Augmentations de capital des filiales souscrites par des tiers		0,0	0,0
Acquisitions/cessions d'intérêts minoritaires (sans prise/perte de contrôle)		0,0	0,0
Dividendes payés :		(16,0)	(9,4)
– aux actionnaires de la société mère		(16,0)	(9,3)
– aux minoritaires des sociétés intégrées		(0,0)	(0,1)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts long terme		12,3	2,0
Remboursements d'emprunts long terme		(2,1)	(1,0)
Variation des emprunts auprès du groupe Vinci	E.10	36,9	0,0
Variation des actifs de gestion de trésorerie et autres dettes financières courantes		(14,6)	26,4
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	III	16,6	18,0
Variation de la trésorerie nette	I+II+III	(89,8)	34,7
Trésorerie nette à l'ouverture		232,8	189,2
Autres variations (*)		4,0	8,9
Trésorerie nette à la clôture	E.10	147,0	232,8
Augmentation (diminution) des actifs financiers de gestion de trésorerie		4,5	(2,7)
(Émission) remboursement des emprunts		(37,2)	(24,6)
Autres variations		(0,6)	(0,1)
Variation de l'Excédent/(Endettement) Financier Net (EFN)		(119,0)	16,2
EFN en début de période		204,8	188,6
EFN en fin de période	E.10	85,7	204,8

(*) Principalement constitué des écarts de conversion.

Variation des capitaux propres consolidés

Capitaux propres part Groupe

En M€	Capital social	Primes liées au capital	Titres auto-détenus	Autres instruments de capitaux propres	Réserves consolidées	Résultat net	Réserves de conversion	Opérations enregistrées directement en capitaux propres	Total part Groupe	Minoritaires	Total
Capitaux propres 31/12/2009	5,1	29,1	(0,1)	0,0	41,2	31,9	0,0	0,0	107,2	(0,2)	107,0
Résultat net de la période					54,9	54,9			54,9	0,8	55,7
Produits et charges de la période comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés contrôlées					(0,4)		2,3		1,9		1,9
Produits et charges de la période comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés mises en équivalence									0,0		0,0
Résultat global de la période					(0,4)	54,9	2,3		56,8	0,8	57,6
Augmentation de capital	0,1				(0,1)				0,0		0,0
Diminution de capital									0,0		0,0
Opérations sur actions propres			0,1						0,1		0,1
Affectation de résultat et dividendes distribués					22,6	(31,9)			(9,3)	(0,1)	(9,4)
Paievements en actions (IFRS 2)					(0,5)				(0,5)		(0,5)
Incidence des acquisitions ou des cessions à des minoritaires postérieures à la prise de contrôle					1,6				1,6	(0,3)	1,4
Variations de périmètre									0,0		0,0
Divers					0,0				0,0	(0,0)	0,0
Capitaux propres 31/12/2010	5,2	29,1	(0,1)	0,0	64,5	54,9	2,3	0,0	155,9	0,2	156,2
Résultat net de la période					15,8	15,8			15,8		15,8
Produits et charges de la période comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés contrôlées					0,3		(3,1)		(2,8)	(0,0)	(2,8)
Produits et charges de la période comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés mises en équivalence									0,0		0,0
Résultat global de la période					0,3	15,8	(3,1)		13,0	(0,0)	13,0
Augmentation de capital									0,0		0,0
Diminution de capital									0,0		0,0
Opérations sur actions propres			(0,1)						(0,1)		(0,1)
Affectation de résultat et dividendes distribués					38,9	(54,9)			(16,0)	(0,0)	(16,0)
Paievements en actions (IFRS 2)					(0,6)				(0,6)		(0,6)
Incidence des acquisitions ou des cessions à des minoritaires postérieures à la prise de contrôle					(0,5)				(0,5)	0,2	(0,3)
Variations de périmètre									0,0		0,0
Divers					(0,0)		(0,0)		(0,0)	0,0	(0,0)
Capitaux propres 31/12/2011	5,2	29,1	(0,2)	0,0	102,6	15,8	(0,8)	0,0	151,7	0,4	152,0

A Principes comptables et méthodes d'évaluation

A.1 Principes généraux

Entrepose Contracting (« la Société ») est une entreprise domiciliée en France dont le siège social est situé au 165, boulevard de Valmy, 92707 Colombes Cedex.

Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 comprennent la Société et ses filiales (« le Groupe ») et la quote-part Groupe dans les entreprises associées ou sous contrôle conjoint.

Sauf indication contraire, les données chiffrées ci-après sont présentées en millions d'euros avec une décimale (soit la centaine de milliers d'euros).

Cette unité, qui remplace au 31 décembre 2011 le millier d'euros (« K€ ») précédemment utilisé, est celle communément utilisée au sein du Groupe.

Activités du Groupe

Le groupe Entrepose Contracting est un entrepreneur spécialisé dans la conception et la réalisation de projets industriels complexes dans les domaines du pétrole et du gaz et plus généralement de l'énergie et de l'environnement.

Ses domaines de compétence sont :

Au titre de l'activité « Projets »

- les ouvrages concentrés d'exploitation et de transport ;
- les stations de compression ;
- les travaux d'électricité/instrumentation et télécommunications ;
- les réservoirs de stockage : GNL, pétrole et produits raffinés, gaz industriels ;
- les travaux de maintenance, mise en conformité des unités de stockage.

Au titre de l'activité « Pipelines »

- la pose de pipelines *onshore* ;
- le forage horizontal dirigé.

Au titre de l'activité « Opérations côtières »

- la pose de pipelines en eaux peu profondes (*shallow water*)
- la recherche de sources d'eau douce en mer ;
- les travaux de dépollution en mer ;
- les travaux d'aménagement côtiers liés à la pose de pipelines ou de bouées d'atterrissage ;
- les systèmes de refroidissement par eau de mer profonde.

Au titre de l'activité « Forages »

- les travaux de forage profond *onshore* ;
- les travaux de sondage et de carottage en grande profondeur ;
- les services d'entretien des puits forés et des équipements de production.

Ces quatre activités ci-dessus constituent de façon plus générale l'activité « Contracting » du Groupe.

Au titre de l'activité « Services »

- les travaux de maintenance des pipelines ;
- les travaux de mise en conformité des installations industrielles et des unités de stockage ;
- les activités de négoce de pièces et équipements pour le maintien en conditions opérationnelles et les réparations des installations industrielles.

Base de préparation

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les principes comptables retenus pour la préparation et la présentation des comptes consolidés du groupe Entrepose Contracting au 31 décembre 2011 sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2011 ⁽¹⁾.

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2011 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2010, à l'exception des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne, applicables à partir du 1^{er} janvier 2011 (cf. paragraphe A.1.1 « Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2011 »).

Les informations relatives à l'exercice 2009, présentées dans le Rapport annuel (RA) 2010 D.11-0167 déposé à l'AMF le 22 mars 2011, sont incorporées par référence. Ce Rapport annuel 2010, ainsi que les précédents documents de référence du Groupe, est disponible sur le site de l'AMF www.amf-france.org, ainsi que sur le site de la Société www.entrepose.fr.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 25 janvier 2012 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires du 14 mars 2012.

Modification de la présentation des états financiers

Dans un souci de conformité avec les agrégats utilisés au sein du groupe Vinci, le Groupe a adopté le format des comptes consolidés Vinci au 31 décembre 2011, et a fait converger la présente annexe aux comptes consolidés en ce sens.

Les principales modifications apportées aux données comparatives du 31 décembre 2010, par rapport aux comptes publiés 2010, portent sur l'introduction de la notion d'Excédent/Endettement Financier Net (A.3.22) au Tableau des flux de trésorerie et dans les paragraphes annexes (E.10).

La présentation du Tableau des flux de trésorerie (TFT) a été revue suite à l'adoption du TFT standard Vinci. Un état de rapprochement entre le TFT 2010 issus des données n-1 des états financiers 2011, et le TFT 2010 publié, est présenté en note I.

Le total des Actifs/Passifs et capitaux propres au 31 décembre 2010 a également été légèrement corrigé de la présentation des provisions pour pertes à terminaison (A.3.25), pour +0.6 M€.

Les autres reclassements de rubrique à rubrique sur les états financiers comparatifs 2010 ne sont pas significatifs et n'appellent pas de commentaire particulier.

A.1.1 Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2011

Les nouvelles normes et interprétations applicables à compter du 1^{er} janvier 2011 sont sans impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2011. Elles concernent principalement :

- IAS 24 amendée « Informations sur les parties liées » ;
- IAS 32 amendée « Classement des droits de souscription émis » ;
- IFRIC 14 amendée « Paiements anticipés des exigences de financement minimal » ;
- IFRIC 19 « Extinction de dettes financières avec des instruments de capitaux propres » ;
- les amendements de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS publiées en mai 2010.

(1) Disponibles au 31 décembre 2011 sur le site : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

A.1.2 Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2011

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations évoquées ci-dessous dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2011.

Normes sur les méthodes de consolidation :

- IFRS 10 « Consolidation » ;
- IFRS 11 « Accords conjoints » ;
- IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » ;
- IAS 27 révisée « États financiers individuels » ;
- IAS 28 révisée « Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises ».

Autres normes :

- IFRS 7 amendée « Informations à fournir dans le cadre des transferts d'actifs financiers » ;
- IFRS 9 « Classification et évaluation des instruments financiers » ;
- IFRS 13 « Évaluation à la juste valeur » ;
- IAS 1 amendée « Présentation des éléments du résultat global » ;
- IAS 12 amendée « Recouvrement des actifs sous-jacents » ;
- IAS 19 amendée « Avantages au personnel » ;
- IFRIC 20 « Frais de découverte engagés pendant la phase d'exploitation d'une mine à ciel ouvert ».

Le Groupe mène actuellement une analyse sur les impacts et les conséquences pratiques de l'application de ces normes et interprétations.

A.2. Méthodes de consolidation

A.2.1 Périmètre et méthodes de consolidation

Les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote permettant le contrôle sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés détenues à 50 % ou moins, mais sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle de fait, c'est-à-dire le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'en obtenir des avantages, sont consolidées selon cette même méthode. Aucune filiale du Groupe ne se trouvait toutefois dans cette configuration au 31 décembre 2011.

Les activités et les actifs contrôlés conjointement sont comptabilisés sur la base de la quote-part Groupe dans les actifs, passifs, produits et charges. Cela concerne principalement les activités de travaux de construction réalisées en partenariat, sous forme de groupements ou de sociétés en participation, dans les métiers du Contracting (*joint operations*).

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable ainsi que les sociétés contrôlées conjointement sont consolidées par mise en équivalence.

Les principaux mouvements de périmètre et pourcentage d'intérêts de l'exercice concernent :

- l'acquisition de la société Bourelly ;
- l'augmentation de la participation dans la société Holding Cofor (*cf. paragraphe B.1*).

A.2.2 Opérations intra-Groupe

Les opérations et transactions réciproques d'actif et de passif, de produits et de charges entre entreprises intégrées, sont éliminées dans les comptes consolidés. Cette élimination est réalisée :

- en totalité si l'opération est réalisée entre deux filiales contrôlées ;
- sur la base de la quote-part Groupe dans les actifs, passifs, produits et charges, pour les sociétés en participation (*joint operations*) ;
- à hauteur du pourcentage de détention de l'entité mise en équivalence dans le cas d'opérations réalisées entre une entité intégrée globalement et une entité mise en équivalence.

A.2.3 Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Dans la plupart des cas, la monnaie de fonctionnement des sociétés et établissements correspond à la monnaie du pays d'activité.

Les états financiers des entités étrangères dont la monnaie de fonctionnement est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe, l'euro, sont convertis au cours de clôture pour les éléments de bilan et au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écarts de conversion dans les réserves consolidées. Les goodwill relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

A.2.4 Opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont converties dans la devise de fonctionnement au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture de la période, les actifs financiers et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la devise de fonctionnement au cours de change de clôture de la période. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique « Résultat de change » et présentés en autres produits financiers et autres charges financières au Compte de résultat.

Les pertes et gains de change sur les emprunts libellés en monnaies étrangères ou sur les instruments dérivés de change utilisés à des fins de financement à long terme de couverture des participations dans les filiales étrangères, sont enregistrés dans la rubrique « Écarts de conversion » dans les Capitaux propres.

A.2.5 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1^{er} janvier 2004 et jusqu'au 31 décembre 2009 ont été comptabilisés selon les dispositions de la précédente version de la norme IFRS 3.

Les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1^{er} janvier 2010 sont comptabilisés conformément aux dispositions d'IFRS 3 révisée. Cette norme est appliquée de façon prospective. Elle est donc sans incidence sur les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010.

En application de cette norme révisée, le Groupe comptabilise à la juste valeur aux dates de prise de contrôle, les actifs acquis et les passifs assumés identifiables. Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de Capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise. Les ajustements de prix éventuels sont évalués à leur juste valeur à chaque arrêté. Au-delà d'une période de douze mois à compter de la date d'acquisition, tout changement ultérieur de cette juste valeur est constaté en résultat.

Les coûts directement attribuables à l'acquisition tels que les honoraires de *due diligence* et les autres honoraires associés sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus.

Les intérêts minoritaires détenus dans l'entreprise acquise sont comptabilisés soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise, soit à leur juste valeur. Cette option est appliquée au cas par cas pour chaque acquisition.

La valeur d'acquisition est affectée en comptabilisant les actifs acquis et les passifs assumés identifiables de l'entreprise acquise à leur juste valeur à cette date, à l'exception des actifs ou des groupes d'actifs classés comme détenus en vue de leur vente selon IFRS 5 qui sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée du coût de la vente. La différence positive entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis constitue le goodwill. Le cas échéant le coût d'acquisition peut inclure la juste valeur des intérêts minoritaires lorsque le Groupe a opté pour l'option du goodwill à 100 %.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois, à compter de la date d'acquisition, pour finaliser la comptabilisation des opérations relatives aux sociétés acquises.

Dans le cas d'un regroupement réalisé par étape, la participation antérieurement détenue dans l'entreprise acquise est valorisée à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'éventuel profit ou perte qui en découle est comptabilisé en résultat.

A.2.6 Transactions entre actionnaires, acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle

Conformément à la norme IAS 27 révisée, les acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires, sans changement de contrôle, sont considérées comme des transactions avec les actionnaires du Groupe. En vertu de cette approche, la différence entre le prix payé pour augmenter le pourcentage d'intérêt dans les entités déjà contrôlées et la quote-part complémentaire de capitaux propres ainsi acquise est enregistrée en capitaux propres du Groupe. De la même manière, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée est traitée comptablement comme une opération de capitaux propres, sans impact sur le résultat.

A.2.7 Activités abandonnées (arrêtées, cédées) ou en cours de cession et actifs en cours de cession

Activités abandonnées

Les activités abandonnées (arrêtées, cédées) ou en cours de cession, dès lors qu'elles concernent :

- soit un pôle d'activité ou une zone géographique significative pour le Groupe faisant partie d'un plan unique de cession ;
- soit une filiale acquise uniquement dans le but de revente ;

sont présentées sur une ligne séparée du bilan consolidé à la clôture de l'exercice présenté.

Les actifs rattachés aux activités abandonnées sont évalués au plus bas de la valeur comptable ou du prix de vente estimé, net des coûts relatifs à la cession. Les éléments du Compte de résultat et du Tableau de flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées sont présentés sur une ligne séparée pour toutes les périodes présentées.

Aucune des activités du Groupe n'était toutefois dans cette configuration à la clôture.

Actifs en cours de cession

Les actifs non courants dont la cession a été décidée au cours de la période sont présentés sur une ligne séparée du bilan, dès lors que la cession doit intervenir dans les douze mois. Ils sont évalués au plus bas de la valeur comptable ou du prix de vente estimé, net des coûts relatifs à la cession.

Contrairement aux activités abandonnées, les éléments du Compte de résultat et du Tableau des flux de trésorerie ne sont pas présentés sur une ligne séparée.

Aucun des actifs du Groupe n'était toutefois dans cette configuration à la clôture.

A.3. Règles et méthodes d'évaluation

A.3.1 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les conséquences de la crise financière de la zone euro, notamment sur la volatilité des marchés financiers, l'accès au financement et la croissance économique rendent difficile l'appréhension des perspectives à moyen terme pour les entreprises. Ainsi, les comptes consolidés de l'exercice ont été établis par référence à l'environnement immédiat, notamment pour les estimations présentées ci-dessous.

A.3.1.1 Évaluation du résultat à l'avancement des contrats de construction

Pour les revenus et les résultats relatifs aux contrats de construction, le Groupe applique la méthode du pourcentage d'avancement en application des principes généraux de reconnaissance des revenus basée sur la mesure de l'avancement.

La détermination du pourcentage d'avancement et des revenus à comptabiliser repose sur de nombreuses estimations fondées sur le suivi des travaux et de la prise en compte d'aléas basée sur l'expérience acquise. Par conséquent, des ajustements des estimations initiales peuvent intervenir tout au long de la vie du contrat et peuvent avoir des effets significatifs sur les résultats futurs.

A.3.1.2 Évaluations retenues pour les tests de perte de valeur

Les hypothèses et les estimations qui sont faites pour déterminer la valeur recouvrable des goodwill, des immobilisations incorporelles et corporelles, portent en particulier sur les perspectives de marché nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et les taux d'actualisation retenus. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable et pourrait amener à modifier les pertes de valeur à comptabiliser. Les principales hypothèses retenues par le Groupe sont décrites en paragraphe E.4.

A.3.1.3 Valorisation des paiements en actions (charge IFRS 2)

Le Groupe comptabilise une charge de paiements en actions relative à l'attribution à ses salariés de stock-options (offres de souscription ou d'achat), de plans d'attribution d'actions de performance et au Plan d'Épargne Groupe Vinci. Cette charge est évaluée sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses comportementales basées sur les observations passées.

A.3.1.4 Évaluation des engagements de retraite

Le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisation ou à prestations définies. Les engagements liés à ces derniers régimes sont calculés sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, le retour sur investissement des placements dédiés à ces régimes, les augmentations de salaires futures, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité et le taux de croissance des dépenses de santé.

Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées en paragraphe E.8.1 « Provisions pour engagements de retraite ». Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées dans les conditions actuelles. Toutefois les engagements sont susceptibles d'évoluer en cas de changements d'hypothèses.

A.3.1.5 Évaluation des provisions

Les paramètres qui ont une influence significative sur le montant des provisions concernent :

- les estimations des résultats prévisionnels des chantiers qui servent de base à la détermination des provisions éventuelles pour pertes à terminaison (cf. paragraphe A.3.3 « Contrats de construction ») ;
- le cas échéant, les taux d'actualisation retenus pour actualiser ces provisions.

A.3.1.6 Valorisation des instruments financiers à la juste valeur

La mesure de la juste valeur est déterminée à partir de trois modèles ou niveaux qui sont :

- **Niveau 1** : prix cotés sur un marché actif : lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus prioritairement pour la détermination de la juste valeur. Les valeurs mobilières de placement et certains emprunts obligataires cotés sont valorisés ainsi. Le Groupe ne possédait toutefois aucun instrument de ce type à la clôture ;

– **Niveau 2** : modèle interne avec des paramètres observables à partir de techniques de valorisation interne. Ces techniques font appel aux méthodes de calculs mathématiques usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbe de taux...). Le calcul de la juste valeur de la majorité des instruments financiers dérivés (*swaps, caps, floors, etc.*) négociés sur les marchés est opéré sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers.

Les valorisations d'instruments dérivés calculées en interne font l'objet chaque trimestre de contrôles de cohérence avec les valorisations transmises par les contreparties.

– **Niveau 3** : modèle interne avec paramètres non observables : ce modèle s'applique pour le Groupe uniquement pour les titres de participation non cotés, lesquels sont valorisés à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction, en l'absence d'un marché actif.

A.3.2 Chiffre d'affaires

Le Chiffre d'affaires consolidé de l'activité « Contracting » est comptabilisé conformément à la norme IAS 11. Il intègre le montant cumulé des travaux, produits et prestations de services réalisés sur la période par les filiales consolidées au titre de leur activité principale. La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de construction est détaillée dans le paragraphe A.3.3 « Contrats de construction » présenté ci-dessous.

Le Chiffre d'affaires consolidé de l'activité « Services » est quant à lui comptabilisé conformément à la norme IAS 18.

A.3.3 Contrats de construction

Le Groupe comptabilise les produits et les charges relatifs aux contrats de construction selon la méthode de l'avancement définie par la norme IAS 11. La méthode préférentielle au sein du Groupe est celle de l'avancement par les coûts. Néanmoins, lorsque cette méthode ne s'avère pas être la plus pertinente pour mesurer l'avancement d'un chantier, l'avancement physique est retenu.

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

Les paiements reçus dans le cadre des contrats de construction, avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont comptabilisés au passif du bilan, le cas échéant selon la nature du paiement d'avance, en Avances et acomptes reçus ou en Produits constatés d'avance.

A.3.4 Résultat opérationnel sur activité (ROPA)

Le Résultat opérationnel sur activité correspond à la mesure de la performance opérationnelle des sociétés du Groupe avant effets des paiements en actions (IFRS 2), des pertes de valeur des goodwill et du résultat des entreprises associées.

A.3.5 Paiements en actions Vinci

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription ou d'achat d'actions Vinci, des Plans d'Épargne Groupe Vinci et des plans d'attribution d'actions de performance Vinci, dont peuvent bénéficier les salariés et les Mandataires sociaux du Groupe, sont des plans de paiement en actions Groupe. Ils sont définis par la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions ». L'attribution de stock-options, d'actions de performance et les offres de souscription au plan d'épargne du groupe Vinci représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération supporté par le Groupe. S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués sur la base de la juste valeur à la date d'attribution des instruments de capitaux propres attribués.

Les avantages, au titre des stock-options, des attributions d'actions de performance et du Plan Épargne Groupe sont octroyés au Groupe sur décision du Conseil d'administration de Vinci S.A. après approbation en Assemblée générale et ne sont pas, en règle générale, reconduits de façon systématique. Par ailleurs, leur évaluation n'est pas directement liée à l'activité opérationnelle des pôles de métier. En conséquence, le Groupe a jugé opportun de ne pas inclure la charge correspondante dans le Résultat opérationnel sur activité (ROPA) qui constitue l'indicateur de mesure de la performance des pôles et de le présenter sur une ligne séparée, « Paiements en actions (IFRS 2) », du Résultat opérationnel.

A.3.5.1 Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

Des options de souscription ou d'achat d'actions ont été attribuées aux salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. Pour certains de ces plans, l'acquisition définitive des options de souscription ou d'achat d'actions est subordonnée à la réalisation de conditions de performance (conditions de performance de marché ou critères financiers). La juste valeur des options est déterminée par Vinci, à la date d'attribution, à partir du modèle d'évaluation Monte Carlo, ce dernier intégrant, le cas échéant, l'impact de la condition de performance de marché. Le modèle Monte Carlo permet la modélisation d'un nombre plus important de scénarios, en intégrant notamment à la valorisation les hypothèses de comportement des bénéficiaires sur la base d'observations historiques.

A.3.5.2 Plans d'attribution d'actions de performance

Des actions de performance conditionnelles ont été attribuées aux salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. S'agissant de plans dont l'acquisition définitive des actions peut être subordonnée à la réalisation de critères financiers, la juste valeur des actions a été estimée par Vinci, à la date d'attribution, en fonction de l'espérance de réalisation des critères financiers tel que préconisé par la norme IFRS 2.

Le nombre d'actions de performance auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ensuite ajusté à chaque clôture de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers.

A.3.5.3 Plan d'Épargne Groupe Vinci

Dans le cadre du Plan d'Épargne Groupe, auquel le groupe Entrepose Contracting adhère, Vinci procède en France trois fois par an à des augmentations de capital réservées à ses salariés avec un prix de souscription comportant une décote de 10 % par rapport au cours de Bourse moyen des actions Vinci sur les vingt derniers jours ouvrables précédant l'autorisation du Conseil d'administration. Cette décote est assimilée à l'octroi d'un avantage aux salariés dont la juste valeur est déterminée à la date d'annonce du prix de souscription aux salariés, à partir du modèle d'évaluation Monte Carlo. Les actions acquises par les salariés dans le cadre de ces plans étant soumises à certaines restrictions quant à leur cession ou leur transfert, la juste valeur de l'avantage dont bénéficie le salarié tient compte du coût lié à l'incessibilité (sauf cas particuliers) pendant cinq ans des actions acquises.

Le Groupe comptabilise les avantages ainsi consentis à ses salariés en charge sur la période d'acquisition des droits des bénéficiaires, la contrepartie étant enregistrée en augmentation des capitaux propres consolidés.

A.3.6 Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement brut qui inclut les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif), le résultat des produits dérivés de taux affectés à la dette brute qu'ils soient ou non qualifiés comptablement d'instruments de couverture ;
- la rubrique « Produits financiers des placements » qui comprend les revenus des placements de trésorerie et des équivalents de trésorerie. Les placements de trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur dans le compte de résultat.

A.3.7 Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement, le résultat de change, les effets d'actualisation, les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les coûts d'emprunts immobilisés et les variations de valeur des produits dérivés non affectés à la gestion du risque de taux.

A.3.8 Impôts sur le résultat

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou en cours d'adoption à la clôture des comptes. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le Compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, en particulier les charges liées aux paiements en actions (IFRS 2), sont également comptabilisés en Capitaux propres.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré, et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale. Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

A.3.9 Résultat par action

Le résultat par action non dilué (résultat de base par action) correspond au Résultat net part Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, diminué des titres auto-détenus.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par la Société, en particulier le cas échéant des options de souscription et d'achat d'actions, ainsi que des actions de performance.

A.3.10 Goodwill

Le goodwill correspond à l'écart constaté à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre, d'une part, le coût d'acquisition des titres de celle-ci et, d'autre part, la part Groupe dans la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables relatifs à la société.

Les goodwill relatifs aux filiales intégrées globalement sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « Goodwill ». Les goodwill relatifs à des sociétés mises en équivalence sont inclus dans la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur (*impairment test*) au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé dans l'exercice en Résultat opérationnel et est non réversible.

Les écarts d'acquisition négatifs (« badwill ») sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition.

Suite à la mise en place d'IFRS 3 révisée, une option existe pour l'évaluation des intérêts minoritaires à la date d'acquisition : soit pour leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit pour la quote-part qu'ils représentent dans l'actif net acquis (méthode du goodwill partiel). L'option est exercable lors de chaque regroupement d'entreprises.

A.3.11 Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent principalement les brevets, licences et logiciels informatiques. Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué, le cas échéant, des amortissements et des pertes de valeur cumulées. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

A.3.12 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés. Pour certaines immobilisations complexes constituées de différents composants, chaque composante de l'immobilisation est amortie sur sa durée d'utilisation propre.

Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Constructions	25 ans
Aménagements et installations des constructions	de 5 à 10 ans
Matériels de chantiers et installations techniques	de 3 à 15 ans
Autres matériels	de 3 à 10 ans

La date de départ des amortissements est la date où le bien est prêt à être mis en service.

A.3.13 Contrats de location-financement

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. En contrepartie, il est comptabilisé un passif financier. Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation.

A.3.14 Pertes de valeur des actifs immobilisés non financiers

Les actifs immobilisés incorporels et corporels doivent faire l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances. Pour les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, les goodwill et les immobilisations en cours, un test est réalisé au minimum une fois par an, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît. Conformément à IAS 36, les critères retenus pour apprécier les indices de perte de valeur sont indifféremment des critères externes (ex : évolution significative des données de marché...) ou des critères internes (ex : diminution significative du Chiffre d'affaires...).

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'Unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux d'entrée de trésorerie identifiables. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en Résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie susceptibles de découler d'un actif ou d'une UGT. Le taux d'actualisation est déterminé, pour chaque Unité génératrice de trésorerie, en fonction de sa zone géographique et du profil de risque de son activité.

A.3.15 Participations dans les sociétés mises en équivalence

Les participations du Groupe consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le goodwill dégagé. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée et diminuée pour prendre en compte la part Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans une société mise en équivalence, ces pertes ne sont pas reconnues, à moins que le Groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou de mise de fonds pour le compte de cette société.

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable est testée selon les modalités décrites dans le paragraphe A.3.14 « Pertes de valeur des actifs immobilisés non financiers ». Les pertes de valeur résultant de ces tests de dépréciation sont comptabilisées en diminution de la valeur comptable des participations correspondantes.

Afin de présenter au mieux la performance opérationnelle des activités du Groupe, le résultat des sociétés mises en équivalence est classé sur une ligne spécifique, entre le Résultat opérationnel sur activité et le Résultat opérationnel.

Ces participations regroupent les entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable et les entités contrôlées conjointement.

A.3.16 Autres actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres disponibles à la vente, la part à plus d'un an des prêts et créances évalués au coût amorti, et la juste valeur des produits dérivés qualifiés comptablement de couverture dont la maturité est supérieure à un an (cf. paragraphe A.3.26.2 « Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs »).

A.3.16.1 Titres disponibles à la vente

La catégorie « Titres disponibles à la vente » comprend les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées. Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de Bourse à la date de clôture considérée. Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont maintenus au bilan à leur coût d'entrée, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition, majoré des coûts de transaction.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées en Capitaux propres.

Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation de cet actif, la perte correspondante est comptabilisée en résultat de manière irréversible.

Pour les titres cotés sur un marché actif, une baisse de juste valeur prolongée ou significative en deçà de son coût constitue une indication objective de dépréciation. Les facteurs considérés par le Groupe pour apprécier le caractère prolongé ou significatif d'une baisse de juste valeur sont en général les suivants :

- la perte de valeur est prolongée lorsque le cours de Bourse à la clôture est inférieur depuis plus de dix-huit mois au prix de revient du titre ;
- la perte de valeur est significative lorsqu'une baisse du cours du jour de 30 % par rapport au prix de revient du titre est constatée à la clôture.

Pour les titres non cotés, les facteurs considérés sont la baisse de la quote-part des capitaux propres détenus et l'absence de perspectives de rentabilité.

A.3.16.2 Prêts et créances au coût amorti

La catégorie « Prêts et créances au coût amorti » comprend principalement les créances rattachées à des participations, les avances en compte courant consenties à des sociétés mises en équivalence ou non consolidées ainsi que les dépôts de garantie, les prêts et créances collatéralisés et les autres prêts et créances financières.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. À chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif. Dans le cas particulier des créances relevant du champ d'application d'IFRIC 12, le taux d'intérêt effectif utilisé correspond au taux de rentabilité interne du projet.

Ces prêts et créances font l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur en date d'arrêt s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur, correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine), est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à augmenter ultérieurement et si cette évolution favorable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

A.3.17 Stocks et travaux en cours

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de production par les entités du Groupe concernées. À chaque clôture, ils sont valorisés au plus bas du coût historique et de la valeur nette de réalisation.

A.3.18 Clients et autres actifs courants d'exploitation

Les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont des actifs financiers courants. Ils sont évalués initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif. À chaque arrêt, les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont évaluées au coût amorti, déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non-recouvrement.

Une estimation du risque de non-recouvrement des créances est faite à chaque clôture et donne lieu à la comptabilisation d'une provision pour dépréciation en conséquence. Le risque de non-recouvrement est apprécié au regard des retards de paiement et des garanties obtenues.

A.3.19 Autres actifs financiers courants

Les autres actifs financiers courants comprennent la juste valeur des produits dérivés actifs non qualifiés comptablement de couverture, la part à moins d'un an de la juste valeur des produits dérivés actifs qualifiés comptablement de couverture et la part à moins d'un an des prêts et créances figurant dans les autres actifs financiers non courants (cf. paragraphe A.3.26.2 « Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs »).

A.3.20 Actifs financiers de gestion de trésorerie

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent des titres monétaires et obligataires et des parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7 (cf. paragraphe A.3.21 « Disponibilités et équivalents de trésorerie »). Le Groupe retenant la juste valeur comme étant la meilleure reconnaissance de la performance de ces actifs, ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, les variations de valeur étant comptabilisées en résultat.

Les achats et ventes d'actifs financiers de gestion de trésorerie sont comptabilisés à la date de transaction.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l'actualisation des cash flows futurs pour la part des actifs de gestion de trésorerie non cotés. Pour les instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

A.3.21 Disponibilités et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les comptes courants bancaires et les équivalents de trésorerie correspondant à des placements à court terme, liquides, et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont notamment constitués d'OPCVM monétaires et des certificats de dépôts dont la maturité n'excède pas trois mois à l'origine.

Le Groupe a retenu la méthode de la juste valeur pour apprécier le rendement de ses instruments financiers. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en compte de résultat.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l'actualisation des cash flows futurs pour la part des actifs de gestion de trésorerie non cotés. Pour les instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes.

A.3.22 Excédent / Endettement Financier Net (EFN)

L'Excédent Financier Net (EFN) ou l'Endettement Financier Net (EFN) – selon que le solde net de l'EFN est débiteur ou créateur – est un agrégat qui présente la position financière totale du Groupe à court, moyen et long terme.

Il est utilisé comme indicateur complémentaire de la Trésorerie au niveau du Tableau des flux de trésorerie. Par convention, un EFN net débiteur – soit un Excédent Financier Net, sera présenté avec un sens positif, et un EFN net créateur – soit un Endettement Financier Net –, avec un sens négatif.

L'EFN se définit comme la somme algébrique :

- de la Trésorerie nette et Équivalents de trésorerie, incluant les actifs financiers de gestion de trésorerie (cf. paragraphe A.3.21) ;
- des emprunts bancaires, autres emprunts, crédits-bails et tirages de lignes de crédit auprès d'établissements financiers ;
- de la juste valeur des produits dérivés actifs et passifs.

La décomposition de l'EFN par poste du bilan est présentée en paragraphe E.10.

A.3.23 Titres autodétenus et autres instruments de capitaux propres

Les titres autodétenus par le Groupe sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation de titres autodétenus sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

A.3.24 Provisions non courantes

Les provisions non courantes comprennent, d'une part, les provisions pour retraite et, d'autre part, les autres provisions non courantes.

A.3.24.1 Provisions pour retraite

Les engagements liés aux régimes de retraite à prestations définies sont provisionnés au bilan tant pour le personnel en activité que pour le personnel ayant quitté la société (personnes disposant de droits différés et retraités). Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées lors de chaque clôture annuelle. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est en vigueur. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Pour les régimes à prestations définies, financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) comme actif ou passif au bilan, après déduction des écarts actuariels cumulés ainsi que du coût des services passés non encore comptabilisés en résultat.

Le coût des services passés correspond aux avantages octroyés soit lorsque l'entreprise adopte un nouveau régime à prestations définies, soit lorsqu'elle modifie le niveau des prestations d'un régime existant. Lorsque les nouveaux droits à prestations sont acquis dès l'adoption du nouveau régime ou le changement d'un régime existant, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat. À l'inverse, lorsque l'adoption d'un nouveau régime ou le changement d'un régime existant donne lieu à l'acquisition de droits postérieurement à sa date de mise en place, les coûts des services passés sont comptabilisés en charges, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient entièrement acquis.

Les écarts actuariels résultent des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée).

Le Groupe comptabilise immédiatement en capitaux propres la totalité des écarts actuariels au titre de régimes à prestations définies.

Pour les régimes à prestations définies, la charge comptabilisée en résultat opérationnel comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, l'amortissement du coût des services passés, ainsi que les effets de toute réduction ou liquidation de régime ; le coût de l'actualisation et le rendement attendu des actifs sont comptabilisés en autres charges et produits financiers.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite des ouvriers du bâtiment, faisant l'objet de paiement de cotisations à un régime de prévoyance extérieur multi-employeur (CNPO), sont assimilés à des régimes à cotisations définies et sont inscrits en charges au fur et à mesure de l'appel des cotisations.

La part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraite est présentée dans les passifs courants.

A.3.24.2 Autres provisions non courantes

Elles comprennent les autres avantages au personnel, évaluées selon la norme IAS 19, et les provisions, non directement liées au cycle d'exploitation, évaluées conformément à la norme IAS 37. Ces dernières sont comptabilisées lorsqu'à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle, juridique ou implicite, du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

La part à moins d'un an des autres avantages au personnel figure en « Autres passifs courants ». La part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation est présentée en « Provisions courantes ».

A.3.25 Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque métier, quelle que soit leur échéance estimée. Elles sont comptabilisées conformément à la norme IAS 37 (cf. ci-dessus). Elles comprennent également la part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation. Elles comprennent notamment les provisions à caractère de :

Fin de chantier

Ces provisions sont constituées pour les affaires en « réception provisoire » ou terminées mécaniquement (*mechanically complete*), pour couvrir les dépenses et lever les réserves jusqu'à la « réception définitive » de l'ouvrage, en dehors des dépenses déjà engagées à la clôture et qui figurent encore en dettes fournisseurs et comptes rattachés.

Service après vente (S.A.V.)

Les provisions pour service après-vente couvrent les obligations des entreprises du Groupe dans le cadre des garanties légales et/ou contractuelles concernant les chantiers livrés.

Pertes à terminaison

Les provisions pour pertes à terminaison et risques chantiers concernent essentiellement les provisions constituées dans le cas où une prévision à fin d'affaire, établie en fonction de l'estimation la plus probable des résultats prévisionnels, fait ressortir un résultat déficitaire ainsi que les travaux restant à réaliser au titre de chantiers livrés dans le cadre de la garantie de parfait achèvement.

Les provisions pour pertes à terminaison étaient précédemment présentées en minoration des clients, pour un total de 0.6 M€ (cf. paragraphe E.8.2).

Litiges

Les provisions pour litiges liés à l'activité concernent, pour l'essentiel, des litiges avec des clients, sous-traitants, cotraitants ou fournisseurs.

A.3.26 Emprunts et autres dettes financières (courantes et non courantes)

A.3.26.1 Emprunts obligataires, autres emprunts et dettes financières

Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux est déterminé après prise en compte des primes de remboursement et des frais d'émission. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est évaluée de manière actuarielle et est présentée dans la rubrique « Coût de l'endettement financier brut ».

La part à moins d'un an des dettes financières est classée dans le poste « Dettes financières courantes ».

A.3.26.2 Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (de taux et de change principalement), le Groupe peut avoir recours à des produits dérivés. Certains dérivés de taux et de change utilisés par le Groupe peuvent être qualifiés d'instruments de couverture. La comptabilité de couverture est applicable, notamment si les conditions prévues par la norme IAS 39 sont remplies :

- la relation de couverture doit être clairement désignée et documentée à la date de la mise en place de l'instrument de couverture ;
- « l'efficacité » de la relation de couverture doit être démontrée dès son origine, et à chaque arrêté de façon prospective et rétrospective.

La juste valeur des instruments dérivés qualifiés de couverture, dont la maturité est supérieure à un an, est présentée au bilan dans la rubrique « Autres actifs financiers non courants » ou « Autres emprunts et dettes financières »

(non courants). La juste valeur des autres instruments dérivés non qualifiés de couverture et la part à moins d'un an de la juste valeur des instruments qualifiés de couverture non courants sont classées en « Autres actifs financiers courants » ou « Dettes financières courantes ».

Si la relation de couverture est interrompue dans le cas où elle devient « inefficace », les gains ou pertes accumulés au titre de l'instrument dérivé sont maintenus en Capitaux propres et reconnus de manière symétrique aux flux couverts. Dans le cas où le flux futur n'est plus attendu, les gains et pertes antérieurement comptabilisés en Capitaux propres sont alors rapportés au compte de résultat.

Les instruments financiers dérivés non qualifiés d'instruments de couverture sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, la variation de juste valeur étant enregistrée en résultat.

A.3.26.3 Engagements de rachat accordés à des actionnaires minoritaires

Les engagements de rachat consentis à des actionnaires minoritaires de certaines filiales du Groupe sont portés en dettes financières pour la valeur actualisée du prix d'exercice de l'option, avec pour contrepartie une diminution des Capitaux propres consolidés (intérêts minoritaires, et Capitaux propres part Groupe pour l'excédent, le cas échéant).

A.3.27 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du Groupe font l'objet d'un reporting spécifique effectué à chaque clôture annuelle et semestrielle.

Les engagements hors bilan sont présentés selon l'activité à laquelle ils se rattachent, dans les paragraphes annexes correspondants. Notamment, les engagements hors bilan relatifs à l'activité opérationnelle sont présentés en paragraphe C.1.2.

B Acquisitions d'entreprises

B.1 Acquisitions de la période

B.1.1 Établissements Jean Luc Bourelly (« Bourelly »)

Le Groupe a acquis en septembre 2011 l'intégralité des titres de Bourelly, société anonyme de droit français spécialisée dans le forage dirigé, au travers de sa filiale HDI, pour un coût d'acquisition total de 1,5 M€, versé en numéraire.

Le goodwill généré se détaille comme suit :

Détail du calcul du goodwill Bourelly	
Prix d'acquisition	1,5
Actif net acquis	(0,5)
Goodwill	1,0

Détail de la quote-part de situation acquise :

Nature des actifs et des passifs acquis	Valeurs comptables pré-acquisition	Ajustements JV	Valeurs acquisition
	à 100 %		
Actif immobilisé	0,2		0,2
Actif circulant	0,7		0,7
Trésorerie et Équivalents de trésorerie	0,4		0,4
Emprunts	(0,2)		(0,2)
Passif circulant	(0,6)		(0,6)
Total	0,5	0,0	0,5

Bourelly a été intégrée au périmètre de consolidation à compter de sa date d'acquisition. Sa contribution sur l'exercice 2011 est de 0,6 M€ en CA et non significatif en Résultat.

Bourelly a été intégrée au secteur d'activité des « Pipelines ».

Par ailleurs, un accord de garantie d'actif et de passif a été mis en place lors de la cession au profit du Groupe, d'un montant de 0,4 M€ (cf. paragraphe F.2.2).

B.1.2 Geometric Cofor (acquisition du fonds de commerce Geometric Drilling Ltd.)

Le Groupe a acquis en juillet 2011 le fonds de commerce des activités « Forages » de la société britannique Geometric Drilling Ltd pour 4,9 M£ (soit 5,7 M€) en numéraire, au travers de sa filiale à 100 % Geometric Cofor, société de droit britannique créée en 2011 pour accueillir ce fonds de commerce et continuer l'activité.

Cette opération n'a pas généré de goodwill.

Geometric Cofor a été intégrée au périmètre de consolidation à compter de sa date d'acquisition. Sa contribution sur l'exercice 2011 est de 1,6 M€ en CA et (1,3) M€ en Résultat.

Geometric Cofor a été intégrée au secteur d'activité des « Forages ».

B.1.3 Holding Cofor (acquisition complémentaire de titres)

Le pourcentage de détention du Groupe dans Holding Cofor, société détenant les participations dans Cofor et Geometric Cofor, a été porté de 70 % à 95 % en novembre 2011 lors de deux phases successives :

- d'une part, par augmentation de capital intégralement souscrite par le Groupe, par capitalisation d'un compte courant pour 5,5 M€;
- d'autre part, par acquisition directe de titres, pour 4.9 M€, en levée partielle des options d'achat sur les titres minoritaires (cf. Rapport annuel 2010, paragraphe F.1.1.2).

Postérieurement à ces opérations, les 5 % minoritaires encore détenus par le vendeur continuent de faire l'objet d'options croisées d'achat et de vente, dans les conditions d'origine de la cession de 2010.

	Dette (incl. en autres passifs non courants)	Reclassement des intérêts minoritaires	Capitaux propres part Groupe
Valorisation des promesses d'achat et vente			
Valeur actualisée au 31 décembre 2010	5,3		
Acquisition de minoritaires	(4,4)		(0,5)
Variation des intérêts minoritaires de la période	(0,2)	(0,2)	
Effet de désactualisation	0,0		
Valeur actualisée au 31 décembre 2011	0,7	(0,2)	(0,5)
Valeur <i>in fine</i>	1,0		

C Activité opérationnelle et informations sectorielles

C.1 Information spécifique aux contrats de construction

C.1.1 Part des contrats de construction dans le Chiffre d'affaires

	31/12/2011	31/12/2010
Contrats de construction IAS 11	600,0	734,8
Autres contrats	74,8	89,5
Total Chiffre d'affaires de la période	674,7	824,3

La majorité des contrats réalisés au sein du Groupe sur les segments d'activité « Projets », « Pipelines », « Opérations côtières » et « Forages » relève des contrats de construction comptabilisés à l'avancement selon IAS 11.

Les contrats réalisés au sein du segment d'activité « Services » ne relèvent pas de l'IAS11, et forment la majorité des « Autres contrats » indiqués dans le tableau ci-dessus.

C.1.1.1 Information spécifique sur les contrats de construction IAS 11 en cours à la clôture

Le montant des coûts encourus, augmenté des profits, diminué des pertes comptabilisées et des facturations intermédiaires, est déterminé contrat par contrat. Si ce montant est positif, il est présenté sur la ligne « Contrats de construction en cours, actifs ». S'il est négatif, il est présenté sur la ligne « Contrats de construction en cours, passifs ».

	31/12/2011	31/12/2010
A : DONNÉES BILANTIELLES		
Avances et acomptes reçus	(19,3)	(91,6)
Contrats de construction en cours, actifs	55,0	54,7
Contrats de construction en cours, passifs	(42,4)	(48,1)
Contrats de construction en cours nets	12,6	6,5
B : CUMUL DES PRODUITS ET CHARGES SUR CONTRATS EN COURS		
Coûts encourus majorés des profits comptabilisés et diminués des pertes comptabilisées à ce jour (= CA)	805,6	1 046,3
Moins factures émises	(793,0)	(1 039,7)
Contrats de construction en cours nets	12,6	6,5

Cette information pluriannuelle récapitule les données cumulées depuis l'origine des principaux contrats IAS11 du Groupe, et ne s'applique qu'aux contrats non encore livrés ou réceptionnés à la clôture, sur lesquels un avancement est calculé.

C.1.2 Engagements liés à l'activité opérationnelle

Le Groupe gère un carnet de commandes, au titre duquel il s'engage à exécuter des travaux ou des prestations. Ces commandes sont fermes et acceptées par les clients, lesquels s'engagent, en vertu des conditions contractuelles, à régler les travaux et les prestations en fonction de leur réalisation. Dans le cadre de ces marchés conclus par ses filiales, le Groupe accorde et reçoit des garanties (sûretés personnelles).

Le montant des garanties données ci-dessous comprend principalement les cautions sur marchés de travaux en cours d'exécution, émises par des établissements financiers ou des assureurs. De même, les sociétés du Groupe bénéficient de cautions émises par des établissements financiers sur instructions de leur cotraitant ou de leur sous-traitant (garanties reçues).

Lorsque des événements, tels que retards de livraison ou litiges sur l'exécution du contrat, rendent probable la réalisation d'un risque au titre des garanties données, celui-ci est provisionné au bilan.

D'une manière générale, tout risque de perte qui serait lié à l'exécution d'un engagement donné par la Société ou ses filiales donnerait lieu à la constitution d'une provision dans les comptes du Groupe en application des règles en vigueur. Compte tenu de ces éléments, le Groupe estime que les engagements hors bilan ci-dessous détaillés ne sont pas susceptibles d'affecter de façon significative sa situation patrimoniale.

Le Groupe est amené à accorder, dans le cadre de ses opérations courantes, des garanties de service après vente pluriannuelles. Ces garanties, lorsqu'elles sont mises en œuvre, donnent lieu à la constitution de provisions évaluées de manière statistique selon les observations de dépenses des années précédentes, ou de manière individuelle en cas de sinistre significatif identifié. En conséquence, les engagements relatifs à ces garanties ne sont pas repris ci-dessous.

	Total 2011	Par nature	Échéance < 1 an	Échéance 1 à 5 ans	Échéance > 5 ans
ENGAGEMENTS DONNÉS					
Cautions et garanties sur marchés	323,3				
Bonne fin		216,8	52,1	145,5	19,1
Soumission		0,9	0,9	0,0	
Retenue de garantie		33,1	22,6	10,5	0,0
Sous-traitance		3,5	3,5	0,0	
Découverts bancaires		4,4	4,4	0,0	
Autres		0,6	0,2	0,4	
Cautions en douane		4,6	4,4	0,3	
Restitution d'acomptes		59,3	55,9	3,4	
Total donné	323,3	323,3	144,0	160,1	19,2
ENGAGEMENTS REÇUS					
Retenues de garantie fournisseurs	28,5	28,5	7,1	21,4	
Total reçu	28,5	28,5	7,1	21,4	0,0

	Total 2010	Par nature	Échéance < 1 an	Échéance 1 à 5 ans	Échéance > 5 ans
ENGAGEMENTS DONNÉS					
Cautions et garanties sur marchés	346,4				
Bonne fin		219,9	27,7	192,2	
Soumission		1,9	1,9	0,0	
Retenue de garantie		31,1	13,0	18,1	
Sous-traitance		12,5	12,5	0,0	
Découverts bancaires		5,3	5,3	0,0	
Autres		0,5	0,5	0,0	
Cautions en douane		5,4	5,4	0,0	
Restitution d'acomptes		69,9	26,6	43,2	
Total donné	346,4	346,4	92,9	253,5	0,0
ENGAGEMENTS REÇUS					
Retenues de garantie fournisseurs	29,0	29,0	7,2	0,0	
Total reçu	29,0	29,0	7,2	0,0	0,0

C.2 Information sectorielle

Conformément à son organisation interne, le Groupe présente l'information sectorielle selon cinq segments correspondant aux activités décrites en paragraphe A.1, conformément à la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels ».

Le principal décideur opérationnel du Groupe est le Comité exécutif du Groupe (Comex).

L'information détaillée par secteur opérationnel correspond à celle présentée au Comex et au Conseil d'administration du Groupe servant notamment à évaluer les performances.

Suite à une réorganisation interne intervenue au 1^{er} juin 2011 rétroactive au 1^{er} janvier 2011, la Société exerce désormais une activité de gestion de participations et de prestations de service vis-à-vis de ses filiales exerçant les métiers décrits ci-dessus. Les données chiffrées propres à cette activité sont désormais présentées sous le terme « Holding », notamment pour l'information sectorielle en paragraphe C.2.

L'activité « Holding » était précédemment agrégée avec l'activité « Projets », segment d'activité historique du Groupe.

Cette réorganisation interne au Groupe n'a eu aucune incidence sur les comptes consolidés (cf. chapitre H) et n'affecte en rien la comparabilité des données 2011 par rapport à 2010, à l'exception de l'information sectorielle ci-après.

Les informations sectorielles par secteur d'activité et par zone géographique sont présentées ci-dessous, et suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers.

Un secteur d'activité est une composante distincte du Groupe, qui est engagée dans la fourniture d'un produit ou service unique ou d'un groupe de produits ou services liés, et qui est exposée à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité.

Une zone géographique est une composante distincte du Groupe engagée dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et exposée à des risques et une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité opérant dans d'autres environnements économiques.

Chaque affaire du Groupe est réputée se réaliser dans son intégralité dans le cadre de :

- un seul segment d'activité, « Projets » « Opérations côtières », « Pipelines », « Forages » ou « Services » en fonction de la nature de l'ouvrage réalisé ou de la vente effectuée ou de la prestation réalisée ;
- une seule zone géographique, correspondant à chacun des cinq continents au sens de la géographie communément acceptée, en fonction de la zone de localisation finale de l'ouvrage, pour les activités de construction, et le lieu de destination du bien livré, pour les principales activités du segment « Services ». Par convention, les DOM-TOM sont considérées comme zone « Europe », de par leur rattachement à la France.

C.2.1 Marge nette et clients par segment d'activité

L'information sectorielle présentée ci-dessous reprend la décomposition de l'activité du Groupe décrite en paragraphes A.1 et C.

Segment « Opérations côtières »

L'activité 2011 du segment « Opérations côtières » a été fortement impactée par les conséquences des troubles politiques intervenus en Libye début 2011, et décrits dans les événements post-clôture des comptes consolidés inclus dans le Rapport annuel 2010, en paragraphe I.2.

Préalablement aux événements ayant entraîné l'évacuation du site en février 2011, le Groupe réalisait depuis 2009 un contrat de construction d'un montant total contractuel de 161 M€ pour le client public libyen Gecol, et portant sur la réalisation de prises et de rejets d'eau de mer pour le refroidissement de la centrale thermique de Syrte (Libye).

Ce contrat, en cours de réalisation, était avancé physiquement à 85 % à fin février 2011. Les travaux sur site étaient, préalablement aux événements, en phase préparatoire aux interventions prévues au mois d'avril 2011 et relatives aux finitions de l'installation, conformément au planning.

Postérieurement à l'évacuation du site, la « force majeure » a été déclarée au client, ouvrant droit à l'indemnisation par les assureurs au titre du risque politique, pour 10,9 M€ net de franchise, montant encaissé dans sa totalité au 6 janvier 2012 et reconnu en produits dans la marge brute du segment « Opérations côtières » au 31 décembre 2011.

Ce contrat est actuellement à l'arrêt et ne reprendra que lorsque l'ensemble des conditions contractuelles, financières et sécuritaires auront été restaurées de façon satisfaisante avec le client, avec lequel des discussions sont actuellement en cours.

L'ensemble des actifs net liés à ce contrat, i.e. principalement les créances clients et les immobilisations sur site, a été déprécié à la clôture.

L'incidence de ce contrat sur le segment « Opérations côtières » et sur les comptes de l'exercice est de (10,6) M€ en CA, de (21,2) M€ en ROPA et (16,2) M€ en Résultat net part Groupe.

Segment « Forages »

L'accroissement de l'activité de ce segment est dû à l'effet conjugué de l'effet « année pleine » pour le sous-groupe Cofor, acquis en octobre 2010, et au développement de l'activité, notamment par croissance externe (cf. paragraphe B.1.2).

Autres segments

Ceux-ci n'appellent pas de commentaires particuliers.

2011	Holding	Projets	Opérations côtières	Pipelines	Services	Forages	Total
CA		224,3	12,5	340,2	63,9	33,8	674,7
Marge brute		55,6	(15,2)	41,8	6,5	6,8	95,5
Frais administratifs et commerciaux	(1,9)	(24,9)	(3,6)	(18,8)	(6,1)	(6,8)	(62,0)
Résultat opérationnel sur activité	(1,9)	30,7	(18,8)	23,0	0,4	0,0	33,5

2010		Projets	Opérations côtières	Pipelines	Services	Forages	Total
CA		209,5	164,1	389,6	59,1	2,0	824,3
Marge brute		22,5	25,5	69,3	8,1	0,3	125,7
Frais administratifs et commerciaux		(16,2)	(12,6)	(18,9)	(8,3)	(0,6)	(56,6)
Résultat opérationnel sur activité		6,3	12,9	50,4	(0,2)	(0,3)	69,1

Créances clients	2011	2010
Projets	86,2	55,0
Pipelines	86,9	79,0
Opérations côtières	12,5	63,3
Forages	8,7	1,9
Services	23,1	20,5
Total	217,4	219,8

C.2.2 Marge nette et clients par zone géographique

L'activité n'a pas subi de variation majeure dans sa structure au cours de l'exercice. La majorité des contrats du Groupe relève de l'Oil & Gas, pour des projets réalisés en grande partie sur le continent africain.

La part de l'Océanie progresse toutefois sensiblement sur 2011, avec la réalisation en cours d'un contrat majeur de pipeline effectué en Papouasie – Nouvelle-Guinée.

2011	Afrique	Amérique	Asie	Europe	Océanie	Total
CA	313,8	6,1	43,5	142,3	169,0	674,7
Marge brute	52,8	2,1	12,1	28,3	0,2	95,5
Frais administratifs et commerciaux	(22,8)	(0,5)	(4,5)	(26,4)	(7,8)	(62,0)
Résultat opérationnel sur activité	30,0	1,6	7,6	1,9	(7,6)	33,5

2010	Afrique	Amérique	Asie	Europe	Océanie	Total
CA	585,6	10,4	50,3	131,2	46,8	824,3
Marge brute	113,4	2,1	(2,8)	13,1	(0,1)	125,7
Frais administratifs et commerciaux	(34,9)	(1,5)	(5,9)	(12,5)	(1,8)	(56,6)
Résultat opérationnel sur activité	78,5	0,6	(8,7)	0,6	(1,9)	69,1

Créances clients	2011	2010
Afrique	114,6	139,8
Amérique	2,1	1,9
Océanie	45,7	24,9
Asie/Moyen-Orient	19,4	20,9
Europe	35,6	32,3
Total	217,4	219,8

C.2.3 Actifs et passifs sectoriels

2011	Holding	Projets	Pipelines	Opérations côtières	Services	Forages	Total
Goodwill	0,0	0,0	30,4	14,8	23,5	14,7	83,5
Investissements	1,5	16,2	25,8	6,4	1,8	23,2	74,9
Participation dans les entreprises associées	17,7	0,0	1,7	0,1	0,0	0,0	19,5
Autres actifs	18,0	129,0	238,1	32,0	34,2	12,3	463,5
Total des actifs (valeur bilan)	37,2	145,3	295,9	53,3	59,4	50,2	641,3
Passifs sectoriels	55,9	131,8	225,3	37,7	14,4	24,1	489,3
Total des passifs courants et non courants	55,9	131,8	225,3	37,7	14,4	24,1	489,3
Capitaux propres							152,0
Total des passifs et des Capitaux propres							641,3

2010	Projets	Pipelines	Opérations côtières	Services	Forages	Total
Goodwill	0,1	29,4	14,8	23,5	14,7	82,5
Investissements	12,5	25,1	7,0	0,4	2,8	47,8
Participation dans les entreprises associées	16,1	1,7	0,0	0,0	0,0	17,8
Autres actifs	186,3	260,4	64,4	30,0	9,0	550,1
Total des actifs (valeur bilan)	215,0	316,6	86,2	53,9	26,5	698,2
Passifs sectoriels	250,3	212,3	47,8	19,2	12,5	542,1
Total des passifs courants et non courants	250,3	212,3	47,8	19,2	12,5	542,1
Capitaux propres						156,1
Total des passifs et des Capitaux propres						698,2

D Notes relatives au compte de résultat

D.1 Résultat opérationnel

La ventilation par nature de charge du Résultat opérationnel se présente comme suit :

	Exercice 2011	Exercice 2010
Chiffre d'affaires	674,7	824,3
Produits des activités annexes	0,0	0,0
Achats consommés	(138,9)	(201,0)
Services extérieurs	(161,0)	(154,5)
Personnel intérimaire	(10,7)	(20,8)
Sous-traitance	(160,4)	(232,4)
Impôts et taxes	(12,0)	(12,9)
Charges de personnel	(144,2)	(113,8)
Autres produits et charges opérationnels	3,5	(4,1)
Amortissements	(16,8)	(11,3)
Dotations nettes aux provisions	(0,9)	(4,5)
Charges opérationnelles	(641,3)	(755,2)
Résultat opérationnel sur activité	33,5	69,1
% du Chiffre d'affaires	5,0 %	8,4 %
Paiements en actions (IFRS 2)	(2,0)	(1,2)
Pertes de valeur des goodwill		(1,1)
Résultats des sociétés mises en équivalence	2,9	5,8
Résultat opérationnel	34,4	72,7
% du Chiffre d'affaires	5,1 %	8,8 %

D.1.1 Autres produits et charges opérationnels

	2011	2010
Production immobilisée	2,2	0,2
Plus-values nettes de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	1,6	1,3
Gains et pertes de changes dénoués sur flux opérationnels	(0,8)	(6,1)
Autres	0,6	0,4
Total	3,5	(4,1)

D.1.2 Amortissements

Les dotations nettes aux amortissements s'analysent de la façon suivante :

	2011	2010
Immobilisations incorporelles	(0,3)	(0,5)
Immobilisations corporelles	(16,5)	(10,8)
Amortissements	(16,8)	(11,3)

D.2 Charges et produits financiers

Les charges et produits financiers se répartissent par catégorie comptable d'actifs et passifs financiers de la façon suivante :

	31/12/2011		
	Coût de l'endettement financier net	Autres charges et produits financiers	Capitaux propres
Passifs évalués aux coûts amortis	0,0		
Actifs et passifs évalués à la juste valeur par résultat (option JV)	0,2		
Dérivés qualifiés de couvertures : actifs et passifs			
Dérivés évalués à la juste valeur par résultat (trading) : actifs et passifs		(0,2)	
Prêts et créances		0,0	
Actifs disponibles à la vente			
Résultat de change		(4,4)	(3,1)
Coûts d'actualisation			
Coûts d'emprunts immobilisés et stockés			
Provisions et divers		0,0	
Total résultat financier	0,2	(4,6)	(3,1)
Décomposition :			
<i>Autres produits financiers</i>		0,6	
<i>Autres charges financières</i>		(5,2)	

	31/12/2010		
	Coût de l'endettement financier net	Autres charges et produits financiers	Capitaux propres
Passifs évalués aux coûts amortis	0,4		
Actifs et passifs évalués à la juste valeur par résultat (option JV)	0,5		
Dérivés qualifiés de couvertures : actifs et passifs		3,1	0,2
Dérivés évalués à la juste valeur par résultat (trading) : actifs et passifs		0,8	
Prêts et créances		(0,1)	
Actifs disponibles à la vente			
Résultat de change		(4,8)	2,1
Coûts d'actualisation			
Coûts d'emprunts immobilisés et stockés			
Provisions et divers		(0,4)	
Total résultat financier	0,9	(1,5)	2,4
Décomposition :			
<i>Autres produits financiers</i>		4,1	
<i>Autres charges financières</i>		(5,6)	

D.3 Impôts sur les bénéfiques

D.3.1 Analyse de la charge nette d'impôts

	Déc. 2011	Déc. 2010
Impôt exigible de la période	(9,4)	(16,0)
Corrections d'impôt – exercices antérieurs	0,0	(0,6)
Dotations de provisions d'impôt	0,0	0,0
Impôt sur les bénéfiques retraités par Capitaux propres	(0,3)	(0,6)
Produits/charges d'impôt différés	(4,6)	0,9
Total profit/(charge)	(14,3)	(16,3)

D.3.2 Taux d'impôt effectif

Le taux effectif d'impôt (hors résultat des sociétés mises en équivalence) est de 52,8 % sur l'exercice 2011 contre 24,6 % en 2010.

Le Groupe a décidé de l'écrêtement des actifs d'impôts différés calculés sur déficits reportables, en France et à l'étranger, pour un montant de (7,6) M€, comptabilisés sur l'exercice. Retraité de l'impact de cet écrêtement, le taux d'impôt serait ressorti à 24,7 %, soit un taux voisin de celui de 2010.

Ces taux (2010 réel et 2011 retraité) sont inférieurs au taux d'impôt théorique de 34,43 % (taux d'imposition de droit commun en vigueur en France, hors contribution additionnelle de 5 %), du fait principalement de l'imposition à un taux inférieur des résultats de certaines filiales à l'étranger, compte tenu des réglementations fiscales locales.

L'écart entre le niveau d'impôt résultant de l'application du taux d'imposition de droit commun en vigueur en France et le montant d'impôt effectivement constaté dans l'exercice s'analyse de la façon suivante :

	Déc. 2011	Déc. 2010
Résultat net	15,7	55,7
Quote-part dans le Résultat net MEE	2,9	5,8
Impôt au Résultat	(14,3)	(16,3)
Résultat taxable théorique	27,1	66,3
Taux d'impôt	34,43 %	34,43 %
Impôt théorique	(9,3)	(22,8)
Taxation par des juridictions hors France	(0,7)	5,0
Différences permanentes	(0,5)	(2,1)
Économie sur résultats taxés à l'étranger	2,9	3,4
Incidence déficits reportables non reconnus	(7,6)	
Autres compléments d'impôt	0,4	(0,2)
Différentiel de taux	0,5	0,6
Perte de valeur des goodwill		(0,4)
Autres		0,0
Impôt réel au Résultat	(14,3)	(16,3)

D.3.3 Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

Ventilation des impôts différés par nature	Déc. 2011	Déc. 2010		Variation par :	
	Valeur nette	Valeur nette	Résultat	Capitaux propres	Autres mouvements
Impôts différés actif					
Reports déficitaires	7,6	4,6	3,0		
Provision engagement de retraite	2,5	2,5	0,0		
Provisions non déductibles	0,0	0,6	(0,6)		
Dettes sociales	0,0	0,1	(0,1)		
Juste valeur des instruments de change	0,0	0,0	0,0		
Autres	2,1	1,5	0,6		
Total impôts différés actif	12,2	9,2	3,0	0,0	0,0
Impôts différés passif	(1,3)	(1,4)	0,0		
Total impôts différés passif	(1,3)	(1,4)	0,0	0,0	0,0
Solde net des impôts différés avant dépréciation	10,8	7,8	3,0	0,0	0,0
Écrêtement	(7,6)		(7,6)		
Total impôts différés nets	3,2	7,8	(4,6)	0,0	0,0
Décomposition :					
<i>Impôts différés actif net</i>	4,6				
<i>Impôts différés passif net</i>	(1,3)				

D.3.4 Impôts différés non comptabilisés

La méthode préférentielle retenue au niveau du Groupe consiste à reconnaître par principe les impôts différés toutes les fois où cela s'avère pertinent, et au besoin de les écrêter lorsque leur récupération ne paraît pas probable à court terme.

Ainsi, les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait de leur récupération non probable ne sont pas significatifs à la clôture.

D.4. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période, déduction faite du nombre moyen pondéré d'actions autodétenues.

Le résultat dilué par action prend en compte le nombre moyen pondéré d'actions qui auraient été en circulation dans l'hypothèse d'une conversion en actions de tous les instruments potentiellement dilutifs (options de souscription ou d'achat d'actions, actions de performance notamment). Par ailleurs, le résultat est corrigé le cas échéant des variations de produits et charges résultant de la conversion en actions des instruments potentiellement dilutifs.

La dilution résultant de l'exercice d'options de souscription et d'achats d'actions ou d'actions de performance est déterminée selon la méthode définie par la norme IAS 33. À ce jour, le Groupe n'a pas émis d'instrument dilutif.

Les tableaux ci-dessous indiquent le rapprochement entre le résultat par action avant dilution et le résultat dilué par action :

	Résultat net part Groupe (en K€)	Nombre moyen d'actions	Résultat par action (€)
31/12/2011			
Résultat net avant dilution	15 799	5 158 394	3,06
Résultat net dilué	15 799	5 158 394	3,06
31/12/2010			
Résultat net avant dilution	54 932	5 149 738	10,67
Résultat net dilué	54 932	5 149 738	10,67

E Notes relatives au bilan

E.1 Goodwill

Les variations au cours de la période s'analysent comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010
Valeur nette à l'ouverture	82,5	66,5
Goodwill constatés dans l'exercice	1,0	17,0
Pertes de valeur		(1,1)
Écarts de conversion		
Sortie de périmètre		
Autres mouvements		
Valeur nette à la clôture	83,5	82,5

Les goodwill constatés dans l'exercice ont été comptabilisés sur la base de la quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis et concernent principalement l'acquisition de la société Bourelly (cf. paragraphe B.1.1).

Les principaux goodwill au 31 décembre 2011 sont les suivants :

	31/12/2011			31/12/2010
	Valeur brute	Pertes de valeur	Valeur nette	Valeur nette
Spiecapag	27,1		27,1	27,1
Entrepose Services (ex-Captrade)	23,5		23,5	23,5
Geocean	14,8		14,8	14,8
Cofor	14,7		14,7	14,7
			0,0	
Autres goodwill de montants unitaires inférieurs à 3 millions d'euros	4,4	(1,1)	3,3	2,3
Total	84,5	(1,1)	83,5	82,5

E.2 Autres immobilisations incorporelles

	Logiciels	Brevets, licences et autres	Total
Valeur brute			
Au 01/01/2010	0,2	2,4	2,6
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises			
Autres acquisitions de l'exercice	0,1	0,4	0,4
Sorties de l'exercice		(0,1)	(0,1)
Écarts de conversion	0,1	0,0	0,1
Autres mouvements			
Au 31/12/2010	0,4	2,7	3,1
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises			0,0
Autres acquisitions de l'exercice		1,0	1,0
Sorties de l'exercice		(0,0)	(0,0)
Écarts de conversion		0,0	0,0
Autres mouvements			0,0
Au 31/12/2011	0,4	3,7	4,1
Amortissements et pertes de valeur			
Au 01/01/2010	(0,1)	(1,3)	(1,4)
Amortissements reprise par voie de regroupement d'entreprises			
Amortissements de la période	(0,0)	(0,3)	(0,4)
Pertes de valeur			0,0
Reprises de perte de valeur			0,0
Sorties de l'exercice			0,0
Écarts de conversion	(0,1)	(0,1)	(0,1)
Autres mouvements			
Au 31/12/2010	(0,2)	(1,7)	(1,9)
Amortissements reprise par voie de regroupement d'entreprises			
Amortissements de la période	(0,0)	(0,2)	(0,3)
Pertes de valeur			0,0
Reprises de perte de valeur			0,0
Sorties de l'exercice		0,0	0,0
Écarts de conversion			0,0
Autres mouvements			
Au 31/12/2011	(0,3)	(1,9)	(2,2)
Valeur nette			
Au 01/01/2010	0,1	1,1	1,2
Au 31/12/2010	0,2	1,0	1,2
Au 31/12/2011	0,1	1,8	1,9

Il n'y a pas eu de mouvement significatif sur l'exercice.

E.3 Immobilisations corporelles

	Terrains	Constructions	Matériels, installations techniques et agencements	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur brute					
Au 01/01/2010	0,1	2,9	55,4	23,5	81,9
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	0,6	0,7	18,2	0,8	20,3
Autres acquisitions de l'exercice		0,6	11,3	6,8	18,7
Sorties de l'exercice			(4,3)	(1,8)	(6,1)
Écarts de conversion		0,0	2,0	0,5	2,5
Autres mouvements					0,0
Au 31/12/2010	0,7	4,2	82,6	29,8	117,3
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises		0,0	1,6	0,3	2,0
Autres acquisitions de l'exercice		0,3	37,1	7,9	45,3
Sorties de l'exercice			(6,1)	(4,7)	(10,8)
Écarts de conversion		0,0	1,0	0,0	1,1
Autres mouvements			3,3	(3,3)	0,0
Au 31/12/2011	0,7	4,6	119,5	30,1	154,9
Amortissements et pertes de valeur					
Au 01/01/2010		(2,3)	(33,2)	(10,8)	(46,3)
Amortissements repris par voie de regroupement d'entreprises		(0,1)	(14,5)	(0,6)	(15,3)
Autres amortissements de la période		(0,4)	(7,0)	(3,9)	(11,3)
Pertes de valeur					0,0
Reprises de pertes de valeur					0,0
Sorties de l'exercice			1,9	1,1	3,0
Écarts de conversion		(0,0)	(0,4)	(0,3)	(0,7)
Autres mouvements					0,0
Au 31/12/2010	0,0	(2,8)	(53,2)	(14,7)	(70,7)
Amortissements repris par voie de regroupement d'entreprises		(0,0)	(1,1)	(0,2)	(1,3)
Autres amortissements de la période		(0,3)	(11,5)	(5,2)	(17,1)
Pertes de valeur					0,0
Reprises de pertes de valeur					0,0
Sorties de l'exercice			2,6	4,6	7,2
Écarts de conversion		(0,0)	(0,3)	0,2	(0,1)
Autres mouvements					0,0
Au 31/12/2011	0,0	(3,2)	(63,4)	(15,4)	(82,0)
Valeur nette					
Au 01/01/2010	0,1	0,7	22,2	12,6	35,6
Au 31/12/2010	0,7	1,4	29,4	15,1	46,6
Au 31/12/2011	0,7	1,4	56,1	14,7	72,9

Les propriétés bâties du Groupe sont principalement constituées par l'atelier de chaudronnerie de CMPDK à Dunkerque (59), ainsi que de la base opérationnelle de Cofor à Maisse (91).

Les autres constructions sont majoritairement composées des agencements des sites de Colombes (92), Cergy (95) et Cassis (13).

Les matériels et outillages industriels sont des équipements industriels fixes et mobiles utilisés par le Groupe pour la réalisation de ses activités, chantiers de construction principalement.

Les autres immobilisations corporelles comprennent les matériels de transport, notamment les camions et véhicules utilisés sur chantier, les mobiliers de bureau et les matériels informatiques.

L'ensemble des immobilisations du Groupe est utilisé à la capacité normale d'utilisation. Aucune d'entre elles ne doit faire face à court terme à des charges majeures de type entretien, réparation, travaux de mise en conformité, dépollution, etc. qui lui seraient directement imputables.

Les mouvements de l'exercice correspondent, environ pour moitié, aux investissements réalisés pour le groupe Cofor, notamment l'acquisition de rigs de forage, et pour le reste au renouvellement normal et courant du parc des immobilisations industrielles du Groupe, principalement pour le segment « Pipelines ».

Les immobilisations corporelles comprennent des immobilisations en cours pour un montant de 4,3 M€ au 31 décembre 2011, contre 2,1 M€ au 31 décembre 2010.

Les immobilisations en location financement s'élèvent en valeur nette à 1,5 M€ au 31 décembre 2011, contre 1,3 M€ au 31 décembre 2010. Elles concernent principalement des actifs industriels destinés à l'exploitation. Les dettes rattachées aux paiements relatifs à ces immobilisations sont présentées dans le paragraphe E.10.1.

Au-delà des informations sur les mouvements de l'exercice décrits ci-dessus, le Groupe n'est engagé dans aucun plan d'investissement significatif à court ou moyen terme.

E.4 Tests de valeur sur goodwill

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » les goodwill et les autres actifs non financiers ont fait l'objet de tests de valeur au 31 décembre 2011, conformément aux méthodes définies par le Groupe.

Les Unités génératrices de trésorerie (UGT) sont déterminées conformément au reporting opérationnel.

La valeur d'utilité est calculée à partir de l'actualisation, aux taux mentionnés ci-dessous, des cash flows d'exploitation prévisionnels après impôt (résultat opérationnel sur activités + amortissements + variation des provisions non courantes — investissements opérationnels — variation du besoin en fonds de roulement sur activité).

Les projections de flux de trésorerie sont déterminées, en règle générale, à partir des dernières prévisions triennales disponibles. Au-delà de la période triennale, les flux de trésorerie sont extrapolés en appliquant jusqu'à la cinquième année, un taux de croissance généralement déterminé en fonction de l'appréciation par le management des perspectives de l'entité concernée. Au-delà de la cinquième année, la valeur terminale est évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie.

Les goodwill ont donné lieu à des tests de valeur en retenant les hypothèses suivantes :

	Paramètres du modèle appliqués aux projections de flux de trésorerie				Pertes de valeur comptabilisées sur l'exercice		
	Valeur nette comptable du goodwill	Taux de croissance (années n+1 à n+5)	Taux de croissance (valeur terminale)	Taux d'actualisation avant impôts		31/12/2011	31/12/2010
				31/12/2011	31/12/2010		
Spiecapag	27,1	1 %	1 %	8,75 %	8,63 %		
Entrepose Services ⁽¹⁾	23,5	1 %	1 %	8,75 %	8,63 %		
Geocean	14,8	1 %	1 %	8,75 %	8,63 %		
Cofor	14,7	1 %	1 %	8,75 %	8,63 %		
Autres goodwill	3,3	1 %	1 %	8,75 %	8,63 %		(1,1)
Total	83,5					0,0	(1,1)

(1) Ex-Captrade.

Les tests effectués au 31 décembre 2011 n'ont pas entraîné la comptabilisation de pertes de valeur, contre une dépréciation de 1,1 M€ au 31 décembre 2010.

Sensibilité de la valeur d'utilité des UGT aux hypothèses retenues

Pour les principaux goodwill, la sensibilité des valeurs d'entreprises aux hypothèses retenues est reflétée ci-dessous :

Sensibilité aux taux

2011	Taux d'actualisation des flux de trésorerie		Taux de croissance à l'infini des flux de trésorerie	
	0,50 %	-0,50 %	0,50 %	-0,50 %
Spiecapag	(18,6)	21,2	22,0	(19,3)
Entrepose Services	(3,7)	4,3	4,4	(3,8)
Geocean	(1,8)	2,1	2,0	(1,8)
Cofor	(2,4)	2,8	2,2	(1,9)

2010	Taux d'actualisation des flux de trésorerie		Taux de croissance à l'infini des flux de trésorerie	
	0,50 %	-0,50 %	0,50 %	-0,50 %
Spiecapag	(26,6)	30,9	24,8	(21,4)
Entrepose Services	(5,3)	6,1	4,9	(4,2)
Geocean	(13,5)	15,8	13,1	(11,2)
Cofor	(1,9)	2,3	1,9	(1,5)

Au 31 décembre 2011, une hausse (ou une baisse) de 0,50 % des hypothèses retenues n'entraînerait pas de dépréciation des goodwill dans les comptes consolidés du Groupe.

Sensibilité aux flux

2011	Var. cash flow prev. avant IS	
	5,00 %	-5,00 %
Spiecapag	15,9	(15,9)
Entrepose Services	3,1	(3,1)
Geocean	1,5	(1,5)
Cofor	2,0	(2,0)

2010	Var. cash flow prev. avant IS	
	5,00 %	-5,00 %
Spiecapag	5,2	(5,3)
Entrepose Services	0,9	(0,9)
Geocean	0,8	(0,8)
Cofor	0,1	(0,1)

Au 31 décembre 2011, une variation des cash flows d'exploitation prévisionnels de plus (ou moins) 5 % n'entraînerait pas de dépréciation dans les comptes consolidés du Groupe.

E.5 Participations dans les sociétés mises en équivalence

E.5.1 Variation au cours de la période

	31/12/2011	31/12/2010
Valeur des titres en début d'exercice	17,8	15,8
Augmentation de capital des sociétés mises en équivalence	0,0	0,0
Part Groupe dans les résultats de l'exercice	2,9	5,8
Dividendes distribués	(1,7)	(3,7)
Variations de périmètre et écarts de conversion	0,4	0,0
Variation nette de juste valeur sur instruments financiers		
Reclassements		
Valeur des titres en fin d'exercice	19,5	17,8

Les participations mises en équivalence n'ont pas subi de variation significative au cours de l'exercice.

E.5.2 Informations financières sur les entreprises mises en équivalence

Les participations concernant les sociétés mises en équivalence s'analysent comme suit :

	% de participation	31/12/2011	31/12/2010
Geostock	25 %	8,3	8,1
Autres sociétés mises en équivalence		11,2	9,7
Participations dans des sociétés mises en équivalence		19,5	17,8

Les principales données financières des sociétés mises en équivalence sont les suivantes (données en quote-part du Groupe) :

	31/12/2011	31/12/2010
Chiffre d'affaires	45,4	41,4
Résultat net part Groupe	3,0	5,7
Capitaux propres	15,3	15,5

E.5.2.1 Traitement de la plus-value Geomethane^(*)

L'annexe aux comptes de l'exercice 2010 détaillait le traitement comptable retenu pour la comptabilisation de la quote-part de la plus-value dégagée par la société Geostock revenant au Groupe. La renégociation du contrat de commercialisation n'ayant pas abouti sur l'exercice 2011, aucune quote-part supplémentaire de cette plus-value n'a été comptabilisée dans les comptes du Groupe de l'exercice 2011. Le Groupe considère toujours que la quote-part de plus-value non comptabilisée est liée à la réalisation d'événements incertains correspondant à ceux qui avaient été décrits dans l'annexe aux comptes de l'exercice 2010.

E.5.3 Transactions avec les parties liées

Les états financiers incluent certaines transactions commerciales entre le Groupe et des sociétés mises en équivalence. Ces transactions ne sont toutefois pas significatives.

(*) Groupe Geostock, cf. commentaires détaillés au RA 2010, paragraphe F.3.2.

E.6 Autres actifs financiers non courants

	31/12/2011	31/12/2010
Actifs disponibles à la vente	0,8	0,2
Prêts et créances au coût amorti	3,9	2,9
Juste valeur des produits dérivés actifs non courants		
Autres actifs financiers non courants	4,7	3,1

Les actifs disponibles à la vente sont intégralement constitués de titres de participation des sociétés nouvellement créées et sans activité significative à la clôture.

Les prêts et créances, évalués au coût amorti, sont majoritairement constitués de dépôts de garantie.

E.7 Capitaux propres

E.7.1 Composition du capital

Le capital social est intégralement libéré et constitué de 5 165 408 actions de 1 euro de nominal.

	Nb d'actions	Date d'effet	Nb jours effectifs	Coeff. pondération	Nb d'actions moyen pondéré
Actions en circulation au 1 ^{er} janvier 2011	5 159 690				5 159 690
Mouvement sur actions autodétenues (contrat de liquidité)	(2 584)	30/06/11	183	0,50	(1 296)
Nombre d'actions en circulation au 31 déc. 2011	5 157 106				5 158 394
Actions autodétenues (contrat de liquidité)	3 142				
Prêt d'actions	2				
Autres actions autodétenues	5 158				
Nombre total d'actions composant le capital	5 165 408				
Actions à émettre					Néant
Nombre moyen d'actions dilué					5 158 394

E.7.2 Paiements fondés sur des actions

Plan Entrepose Contracting – attribution d'actions gratuites (régées en instruments de capitaux propres)

Au 31 décembre 2011, il n'y avait plus de plan d'attribution d'actions de la Société en cours.

Plans Vinci

Certains salariés et Mandataires sociaux du Groupe ont bénéficié des plans Vinci suivants :

- attribution d'actions de performance 2009, 2010 et 2011 ;
- attribution d'options de souscription d'actions Vinci 2009, 2010 et 2011.

Par ailleurs, le PEG Vinci est ouvert aux salariés des sociétés du Groupe adhérentes à ce plan, détaillé en paragraphe A.3.5.

Des détails complémentaires concernant les plans Vinci en cours sont donnés au Rapport Annuel 2011 de Vinci, en paragraphe E.19 de l'Annexe aux comptes consolidés.

E.8 Provisions

	Paragraphes	Montant total	Part non courante	Part courante
Provisions pour engagements de retraite	E.8.1	7,6	6,3	1,2
Autres provisions	E.8.2	25,1	11,5	13,7
Total des provisions		32,7	17,8	14,9

E.8.1 Provisions pour engagements de retraite

E.8.1.1 Régimes à prestations définies

Dans le Groupe, les provisions pour avantages du personnel concernent des régimes à prestations définies et sont constituées par les indemnités de fin de carrière ainsi que les médailles du travail.

	IFC	MDT	Total	< 1 an	> 1 an
1^{er} janvier 2010	5,0	0,1	5,1	0,5	4,6
Interest costs	0,4	0,0	0,4		
Service costs	0,5	0,0	0,5		
Prestations servies	(0,5)		(0,5)		
Paiement externe	0,0		0,0		
Gains et pertes actuariels	0,6	0,0	0,6		
Entrée en périmètre	1,4		1,4		
Écarts de change	0,0		0,0		
31 déc. 2010	7,3	0,2	7,5	0,9	6,6

	IFC	MDT	Total	< 1 an	> 1 an
1^{er} janvier 2011	7,3	0,2	7,5	0,9	6,6
Interest costs	0,3		0,3		
Service costs	0,5		0,5		
Prestations servies	(0,3)		(0,3)		
Paiement externe			0,0		
Gains et pertes actuariels	(0,5)	(0,0)	(0,5)		
Entrée en périmètre			0,0		
Écarts de change			0,0		
31 déc. 2011	7,4	0,2	7,6	1,2	6,3

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour le calcul au 31 décembre 2011 des engagements sont les suivantes :

Taux d'actualisation :	5,00 %
Mode de départ à la retraite :	À l'initiative du salarié
Âge de départ à la retraite :	Cadres 65 ans, ETAM 62 ans, Ouvriers 62 ans (progressif)
Taux de charges patronales :	45 %
Taux de turnover :	6 % < 35 ans, 3,6 % entre 35 et 39 ans, 1 % de 40 à 54 ans et 0 % >55 ans
Taux moyen de prog. salaires :	2,50 %
Tables de mortalité :	TF-TH 00 02

Le taux d'actualisation a été déterminé sur la base du rendement des obligations privées de première catégorie (rating AA ou supérieur) dont les maturités correspondent aux flux attendus des régimes. Le taux d'actualisation finalement retenu est le taux unique équivalent à l'application des différents taux selon les maturités.

Les autres hypothèses actuarielles locales (économiques et démographiques) ont été fixées selon les conditions en vigueur en France.

Le montant des écarts actuariels comptabilisés directement en Capitaux propres est un gain actuariel de 0,5 M€ au titre de l'exercice 2011. Le montant total cumulé au 31 décembre 2011 des écarts actuariels comptabilisés en Capitaux propres est non significatif.

La variation du taux d'actualisation de plus ou moins 0,5 % aurait les conséquences suivantes sur le montant de la dette actuarielle à la clôture :

– variation de +0,5 % : (0,3) M€ ;

– variation de -0,5 % : +0,3 M€.

E.8.1.2 Charges comptabilisées au titre des régimes à cotisations définies

Dans certains pays, et plus particulièrement en France, le Groupe participe à des régimes de Sécurité sociale de base, pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'État. Les régimes de base sont considérés comme étant des régimes à cotisations définies. Suivant les pays, la part des cotisations payées relative aux retraites n'est pas clairement identifiable.

Le montant des cotisations de retraite prises en charge sur l'exercice au titre des régimes à cotisations définies (hors régimes de base) s'élève à 4,4 M€ au 31 décembre 2011, contre 3,8 M€ au 31 décembre 2010. Il comprend les cotisations versées à la Caisse de prévoyance externe multi-employeur (CNPO) au titre des engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite des ouvriers du bâtiment.

E.8.2 Autres provisions

Nature provision	31 déc. 2010	Entrée périmètre et autres mouvements	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (non utilisées)	Charge et divers	31 déc. 2011
Litiges marchés	1,1			(1,1)			0,0
Litiges personnel et organismes sociaux	0,0		0,5	(0,0)			0,5
Litiges fiscaux et douaniers	10,6		1,0			(0,0)	11,6
Fin de chantier	18,3		1,9	(8,7)	(1,7)	(0,3)	9,5
S.A.V.	0,2		0,9			0,0	1,1
Autres risques courants	0,0		2,3				2,3
Pertes à terminaison	0,6		0,2	(0,6)			0,2
Total autres provisions	30,9	0,0	6,7	(10,4)	(1,7)	(0,3)	25,1
Ventilation :							
<i>Provisions non courantes</i>	<i>10,8</i>						<i>11,5</i>
<i>Provisions courantes</i>	<i>20,1</i>						<i>13,7</i>
Total autres provisions	30,9						25,1

Les variations de la période sont principalement constituées des mouvements sur les provisions pour fin de chantier sur des affaires réceptionnées par les clients.

E.8.2.1 Litiges et arbitrages

Les sociétés qui font partie du Groupe sont parfois impliquées dans des litiges dans le cadre de leurs activités. Les risques y afférant ont été évalués par le Groupe et ses filiales concernées en fonction de leur connaissance des dossiers et font l'objet de provisions déterminées en conséquence.

Les principaux litiges en cours à la date du présent document sont présentés au Rapport de gestion, lui-même partie intégrante du Rapport annuel 2011 du Groupe, paragraphe B.2.

E.8.2.2 Droit individuel à la formation

La loi du 4 mai 2004 ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de vingt heures minimum par an, cumulables sur une période de six ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce Droit individuel à la formation (DIF) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle. Le nombre d'heures de formation acquises au titre du DIF par les salariés du Groupe s'élève à 71 076 au 31 décembre 2011.

E.9 Besoin en fonds de roulement et actifs et passifs courants

E.9.1 Variation du besoin en fonds de roulement

	31/12/2011	31/12/2010
Stocks et travaux en cours	2,1	3,2
Clients	217,4	219,8
Autres actifs courants d'exploitation	79,2	77,8
Stocks et créances d'exploitation (I)	298,7	300,8
Fournisseurs (hors dettes sur immobilisations)	(207,2)	(192,5)
Autres passifs courants d'exploitation	(163,5)	(256,4)
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)	(370,7)	(448,9)
Besoin en fonds de roulement (hors provisions courantes) (I + II)	(72,0)	(148,1)
Provisions courantes (hors part < 1 an des provisions non courantes)	(13,2)	(20,0)
Besoin en fonds de roulement (y compris provisions courantes)	(85,2)	(168,1)
Variation nette (poste à poste)	(82,9)	
Autres variations(*)	(8,8)	
Variation nette au TFT	(91,7)	

(*) Principalement écarts de conversion et mouvements de périmètre.

E.9.2 Analyse des créances clients

Le tableau ci-dessous présente les créances clients ainsi que leurs dépréciations éventuelles.

	31/12/2011	31/12/2010
Clients (créances facturées et produits à recevoir)	232,7	227,2
Provisions – créances clients	(15,3)	(7,4)
Créances clients nettes	217,4	219,8
Ventilation :		
Inférieur à 1 an	217,4	219,8
De 1 à 5 ans		
Supérieur à 5 ans		

Les créances clients sont détaillées par segment d'activité et zone d'activité en paragraphe C.2. « Information sectorielle ». Leur sensibilité au risque de crédit et leur ventilation par devise sont présentées en paragraphe E.11 « Gestion des risques financiers ».

E.9.3 Autres actifs courants d'exploitation

	Brut	Dépréciation	Net	Net 31/12/2010
Avances et acomptes versés	8,1		8,1	11,2
Comptes courants	12,6		12,6	13,3
Créances sociales et fiscales	31,3	(5,7)	25,6	15,7
Autres créances d'exploitation	28,1	(8,3)	19,8	27,2
Charges constatées d'avance	13,1		13,1	10,5
Total	93,1	(14,0)	79,2	77,8

E.9.4 Autres passifs courants d'exploitation

	Net	Net 31/12/2010
Avances et acomptes reçus	26,7	104,6
Comptes courants	18,2	16,1
Dettes fiscales et sociales	34,0	34,5
Autres dettes d'exploitation	25,0	10,1
Produits constatés d'avance	59,6	91,2
Total	163,5	256,4

Les avances et acomptes reçus et les produits constatés d'avance relèvent majoritairement des contrats à long terme du Groupe comptabilisés selon l'IAS11 (cf. paragraphe A.3.3). Leurs montants en clôture peuvent subir des variations importantes liées à l'avancement des chantiers.

E.10 Informations relatives à l'Excédent Financier Net (EFN)

Au 31 décembre 2011, l'EFN, tel que défini en paragraphe A.3.22, ressort à +85,7 M€, contre +204,8 M€ au 31 décembre 2010.

Rapprochement de l'EFN avec les postes du bilan :

	31/12/2011	31/12/2010
Autres emprunts et dettes financières	(46,7)	(3,6)
Dettes financières courantes	(19,7)	(25,6)
Actifs financiers de gestion de trésorerie	4,7	0,0
Disponibilités et équivalents de trésorerie	147,4	234,0
Instruments dérivés actifs courants	0,0	0,0
Excédent Financier Net	85,7	204,8

E.10.1 Détail des dettes financières

	Paragraphes	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Endettement court et moyen terme	E.10.1.1	65,8	28,0
Juste valeur des produits dérivés passifs	E.11.3.2	0,2	0,0
Découverts bancaires	E.10.2.1	0,5	1,0
Autres dettes financières courantes		0,0	0,2
Dettes financières		66,4	29,2
<i>dont : passif courant</i>		19,7	25,6
<i>dont : passif non courant</i>		46,7	3,6

E.10.1.1 Détail de l'endettement court et moyen terme

	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Emprunts bancaires	13,7	3,1
Emprunts contractés auprès du groupe Vinci	36,9	
Locations financements	1,5	1,3
Tirage de lignes de crédit	13,7	23,6
Endettement court et moyen terme	65,8	28,0
<i>dont : part à court terme (courante)</i>	19,1	24,4
<i>dont : part à long terme (non courante)</i>	46,7	3,6

Au cours de l'exercice, le Groupe a contracté un emprunt auprès du groupe Vinci, d'un montant nominal de 36,5 M€, afin de refinancer les acquisitions externes récentes des segments « Services » et « Forages ».

Les autres emprunts en cours à la clôture ont été contractés en vue de financer des immobilisations corporelles industrielles.

E.10.1.2 Détail des principaux emprunts et dettes financières

	Devise	Taux intérêt contractuel	Échéance(s)	31/12/2011			31/12/2010	
				Capital restant dû	Valeur au bilan	dont ICNE (intérêts courus non échus)	Capital restant dû	Valeur au bilan
Emprunts bancaires et autres dettes financières								
Vinci Finance International	EUR	Euribor 6m + 0,95 %	juillet 2016	36,5	36,9	0,4		
Cofor	EUR	3,87 %	mai 2018	10,6	10,7	0,1		
Autres emprunts	EUR et autres devises		< 5 ans	3,1	3,1		3,1	3,1
Emprunts liés aux retraitements des locations-financement								
Autres emprunts	EUR		< 5 ans	1,5	1,5		1,3	1,3
	EUR	Euribor 6m (max) + 0,50 % (max)	2012	10,0	10,0		20,0	20,0
Tirage de lignes de crédit	autres devises		2012	3,7	3,7		3,6	3,6
Endettement court et moyen terme				65,3	65,8	0,5	28,0	28,0

E.10.1.3 Échéancier des dettes financières

L'échéancier des dettes du Groupe, en valeur de remboursement, et des flux d'intérêt associés, évalués sur la base des taux d'intérêt au 31 décembre 2011, s'analyse comme suit :

	31/12/2011	Flux en capital (décaissement)		
	Valeur au bilan	Inférieur à 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Emprunts bancaires et autres dettes financières				
Vinci Finance International	36,9	3,2	33,8	
Cofor	10,7	1,7	6,5	2,5
Tirage de lignes de crédit	10,0	10,0		
Total analysé	57,6	14,9	40,3	2,5
Total au bilan (rappel)	65,8			

E.10.2 Ressources et liquidités

Au 31 décembre 2011, le Groupe dispose d'un montant de 152,5 M€ de ressources disponibles et mobilisables à très court terme, dont 132,5 M€ de trésorerie nette gérée (cf. paragraphe E.10.2.1) et 20 M€ constitués de lignes de crédit bancaires renouvelables non encore tirées (cf. paragraphe E.10.2.2).

E.10.2.1 Trésorerie nette gérée

La trésorerie nette gérée est la trésorerie librement disponible. Celle-ci exclut notamment les actifs et passifs de trésorerie figurant au bilan des activités contrôlées conjointement avec des partenaires.

	31/12/2011		31/12/2010	
	Total au bilan	Nette gérée	Total au bilan	Nette gérée
Équivalents de trésorerie	59,5	56,9	88,6	82,7
Disponibilités	88,0	76,0	145,4	114,0
Découverts bancaires	(0,5)	(0,5)	(1,0)	(1,0)
Autres passifs financiers	0,0	0,0	(0,2)	(0,2)
Trésorerie	147,0	132,5	232,8	195,5
<i>Trésorerie à l'actif</i>	<i>147,4</i>		<i>234,0</i>	
<i>Trésorerie au passif</i>	<i>(0,5)</i>		<i>(1,2)</i>	

E.10.2.2 Lignes de crédit renouvelables

Les montants autorisés et utilisés et les maturités des lignes de crédit renouvelables du Groupe sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

	Utilisations au 31/12/2011	Autorisations au 31/12/2011	Échéances des lignes utilisées		
			< à 1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans
Lignes bilatérales	10,0	30,0	10,0		
Total	10,0	30,0	10,0	0,0	0,0

E.10.2.3 Covenants financiers

Les principaux emprunts en vigueur à la clôture ne comportaient pas de clauses de remboursement anticipé en cas de non-respect des ratios financiers, comme précisé ci-dessous.

	Contrats de financement	Montants autorisés	Montants utilisés	Ratios	Seuils	Niveaux atteints au 31/12/2011
Vinci Finance International	Crédit d'acquisition	36,5	36,5	non applicable	non applicable	non applicable
Cofor	Crédit d'acquisition	10,6	10,6	non applicable	non applicable	non applicable

E.11 Informations relatives à la gestion des risques financiers

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- le risque de crédit ;
- le risque de liquidité ;
- le risque de marché.

Ce paragraphe présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques, ainsi que sa gestion du capital. Des informations quantitatives figurent à d'autres endroits dans les états financiers consolidés.

La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies. La politique et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement revus afin de prendre en compte les évolutions des conditions de marché et des activités du Groupe. Le Groupe, par ses règles et procédures de formation et de gestion, vise à développer un environnement de contrôle rigoureux et constructif dans lequel tous les membres du personnel ont une bonne compréhension de leurs rôles et de leurs obligations.

Le Comité d'audit du Groupe a pour responsabilité de veiller à l'application par la Direction Générale de la politique et des procédures de gestion des risques du Groupe, et d'examiner l'adéquation du cadre de gestion des risques avec les risques auxquels le Groupe doit faire face.

E.11.1 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients de l'activité « Contracting ».

Gestion du risque Clients au sein du Groupe

Entrepose Contracting peut être exposée dans le cadre de son activité à une défaillance ou à un défaut de paiement de son client, tant au cours de la réalisation du projet que lors de la livraison de l'ouvrage.

Entrepose Contracting ne s'engage contractuellement qu'après étude de la solvabilité de son client ou après la mise en place effective d'un financement dédié au projet.

Généralement, les clients d'Entrepose Contracting sont des compagnies du secteur de l'Énergie de renommée internationale, telles que Total, EDF, GDF SUEZ, BP, ExxonMobil, Shell, Chevron ou encore des opérateurs nationaux avec lesquels elle entretient des relations commerciales de longue date comme SNDP en Tunisie, ou Sonatrach en Algérie.

Dans d'autres cas, Entrepose Contracting est à même d'accompagner ses offres de propositions de financement sous forme de crédit acheteur ou de crédit financier mis en place avec l'aide de ses banques partenaires.

Enfin, le mode opérationnel d'Entrepose Contracting repose sur le versement d'avances ou la négociation de milestones contractuels lui permettant d'avoir généralement une trésorerie positive et donc une exposition financière réduite.

Poids individuel des plus gros clients au sein du poste « Clients » :

Poids du :	Déc. 2011	Secteur	%	Déc. 2010	Secteur
Clients représentant plus de 10 % du poste :					
1 ^{er} client	44,6	« Pipelines »	21 %	23 %	« Opérations côtières »
2 ^e client	25,5	« Projets »	12 %	16 %	« Pipelines »
Autres clients	147,3		67 %	61 %	
Total clients	217,4		100 %	100 %	

Poids en Chiffre d'affaires des clients les plus importants :

Poids du :	Déc. 2011	Secteur	%	Déc. 2010	Secteur
Clients dont le CA annuel représentant plus de 10 % :					
1 ^{er} client	168,7	« Pipelines »	25 %	19 %	« Pipelines »
2 ^e client	85,4	« Pipelines »	13 %	17 %	« Pipelines »
3 ^e client				14 %	« Opérations côtières »
Autres clients	420,7		62 %	50 %	
Total Chiffre d'affaires	674,7		100 %	100 %	

Instruments financiers et placements

Les instruments financiers sont mis en place avec des établissements financiers répondant aux critères de notation de crédit définis et suivis par le groupe Vinci, et communiqués à l'ensemble des sociétés du groupe Vinci, auquel le Groupe appartient.

Étant donné que le Groupe n'a investi que dans des titres ayant des notations élevées, le Groupe ne s'attend pas à ce qu'une contrepartie fasse défaut.

E.11.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Gestion du risque de liquidité au sein du Groupe

Comme exposé ci-dessus en « Gestion du risque clients », le mode opérationnel prévoit d'une façon générale que les cash flows soient positifs ou au minimum neutres sur les contrats pris par le Groupe. Cette gestion aboutit au global à un besoin en fonds de roulement structurellement négatif et à une trésorerie nette positive.

Au 31 décembre 2011, la trésorerie s'élevait à 147,0 M€, ce qui représentait 84 jours de dépenses opérationnelles sur la base du Compte de Résultat 2011.

Au 31 décembre 2010, la trésorerie s'élevait à 220,9 M€, ce qui représentait 107 jours de dépenses opérationnelles sur la base du Compte de résultat 2010.

Le Groupe dispose par ailleurs de lignes de crédit disponibles négociées avec ses partenaires financiers, dont certaines ont été tirées à la clôture (*cf. paragraphe E.10.2.2*).

E.11.3 Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêts et les prix des instruments de capitaux propres, et qui affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et de contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité/risque.

Le Groupe achète et vend des dérivés et supporte des passifs financiers, afin de gérer les risques de marché.

E.11.3.1 Risque de taux d'intérêt

Pour ce qui concerne son endettement, le Groupe est endetté à taux variable, principalement sur l'emprunt long terme indiqué en paragraphe E.10.1.2. Le Groupe considère qu'il est peu exposé au risque de taux.

E.11.3.2 Risque de change

La devise de référence d'Entrepose Contracting est l'euro. Les contrats sont libellés majoritairement en devises convertibles : euro (EUR), dollar américain (USD) et australien (AUD), livre sterling (GBP), rand d'Afrique du Sud (ZAR).

Le risque de change est traité contrat par contrat, et vise à identifier s'il subsistera à l'issue du contrat une marge significative dans une devise autre que la monnaie fonctionnelle de l'entité opérationnelle.

En pareil cas, des couvertures peuvent être réalisées, soit au stade de l'offre, soit par des instruments financiers à terme une fois le contrat obtenu.

E.11.3.2.1 Répartition par devise des principaux actifs et passifs

Créances clients		2011	2010
EUR	Euro	118,8	118,9
USD	Dollar des États-Unis	52,1	19,1
ZAR	Rand d'Afrique du Sud	0,0	35,6
AUD	Dollar d'Australie	9,1	10,9
PGK	Kina de Papouasie	7,4	
QAR	Rial du Qatar	13,7	19,7
DZD	Dinar d'Algérie	9,0	5,0
GBP	Livre Sterling	4,3	4,5
Autres devises (MAD, NGN, etc.)		3,0	6,0
Total		217,4	219,8

Trésorerie		31/12/2011	31/12/2010
		K Devise	c/val K€
EUR	Euro	77,8	139,1
USD	Dollar des États-Unis	34,7	38,4
ZAR	Rand d'Afrique du Sud	73,6	15,6
AUD	Dollar d'Australie	17,8	11,7
QAR	Rial du Qatar	15,3	7,6
TND	Dinar de Tunisie	8,8	2,9
MAD	Dirham du Maroc	36,4	5,5
DZD	Dinar d'Algérie	257,5	5,4
PGK	Kina de Papouasie	10,4	1,5
GBP	Livre Sterling	1,4	2,8
Autres devises		2,3	2,3
Trésorerie nette		147,0	232,8
<i>se décomposant en :</i>			
<i>Disponibilités et équivalents de trésorerie</i>		<i>147,4</i>	<i>234,0</i>
<i>Dettes financières courantes</i>		<i>(0,5)</i>	<i>(1,2)</i>

Dettes financières	31/12/2011	31/12/2010	% 2011
Euro	60,9	26,6	93 %
Livre sterling			
Dollar américain			
Autres devises	4,9	1,4	7 %
Total endettement court et moyen terme	65,8	28,0	100 %

E.11.3.2.2 Analyse de l'exposition au risque de change

Le tableau ci-dessous présente l'incidence :

- sur les capitaux propres du Groupe, via la réserve de conversion, d'une appréciation de +10 % ou d'une dépréciation de -10 % du cours de clôture des principales devises à la clôture du Groupe, par rapport à l'euro ;
- sur le Chiffre d'affaires et le Résultat net part Groupe, d'une appréciation de +10 % ou d'une dépréciation de -10 % du cours moyen des principales devises du Groupe pendant l'exercice, par rapport à l'euro.

	Valeur au 31/12/2011	Appréciation vs. €		Dépréciation vs. €	
		+10 % des taux de clôture	+10 % des taux moyens	-10 % des taux de clôture	-10 % des taux moyens
Chiffre d'affaires	674,7		+43,2		(43,2)
Résultat net part Groupe	15,8		+0,9		(0,9)
Capitaux propres part Groupe (réserve de conversion)	151,7	+3,8		(3,8)	

La valorisation des options de change en cours à la clôture est présentée dans le tableau ci-dessous :

	Notionnel total (K devise)	Échéance			Valeur de marché 31/12/2011	Valeur de marché 31/12/2010	Variation de la période
		< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans			
Instruments financiers sur devises (options de change, ventes à terme)							
Achat et vente à terme	USD	8,5	8,5		(0,2)	0,0	(0,2)
					(0,2)	0,0	(0,2)
Inclus dans :							
<i>Actifs financiers de gestion de trésorerie</i>					0,0	0,0	
<i>Dettes financières courantes</i>					(0,2)		

E.12. Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable

Le tableau suivant indique la valeur comptable au bilan des actifs et passifs financiers par catégorie comptable définie selon la norme IAS 39, ainsi que leur juste valeur :

31 déc. 2011	Catégories comptables					Juste valeur			
	Valeur nette comptable au bilan de la classe	Instruments financiers par le Résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs disponibles à la vente (option juste valeur)	Prêts et créances	Passifs amorti au coût	Cours cotés et disponibilités	Modèle interne avec paramètres observables	Modèle interne des paramètres non observables
Autres actifs financiers	4,7			0,8	3,9		3,9	0,8	4,7
<i>Titres non consolidés</i>	0,8			0,8				0,8	0,8
<i>Prêts et autres immobilisations financières</i>	3,9				3,9		3,9		3,9
Total actifs financiers non courants	4,7			0,8	3,9		3,9	0,8	4,7
Avances et acomptes versés sur commandes	8,1				8,1		8,1		8,1
Créances clients et comptes rattachés	217,4				217,4		217,4		217,4
Autres débiteurs					0,0		0,0		0,0
Autres actifs financiers					0,0		0,0		0,0
<i>Dont Sicav gagées</i>				0,0			0,0		0,0
<i>Dont Instruments dérivés actif</i>	0,0		0,0				0,0		0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	147,4			147,4			147,4		147,4
Total actifs financiers courants	373,0		0,0	0,0	225,5	0,0	147,4		225,5
Total des actifs financiers	377,7		0,0	0,8	229,5	0,0	147,4	0,8	377,7
Emprunts et dettes financières (part > 1 an)	(46,7)				(46,7)		(46,7)		(46,7)
Autres passifs financiers	(2,3)				(2,3)		(2,3)		(2,3)
Total passifs financiers non courants	(49,0)				(49,0)		(49,0)		(49,0)
Emprunts et dettes financières (part < 1 an)	(19,1)				(19,1)		(19,1)		(19,1)
Avances et acomptes reçus	(26,7)				(26,7)		(26,7)		(26,7)
Fournisseurs et comptes rattachés	(208,0)				(208,0)		(208,0)		(208,0)
Autres dettes	(77,2)				(77,2)		(77,2)		(77,2)
Autres passifs financiers	(0,6)				(0,5)		(0,5)		(0,5)
<i>Dont découverts bancaires</i>	(0,5)				(0,5)		(0,5)		(0,5)
<i>Dont Instruments dérivés passif</i>	(0,2)		(0,2)				(0,2)		(0,2)
Total passifs financiers courants	(331,6)	(0,2)	0,0		(331,4)		(0,5)	(0,2)	(331,6)
Total des passifs financiers	(380,6)	(0,2)	0,0		(380,4)		(0,5)		(380,6)
Total	(2,9)	(0,2)	0,0	0,8	229,5	0,8	147,0	0,8	(2,9)

E.12. Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable

Le tableau suivant indique la valeur comptable au bilan des actifs et passifs financiers par catégorie comptable définie selon la norme IAS 39, ainsi que leur juste valeur :

31 déc. 2010	Catégories comptables					Juste valeur				
	Valeur nette comptable au bilan de la classe	Instruments financiers par le Résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs amorti au coût	Cours cotés et disponibilités	Modèle interne avec paramètres observables	Modèle interne avec paramètres non observables	Juste valeur de la classe
Rubriques au bilan et classes d'instruments										
Autres actifs financiers	3,1			0,2	2,9			2,9	0,2	3,1
Titres non consolidés	0,2			0,2					0,2	0,2
Prêts et autres immobilisations financières	2,9				2,9			2,9		2,9
Total actifs financiers non courants	3,1			0,2	2,9			2,9	0,2	3,1
Avances et acomptes versés sur commandes	11,2				11,2					11,2
Créances clients et comptes rattachés	219,2				219,2					219,2
Autres débiteurs					0,0					0,0
Autres actifs financiers	0,0						0,0			0,0
Dont Sicav gagées					0,0					0,0
Dont Instruments dérivés actif	0,0		0,0					0,0		0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	234,0			234,0			234,0			234,0
Total actifs financiers courants	464,4	0,0	0,0	0,0	230,4	0,0	234,0	230,4	0,2	464,4
Total des actifs financiers	467,5	0,0	0,0	0,2	233,3	0,0	234,0	233,3	0,2	467,5
Emprunts et dettes financières (part > 1 an)	(3,6)					(3,6)		(3,6)		(3,6)
Autres passifs financiers	(6,2)					(6,2)		(6,2)		(6,2)
Total passifs financiers non courants	(9,8)					(9,8)		(9,8)		(9,8)
Emprunts et dettes financières (part < 1 an)	(24,4)					(24,4)		(24,4)		(24,4)
Avances et acomptes reçus	(104,6)					(104,6)		(104,6)		(104,6)
Fournisseurs et comptes rattachés	(192,5)					(192,5)		(192,5)		(192,5)
Autres dettes	(60,6)					(60,6)		(60,6)		(60,6)
Autres passifs financiers	(1,2)					(1,2)		(1,2)		(1,2)
Dont découverts bancaires	(1,2)					(1,2)		(1,2)		(1,2)
Dont Instruments dérivés passif	0,0					0,0		0,0		0,0
Total passifs financiers courants	(383,3)	0,0	0,0	0,0	(383,3)	(1,2)	(1,2)	(382,1)	0,2	(383,3)
Total des passifs financiers	(393,1)	0,0	0,0	0,0	(393,1)	(1,2)	(1,2)	(392,0)	0,2	(393,1)
Total	74,3	0,0	0,0	0,2	233,3	(393,1)	232,8	(158,6)	0,2	74,3

F Autres notes

F.1 Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent :

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction ;
- les opérations avec les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable ou détient un contrôle conjoint ;
- les opérations réalisées avec les sociétés du groupe Vinci.

Les transactions entre parties liées s'effectuent sur une base de prix de marché.

F.1.1 Opérations avec les dirigeants

Le tableau ci-dessous présente la rémunération et les avantages assimilés en année pleine accordés par Entrepose Contracting aux personnes qui sont à la clôture membres du Comité exécutif du Groupe (Comex) et qui exercent des fonctions centrales d'animation du Groupe.

Les données comparatives 2010 ont ainsi été corrigées aux fins de comparaison, afin de tenir compte du transfert de certains personnels au 1^{er} juin 2011 au sein d'Entrepose Projets, et qui n'exercent ainsi plus à la clôture de fonctions centrales au sein du Comex (cf. ci-après chapitre H, note 1).

En K€	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Rémunérations versées chargées	1 881	1 436
Avantages postérieurs à l'emploi	526	311
Indemnités de fin de contrat de travail	0	0
Autres avantages à long terme	5	2
Paiements en actions	662	299
Total	3 073	2 048

F.1.2 Opérations avec le groupe Vinci

Le groupe Vinci, au travers des deux sociétés Vinci S.A. et Vinci Construction Participations, est la société mère d'Entrepose Contracting.

Entrepose Contracting est elle-même consolidée dans les comptes du groupe Vinci, 1, cours Ferdinand de Lesseps – 92751 Rueil-Malmaison Cedex, depuis le 1^{er} septembre 2007.

Les opérations entre le groupe Entrepose Contracting et les sociétés du groupe Vinci portent principalement sur des activités commerciales normales dans le cadre de la réalisation de son activité opérationnelle.

F.2. Obligations contractuelles et autres engagements donnés et reçus

Les obligations contractuelles et autres engagements donnés et reçus s'analysent de la façon suivante :

F.2.1 Obligations contractuelles

À l'exception des propriétés foncières décrites en E.3, le Groupe prend en location l'intégralité des bâtiments et terrains nécessaires à son activité.

Ceux-ci incluent principalement les baux commerciaux contractés par le Groupe pour le siège social du Groupe à Colombes (92), ainsi que les baux commerciaux du sous-groupe Entrepose Services à Cergy (95) et de Geoclean à Cassis (13), pour bureaux et atelier.

Les données chiffrées sont indiquées ci-dessous, et indiquent les engagements irrévocables, sauf pénalités, du Groupe pour les baux commerciaux de ses principales filiales et établissements.

Les charges de l'exercice correspondant à ces engagements de location se sont élevées à 8,2 M€, contre 6,4 M€ au cours de l'exercice 2010.

	31/12/2011	31/12/2010
Locations simples	10,2	9,9
Obligations d'achat et d'investissement	0	0

L'analyse par échéance des obligations contractuelles se présente comme suit :

	Total	Paiements dus par période		
		< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Contrats de location simple	10,2	4,5	5,6	0,2
Obligations d'achats et d'investissements	0			

F.2.2 Autres engagements donnés et reçus

F.2.2.1 Engagements liés aux opérations de croissance externe

	Total	Échéance < 1 an	Échéance 1 à 5 ans	Échéance > 5 ans
Engagements reçus				
Garanties d'actif et passif	6,2			
<i>Obtenues des vendeurs lors de l'acquisition de :</i>				
Entrepose Services (ex-Captrade)	4,0	4,0		
Cofor	1,8	0,9	0,9	
Bourelly	0,4	0,4		

F.3. Honoraires des Commissaires aux comptes

Conformément à la recommandation de l'AMF, ce tableau n'intègre que les honoraires des Commissaires aux comptes de la Société, pour l'ensemble des sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

En K€	KPMG				Deloitte			
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
1. Audit								
1.1 Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Émetteur	143	319	28,6 %	37,6 %	143	0	50,9 %	100,0 %
Filiales intégrées globalement	328	485	65,8 %	57,1 %	138		49,1 %	0,0 %
1.2 Diligences et prestations directement liées à la mission des Commissaires aux comptes								
Émetteur		45	0,0 %	5,3 %				
Filiales intégrées globalement	28	0	5,6 %					
Sous-total	498	849	100,0 %	100,0 %	280	0	100,0 %	100,0 %
2. Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
2.1 Juridique, fiscal, social			0,0 %	0,0 %				
2.5 Autres								
Sous-total	0	0	0,0 %	0,0 %	0	0	0,0 %	0,0 %
Total des honoraires	498	849	100,0 %	100,0 %	280	0	100,0 %	100,0 %

G Événements postérieurs à la clôture

Proposition d'affectation du résultat

Le Conseil d'administration a arrêté, le 25 janvier 2012, les états financiers consolidés au 31 décembre 2011. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 14 mars 2012. Il sera proposé à l'Assemblée générale ordinaire un dividende de 0,92 euro par action au titre de cet exercice.

H Listes des principales entités consolidées au 31 décembre 2011

Société	Forme juridique	Adresse	N° Siren ou N° Immatriculation	Pourcentage d'intérêt/droits de vote déc. 2011	Pourcentage d'intérêt/droits de vote déc. 2010	Méthode de consolidation
Entrepose Contracting	S.A.	165, boulevard de Valmy – 92707 Colombes – France	410430706	Entité consolidante		
Geostock Holding	S.A.	7, rue E. et A. Peugeot – 92563 Rueil-Malmaison – France	304464415	25,00	25,00	Mise en équivalence
Activité « Projets »						
Entrepose Projets ⁽¹⁾	S.A.S.	165, boulevard de Valmy – 92707 Colombes – France	529170888	100,00	100,00	Intégration globale
CMP Dunkerque	S.A.	Avenue de la Gironde – 59944 Dunkerque – France	401315999	99,95	99,95	Intégration globale
CMPEA	S.A.R.L.	Route de Sedan Wadelincourt – 08209 Sedan – France	352897870	84,00	84,00	Intégration globale
Entrepose Algérie	EURL	Lot N° 15 Hassi Messaoud-Ouargla – Algérie	99830049193602	99,99	99,99	Intégration globale
Delattre Bezons Nigeria	Ltd	184, Moshood Olugbani Street – Lagos - Nigeria	VIV1000224444	96,09	96,09	Intégration globale
Activité « Services »						
Entrepose Services	S.A.S.	21-23, rue du Petit-Albi – BP 58540 – Cergy Pontoise – Cedex – France	448268045	100,00	100,00	Intégration globale
NumRS	S.A.	21-23, rue du Petit-Albi – BP 58540 – Cergy Pontoise – Cedex – France	389075540	100,00	100,00	Intégration globale
ISIS	S.A.	66 Matei Voievod Secteur 2, Bucarest – Roumanie	J40/19164/2006	100,00	100,00	Intégration globale
ABO Supply	S.A.	1404 North Sam Houston Parkway East, suite 100, Houston – Texas 77032 – U.S.A	800561397	100,00	100,00	Intégration globale
Challenger SOS	S.A.	165, boulevard de Valmy – 92707 Colombes – France	324192103	99,96	99,96	Intégration globale
Activité « Opérations côtières »						
Geocean	S.A.	Quartier du Brégadan, ZA Technoparc CS 60001 – 13711 Cassis Cedex – France	408536746	100,00	100,00	Intégration globale
Nymphéa Environnement	S.A.	Quartier du Brégadan, ZA Technoparc CS 60001 – 13711 Cassis Cedex – France	432753507	99,99	99,99	Intégration globale
PT Indonesia	Ltd	N.8 Kebon Melati Kebon Melati Tanah Abang Central Jakarta – Indonésie	09.05.1.45.46022	94,00	94,00	Intégration globale
Activité « Pipelines »						
Spiecapag	S.A.	165, boulevard de Valmy – 92707 Colombes – France	399237494	100,00	100,00	Intégration globale
Spiecapag Australia	Ltd	66-84, Goulburn Street, W Buck, level 29, NSW 2000 Sydney – Australie	ABN 53067306138	99,90	99,90	Intégration globale
Spiecapag Nuigini	Ltd	C/O PWC, level 6 Credit Hse, Cuthbertson St, Port Moresby, PNG	IPA 1-71498	100,00	100,00	Intégration globale
Spiecapag Régions Sud	S.A.S.	10, avenue de Pradie, ZI du Bois-Vert – 31120 Portet-sur-Garonne – France	403284839	100,00	100,00	Intégration globale
Spiecapag UK	Ltd	46 West-bar Street, Banbury OX169RZ – Royaume-Uni	4024580	100,00	100,00	Intégration globale
Horizontal Drilling International (HDI)	S.A.	165, boulevard de Valmy – 92707 Colombes – France	388835308	100,00	100,00	Intégration globale
Activité « Forages »						
Cofor	S.A.	39, rue de la Ferté-Alais – 91720 Maisse – France	343681169	95,01	70,00	Intégration globale
Geometric Cofor	Ltd	46 West-bar Street, Banbury OX169RZ – Royaume-Uni	07674179	95,01		Intégration globale
Activités contrôlées conjointement⁽²⁾						
SPC/Hawk International	JV	« Pipelines »	Yémen	98,00	98,00	Intégration globale
SPC/Groupe Five	JV	« Pipelines »	Afrique du Sud	50,00	50,00	note ⁽³⁾
Unitec/ SPC	UTE	« Pipelines »	Espagne	50,00	50,00	note ⁽³⁾
Huelva	UTE	« Projets »	Espagne	50,00	50,00	note ⁽³⁾
Doha	JV	« Projets »	Qatar	30,00	30,00	note ⁽³⁾

(1) Entrepose Projets (ex-Valmy 1) est la société bénéficiaire de la branche complète et autonome d'activité « Projets » d'Entrepose Contracting, apportée au 1^{er} juin 2011 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011. La société Valmy 1, créée au 15 décembre 2010 et filiale à 100 % d'Entrepose Contracting, était sans activité préalablement aux apports.

Cette opération de réorganisation interne n'a eu aucune incidence sur le périmètre de consolidation du Groupe.

Entrepose Projets, comme Entrepose Contracting au 31 décembre 2010, exerce son activité majoritairement sur le segment « Projets », et également sur le segment « Opérations côtières ». Postérieurement aux opérations d'apport, Entrepose Contracting s'est recentrée sur une activité de gestion de participations et de prestations de services à l'ensemble du Groupe (cf. paragraphe A.1).

(2) Les Activités contrôlées conjointement sont des groupements momentanés entre partenaires en vue de la réalisation d'un contrat à long terme.

(3) Ces activités sont consolidées sur la base de la quote-part Groupe dans les actifs contrôlés, les passifs encourus et les produits et charges.

I Rapprochement entre le Tableau des flux de trésorerie 2010 issus des états financiers 2011, avec le TFT publié 2010

Comme indiqué en paragraphe A.1, le Groupe a adopté le TFT standard Vinci à compter de 2011, et présente également le format standard en colonne n-1 (2010).

Cette nouvelle présentation, plus détaillée, diffère de la précédente sur plusieurs agrégats, dont la variation du besoin en fonds de roulement (BFR), qui regroupait jusqu'en 2010 certaines variations présentées désormais séparément, comme les justes valeurs des instruments financiers, les autres actifs de gestion de trésorerie, ou les comptes courants rachetés lors de l'entrée en périmètre des nouvelles sociétés, comme Cofor ou HDI (cf. RA 2010, F.1.1.1 et F.1.1.2). L'ensemble des reclassements effectués est sans incidence sur la trésorerie.

	2010 comparatif n-1	2010 publié	Principales variations 2010 retraité/ publié	Commentaires	
Résultat net consolidé de la période (y compris les intérêts minoritaires)	55,7	55,7			
Dotations nettes aux amortissements	11,3	11,3			
Dotations (reprises) nettes aux provisions	2,6	(1,6)	4,2	←	Reclassement sur BFR (note 1)
Paiements en actions (IFRS 2) et autres retraitements	(0,0)	0,1	(0,2)	←	Reclassement sur BFR (note 1)
Résultat sur cessions	(1,3)	(1,3)			
Variation de juste valeur des instruments financiers	(0,7)	(3,9)	3,2	←	Reclassement sur BFR (note 1)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence, dividendes des sociétés non consolidées et résultat des activités en cours de cession	(5,8)	(5,8)			
Coûts d'emprunt immobilisés	0,0				
Coût de l'endettement financier net comptabilisé	(0,9)	(0,9)			
Charges d'impôt (y compris impôts différés) comptabilisées	16,3	16,3			
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	77,1	69,9			
Variations du BFR liées à l'activité et des provisions courantes	(27,8)	(8,4)	(19,4)	←	Reclassement sur BFR (note 1)
Impôts payés	(1,1)	(1,1)			
Intérêts financiers nets payés	0,9		0,9	B	Reclassement interne au TFT
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	3,8		3,8	A	Reclassement interne au TFT
Flux de trésorerie liés à l'activité	I	52,9	60,4		
Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles	(19,4)	(19,4)			
Cession des immobilisations corporelles et incorporelles	4,5	4,5			
Investissements opérationnels nets	II	(14,9)	(14,9)		
Cash flow opérationnel		37,9	45,5		
Investissements en immobilisations du domaine concédé (net de subventions reçues)	0,0				
Créances financières (contrats de PPP et autres)	0,0				
Investissements de développement concessions et PPP	0,0				
Cash flow libre (après investissements)		37,9	45,5		
Acquisition de titres de participation (consolidés et non consolidés)	(27,2)	(30,8)	3,6	←	Reclassement sur BFR (note 1)
Cession de titres de participation (consolidés et non consolidés)	0,0				Reclassement sur BFR (note 1)
Incidence nette des variations de périmètre	6,2		6,2	←	Reclassement sur BFR (note 1)
Investissements financiers nets	II	(21,0)	(30,8)		
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	0,0	3,8	(3,8)	A	Reclassement interne au TFT
Autres	II	(0,2)	(0,2)		
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements	II	(36,2)	(42,0)		
Augmentation et réduction de capital	0,0				
Opérations sur actions propres	0,0				
Augmentations de capital des filiales souscrites par des tiers	0,0				
Acquisitions/cessions d'intérêts minoritaires (sans prise/perte de contrôle)	0,0				
Dividendes payés :	(9,4)	(9,4)			
Aux actionnaires de la société mère	(9,3)	(9,3)			
Aux minoritaires des sociétés intégrées	(0,1)	(0,1)			
Autres (coûts de l'EFN et variation de JV par Capitaux propres)	0,0	1,0	(1,0)	B	Reclassement interne au TFT
Encaissements liés aux nouveaux emprunts long terme	2,0	2,0			
Remboursements d'emprunts long terme	(1,0)	(1,0)			
Variation des emprunts auprès du groupe Vinci	0,0				
Variation des actifs de gestion de trésorerie et autres dettes financières courantes	26,4	23,6	2,7	←	Reclassement sur BFR (note 1)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	III	18,0	16,2		
Variation de la trésorerie nette	I+II+III	34,7	34,7		
Trésorerie nette à l'ouverture	189,2	189,2			
Autres variations	8,9	8,9			
Trésorerie nette à la clôture	232,8	232,8			

Reclassements impactant la variation du besoin en fonds de roulement (BFR) : (note 1)

Variation du BFR 2010 (publié)	(8,4)
Décompensation des comptes courants acquis :	
HDI	(4,7)
Cofor	(5,1)
Variation des actifs financiers de gestion de trésorerie	(2,7)
Variation de la juste valeur des instruments financiers	(3,2)
Variation des provisions courantes	(4,2)
Autres mouvements	0,5
Variation du BFR 2010 (n-1 2011)	(27,8)

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Entrepose Contracting S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- comme indiqué dans la note A.3.1, le groupe Entrepose Contracting a recours à des estimations établies en fonction des informations disponibles lors de l'établissement de ses comptes consolidés, dans un contexte de crise financière de la zone euro, dont les conséquences notamment sur la volatilité des marchés financiers, l'accès au financement et la croissance économique rendent difficile l'appréhension des perspectives à moyen terme pour les entreprises. Ces estimations portent notamment sur :
 - les contrats de construction : le groupe Entrepose Contracting comptabilise le résultat de ses contrats à long terme selon la méthode de l'avancement sur la base des meilleures estimations disponibles des résultats à terminaison, comme indiqué dans la note A.3.3. Nous avons apprécié les hypothèses retenues par la Société pour ces estimations et revu les calculs effectués ;
 - les tests de dépréciation des goodwill : le groupe Entrepose Contracting procède, au minimum une fois par an, à des tests de dépréciation des goodwill, selon les modalités décrites dans les notes A.3.10 et E.4 de l'Annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 17 février 2012

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Philippe Bourhis

Deloitte & Associés
Marc de Villartay

Comptes sociaux

04.

Bilan	157
Compte de résultat	159
Annexe aux comptes sociaux de l'exercice 2011	160
A Activités	160
B Événements significatifs	161
C Règles et méthodes comptables	162
D Notes sur le bilan	165
E Notes sur l'activité de l'exercice	170
F Informations complémentaires	172

Bilan actif (en K€)

Rubriques		Brut	Amort./ Prov.	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Capital souscrit non appelé	I	-	-	0	0
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement	II	-	-	0	0
Frais de recherche et développement	II	-	-	0	0
Concessions, brevets, droits similaires	II	449	410	39	65
Fonds commercial	II	11 504	265	11 239	11 239
Autres immobilisations incorporelles	II	-	-	0	0
Avances, acomptes immobilisations incorporelles	II	-	-	0	0
Immobilisations corporelles					
Terrains	II	-	-	0	0
Constructions	II	-	-	0	123
Installations techniques, matériel, outillage	II	-	-	0	3 486
Autres immobilisations corporelles	II	3 457	2 024	1 433	1 528
Immobilisations en cours	II	-	-	0	275
Avances et acomptes	II	-	-	0	0
Immobilisations financières					
Participations par mise en équivalence	II	-	-	0	0
Autres participations	II	147 795	-	147 795	109 927
Créances rattachées à participations	II	-	-	0	0
Autres titres immobilisés	II	-	-	0	0
Prêts	II	-	-	0	0
Autres immobilisations financières	II	162	-	162	742
	Total II	163 367	2 699	160 668	127 385
Stocks et en-cours					
Matières premières, approvisionnements	III	-	-	0	61
En-cours de production de biens	III	-	-	0	0
En-cours de production de services	III	-	-	0	0
Produits intermédiaires et finis	III	-	-	0	0
Marchandises	III	-	-	0	0
Avances, acomptes versés/commandes	III	356	-	356	4 913
Créances					
Créances clients et comptes rattachés	III	4 483	-	4 483	81 785
Autres créances	III	10 334	-	10 334	34 230
Capital souscrit et appelé, non versé	III	-	-	0	0
Divers					
Valeurs mobilières de placement	III	17 981	-	17 981	58 726
Disponibilités	III	350	-	350	13 943
Comptes de régularisation					
Charges constatées d'avance	III	886	-	886	3 905
	Total III	34 390	0	34 390	197 563
Charges à répartir/plusieurs exercices	IV	-	-	0	0
Primes remboursement des obligations	V	-	-	0	0
Écarts de conversion actif	VI	-	-	0	1 160
	Total (I à VI)	197 757	2 699	195 058	326 108

Bilan passif (en K€)

Rubriques		31 déc. 2011	31 déc. 2010
Capitaux propres			
Capital social ou individuel	I	5 165	5 165
Primes d'émission, de fusion, d'apport	I	29 058	29 058
Écarts de réévaluation	I	–	–
Réserve légale	I	517	512
Réserves statutaires ou contractuelles	I	–	–
Réserves réglementées	I	–	–
Autres réserves	I	23 627	23 643
Report à nouveau	I	7 017	1 054
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	I	17 597	21 962
Subventions d'investissements	I	–	–
Provisions réglementées	I	–	–
	Total I	82 981	81 394
Autres fonds propres			
Produits des émissions de titres participatifs	II	–	–
Avances conditionnées	II	–	–
	Total II	–	–
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	III	–	2 093
Provisions pour charges	III	946	4 653
	Total III	946	6 746
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles	IV	–	–
Autres emprunts obligataires	IV	–	–
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	IV	10 000	22 034
Emprunts, dettes fin. divers (dont emp. participatifs)	IV	36 939	–
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	IV	–	23 876
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	IV	1 130	54 507
Dettes fiscales et sociales	IV	2 851	15 895
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	IV	–	–
Autres dettes	IV	60 211	52 385
Comptes de régularisation	IV	–	–
Produits constatés d'avance	IV	–	68 462
	Total IV	111 131	237 159
Écarts de conversion passif	V	–	809
	Total (I à V)	195 058	326 108

Compte de résultat (en K€)

Rubriques	France	Exportation	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Ventes de marchandises	-	-	-	-
Production vendue	- biens	-	-	-
	- services	12 606	12 606	238 029
Chiffre d'affaires net	12 606	0	12 606	238 029
Production stockée			-	-
Production immobilisée			-	-
Subventions d'exploitation			-	-
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			2 662	411
Autres produits			179	4 052
Total des produits d'exploitation		I	15 447	242 492
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			-	13
Variation de stock (marchandises)			-	-
Achats matières premières, autres approvisionnements (et droits de douane)			-	-
Variations de stock (matières premières et approvisionnements)			-	2 497
Autres achats et charges externes			12 810	184 554
Impôts, taxes et versements assimilés			351	3 208
Salaires et traitements			3 072	23 488
Charges sociales			3 634	12 097
Dotations d'exploitation				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			361	2 372
Sur actif circulant : dotations aux provisions			-	4 008
Pour risques et charges : dotations aux provisions			439	1 926
Autres charges			68	694
Total des charges d'exploitation		II	20 735	234 857
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			(5 288)	7 635
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée		III	-	-
Perte supportée ou bénéfice transféré		IV	-	-
Produits financiers				
Produits financiers de participations			21 037	16 401
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			-	-
Autres intérêts et produits assimilés			163	188
Reprises sur provisions et transferts de charges			-	1 198
Différences positives de change			3 645	17 643
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			184	225
Total des produits financiers		V	25 029	35 655
Dotations financières aux amortissements et provisions			-	1 142
Intérêts et charges assimilées			1 248	604
Différences négatives de change			3 832	16 173
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			-	-
Total des charges financières		VI	5 080	17 919
2. RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			19 949	17 736
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			14 661	25 371
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital			-	7 157
Reprises sur provisions et transferts de charges			-	-
Total des produits exceptionnels		VII	0	7 157
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			1	84
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			-	8 124
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			-	-
Total des charges exceptionnelles		VIII	1	8 208
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			(1)	(1 051)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		IX	-	-
Impôts sur les bénéfices		X	(2 937)	2 358
5. BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)			17 597	21 962

Annexe aux comptes sociaux de l'exercice 2011

(en milliers d'euros sauf indications contraires)

A Activités

A.1 Activités de la Société

Entrepose Contracting (« la Société ») est une entreprise domiciliée en France dont le siège social est situé au 165, boulevard de Valmy, 92707 Colombes Cedex. Elle exerce une activité de prestations de services à ses filiales (« le Groupe ») et de gestion de participations.

Antérieurement aux opérations d'apport de la branche complète et autonome d'activité « Projets » (cf. ci-après paragraphe B.1), la Société exerçait son activité en tant qu'entrepreneur de projets industriels clés en main au service de l'industrie pétrolière et gazière.

A.2 Activités du Groupe

Le groupe Entrepose Contracting est un entrepreneur spécialisé dans la conception et la réalisation de projets industriels complexes dans les domaines du pétrole et du gaz et plus généralement de l'énergie et de l'environnement.

Ses domaines de compétence sont :

Au titre de l'activité « Projets »

- les ouvrages concentrés d'exploitation et de transport ;
- les stations de compression ;
- les travaux d'électricité/instrumentation et télécommunications ;
- les réservoirs de stockage : GNL, pétrole et produits raffinés, gaz industriels ;
- les travaux de maintenance, mise en conformité des unités de stockage.

Cette activité est majoritairement exercée au sein d'Entrepose Projets et de ses filiales.

Au titre de l'activité « Pipelines »

- la pose de pipelines *onshore* ;
- le forage horizontal dirigé.

Cette activité est majoritairement exercée au sein de Spiecapag et de ses filiales.

Au titre de l'activité « Opérations côtières »

- la pose de pipelines en eaux peu profondes (*shallow water*) ;
- la recherche de sources d'eau douce en mer ;
- les travaux de dépollution en mer ;
- les travaux d'aménagement côtiers liés à la pose de pipelines ou de bouées d'atterrissage ;
- les systèmes de refroidissement par eau de mer profonde.

Cette activité est majoritairement exercée au sein de Geoccean et de ses filiales.

Au titre de l'activité « Forages »

- les travaux de forage profond *onshore* ;
- les travaux de sondage et de carottage en grande profondeur ;
- les services d'entretien des puits forés et des équipements de production.

Cette activité est majoritairement exercée au sein de Cofor et de ses filiales.

Ces quatre activités ci-dessus constituent de façon plus générale l'activité « Contracting » du Groupe.

Au titre de l'activité « Services »

- les travaux de maintenance des pipelines ;
- les travaux de mise en conformité des installations industrielles et des unités de stockage ;
- les activités de négoce de pièces et équipements pour le maintien en conditions opérationnelles et les réparations des installations industrielles.

Cette activité est majoritairement exercée au sein d'Entrepose Services et de ses filiales.

Voir tableau des filiales et participations en fin d'annexe pour les données concernant les principales filiales de la Société.

B Événements significatifs

B.1 Filialisation de l'activité « Projets »

Au 1^{er} juin 2011, la Société a procédé à l'apport de la branche complète et autonome d'activité dite « Projets » à sa filiale à 100 % Valmy 1 SAS, créée fin décembre 2010 et sans activité à la date des apports.

Cette opération s'inscrivait dans le cadre d'une réorganisation du groupe Entrepose Contracting, dans le but de rationaliser la structure juridique du Groupe et de présenter une image cohérente de l'activité opérationnelle historique du Groupe. L'opération a été effectuée avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011.

L'actif net apporté, d'une valeur de 28 925 K€, se décomposait comme suit :

	Valeur brute	Amort./Prov.	Valeur nette
Immobilisations incorporelles	169	(137)	32
Immobilisations corporelles	17 211	(12 850)	4 361
Immobilisations financières	3 141	(1 029)	2 112
Actif circulant	177 218	(8 287)	168 931
Trésorerie	20 799	–	20 799
Total actif	218 538	(22 303)	196 235
Provisions pour risques et charges			6 202
Emprunts et dettes financières			2 945
Passif circulant			158 163
Total passif			167 310
Actif net apporté			28 925

L'apport a été rémunéré par la création de 28 925 000 actions nouvelles de la société Valmy 1, intégralement souscrites par Entrepose Contracting, établissant le nouveau capital de Valmy 1 postérieurement aux apports à 29 000 000 €.

L'Assemblée générale de Valmy 1 approuvant les apports a également modifié la raison sociale de la société en « Entrepose Projets ».

B.2 Augmentation de la participation au sein du groupe Cofor

Le pourcentage de détention de la Société dans Holding Cofor, société détenant les participations dans Cofor et Geometric Cofor, a été porté de 70 % à 95,01 % en novembre 2011 lors de deux phases successives :

- d'une part, par augmentation de capital intégralement souscrite par Entrepose Contracting, par capitalisation d'un compte courant pour 5 516 K€ ;
- d'autre part, par acquisition directe de titres, pour 4 855 K€, en levée partielle des options d'achat sur les titres minoritaires (cf. Rapport annuel 2010, « Comptes consolidés », paragraphe F.1.1.2).

Postérieurement à ces opérations, les 5 % minoritaires encore détenus par le vendeur continuent de faire l'objet d'options croisées d'achat et de vente, dans les conditions d'origine de la cession de 2010 (cf. ci-après paragraphe F.2.3).

C Règles et méthodes comptables

Les comptes de la Société, arrêtés par le Conseil d'administration le 25 janvier 2012, sont établis en conformité avec les règles définies par le Code de commerce et le règlement CRC n° 99-03 du 29 avril 1999 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
 - indépendance des exercices ;
- conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les informations relatives à l'exercice 2009, présentées dans le Rapport annuel 2010 D.11-0167 déposé à l'AMF le 22 mars 2011, sont incorporées par référence. Ce Rapport annuel 2010, ainsi que les précédents documents de référence, est disponible sur le site de l'AMF www.amf-france.org, ainsi que sur le site de la Société www.entrepose.fr.

Entrepose Contracting établit des comptes consolidés avec les principales filiales et participations présentées en fin d'annexe.

Entrepose Contracting est elle-même consolidée dans les comptes du groupe Vinci, 1, cours Ferdinand de Lesseps, 92751 Rueil-Malmaison Cedex, depuis le 1^{er} septembre 2007.

C.1 Immobilisations

C.1.1 Immobilisations incorporelles

Valeur d'entrée

Les immobilisations sont évaluées à leur coût historique (coût d'achat).

Lors de l'acquisition de fonds de commerce, les éléments corporels des fonds comme les stocks ou immobilisations corporelles sont comptabilisés comme tels selon leur nature. Les autres éléments incorporels sont comptabilisés en fonds de commerce.

Amortissements et dépréciations

Les amortissements sont calculés de façon linéaire selon les taux suivants :

Immobilisations incorporelles

Logiciels informatiques

33 %

En cas d'identification d'indices de perte de valeur, les immobilisations non amortissables comme les fonds de commerce pourront faire l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'usage ou économique devient inférieure à leur valeur comptable.

C.1.2 Immobilisations corporelles

Valeur d'entrée

Les immobilisations sont évaluées à leur coût historique. Le coût historique s'entend du coût d'achat et de l'ensemble des frais nécessaires à sa mise en place.

Lors de l'acquisition de fonds de commerce, les éléments corporels des fonds comme les stocks ou immobilisations corporelles sont comptabilisés comme tels selon leur nature.

Amortissements et dépréciations

Les amortissements sont calculés de façon linéaire selon les taux suivants :

Immobilisations corporelles	
Aménagements et installations des constructions	10 % à 20 %
Matériels et outillages	10 % à 33 %
Autres matériels	10 % à 33 %

Lorsqu'à la clôture de l'exercice, il est constaté que la valeur actuelle d'une immobilisation devient inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée.

C.1.3 Immobilisations financières

Les immobilisations sont évaluées à leur coût historique, qui est égal à leur valeur d'acquisition ou leur valeur nette d'apport.

À la clôture, une provision est constituée de la différence entre la valeur d'utilité et le coût historique, lorsque cette différence est négative.

Pour chacune des participations, la valeur d'utilité est déterminée en tenant compte non seulement de la quote-part des capitaux propres détenue, mais également des cash flows futurs que peut générer l'activité.

Dans ce cadre, la Société a recours à des estimations établies en fonction des informations disponibles lors de l'établissement de ses comptes annuels, dans un contexte de crise financière de la zone euro, dont les conséquences notamment sur la volatilité des marchés financiers, l'accès au financement et la croissance économique rendent difficile l'appréhension des perspectives à moyen terme pour les entreprises.

C.2 Créances et dettes

Les créances et dettes figurent au bilan à leur valeur nominale.

Lorsqu'il existe, à la clôture, un doute important quant à la recouvrabilité d'une créance, celle-ci fait l'objet d'une provision pour dépréciation pour le montant hors taxes.

Cette analyse est effectuée au cas par cas.

C.3 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan à leur valeur historique.

Les valeurs mobilières de placement en devises sont valorisées au cours de la clôture. La différence de change est comptabilisée directement au compte de résultat.

Les sorties de VMP sont comptabilisées selon la méthode FIFO.

Les gains latents à la clôture sur VMP ne sont pas comptabilisés jusqu'à leur réalisation effective.

C.4 Actions propres

À la clôture, la Société possédait 8 300 actions propres, soit dans le cadre du contrat de liquidité, soit en tant qu'actions d'autocontrôle, pour un montant de 213 K€.

Ces titres figurent au bilan en valeurs mobilières de placement.

C.5 Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. En fin d'exercice les dettes, créances et disponibilités en monnaies étrangères sont converties au cours de clôture. Les écarts de conversion qui en résultent sont inscrits en compte de régularisation. Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour perte de change.

Les écarts de change sur actifs et passifs purement monétaires, que sont les comptes bancaires, les valeurs mobilières de placement et les comptes courants inter-sociétés financiers, sont comptabilisés directement au Compte de résultat.

C.6 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont principalement constituées des provisions suivantes :

Indemnités de départ à la retraite et médailles du travail

Ces provisions sont déterminées selon un calcul actuariel dont les modalités sont exposées au paragraphe C.7 de la présente annexe.

Pertes de change

Ces provisions sont constituées pour couvrir les effets de change négatifs, constatés sur les conversions des postes d'actif – hors trésorerie – et de passif, en devises.

C.7 Engagements de retraite

La Société a procédé à une évaluation de ses engagements de retraite et d'indemnités de fin de carrière consentis directement suivant la recommandation 2003-R.01 du CNC.

La provision a été calculée sur une hypothèse d'un départ volontaire du salarié.

Les engagements de retraite, au 31 décembre 2011, ont été calculés en prenant en compte les paramètres suivants :

- âge de départ en retraite (en fonction de l'année de naissance) : 65 ans pour les cadres, 62 ans pour les ETAM ;
- taux d'actualisation : 5,0 % ;
- taux de croissance des salaires : 2,5 % ;
- taux de charges sociales : 45 % ;
- table de mortalité : TF TH 00 02 ;
- taux de rotation du personnel : 6 % jusqu'à 35 ans/3,6 % entre 36 et 39 ans/1 % de 40 à 54 ans/0 % au-delà.

Les écarts actuariels sont comptabilisés par le Compte de résultat.

C.8 Médailles du travail

La Société procède à une évaluation de ses engagements en terme de médailles du travail.

L'ensemble des engagements a donné lieu à constitution d'une provision pour risques et charges, intégralement dotée au compte de résultat.

Les engagements de médailles du travail ont été comptabilisés selon les mêmes hypothèses actuarielles que les engagements de retraite.

C.9 Dettes financières

Les comptes courants des entreprises liées sont classés en autres dettes d'exploitation et non en emprunts et dettes financières divers du fait de leur caractère courant.

Les emprunts sont inscrits au passif du bilan pour leur valeur nominale et les frais d'émission, le cas échéant, sont enregistrés en « Charges à répartir » amorties sur la durée de l'emprunt.

Les tirages de lignes de crédit négociées après des établissements bancaires en France et à l'étranger sont présentés en « Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit » au passif du bilan. Il s'agit de dettes financières à échéance inférieure à un an.

Les emprunts contractés notamment auprès du groupe Vinci figurent en « Emprunts et dettes financières divers ».

D Notes sur le bilan

D.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Évolution des valeurs brutes

	1 ^{er} janv. 2011	Apports Entrepose Projets	Augment.	Dimin.	Virements poste à poste	31 déc. 2011
Autres postes immobilisations incorporelles						
Total I	12 077	(170)	46			11 953
Terrains						0
Constructions						0
– sur sol propre						0
– sur sol d'autrui						0
– installations générales, agencements, aménagements	1 500	(1 500)				0
Installations techniques, matériel, outillage industriel	11 883	(11 883)				0
Autres immobilisations corporelles						
– installations générales, agencements, aménagements	2 774	(847)	657		275	2 858
– matériel de transport	2 400	(2 342)		(13)		45
– matériel de bureau et informatique, mobilier	1 148	(638)	46	(2)		554
– emballages récupérables et divers	0					0
Immobilisations corporelles en cours	275				(275)	0
Avances et acomptes	0					0
Total II	19 979	(17 210)	703	(15)	0	3 457
Total I+II	32 056	(17 380)	749	(15)	0	15 410

Les principaux mouvements de l'exercice correspondent aux apports à Entrepose Projets (cf. ci-dessus paragraphe B.1).

Les autres mouvements sur les immobilisations correspondent au renouvellement normal et courant des immobilisations de la Société.

Évolution des amortissements et dépréciations

		1 ^{er} janv. 2011	Apports Entrepose Projets	Augment.	Dimin.	31 déc. 2011
Frais établissement, recherche, développement	Total I					0
Autres immobilisations incorporelles	Total II	773	(137)	40		676
Terrains						0
Constructions	– sur sol propre					0
	– sur sol d'autrui					0
	– installations générales	1 377	(1 377)			0
Installations techniques, matériel, outillage industriel		8 397	(8 397)			0
Autres immobilisations corporelles	– installations agencements	2 050	(752)	214		1 512
	– matériel de transport	1 913	(1 869)	9	(15)	38
	– matériel de bureau et informatique	831	(454)	96		473
	– emballages récupérables et divers					0
	Total III	14 568	(12 849)	319	(15)	2 023
	Total général (I à III)	15 341	(12 986)	359	(15)	2 699

Aucune perte de valeur potentielle n'a été identifiée à la clôture de l'exercice. En conséquence, aucune dépréciation n'a été comptabilisée sur les immobilisations corporelles de la Société.

Note sur les fonds de commerce

Les immobilisations incorporelles incluent des fonds de commerce dont le détail est donné ci-dessous :

	Ineo	H2O	Total
Valeur brute	266	11 238	11 504
Dépréciations	(266)	–	(266)
Valeur nette	0	11 238	11 238

Le fonds de commerce H2O correspond au mali technique constaté lors du transfert universel de patrimoine de la Société H2O en 2008, holding portant les titres de la société Geocean.

Ce mali technique étant lié à la valeur des titres Geocean au bilan de la Société, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié à la clôture.

D.2 Immobilisations financières

Évolution des valeurs brutes

	1 ^{er} janv. 2011	Apports Entrepose Projets	Augment.	Dimin.	Reclassmts	31 déc. 2011
Titres de participation	110 956	(2 558)	39 397	0	0	147 795
Prêts et autres immobilisations financières	742	(583)	3	0	0	162
Total	111 698	(3 141)	39 400	0	0	147 957

Les apports de titres à Entrepose Projets couvraient les sociétés du métier du Contracting, et travaillant en sous ou cotraitance avec Entrepose Projets, notamment CMP Dunkerque, Entrepose Algérie et Delattre Bezons Nigeria (au travers de la société DB S.A.).

L'augmentation des participations au cours de l'exercice est principalement composée :

- de la rémunération des apports à Entrepose Projets ;
- de l'augmentation de la participation dans Holding Cofor (cf. ci-dessus paragraphe B.1 et B.2).

Évolution des dépréciations

	1 ^{er} janv. 2011	Apports Entrepose Projets	Augment.	Dimin.	31 déc. 2011
Provision pour dépréciation des titres de participation	1 029	(1 029)	0	0	0
Provision pour dépréciation des autres immobilisations financières	0	0	0	0	0
Total	1 029	(1 029)			0

Les dépréciations de titres de participation à l'ouverture concernaient des participations apportées à Entrepose Projets.

Aucune perte de valeur potentielle n'a été identifiée à la clôture de l'exercice. En conséquence, aucune dépréciation n'a été comptabilisée sur les titres de participation de la Société.

D.3 État des créances et des dépréciations

Créances	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an
Avances et acomptes versés	356	356	0
Clients douteux ou litigieux	0	0	0
Autres créances clients	4 483	4 483	0
Créance représent. titres prêtés	0	0	0
Personnel et comptes rattachés	1	1	0
État et autres collectivités	2 445	2 445	0
Groupe et associés	7 888	7 888	0
Charges constatées d'avance	886	886	0
Total	16 059	16 059	0

	1 ^{er} janv. 2011	Apports Entrepose Projets	Augment.	Dimin.	31 déc. 2011
Provisions pour dépréciation des comptes clients	4 558	(4 558)	0	0	0
Provision pour dépréciation des autres créances	3 729	(3 729)	0	0	0
Total	8 287	(8 287)	0	0	0

Les créances clients sont constituées des créances sur les sociétés du Groupe.

Le poste « Groupe et associés » est principalement constitué des comptes courants avec les sociétés liées.

D.4 Trésorerie

La trésorerie se décompose de la façon suivante :

- le poste « Disponibilités » au bilan comprend les soldes bancaires à vue créditeurs en banque à la clôture ainsi que les dépôts à terme de courte échéance (trois mois) ;
- le poste « Valeurs mobilières de placement » (VMP) est composé de Sicav monétaires en euros et devises.

À la clôture, la plus-value latente sur les VMP est de 4 K€.

La trésorerie de la Société par devise se répartit comme suit au 31 décembre 2011 :

Devise		En K devise	c/val K€
EUR	Euro	17 981	17 981
USD	Dollar des États-Unis	413	319
GBP	Livre Sterling	26	31
Autres devises			
Total			18 331
<i>Se décomposant en :</i>			
Valeurs mobilières de placement			17 981
Disponibilités			350

La devise majoritairement utilisée au sein de la Société est l'euro.

D.5 Charges constatées d'avance

Celles-ci sont principalement constituées de charges payées d'avance sur les locations immobilières de la Société.

D.6 Capitaux propres

D.6.1 Variation des capitaux propres

	Capital	Prime d'émission et d'apport	Réserve légale	Réserves diverses	Résultat de l'exercice	Report à nouveau	Total
31 déc. 2010	5 165	29 058	512	23 643	21 962	1 054	81 394
Affectation du résultat n-1			5		(21 962)	21 957	0
Distribution de dividendes				(16)		(15 994)	(16 010)
Augmentation de capital							0
Différences de change							0
Résultat net de la période					17 597		17 597
31 déc. 2011	5 165	29 058	517	23 627	17 597	7 017	82 981

Le capital social est intégralement libéré et constitué de 5 165 408 actions de 1 € de nominal.

Un dividende de 3,10 € par action a été distribué au cours de l'exercice.

D.6.2 Actions en circulation

	Nombre d'actions	Date d'effet	Nombre jours effectifs	Coefficient pondération	Nombre d'actions moyen pondéré
Actions en circulation au 1 ^{er} janvier 2011	5 159 690				5 159 690
Mvmt sur actions autodétenues (contrat de liquidité)	(2 584)	30/06/2011	183	0,50	(1 296)
Nombre d'actions en circulation au 31 déc. 2011	5 157 106				5 158 394
Actions autodétenues (contrat de liquidité)	3 142				
Prêt d'actions	2				
Autres actions autodétenues	5 158				
Nombre total d'actions composant le capital	5 165 408				
Actions à émettre					Néant
Nombre moyen d'actions dilué					5 158 394

D.6.3 Attribution gratuite d'actions

À la clôture, il n'y avait pas de plan d'attribution d'actions de la Société en cours.

D.7 Provisions pour risques et charges

	1 ^{er} janv. 2011	Apports Entrepose Projets	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31 déc. 2011	< 1 an	> 1 an
Provisions pertes marchés à terme	534	(534)			0	0	0	
Provisions pour pertes de change	1 161	(1 161)			0	0	0	
Provisions pensions, obligations similaires	3 424	(2 880)	439	(37)	0	946	142	804
Provisions gros entretien	1 229	(1 229)			0	0	0	
Autres provisions risques et charges	398	(398)			0	0	0	
Total	6 746	(6 202)	439	(37)	0	946	142	804

Après apports à Entrepose Projets, les provisions pour risques et charges sont constituées des provisions pour indemnités de fin de carrière (IFC) à la clôture.

D.8 Emprunts et assimilés

Au cours de l'exercice, les principaux mouvements sont les suivants :

- la Société a contracté un emprunt auprès du groupe Vinci, pour 36,5 M€, en vue de refinancer les récentes acquisitions externes. Cet emprunt est à taux variable sur base de l'Euribor six mois ;
- la Société a également procédé au remboursement d'une ligne de crédit de 10,0 M€.

	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Emprunts	36 939	0
Tirage de lignes de crédit	10 000	22 034
	46 939	22 034
Échéances :		
<i>inférieur à 1 an</i>	13 189	22 034
<i>de 1 à 5 ans</i>	33 750	0
<i>supérieur à 5 ans</i>	0	0

D.9 État des dettes

Dettes	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Avances reçues	0	0	0	0
Fournisseurs, comptes rattachés	1 130	1 130	0	0
Personnel et comptes rattachés	922	922	0	0
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	967	967	0	0
État et autres collectivités	962	962	0	0
Dettes immobilisations comptes rattachés	0	0	0	0
Groupe et associés	60 211	60 211	0	0
Autres dettes (pension titres)	0	0	0	0
Produits constatés d'avance	0	0	0	0
Total	64 192	64 192	0	0

La rubrique « Groupe et associés » est principalement constituée des comptes courants de trésorerie avec les filiales, dans le cadre du cash pool.

D.10 Charges à payer et produits à recevoir

	Produit à recevoir	Charge à payer
ICNE sur emprunts, dettes financières et comptes courants		(584)
Fournisseurs d'exploitation		(880)
Clients factures à émettre	266	
État – Impôts sociétés, TVA, autres impôts et taxes	1 806	
État – Cotisations sociales		(967)
Total	2 072	(2 431)

Les créances fiscales incluent notamment une créance de Report arrière des déficits (« carry back »), pour 1 364 K€, constatée en 2011 au titre de la liquidation de l'IS Groupe 2010.

Les autres charges à payer et produits à recevoir n'appellent pas de commentaires particuliers.

E Notes sur l'activité de l'exercice

E.1 Chiffre d'affaires et activité opérationnelle

Suite aux opérations d'apport à Entrepose Projets, le Chiffre d'affaires de la Société est désormais constitué par les prestations de services rendues aux principales filiales du Groupe.

E.2 Engagements liés à l'activité opérationnelle

Pour des raisons de centralisation des opérations et de la relation bancaire pour le Groupe, les cautions et garanties de marché ont continué d'être gérées par Entrepose Contracting pour le compte de l'ensemble des filiales du Groupe, postérieurement aux apports.

La répartition des engagements de marchés sur les filiales opérationnelles est indiquée dans le tableau des filiales et participations.

	31 déc. 2011 Total	Dont : sur filiales Groupe	Dont : sur entreprises liées
Engagements donnés			
Cautions et garanties sur marchés			
de soumission	804	804	
de restitution d'avance	52 636	52 636	
de retenue de garantie	26 549	26 549	
de bonne fin	259 815	259 815	
de sous-traitance	0	0	
de douane	4 517	4 517	
de découvert bancaire	4 402	4 402	
autres	519	127	
Total cautions et garanties sur marchés	349 242	348 850	
Garanties (et contre-garanties) de maison mère	70 200	70 200	

E.3 Résultat financier

Le résultat financier est principalement constitué :

- des produits financiers des participations détenues par le Groupe, pour 21 037 K€ ;
- des charges d'intérêts sur emprunts et tirages de lignes de crédit, pour (1 248) K€.

Le résultat financier tient également des effets de change, positifs et négatifs, constatés sur les postes d'actif (incluant la trésorerie) et de passif en devises.

E.4 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel n'est pas significatif.

E.5 Impôt

E.5.1 Allègement et accroissement de la dette future d'impôt

	Allègement	Accroissement
Provisions non déductibles	946	
Organic/effort construction	47	
Coût d'acquisition des titres	732	
PV latentes/VMP	5	
Écarts de conversion	3	2
Déficit reportable	3 550	
Base	5 283	2
Taux	33,33 %	33,33 %
Impôt	1 761	1

La base d'allègement futur d'impôt est principalement constituée des déficits reportables, des provisions pour risques et charges non déductibles de l'IS français, notamment les provisions IFC, et des coûts d'acquisition des titres. Tous ces éléments sont des différences temporaires.

E.5.2 Ventilation de l'impôt sociétés entre résultat courant et résultat exceptionnel

IS sur résultat courant	(11)
IS sur résultat exceptionnel	0
Produits d'intégration fiscale	(2 926)
Total impôt sur les bénéfices	(2 937)

E.5.3 Intégration fiscale

Entrepose Contracting est tête de groupe fiscal.

En application des dispositions de la convention d'intégration fiscale entre Entrepose Contracting et chacune des sociétés du Groupe, il est prévu :

- que chacune des sociétés membres calcule son IS comme si elle ne faisait pas partie du groupe d'intégration ;
- que lorsqu'une société est déficitaire fiscalement, aucun produit d'IS lié à l'activation de son déficit n'est comptabilisé ;
- que les accroissements ou économies d'IS résultant des opérations d'intégration sont comptabilisés et conservés au niveau de la tête de groupe et ne sont pas redistribués aux filiales. Ceux-ci forment un produit/ charge nette d'intégration fiscale, comptabilisé chez Entrepose Contracting.

Le groupe fiscal intègre les principales filiales suivantes :

- Entrepose Projets ;
- CMP Dunkerque ;
- Geoccean ;
- Spiecapag ;
- Spiecapag Régions Sud ;
- NumRS.

Les produits d'intégration fiscale comptabilisés en 2011 se décomposent comme suit :

- produit d'intégration fiscale 2010 comptabilisé en 2011 pour 1 566 K€ ;
- produit d'intégration fiscale (estimé) 2011, qui sera liquidé en avril 2012, pour 1 360 K€.

F Informations complémentaires

F.1 Personnel

F.1.1 Ventilation de l'effectif moyen permanent

	2011	2010
Cadres	99	208
ETAM	33	60
Ouvriers	0	0
Total	132	268

L'effectif moyen de 132 tient compte des personnels transférés à Entrepose Projets au 1^{er} juin 2011, contribuant ainsi à cinq mois en termes de présence moyenne.

L'effectif de clôture de la Société est de 36 personnes.

F.1.2 Droits individuels à la formation (DIF)

Le dispositif du DIF prévu par la loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 crée un droit individuel à la formation au profit du salarié. Pour l'ensemble de la Société, le volume d'heures restant à prendre au titre du DIF à fin décembre 2011 s'élevait à 2 351 heures.

Aucune provision n'a été comptabilisée à la clôture.

F.2 Engagements hors bilan

(hors engagements au titre des activités opérationnelles, présentés ci-dessus paragraphe E.2)

F.2.1 Engagements de crédit-bail

Néant.

F.2.2 Engagements au titre des locations

	Total	Échéance		
		< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Contrats de locations simples	549	513	36	

Les données ci-dessus indiquent les engagements irrévocables, sauf pénalités, de la Société pour les baux commerciaux de son siège social de Colombes (92).

Ces engagements couvrent les surfaces utilisées par Entrepose Contracting pour les besoins de son activité.

F.2.3 Engagements sur titres de capital

	Total	Échéance < 1 an	Échéance 1 à 5 ans	Échéance > 5 ans
Engagements donnés				
Option de rachat de minoritaires				
Cofor	1 024		1 024	
Engagements reçus				
Clause de retour à meilleure fortune				
Spiecapag UK Ltd (ex-EIS)	3 500		3 500	
Challenger SOS	396		396	
Garanties d'actif et passif				
obtenues des vendeurs lors de l'acquisition de :				
Entrepose Services (ex-Captrade)	4 000	4 000		
Cofor	1 800	900	900	

F.3 Parties liées

F.3.1 Opérations avec les entreprises liées

Cf. tableau en fin d'annexe.

F.3.2 Opérations avec le groupe Vinci

	Créances	Dettes	Charges 2011	Produits 2011
Groupe Vinci	0	(37 112)	1 617	0

Les opérations avec les sociétés du groupe Vinci sont principalement constituées par l'emprunt contracté par la Société pour 36 939 K€, intérêts courus inclus.

F.3.3 Dirigeants

La rémunération de l'exercice des dirigeants membres du Comité exécutif et exerçant également des fonctions d'animation du Groupe est détaillée ci-dessous :

	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Rémunérations versées chargées	1 881	1 436
Avantages postérieurs à l'emploi	526	311
Indemnités de fin de contrat de travail	0	0
Autres avantages à long terme	5	2
Paiements en actions	662	299
Total	3 073	2 048

F.4 Événements post clôture

Proposition d'affectation du résultat

Le Conseil d'administration a arrêté, le 25 janvier 2012, les comptes de la Société au 31 décembre 2011. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 14 mars 2012. Il sera proposé à l'Assemblée générale ordinaire un dividende de 0,92 € par action au titre de cet exercice.

Tableau des filiales et participations

SOCIÉTÉS DÉTENUES > = 50 %	Durée de l'exercice	Activité	Taux de détention	Valeur comptable des titres détenus		Capital (y compris résultat N)	Résultat social	CA social	Dividende reçu	Cautions et garanties ⁽¹⁾	Type	Méthode de consolidation	Créances (y/c comptes courants)	Dettes (y/c comptes courants)	Produits et (charges) financières hors dividendes	
				Brute	Nette											
Activité « Projets »																
Entrepose Projets	12 mois	Construction	100,00 %	29 000	29 000	29 000	46 685	17 685	151 592	0	231 694	Filiale française	Intégration globale	3 222	(45 317)	(107)
Activité « Opérations côtières »																
Geocean	12 mois	Construction	100,00 %	6 618	6 618	865	13 962	(3 681)	15 186	997	14 141	Filiale française	Intégration globale	249	(8 966)	(5)
Activité « Pipelines »																
Spiecapag	12 mois	Construction	100,00 %	46 000	46 000	14 400	56 900	13 102	135 907	18 540	99 501	Filiale française	Intégration globale	1 122	(23 411)	(54)
Activité « Services »																
Entrepose Services	12 mois	Négoce	100,00 %	38 546	38 546	150	8 838	79	2 890	0	264	Filiale française	Intégration globale	10 872	(13)	45
Activité « Forages »																
Holding Cofor	12 mois	Forages	95,01 %	24 729	24 729	2 347	9 778	268	0	0	3 250	Filiale française	Intégration globale	7 080	(682)	60
Autres filiales																
				102	102											
SOCIÉTÉS DÉTENUES DE FAÇON MINORITAIRE																
Geostock Holding	12 mois	Stockage	25,00 %	2 800	2 800	8 266	1 626	1 500				Participation	Mise en équivalence			
Total filiales et participations				147 795	147 795			21 037			348 850					

(1) Valeur d'actif au bilan consolidé.

(2) Données consolidées, quote-part de mise en équivalence.

(3) Sur la société concernée ainsi que ses propres filiales.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Entrepose Contracting S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la note C.1.3 de l'annexe présentant les règles et méthodes comptables relatives aux titres de participation, votre société constitue des provisions pour dépréciation des titres de participation lorsque le coût d'acquisition est supérieur à la valeur d'utilité. Dans ce cadre, la société Entrepose Contracting a recours à des estimations établies en fonction des informations disponibles lors de l'établissement de ses comptes annuels, dans un contexte de crise financière de la zone euro, dont les conséquences notamment sur la volatilité des marchés financiers, l'accès au financement et la croissance économique rendent difficile l'appréhension des perspectives à moyen terme pour les entreprises. Nos travaux ont consisté à apprécier les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par la Société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le Rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux Mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le Rapport de gestion.

Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 17 février 2012

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Philippe Bourhis

Deloitte & Associés
Marc de Villartay

Conventions réglementées

05.

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre Rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1 Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

1.1 Accord de répartition des coûts entre la société Entrepose Contracting et la société Entrepose Projets

Personne concernée : M. Dominique Bouvier, Président Directeur Général de la société Entrepose Contracting et représentant de la société Entrepose Contracting, Présidente de la société Entrepose Projets.

Nature, objet et modalités : votre société a conclu un accord de répartition des coûts avec la société Entrepose Projets dans les termes équivalents à ceux qui existent déjà au sein du Groupe afin de refacturer une quote-part de ses frais de siège. La signature de cet accord a été autorisée lors de la réunion de votre Conseil d'administration en date du 24 juin 2011.

Le taux de refacturation des frais de siège est fixé à 1 % du Chiffre d'affaires de la filiale (contribution du sous-groupe formé par la filiale et ses propres filiales au chiffre d'affaires consolidé du groupe Entrepose Contracting). Cette convention produit ses effets depuis le 1^{er} janvier 2011. Il est également précisé qu'il existe des prestations qui seront refacturées à prix coûtant.

Cet accord prévoit également que les garanties de maison mère émises par votre société au profit de la société Entrepose Projets feront l'objet d'une facturation à hauteur de 0,30 % du montant du contrat considéré visé par la garantie de maison mère.

Un produit de 2 032 530 € a été comptabilisé par votre société au titre de cette convention au cours de l'exercice 2011.

1.2 Convention de licence de marques entre la société Entrepose Contracting et la société Entrepose Projets

Personne concernée : M. Dominique Bouvier, Président Directeur Général de la société Entrepose Contracting et représentant de la société Entrepose Contracting, Présidente de la société Entrepose Projets.

Nature, objet et modalités : votre Conseil d'administration a autorisé une convention de licence de marques avec la société Entrepose Projets lors de la réunion en date du 24 juin 2011. Cette convention prévoit notamment que la société Entrepose Projets verse à votre société un montant égal à 0,10 % du montant du Chiffre d'affaires hors taxe réalisé par Entrepose Projets. Cette convention produit ses effets depuis le 1^{er} janvier 2011. D'un commun accord entre les parties, une franchise d'un an est consentie à la société Entrepose Projets.

Aucun montant n'a été facturé par votre société au titre de cette convention au cours l'exercice 2011.

1.3 Conventions d'assistance

Personne concernée : M. Dominique Bouvier, Président Directeur Général de la société Entrepose Contracting, représentant de la société Entrepose Contracting, Présidente de la société Entrepose Projets, Président des sociétés Geoclean, Spiecapag, Entrepose Services et Holding Cofor.

Nature, objet et modalités : suite à la réorganisation du groupe Entrepose Contracting et dans le cadre de l'évolution de la doctrine sur les prix de transfert, votre société a signé de nouvelles conventions, dénommées « Contrats d'assistance » avec les sociétés têtes de pôle (Entrepose Projets, Spiecapag, Entrepose Services, Geoclean et Holding Cofor) afin de refacturer une quote-part des frais de siège et destinés à remplacer les conventions d'accords de refacturation des coûts à compter du 1^{er} janvier 2012. Le taux de refacturation des frais de siège est fixé à 1,2 % du Chiffre d'affaires consolidé de la filiale pour l'exercice 2012 (contribution du sous-groupe formé par la filiale et ses propres filiales au chiffre d'affaires consolidé du groupe Entrepose Contracting). Il est également précisé qu'il existe des prestations qui seront refacturées à prix coûtant.

Ces accords prévoient également que les garanties de maison mère émises par la société Entrepose Contracting au profit des sociétés filiales feront l'objet d'une facturation à hauteur de 0,30 % du montant du contrat considéré visé par la garantie de maison mère.

La signature de ces accords a été autorisée lors de la réunion de votre Conseil d'administration en date du 17 décembre 2011.

Ces conventions produiront leurs effets à compter du 1^{er} janvier 2012.

Dans ce contexte, aucun montant n'a été facturé par votre société au titre de ces nouvelles conventions au cours de l'exercice 2011.

1.4 Rémunération de la garantie de maison mère accordée par la société Entrepose Contracting à la société Entrepose Projets

Personne concernée : M. Dominique Bouvier, Président Directeur Général de la société Entrepose Contracting, représentant de la société Entrepose Contracting, Présidente de la société Entrepose Projets.

Nature, objet et modalités : votre société a émis une garantie en faveur de Lukoil (Irak) pour le compte de sa filiale Entrepose Projets pour la réalisation d'un centre de stockage GPL, à concurrence de trente-cinq pour-cent (35 %) du montant total du contrat, soit 21 MUSD, et ce jusqu'à la fin du contrat.

L'émission de cette garantie a été autorisée lors des réunions de votre Conseil d'administration en date du 21 octobre 2011 et du 14 décembre 2011.

Cette garantie est rémunérée au taux de 0,30 % du montant du contrat facturé à l'avancement du Chiffre d'affaires.

Cette convention a produit ses effets au cours de l'exercice 2011.

Le Chiffre d'affaires dégagé dans le cadre de ce contrat au 31 décembre 2011 étant non significatif, aucun montant n'a été facturé par votre société au titre de cette garantie au cours de l'exercice 2011.

1.5 Rémunération de la garantie de maison mère accordée par la société Entrepose Contracting à la société Entrepose Projets

Personne concernée : M. Dominique Bouvier, Président Directeur Général de la société Entrepose Contracting et représentant de la société Entrepose Contracting, Présidente de la société Entrepose Projets.

Nature, objet et modalités : votre société a émis une garantie en faveur de la société Dunkerque LNG pour le compte de sa filiale Entrepose Projets pour la réalisation d'un projet EPC d'un montant total de 145,2 M€ à concurrence de trente-cinq pour-cent (35 %) du montant total du contrat, soit 50,8 M€, et ce jusqu'à la fin du contrat. L'émission de cette garantie a été autorisée lors de la réunion de votre Conseil d'administration en date du 21 octobre 2011. Cette garantie est rémunérée au taux de 0,30 % du montant du contrat facturé à l'avancement du Chiffre d'affaires.

Cette convention a produit ses effets au cours de l'exercice 2011.

Le Chiffre d'affaires dégagé dans le cadre de ce contrat au 31 décembre 2011 étant non significatif, aucun montant n'a été facturé par votre société au titre de cette garantie au cours de l'exercice 2011.

1.6 Rémunération de la garantie de maison mère accordée par la société Entrepose Contracting à la société Spiecapag

Personne concernée : M. Dominique Bouvier, Président Directeur Général de la société Entrepose Contracting et Président de la société Spiecapag.

Nature, objet et modalités : votre Conseil d'administration a autorisé la mise en place d'une garantie de maison mère en faveur de la société COTCO dans le cadre du projet « Lom-Pangar Pipeline Modification Project » dont le début des travaux serait prévu en 2012 pour une durée de deux ans, lors de sa réunion en date du 21 octobre 2011. La convention relative à cette autorisation n'a pas encore été signée.

Cette convention n'a donc pas produit ses effets sur 2011.

1.7 Rémunération de la garantie de maison mère accordée par Entrepose Contracting à la société Geocean

Personne concernée : M. Dominique Bouvier, Président Directeur Général de la société Entrepose Contracting et Président de la société Geocean.

Nature, objet et modalités : votre Conseil d'administration a autorisé la mise en place d'une garantie de maison mère en faveur de la société STH-spa pour le compte de sa filiale Geocean lors de la réunion en date du 21 octobre 2011, pour un montant de 20,1 M€. Elle est rémunérée au taux de 0,30 % du montant du Chiffre d'affaires facturé à l'avancement du Chiffre d'affaires.

Cette convention a été signée le 21 novembre 2011 et produira ses effets à compter de la date d'entrée en vigueur du contrat.

Conventions et engagements non autorisés préalablement

En application des articles L. 225-42 et L. 823-12 du Code de commerce, nous vous signalons que les conventions et engagements suivants n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

1.8 Rémunération de la garantie de maison mère accordée par Entrepose Contracting à la société Geoclean

Personne concernée : M. Dominique Bouvier, Président Directeur Général de la société Entrepose Contracting et Président de la société Geoclean.

Nature, objet et modalités : votre société a accordé une garantie de maison mère en faveur de la société STH-spa pour le compte de sa filiale Geoclean, pour un montant de 13,7 M€. Elle est rémunérée au taux de 0,30 % du montant du Chiffre d'affaires facturé à l'avancement du Chiffre d'affaires.

Cette convention qui a été signée le 4 janvier 2012 n'a pas pu être autorisée préalablement par le Conseil d'administration pour des raisons de délais. Elle a été autorisée par ses soins lors de sa réunion du 25 janvier 2012 et produira ses effets à compter de la date d'entrée en vigueur du contrat.

2 Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1 Accords de répartition des coûts

Nature, objet et modalités : au cours de l'exercice 2010, votre société avait conclu avec les sociétés Challenger Special Oil Services, CMP Dunkerque, Geoclean et ses filiales consolidées, MCO Services et Spiecapag et ses filiales consolidées, des accords de répartition des coûts (ci-après « ARC ») afin de refacturer une quote-part des frais de siège. La signature de ces accords avait été autorisée lors de la réunion de votre Conseil d'administration en date du 23 février 2010.

Par ailleurs, votre société avait également conclu des conventions ARC avec les sociétés CMPEA, Cofor et Entrepose Services, anciennement dénommée Captrade. La signature de ces accords avait été autorisée lors des réunions du Conseil d'administration de votre société en date du 19 novembre 2010 (conventions conclues avec CMPEA et Cofor) et du 17 décembre 2010 (convention conclue avec Entrepose Services).

Le taux de refacturation des frais de siège était fixé à 1 % du Chiffre d'affaires de la société filiale. S'agissant de la convention ARC signée avec la société Spiecapag, et par dérogation à ce qui précède et uniquement dans ce cas précis, ce taux est ramené à 0,75 % pour le chiffre d'affaires externe réalisé par le groupe Spiecapag dans le cadre du contrat dit « PNG LNG ».

Enfin, ces accords prévoyaient également que les garanties de maison mère émises par votre société au profit de chaque filiale fassent l'objet d'une facturation à hauteur de 0,30 % du montant du contrat considéré visé par la garantie de maison mère.

Le montant facturé par votre société au titre de ces conventions au cours de l'exercice 2011 s'élève à 4 081 640 €, dont la répartition par « tête de pôle » est la suivante :

- Spiecapag : 3 080 823 €,
- Geoclean : 219 310 €,
- Entrepose Services : 662 940 €,
- Cofor : 337 880 €.

Ces accords ont été soit résiliés, soit non reconduits à compter du 1^{er} janvier 2012 au profit des Conventions d'assistance (cf. ci-dessus paragraphe 1.3).

2.2 Accord de refacturation entre les sociétés Vinci Construction et Entrepose Contracting en date du 12 décembre 2008

Nature, objet et modalités : votre société a signé le 12 décembre 2008 avec Vinci Construction un accord de refacturation de prestations concernant l'émission des garanties de maison mère en faveur de votre société. Votre Conseil d'administration a formellement autorisé la signature de cet accord en date du 20 novembre 2008. L'accord prévoit un taux de facturation de 0,10 % l'an sur le montant total des travaux et prestations réalisés par votre société, facturé tous les trimestres, pour lequel Vinci Construction a donné sa garantie de maison mère.

Aucun montant n'a été facturé par Vinci Construction au titre de cette convention au cours de l'exercice 2011.

2.2.1 Avenant n° 1 à l'accord de refacturation du 12 décembre 2008 entre les sociétés Vinci Construction et Entrepose Contracting

Nature, objet et modalités : votre société a signé, le 12 décembre 2008, avec Vinci Construction un accord de refacturation de prestations concernant l'émission des garanties de maison mère en faveur de votre société. La signature d'un avenant à cet accord a été formellement autorisée lors de la séance de votre Conseil d'administration en date du 19 novembre 2010. L'accord envisage que le taux de refacturation appliqué aux filiales du groupe Vinci pour l'émission des garanties de maison mère, soit adapté en fonction des différentes situations rencontrées.

Aucun montant n'a été facturé par Vinci Construction à ce titre au cours de l'exercice 2011.

2.2.2 Accord de refacturation entre les sociétés Vinci Construction et Entrepose Contracting en date du 9 décembre 2009

Nature, objet et modalités : cet accord a été signé dans le cadre du projet Papouasie – Nouvelle-Guinée (ci-après « PNG »), contrat signé par la société Spiecapag, filiale à 100 % de votre société. Cet accord prévoit que, compte tenu du fait qu'une lettre de confort soit exigée de Vinci S.A. par le client avec les frais que cela implique pour Vinci Construction, votre société et la société Vinci Construction ont convenu que, par exception à l'accord de refacturation aujourd'hui applicable entre elles, les garanties de maison mère relatives à ce contrat seront rémunérées au taux de 0,15 % par an du montant du contrat pendant la période de validité des garanties de maison mère, soit depuis leur date de signature jusqu'à la fin des deux ans après la fin de la période de garantie. Cet accord a été autorisé lors de la réunion du Conseil d'administration de votre société en date du 26 novembre 2009.

Le montant facturé par Vinci Construction à votre société au titre de l'exercice 2011 s'est élevé à 908 273,34 €.

2.3 Protocole de contre-garantie entre Vinci Construction et la société Entrepose Contracting

Nature, objet et modalités : ce protocole de contre-garantie a été signé dans le cadre du projet PNG entre Vinci Construction et votre société. La société Vinci Construction a accepté d'émettre les garanties de maison mère ci-dessus évoquées, sous réserve d'obtenir un engagement de contre-garantie de votre société. Ce protocole constituant une garantie a fait l'objet d'une autorisation lors de la réunion de votre Conseil d'administration en date du 26 novembre 2009.

Ce protocole n'a pas fait l'objet d'une rémunération entre les sociétés concernées au cours de l'exercice 2011.

2.4 Rémunération de la garantie de maison mère accordée par Entrepose Contracting à CMP Dunkerque

Nature, objet et modalités : une garantie a été accordée par votre société en date du 16 juin 2009, en faveur de la société Single Buoy Moorings pour le compte de sa filiale CMP Dunkerque. Cette garantie concerne le projet DEEP Panuke Product – fabrication d'un *riser*, à concurrence du montant du contrat, soit 1,9 M€, et ce jusqu'à la fin du contrat. Elle est rémunérée au taux de 0,30 % du montant du Chiffre d'affaires facturé à l'avancement du Chiffre d'affaires. Cette garantie a été approuvée rétroactivement par l'Assemblée générale du 12 mai 2010.

L'ouvrage étant en période de garantie, aucun montant n'a été facturé par votre société au titre de cette convention au cours de l'exercice 2011.

2.5 Rémunération de la garantie de maison mère accordée par Entrepose Contracting à CMP Dunkerque

Nature, objet et modalités : une garantie a été accordée par votre société en date du 8 janvier 2008, en faveur de la société Grupo Zeta pour le compte de sa filiale CMP Dunkerque. Cette garantie concerne le projet de fabrication de 20 sphères au Mexique, à concurrence de 25,4 M€, et ce jusqu'à la fin du contrat.

Elle est rémunérée au taux de 0,30 % du montant du Chiffre d'affaires facturé à l'avancement du Chiffre d'affaires. Cette garantie a été approuvée rétroactivement par l'Assemblée générale du 23 mai 2008.

L'ouvrage étant en période de garantie, aucun montant n'a été facturé par votre société au titre de cette convention au cours de l'exercice 2011.

2.6 Rémunération de la garantie de maison mère accordée par Entrepose Contracting à Geoccean

Nature, objet et modalités : une garantie a été accordée par votre société en date du 18 mars 2008, en faveur de la société Orascom Construction Industries pour le compte de sa filiale Geoccean. Cette garantie concerne le projet « Terga » (Maroc) – *Marines Works Subcontract* –, à concurrence de 37,9 M€, et ce jusqu'à la fin du contrat.

Elle est rémunérée au taux de 0,30 % du montant du Chiffre d'affaires facturé à l'avancement du Chiffre d'affaires. Cette garantie a été approuvée rétroactivement par l'Assemblée générale du 23 mai 2008.

Un montant de 12 660 € a été facturé par votre société au titre cette convention au cours de l'exercice 2011.

2.7 Rémunération de la garantie de maison mère accordée par Entrepose Contracting à Spiecapag

Nature, objet et modalités : une garantie a été accordée par Entrepose Contracting en date du 3 mars 2009, en faveur de la société Angola LNG pour le compte de sa filiale Spiecapag. Cette garantie, autorisée lors de la réunion de votre Conseil d'administration en date du 20 novembre 2008, concerne le projet « Angola LNG Project » – *Nearshore and Onshore Pipeline Installation* – à concurrence du montant du contrat, soit 321 641K\$, et ce jusqu'à la fin du contrat ou le 30 juin 2015. Cette garantie est rémunérée au taux de 0,30 % du montant de la quote-part du Chiffre d'affaires facturé à l'avancement intégrée dans les comptes consolidés du Groupe.

Un montant de 246 690 € a été facturé par votre société au titre cette convention au cours de l'exercice 2011.

2.8 Rémunération de la garantie de maison mère accordée par Entrepose Contracting à Spiecapag

Nature, objet et modalités : une garantie a été accordée par votre société en date du 14 avril 2008, en faveur de JV Medgaz pour le compte de sa filiale Spiecapag. Cette garantie concerne la réalisation du contrat *Medgaz – EPIC Onshore Facilities CTR-116-06*, à concurrence de 54,9 M€, et ce jusqu'à la fin du contrat.

Cette garantie est rémunérée au taux de 0,30 % du montant de la quote-part du Chiffre d'affaires facturé à l'avancement intégrée dans les comptes consolidés du Groupe.

Cette garantie a été approuvée rétroactivement par l'Assemblée générale du 23 mai 2008.

Un montant de 11 586 € a été facturé par votre société au titre cette convention au cours de l'exercice 2011.

2.9 Rémunération de la garantie de maison mère accordée par Entrepose Contracting à Spiecapag

Nature, objet et modalités : une garantie a été accordée par votre société en date du 8 décembre 2008, en faveur de la société Lombard Insurance Cny Ltd pour le compte de sa filiale Spiecapag. Cette garantie, approuvée lors de la réunion de votre Conseil d'administration en date du 20 novembre 2008, concerne la réalisation du contrat NMPP en Afrique du Sud, à concurrence de 115 251 000 ZAR, et ce jusqu'à la fin du contrat (avec une réduction de 50 % de la valeur de la garantie à la réception provisoire).

Cette garantie est rémunérée au taux de 0,30 % du montant de la quote-part du Chiffre d'affaires facturé à l'avancement intégrée dans les comptes consolidés du Groupe.

Cette garantie a été approuvée rétroactivement par l'Assemblée générale du 23 mai 2008.

Un montant de 79 677 € a été facturé par votre société au titre cette convention au cours de l'exercice 2011.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

2.10 EPC Deed of Restatement

Nature, objet et modalités : dans le cadre de son projet aux Pays-Bas dénommé « Gate LNG Project », la société Entrepose Contracting a conclu un projet de convention intitulé en langue anglaise *EPC Deed of Restatement* qui confirme la signature du contrat initial entre les parties signataires dudit contrat. Le client, GATE Terminal BV, dans le but de satisfaire aux exigences des banques qui financent la construction du terminal gazier de Maasvlakte à Rotterdam aux Pays-Bas, a expressément demandé à votre société que soit approuvée par votre Conseil d'administration la conclusion de cette convention, au titre de l'article L. 225-38 du Code de commerce. Cette autorisation a été donnée par votre Conseil d'administration en date du 10 septembre 2008.

Cette convention n'a pas eu d'effet au titre de l'exercice 2011.

2.11 Abandon de créance au profit de Spiecapag UK Ltd (anciennement EIS Ltd)

Nature, objet et modalités : votre société a consenti une aide financière au profit de sa filiale, la société Entrepose Industrial Services, détenue à 99 %, par un abandon d'une partie de sa créance à hauteur de 3 500 000 €. Cet abandon de créance a été conclu avec une clause de retour à meilleure fortune. Cet abandon de créance a été autorisé lors de la réunion de votre Conseil d'administration en date du 26 novembre 2009.

La clause de retour à meilleure fortune n'a pas produit ses effets au cours de l'exercice.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 17 février 2012

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Philippe Bourhis

Deloitte & Associés
Marc de Villartay

Responsables du Rapport annuel

06.

A Personnes responsables

A.1 Responsable de l'information contenue dans le Rapport annuel

M. Dominique Bouvier, Président Directeur Général d'Entrepose Contracting

A.2 Attestation du Responsable du Rapport annuel

Colombes, le 13 mars 2012

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Rapport annuel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le Rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent Rapport annuel ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Rapport annuel. »

Dominique Bouvier
Président Directeur Général

A.3 Personne responsable de l'information financière

Monsieur Renaud Laroche, Secrétaire Général d'Entrepose Contracting
Tél. : +33 (0)1 57 60 93 00

B Contrôleurs légaux des comptes

B.1 Commissaires aux comptes titulaires

KPMG SA

1, cours Valmy
92923 Paris La Défense
Représenté par M. Philippe Bourhis

Nommé par l'Assemblée générale mixte du 8 juin 2007 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Deloitte et Associés

185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
Représenté par M. Marc de Villartay

Nommé par l'Assemblée générale mixte du 8 avril 2011 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 153 et 175 dudit document. Ces rapports ne contiennent pas d'observation pour l'exercice 2011. En 2010 (pages 150 et 178 du document de référence 2010 déposé à l'AMF le 22 mars 2011), le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés contenait une observation sur le changement de méthode effectué. En 2009 (pages 154 et 183 du document de référence 2009 déposé à l'AMF le 22 avril 2010), le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés contenait une observation relative au changement de présentation effectué.

B.2 Commissaires aux comptes suppléants

Danielle Prut

1, cours Valmy
92923 Paris La Défense

Nommé par l'Assemblée générale mixte du 8 juin 2007 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

BEAS

7-9, villa Houssay
92200 Neuilly-sur-Seine Cedex
Représenté par Mme Mireille Roux (nom d'usage Berthelot)

Nommé par l'Assemblée générale mixte du 8 avril 2011 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

C Informations incluses par référence

En application de l'article 28 du règlement de la Commission européenne (CE) n° 809/2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Rapport Annuel :

Les comptes consolidés et le Rapport des Commissaires aux comptes y afférent pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, tels que présentés dans le rapport annuel déposé le 22 mars 2011 sous le numéro D.11-0167 et figurant aux pages 100 à 151.

Les comptes consolidés et le Rapport des Commissaires aux comptes y afférent pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, tels que présentés dans le document de référence déposé le 22 avril 2010 sous le numéro D.10-306 et figurant aux pages 103 à 155.

Table de concordance

07.

Table de concordance

RUBRIQUES DE L'ANNEXE 1 DU RÈGLEMENT EUROPÉEN N° 809/2004

Document de référence	Pages
1 Personnes responsables	186
2 Contrôleurs légaux des comptes	186-187
3 Informations financières sélectionnées	
3.1 Informations financières historiques	Rabat page 1
3.2 Informations financières intermédiaires	n/a
4 Facteurs de risques	41-47, 143-146
5 Informations concernant l'émetteur	
5.1 Histoire et évolution de la Société	22-23
5.1.1 Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	62
5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	62
5.1.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	62
5.1.4 Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire	62
5.1.5 Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur	2, 8-9, 29-36, 121-122, 161-162
5.2 Investissements	
5.2.1 Principaux investissements réalisés	2, 29-30, 121-122, 131-134, 161-162
5.2.2 Principaux investissements en cours	134
5.2.3 Principaux investissements que compte réaliser l'émetteur	134
6 Aperçu des activités	
6.1 Principales activités	10-17
6.2 Principaux marchés	10-17
6.3 Événements exceptionnels	8, 32, 125
6.4 Degré de dépendance aux brevets, licences, contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	n/a
6.5 Positionnement concurrentiel	43
7 Organigramme	
7.1 Description du Groupe	3, 149
7.2 Liste des filiales importantes	3, 24
8 Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1 Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée et toute charge majeure pesant dessus	133-134
8.2 Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles	46
9 Examen de la situation financière et du résultat	
9.1 Situation financière	29-38
9.2 Résultat d'exploitation	29-38
9.2.1 Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation	38-47
9.2.2 Explication des changements du Chiffre d'affaires ou des produits	29-38
9.2.3 Stratégie ou facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	21, 41
10 Trésorerie et capitaux	
10.1 Informations sur les capitaux	37-38, 73-74, 106, 137, 168
10.2 Source et montant des flux de trésorerie	35, 36, 105, 141-142
10.3 Information sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	35, 141-142, 145, 169
10.4 Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	n/a
10.5 Informations concernant les sources de financement attendues pour réaliser les investissements prévus	n/a
11 Recherche et développement, brevets et licences	20, 62

RUBRIQUES DE L'ANNEXE 1 DU RÈGLEMENT EUROPÉEN N° 809/2004

Document de référence	Pages
12 Informations sur les tendances	
12.1 Principales tendances ayant affecté la production depuis la fin du dernier exercice	21, 41
12.2 Engagement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur	n/a
13 Prévisions ou estimations du bénéfice	n/a
14 Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction Générale	
14.1 Organes d'administration et de direction	4-5, 48-57, 81-87, 149, 173
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	48-49
15 Rémunération et avantages	
15.1 Montant de la rémunération et avantages en nature	49-50
15.2 Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	50
16 Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1 Date d'expiration des mandats actuels	50-54
16.2 Contrat de service liant les membres des organes d'administration	n/a
16.3 Informations sur le Comité d'audit et le Comité des rémunérations et des nominations	82-84, 88
16.4 Conformité au gouvernement d'entreprise en vigueur	87
17 Salariés	
17.1 Nombre de salariés	18, 57-59, 172
17.2 Participation et stock-options	60, 137
17.3 Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	60, 168
18 Principaux actionnaires	
18.1 Actionnaires détenant plus de 5 % du capital	Rabat page 1, 73
18.2 Existence de droits de vote différents	73
18.3 Détention ou contrôle de l'émetteur, directement ou indirectement	73, 149, 162
18.4 Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	n/a
19 Opérations avec des apparentés	149, 173
20 Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1 Informations financières historiques	102-152, 156-174
20.2 Informations financières pro forma	n/a
20.3 États financiers	103-106, 157-159
20.4 Vérification des informations historiques annuelles	153, 175, 187
20.5 Date des dernières informations financières	n/a
20.6 Informations financières intermédiaires	n/a
20.7 Politique de distribution des dividendes	37-38
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	39-40
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale depuis la fin du dernier exercice	41
21 Informations complémentaires	
21.1 Capital social	63, 73
21.2 Acte constitutif et statuts	62-75
22 Contrats importants	12-17, 30-34
23 Informations provenant de tiers, déclaration d'experts et déclaration d'intérêts	186-187
24 Documents accessibles au public	70-71
25 Informations sur les participations	136



Le présent document de référence a été déposé le 13 mars 2012 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

ENTREPOSE Contracting
165, boulevard de Valmy
92700 Colombes / France
Tél. : + 33 (0) 1 57 60 93 00
Fax : + 33 (0) 1 57 60 93 01
www.entrepose.fr

